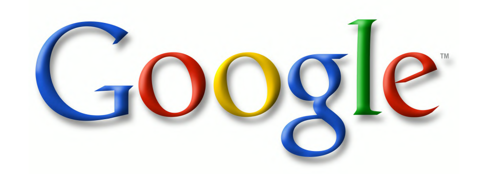


This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

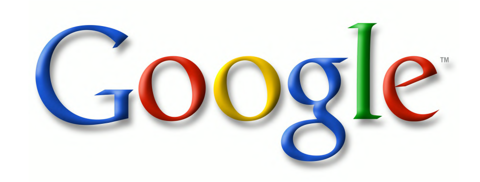
Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at http://books.google.com/



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`



600049198.

35.
469.




600049198.

35.

469.

ŒUVRES

DE M. DE BOVET.

II.

PHARAONS ET ROIS DE PERSE.

TOME SECOND.

PROPRIÉTÉ DE L'ÉDITEUR.

L'HISTOIRE

DES DERNIERS PHARAONS

ET DES PREMIERS ROIS DE PERSE,

SELON HÉRODOTE,

TIRÉE

DES LIVRES PROPHÉTIQUES ET DU LIVRE D'ESTHER

PAR M. DE BOVET,

ANCIEN ARCHEVÊQUE DE TOULOUSE.

TOME SECOND.

AVIGNON,

SEGUIN AINÉ, IMPRIMEUR-LIBRAIRE-ÉDITEUR,

rue Bouquerie, n° 8.

1835.

469.


BIBLIOTHECA BODLEIANA

L'HISTOIRE

DES DERNIERS PHARAONS

ET DES PREMIERS ROIS DE PERSE,

SELON HÉRODOTE,

TIRÉE

DES LIVRES PROPHÉTIQUES ET DU LIVRE D'ESTHER.

TROISIÈME PARTIE.

RÈGNE DE DARIUS FILS D'HYSTASPE.

La race de Cyrus étant éteinte, et les deux Mages ayant été tués, le trône restait au premier occupant; Darius s'en empara.

CHAPITRE PREMIER.

L'AGE DE DARIUS LORSQU'IL MONTA SUR LE TRÔNE.

Erreur de Ctésias, trompé par une bévue sur l'année du règne d'Assuérus où périt Aman.

Autre erreur relative à la durée du règne de Cambyse, et née d'une autre bévue sur la même date.

Sur quel fondement Hérodote a fixé l'âge de Darius.

SELON Hérodote, Darius fils d'Hystaspe avait environ vingt ans à la mort de Cyrus (1), et devait par conséquent en avoir vingt-huit ou vingt-neuf à la mort de Smerdis. Cet âge convenait, soit au rôle distingué qu'il lui fait jouer dans la conjuration, soit au caractère de ceux qui le reconnaissent pour roi. Selon Ctésias, ce prince n'aurait eu que douze ans (2), ce qui est absurde, si l'on admet les circon-

(1) Hérodote, *l.* 1. *c.* 209.

(2) Ctésias, Hist. Pers. *c.* 15 *et* 19.

stances de son élection, rapportées par Hérodote, et serait peu vraisemblable dans tous les cas. Sur quoi se fondait cet Auteur? car il n'avait aucun intérêt à faire régner Darius si jeune; puisqu'il ne lui attribue que trente-un ans de règne, moins qu'Hérodote qui lui en donne trente-six. Aurait-il pris plaisir à décréditer son récit par une invraisemblance, imaginée sans motif et contre toute raison?. Il faut donc qu'il ait trouvé le fait quelque part, qu'il ait eu devant les yeux un témoignage positif, dont il ne pouvait pas s'écarter. Le voici.

Ceux qui croyaient voir dans le Livre d'Esther l'histoire de la mort du Mage, devaient rapporter le commencement du règne de Darius, à l'époque où ce Livre place la chute d'Aman. Or cet événement est de la douzième année d'Assuérus, ainsi qu'il est marqué au Chapitre IIIe. (3) On ne pouvait pas en faire la douzième année du règne de Darius; on en a fait la douzième de son âge. Les termes du Texte prêtaient à cette interprétation : il ne dit pas expressément que les sorts furent jetés en l'année douzième du règne d'Assuérus, *regni Assueri*, comme le traduit l'auteur de la Vulgate et comme le sens le demande; mais,

(3) « *Mense primo, anno duodecimo regni Assueri, missa est* » *sors in urnam coram Aman.* » Esther, III. 7.

en l'année douzième du roi Assuérus, *regis Assueri.* Il n'y avait point d'équivoque dans le discours; les interprètes de Ctésias ont su en trouver dans les mots.

L'erreur de cet Historien sur la durée du règne de Cambyse, peut avoir la même cause. S'il a eu quelque notion de la véritable époque de la catastrophe d'Aman, qui était pour lui celle de la catastrophe du Mage, il a dû prolonger le règne de Cambyse jusqu'à l'année qui est pour nous la douzième du règne de Darius. C'étaient onze ans à ajouter aux sept ou huit qu'on donnait communément à Cambyse; ce qui en faisait effectivement dix-huit ou dix-neuf. Ctésias ne compte que dix-huit ans; d'autres en comptaient dix-neuf, comme on le voit par Clément d'Alexandrie, qui n'a pas besoin de la correction proposée d'abord, et introduite ensuite fort mal à propos dans son texte. (4)

Mais en rejetant le témoignage de Ctésias, nous ne sommes pas obligés d'admettre celui d'Hérodote, si nous n'avons que son autorité pour garant. Les critiques souvent se pressent trop de tirer de semblables conséquences : de deux témoignages opposés, et tous les deux

(4) « *Colligantur autem sic Persarum tempora : Cyrus annis* » *triginta, Cambyses novemdecim, Darius, etc.* » Clem. Alex. Strom. I. pag. 395. fol. Ed. Potter. ; et pag. Ed. Oberthurn. 8°.

incertains ; l'un n'acquiert pas la force intrinsèque qui lui manque, par cela seul que l'autre sera prouvé décidément fautif.

Il suffit de lire le passage d'Hérodote, pour voir comment il a découvert l'âge de Darius. « Cyrus, dit-il, ayant passé l'Araxe, et la nuit » étant venue, il s'endormit dans le pays des » Massagètes, et pendant son sommeil, il eut » cette vision. Il lui sembla voir en songe l'aîné » des fils d'Hystaspe, ayant deux ailes aux » épaules, dont l'une couvrait l'Asie de son » ombre, et l'autre couvrait l'Europe. Cet aîné » des enfans d'Hystaspe, nommé Darius, avait » environ vingt ans. Son père l'avait laissé en » Perse, parce qu'il n'était pas encore en âge » de porter les armes. » (*Hérodote*, *l.* 1. *c.* 209.)

Pour arranger l'histoire, il a fallu supposer deux choses : que Darius fût assez âgé pour inspirer des craintes à Cyrus, et qu'il ne le fût pas assez pour aller à la guerre. Trop jeune, les craintes n'eussent pas été raisonnables : c'est beaucoup que Cyrus attribuât une conspiration contre lui et contre son royaume, ce sont ses termes, à un jeune homme à peine de vingt ans, qui n'avait pas encore porté les armes ; et s'il n'avait eu pour lui l'autorité d'un songe et l'assurance que les Dieux lui révélaient tout ce qui devait lui arriver, comme il l'observe à Hystaspe, on le jugerait plus ombrageux et timide, que sage

et courageux. D'un autre côté, si Darius se fût trouvé à l'armée et sous la main de Cyrus, il est probable que dans le premier moment d'effroi, ce prince aurait pourvu à sa sûreté en sacrifiant un si dangereux rival; ou il aurait reconnu par lui-même l'illusion du songe, dont il n'aurait rien dit et dont Hérodote n'aurait rien su. Tout tient donc à la merveille d'une vision qu'on avait à conter, et sur laquelle on a dû calculer l'âge de celui qui en était l'objet.

L'éducation militaire des Perses, suivant Hérodote, commençait à cinq ans, et se continuait jusqu'à vingt; elle consistait à monter à cheval et à tirer de l'arc. Il ne dit pas formellement qu'on leur mît dès lors les armes à la main, mais il semble le supposer dans la manière dont il parle de Darius. Suivant Xénophon, les enfans étaient exercés à tirer de l'arc et à lancer le javelot, jusqu'à l'âge de seize à dix-sept ans; de cette première classe, ils passaient dans celle des adolescens, où pendant dix années ils s'accoutumaient aux fatigues et aux périls de la guerre par l'exercice de la chasse, qui en est l'image; et ce n'était qu'après ce terme, qu'ils entraient dans la classe des hommes faits, également propres à marcher aux combats et à remplir les magistratures. (5) Si Hérodote avait connu ces divers

(5) Herodot. I. 136. Xenoph. Cyrop. I. c. XI. 4 et 8.

degrés de l'éducation chez les Perses, nous apprendrions que Darius était âgé de vingt-six à vingt-sept ans lorsque Cyrus mourut.

Mais il importe peu de savoir à quel âge il monta sur le trône. Voyons comment il y parvint, et suivons les événemens de la partie de son règne que nous nous sommes promis d'expliquer.

CHAPITRE II.

Choix d'un Gouvernement.

Délibération des sept conjurés.
Caractère d'Otane, son habit à la Médique, présens qu'il reçoit : — Caractère de Mardochée, sa robe royale, dons qui lui sont faits.

I. « Le tumulte ayant cessé, dit Hérodote, et » cinq jours s'étant écoulés, les sept seigneurs, » qui s'étaient soulevés contre les Mages, tin» rent conseil sur l'état actuel des affaires. » (*Hérodote, l.* III. *c.* 80.) Il en était temps, et ces cinq jours d'*inaction*, dans un moment si critique, pouvaient leur coûter cher ; à moins qu'ils ne fussent bien assurés qu'aucun autre des grands du royaume, aucun des généraux d'armée, aucun homme puissant et entreprenant n'oserait les prévenir, s'occuper lui-même de l'état des choses, et chercher à en tirer parti pour son compte. En tout, ils se conduisent comme s'ils étaient seuls maîtres, et maîtres absolus ; comme s'ils avaient à leur disposition toutes les forces, et dans leurs

mains toutes les volontés de l'empire. Un héritier légitime du trône, dans des circonstances même moins orageuses, et n'ayant point à craindre de compétiteur, n'y aurait pas mis plus de calme, de confiance et de liberté. Mais enfin ils s'assemblèrent.

On connaît leurs trois discours, en faveur de la démocratie d'abord, de l'aristocratie ensuite, et enfin de la monarchie qui prévaut. On a pu juger combien ces discours sont profonds, et surtout combien les deux premiers sont convenablement placés dans la bouche de ceux qui les prononcent, parfaitement adaptés au génie des peuples de l'Asie, à un empire tel que celui des Perses, et aux conjonctures qui y donnent occasion. Hérodote observe lui-même, qu'ils paraîtront incroyables à quelques Grecs; mais il assure en même temps qu'ils n'en sont pas moins vrais, et dès lors la plupart des Historiens ne se sont pas cru permis d'en douter. Cependant, ne pouvait-on point interpréter autrement sa pensée, et voir dans cette remarque un avis indirect qu'il donne à ses lecteurs? Ne semble-t-il pas les prévenir de ne point prendre les choses à la lettre, et de reconnaître dans ces incroyables discours, étrangers aux mœurs et aux idées des Perses, un Grec qui veut disserter avec des Grecs sur des matières politiques qui les divisent, et dont la discussion leur est familière? Quoi qu'il en soit,

on n'exigera pas que nous montrions ces trois harangues dans le Livre d'Esther ; ce sera beaucoup d'y retrouver quelques traits qui s'y rapportent, et qui aient pu en faire naître l'idée.

II. Otane avait plaidé pour la cause de la démocratie, et quand il la vit perdue, se levant au milieu de l'assemblée : « Perses, dit-il, puis-
» qu'il faut que l'un de nous devienne roi, soit
» que le sort ou les suffrages de la nation le
» placent sur le trône, ou qu'il y monte par
» quelque autre voie, vous ne m'aurez point
» pour concurrent ; je ne veux ni commander
» ni obéir : je vous cède l'empire, et je me
» retire, à condition cependant que je ne serai
» sous la puissance d'aucun de vous, ni moi,
» ni les miens, ni mes descendans à perpétuité.
» Les six autres lui accordèrent sa demande. »
(*Hérodote*, *l.* III. *c.* 83.)

1° On n'a pas oublié qu'Otane, père de Phédyme, est Mardochée, regardé comme le père d'Esther. Dans ce même Otane, qui ne saurait souffrir de maître, et ne veut obéir à personne, on reconnaîtra donc sans peine le courageux Mardochée, qui seul ne se soumet pas à l'ordre du roi, brave la puissance d'Aman, et refuse de fléchir le genou devant lui.

2° Mardochée demande et obtient pour les Juifs la liberté de vivre selon leurs lois ; l'édit d'Assuérus le porte expressement. (*Vulg*. *c.* XVI. *v.* 19.)

La permission accordée à un peuple de suivre, dans la vie privée et dans les exercices de la religion, ses usages et ses rites particuliers, a été prise pour une indépendance absolue de l'autorité souveraine ; et de cette fausse interprétation sont sortis la demande que fait Otane, et le privilége qu'il obtient, pour lui, sa famille, et sa postérité.

3° Ces deux traits indiquaient un caractère et des principes républicains ; et le dernier semblait supposer qu'Otane avait produit les principes, et cherché à les faire prévaloir, dans l'assemblée des conjurés. Il avait donc parlé en faveur de la démocratie ; ce premier plaidoyer amenait les deux autres : que fallait-il de plus à Hérodote et à ses Grecs ? Les discours avaient été prononcés, puisqu'ils avaient dû l'être : c'est la manière de raisonner à laquelle nous devons tant de harangues politiques et militaires, où les Historiens nous déploient leurs propres idées.

III. Les grâces qu'on ajoute au privilége obtenu par Otane, rendent de plus en plus sensible l'origine du conte. Après qu'il fut sorti de l'assemblée, les six Perses continuèrent leur délibération. « Il fut d'abord résolu que le » royaume étant destiné à l'un d'entr'eux, on » donnerait tous les ans par distinction à Otane, » à lui et à ses descendans à perpétuité, un

» habit à la Médique, et qu'on lui ferait les » présens que les Perses regardent comme les » plus honorables. » (*Hérodote*, *l.* III. *c.* 84.)

1° L'habit ou la robe à la Médique, dont l'invention remontait à Sémiramis, était renommé parmi les Anciens pour son élégance et sa grâce. Je dis, habit ou robe; parce qu'au rapport de Diodore de Sicile, c'était un vêtement ambigu, par lequel on ne pouvait pas juger si celui qui le portait était homme ou femme. (1) Il marque ici sans doute un habillement distingué dont se revêtaient les plus grands seigneurs du royaume, et qui annonçait leur qualité. Cela ne conviendrait pas trop au simple habit à la Médique, qui était propre aux Mèdes et aux Perses, mais qui ne paraît pas avoir été affecté à une classe ou à un ordre particulier de personnes. Xerxès fit présent d'un habit de ce genre, ou il permit de le porter, aux habitans de la ville d'Acanthe dans le Mont-Athos : c'étaient des étrangers qu'il honorait en les assimilant aux Perses. (2) Recourons au Texte, et nous y apprendrons mieux que chez Hérodote, de quel habit il s'agit ici.

Celui que les conjurés accordent à Otane, n'est rien moins que la robe royale, avec laquelle Mardochée sort du palais après le sup-

(1) Diod. Hist. II. 6.
(2) Herodot. VII. 116.

plice d'Aman : une robe à la Médique ne pouvait rien avoir de plus brillant, et n'eût eu rien d'aussi distingué.

2° Les présens qu'on y ajoute, sont les dons que Mardochée reçut en cette occasion du roi et de la reine, la maison d'Aman devenue celle de la reine, et l'anneau du roi. Il est souvent question dans Hérodote et dans Ctésias de ces sortes de présens, les plus honorables parmi les Perses, les plus considérables que le roi de Perse pût faire; et toujours ils sont tirés de cet endroit du Texte. Nous aurons occasion de développer le travestissement avec plus d'étendue.

On ne peut douter que ce ne soient là les présens d'Otane; puisqu'ils suivent dans le Texte la mort d'Aman, comme les siens suivent la mort du Mage; qu'ils sont accompagnés d'un habit royal, comme les siens d'un habit à la Médique; et qu'ils sont accordés à ce même Mardochée, dont il a pris le rôle dans le conte.

IV. Hérodote nous instruit des motifs particuliers qui méritèrent à Otane ces nouvelles faveurs qu'il n'avait pas demandées : « Il avait le » premier formé le projet de détrôner le Mage, » et il avait assemblé les six autres seigneurs » pour l'exécuter. » (*Hérodote, l.* III. *c.* 84.)

Les deux circonstances, mentionnées ici, ne

sont pas étrangères à Mardochée. C'est lui qui le premier élève sa voix quand l'Édit d'Aman est publié ; qui en donne avis à Esther, la presse d'en prévenir l'effet, et lui trace la conduite qu'elle doit tenir. C'est lui qui assemble les Juifs de Suse, et les engage à jeûner et à prier pour le succès des démarches d'Esther.

Dans le vrai, les conseils pusillanimes d'Otane, qui auraient perdu les conjurés, ses projets démocratiques qui n'étaient pas faits pour leur plaire, et qu'ils avaient rejetés, devaient ternir son caractère à leurs yeux, et balancer l'estime et la reconnaissance qu'il pouvait mériter d'ailleurs. L'éminent privilége dont ils avaient payé la cession de son droit au trône, était en même temps une distinction assez flatteuse et assez profitable : on peut croire que les conteurs n'auraient pas pensé à y faire ajouter l'habit à la Médique et les honorables présens, si les mémoires qu'ils suivaient ne leur en avaient pas donné l'idée.

CHAPITRE III.

Élection du nouveau Roi.

Convention entre les conjurés sur la manière d'élire un roi : — Avis d'Aman sur ce qu'il faut faire pour un homme que le roi veut honorer.
Darius élu par l'adresse de son écuyer : — Travestissement du triomphe de Mardochée, décrit au même endroit. (Esther, c. vi.)

Les six Perses, suivant Hérodote, s'étaient proposés d'élire un roi de la manière la plus juste : on connaît celle qu'ils choisirent. Pour la rendre vraisemblable, on y a fait intervenir des idées religieuses. On a parlé du culte que les Perses rendaient au Soleil, particulièrement au Soleil levant : on a prétendu qu'ils tiraient des présages des chevaux ; ce qui serait plus fort, mais n'est pas prouvé, comme Larcher l'observe. Le fait est, comme il le remarque encore, qu'on ne voit ici qu'une simple convention, où la religion n'entre pour rien. L'inscription que l'Historien donne à la Statue

équestre de Darius, prouve que lui-même n'y voyait pas autre chose. Mais ce n'est pas de semblables discussions que nous avons à nous occuper : nous cherchons l'origine du récit ; et si elle est telle que nous le pensons, toutes les questions qu'il peut faire naître, restent sans objet.

I. « Quant à la manière dont il fallait élire » le nouveau roi, il fut décidé que le lendemain » matin, ils se rendraient à cheval dans le fau- » bourg de la ville, et qu'on reconnaîtrait pour » roi celui dont le cheval hennirait le premier » au lever du soleil. » (*Hérodote*, *l.* III. *c.* 84.)

Assuérus demande ce qu'il doit faire pour un homme qu'il veut honorer ; Aman répond : « Pour l'homme que le roi veut honorer, il » faut qu'on apporte un des habits royaux dont » le roi se couvre, et qu'on amène un des » chevaux que le roi monte, et auxquels on » met un bandeau royal sur la tête : que cet » habit et ce cheval soient remis entre les mains » d'un des princes et des grands du roi, et qu'il » revête de cet habit l'homme que le roi veut » honorer, et le fasse monter sur ce cheval » dans la place de la ville. » (*Esther*, *c.* VI. *v.* 8.)

Tout cela, et le reste de l'avis d'Aman que nous rapporterons ensuite, fut ponctuellement exécuté, comme on le voit au onzième verset, conçu dans les mêmes termes. De ces deux

Textes, l'un a pu représenter la formation, et l'autre l'exécution du projet; ou peut-être cette répétition a-t-elle produit les diverses manières d'interpréter quelques termes, dont nous aurons à rendre compte : on a jugé que deux phrases, quoique semblables, n'avaient pas le même objet; et qu'en donnant à chacune un sens propre, on ne faisait qu'expliquer différentes circonstances d'un même récit.

1° On aperçoit déjà comment, de ces propositions d'Aman, on a pu tirer la délibération des six Perses. On y voyait un habillement royal, un diadème royal, le nom de roi partout; c'était le nouveau roi qu'on allait élire : la chose était d'autant plus claire, qu'il s'agissait d'un homme que le roi veut honorer; ce que l'on a entendu d'un homme qui va être honoré du titre de roi. On y voyait des princes et des grands : c'étaient les six grands seigneurs qui devaient faire l'élection. Le cheval que le roi monte, et l'homme qui monte à cheval, indiquaient la manière dont l'élection devait se faire. Enfin, comme le cheval destiné à Mardochée doit être remis entre les mains d'un des grands, on a compris que chacun des six seigneurs aurait son cheval à la main.

2° Les conjurés doivent se rendre dans le faubourg de la ville : — Mardochée doit être conduit dans la place de la ville. Hérodote ne parle que d'un faubourg, comme si la ville

n'en avait pas eu plusieurs ; parce que le Texte ne parle que d'une place.

3° Ils doivent y aller le matin : — Aman s'était rendu au palais dès le matin, suivant le conseil que sa femme et ses amis lui avaient donné : « Parlez au roi demain matin, afin qu'il » fasse pendre Mardochée. » D'ailleurs tout ce qui avait précédé s'était passé pendant la nuit, et montrait assez à quel temps du jour avaient eu lieu les événemens qui suivirent. Il n'en fallait pas davantage pour fixer l'heure du rendez-vous, et le Soleil levant ne serait là que pour marquer le grand matin, ou un instant précis du matin. S'il y a eu quelque raison particulière de faire expressément mention du lever du Soleil, nous la trouverons dans quelque autre endroit du Texte.

II. Le Texte ajoute : « que l'on crie, (à la » lettre, qu'ils crient) devant lui : Ainsi il sera » fait à l'homme que le roi veut honorer. »

1° Le verbe qui est au pluriel en Hébreu, est rendu au singulier dans la Version Grecque et dans la Latine, comme se rapportant à celui qui conduit le cheval autour de la place ; la plupart des interprètes l'entendent ainsi. La leçon primitive aurait donc été Q.R.A., il criera, au lieu de Q.R.A.U., ils crieront. (1)

(1) קרא, *clamavit ;* קראו, *clamarunt ; clamor ejus.*

Cependant la leçon actuelle se soutiendrait ; il faudrait seulement supposer que la multitude, formant le cortége, répétait par acclamation ce que le conducteur avait prononcé ; et cela serait assez naturel. Mais l'une et l'autre leçon se prêtaient également au sens que l'on a donné au Texte. Q. R. A. peut signifier *clamor*, un cri, et Q. R. A. U., *clamor ejus*, son cri. Au lieu de rapporter le mot au chef de la troupe, ou à la troupe même, on l'a rapporté au cheval qui jetterait un cri.

2° L. P^{H}. N. I. U., en un seul mot, veut dire, avant lui, devant lui. On a pris d'abord L. P^{H}. N. I., avant, et l'on a eu : *clamor,* ou, *sonitus ejus antè*, son cri, le son de sa voix avant, ou *clamabit antè*, il jettera un cri avant. Quant à l'U., on a pu le négliger, ou on l'aura laissé au mot suivant, et par cela seul, le pronom *eum*, lui, est devenu la conjonction *et* ; on aura lu : *et sic fiet*, et ainsi sera fait à l'homme que le roi, etc. La phrase construite de cette manière, le sens était clair. Le premier membre marquait le cheval qui hennirait avant tous les autres ; le second exprimait que par-là le roi serait fait, qu'alors serait élu l'homme qu'on honorerait comme roi.

Observez l'expression dont l'Historien se sert

(2) לפניו, *ante eum.* לפני, *antè.* וככה, *et sic, sic fiet.*

en cet endroit, ainsi que dans le discours de Darius à son écuyer. Il ne dit pas, comme le Traducteur français a été obligé de le rendre : Celui dont le cheval hennirait le premier. Le terme qu'il emploie répond au mot Hébreu : Celui dont le cheval *crierait* le premier ; *Cujus equus vocem primus edidisset*, comme le rendait l'ancien Traducteur latin, à qui sa langue permettait d'être littéral. Si le nouveau Traducteur, ordinairement attaché à la lettre, n'a pas cru devoir user de la permission, ne serait-ce point qu'il trouvait à cette locution quelque chose d'étrange en Latin même et en Grec? Quoi qu'il en soit, il est certain qu'Hérodote n'emploie le terme propre, que lorsque, racontant le fait et cessant d'être copiste, il n'a plus que le sens à rendre, et peut choisir à son gré la manière de l'exprimer qui lui paraît la plus convenable. C'est alors seulement que le cheval de Darius hennit : *hinnitum edidit.*

III. Je voudrais passer sous silence le stratagème de l'écuyer, quoiqu'Hérodote, au jugement de son Traducteur, raconte la chose et la développe de la manière la plus intéressante. (3) Il la développe assurément ; car il la raconte de deux façons, suivant deux versions différentes qui avaient cours chez les Perses. Dans

(3) Note 43 sur Ctésias, Hist. Pers. xv. tom. 6.

la première, l'écuyer Œbarès, sitôt que la nuit est venue, prend une des cavales que le cheval de Darius aimait le plus, la mène dans le faubourg, l'y attache, et en fait approcher le cheval de son maître : on devine que le lendemain, lorsque le cheval se sentit près de l'endroit où la cavale avait été attachée, il ne manqua pas d'y accourir, et de hennir. Dans la seconde version, Œbarès touche la cavale avec sa main, qu'il tient ensuite cachée sous sa ceinture : quand le moment est arrivé, il approche cette main des naseaux du cheval; l'animal sent l'odeur de la cavale, et se met à ronfler et à hennir.

Une équivoque sur les mots, monter, faire monter, qui dans le Texte se rapportent au cheval qu'Assuérus montait, et sur lequel on fait monter Mardochée, a produit la première histoire. S.U.S. est un cheval, S.U.S.H. une cavale(4); comme le mot revient plusieurs fois, on a pu le prendre alternativement au masculin ou au féminin. L'autre version était moins simple.

1° Ce grand seigneur, que le roi charge de l'exécution de ses ordres, ressemblait beaucoup à un écuyer; il en remplit toutes les fonctions.

2° On lui remet le cheval entre les mains;

(4) סוס, *equus*; סוסה, *equa*.

[illegible] de Darius hennit; et en [illegible] et l'on entendit [illegible] quoique le temps fût [illegible] (Hérodote, l. III, c. 86.)

[illegible] je veux dire, le Soleil [illegible] tonnerre, concourent [illegible] commun aux deux [illegible] comme dans l'autre [illegible] de Darius hennit, et [illegible] au moment [illegible] de montrer [illegible] surtout expliquer [illegible]

[illegible] représentait, sous [illegible] dont on a [illegible] de Smerdis et de Darius. [illegible] saisissaient pas la [illegible] savaient que ce [illegible] Livre d'Esther, qu'il [illegible] contenue dans ce Livre; et [illegible] d'autant moins l'omettre dans les copies, ou l'oublier dans les extraits, livrés à la curiosité des Perses et des Grecs, que son style oriental et les tableaux qu'il offre, étaient plus propres à la piquer. La délivrance du Peuple Juif y est figurée sous l'image d'une lumière qui dissipe les ténèbres, et d'un Soleil levant qui commence un beau jour : « Ce jour fut » un jour de ténèbres et de nuages, d'affliction » et d'angoisses..... La lumière parut, et le Soleil

contraire, le Texte, tel qu'on l'entendait, rapprochait les événemens, et ne laissait que le temps de faire un premier pas. Mais l'une et l'autre étaient autorisées. Le terme Hébreu, *equitare fecit*, peut signifier également, faire monter à cheval, ou faire aller à cheval; et la phrase pouvait signifier, faire monter à cheval sur la place sans s'y promener, ou faire promener dans la place l'homme monté sur son cheval : il est même incertain lequel des deux eut lieu pour Mardochée; quoique cette dernière interprétation, suivie par les Septante et saint Jérôme, paraisse la plus naturelle et la plus conforme à l'ensemble du Texte sacré. Les conteurs avaient à choisir; chacun a pris celle que son récit exigeait, et par-là nous avons une preuve manifeste de la source de ces récits, sortis d'un Texte qui a pu fournir deux interprétations différentes, et deux circonstances opposées.

IV. Nous trouvons dans cette seconde version du stratagème d'OEbarès, le lever du Soleil clairement marqué : c'est l'instant précis que les conjurés attendent pour se mettre en marche; et nous avons observé que la superstition n'y était pour rien, qu'on n'en voit point de trace dans Hérodote, et qu'il paraît plutôt en écarter l'idée, qui aurait cependant donné de la vraisemblance à la convention. Mais il parle

d'un prodige : « Le cheval de Darius hennit ; et en » même temps il parut un éclair, et l'on entendit » un coup de tonnerre, quoique le temps fût » alors serein. » (*Hérodote*., *l.* III. *c.* 86.)

Les deux incidens, je veux dire, le Soleil levant, et l'éclair suivi du tonnerre, concourent ensemble ; car le prodige, commun aux deux versions, arrive dans l'une comme dans l'autre au moment où le cheval de Darius hennit, et par conséquent, dans la seconde, au moment où le Soleil paraît. Il serait bon de montrer d'où ils viennent, il faudrait surtout expliquer leur concours.

Le songe de Mardochée représentait, sous divers emblèmes, les événemens dont on a formé les histoires de Smerdis et de Darius. Tous les Juifs peut-être n'en saisissaient pas la nature et l'objet : mais tous savaient que ce morceau faisait partie du Livre d'Esther, qu'il appartenait à l'Histoire contenue dans ce Livre ; et ils devaient d'autant moins l'omettre dans les copies, ou l'oublier dans les extraits, livrés à la curiosité des Perses et des Grecs, que son style oriental et les tableaux qu'il offre, étaient plus propres à la piquer. La délivrance du Peuple Juif y est figurée sous l'image d'une lumière qui dissipe les ténèbres, et d'un Soleil levant qui commence un beau jour : « Ce jour fut » un jour de ténèbres et de nuages, d'affliction » et d'angoisses..... La lumière parut, et le Soleil

» se leva ; et ceux qui étaient dans l'humiliation » furent élevés, et dévorèrent ceux qui étaient » dans la gloire. » (*Vulg. c.* XI. *Gr.* I.) Ce trait, soit que l'on eût quelque notion de son objet primitif, soit qu'on le considérât seulement en lui-même, ne pouvait être rapporté qu'à l'élévation du nouveau roi, après la destruction des Mages ; mais en passant dans le travestissement, il en a pris le caractère, et la réalité a été substituée à l'image. Ainsi, le lever du Soleil est devenu le moment choisi pour l'élection : la lumière qui brille en même temps ne pouvant pas être celle du soleil, on en a fait la lumière d'un éclair : le coup de tonnerre en eût été naturellement la suite ; mais on le trouvait dans le songe, qui commence par « des » voix, de grands bruits et des tonnerres : » on y voyait même que l'air était alors pur et serein ; puisque le jour qui se lève, est mis en opposition avec le jour nébuleux auquel il succède.

Nous ne cherchons point avec affectation ces sortes de rapprochemens, dont le développement de nos explications, et moins encore l'authenticité des parties du Livre d'Esther que nous y faisons contribuer, n'ont pas besoin. Nous les recueillons quand ils s'offrent à nous ; nous les proposons, parce que nous croyons qu'ils sont justes ; chacun peut en juger.

RÉFLEXIONS

Sur les événemens qui firent monter Darius, fils d'Hystaspe, sur le trône de Perse.

Ce n'est pas dans Hérodote que nous apprendrons de quelle manière et à quel titre le fils d'Hystaspe monta sur le trône. Ctésias n'avait pas de meilleurs renseignemens, et son récit était le même pour le fond, comme il paraît par l'extrait qu'en donne Photius : « Après la » mort du Mage, Darius, l'un des sept conjurés, » monta sur le trône, suivant la convention » faite entr'eux. Son cheval lui acquit la cou» ronne, parce qu'il eut l'industrie de le » faire hennir le premier au lever du soleil. » (*Ctésias*, *Hist. Pers.* c. 15.) On ne saurait donc former là-dessus que des conjectures, en réunissant les données que peuvent fournir des récits fabuleux, et cherchant ce qui peut avoir conduit à remplacer la véritable Histoire, par le travestissement d'une histoire étrangère.

I. Hérodote et Ctésias s'accordent à faire périr Cambyse d'une blessure; les circonstances merveilleuses ou puériles qu'ils y ajoutent, prouvent

seulement qu'ils ne connaissaient pas les véritables circonstances du fait; et ce qui reste de leurs récits, c'est que ce prince mourut de mort violente, victime d'une conspiration domestique, ou des projets de quelque ambitieux qui aspirait au trône. Cette opinion n'était pas inconnue parmi les Anciens, qui pouvaient avoir leurs autorités; Strabon l'exprime assez affirmativement, et s'il ne la prenait que pour une conjecture, il n'en trouvait pas sans doute de plus raisonnable.(1)

Cambyse étant mort sans enfans, laissait le trône ouvert aux entreprises de l'ambition, ou aux prétentions opposées de tous ceux de sa famille qui voudraient se porter pour ses successeurs. Il y eut donc des factions dans le palais et au dehors : la couronne fut disputée; un premier concurrent, plusieurs peut-être ensuite, cherchèrent à s'en emparer, détruits rapidement les uns par les autres; un dernier enfin, plus habile ou apportant des droits mieux fondés, sut se maintenir, et fut reconnu. Voilà ce qui se présente naturellement à l'esprit, lorsqu'écartant des détails controuvés, on ne prend que la substance du fait.

Sans se perdre dans l'inextricable généalogie que nous offre Hérodote, des ancêtres de Cam-

(1) « *Cyri successor Cambyses filius, à Magis sublatus est.* » *Septem verò Persæ qui Magos interemerunt, Dario Hystaspis* » *filio imperium tradidere.* » Strab. Geogr. lib. xv. pag. 1069.

byse et de Darius ; sans faire descendre Darius de Cyrus même, avec un Historien Grec, trop récent pour que son témoignage soit d'un grand poids, quoiqu'après tout la chose soit possible, et qu'il ait pu avoir pour mère, comme on a pu lui donner pour femme, une fille de ce prince : on ne saurait guère douter que sa famille ne tînt à celle de Cyrus, et qu'à ce titre, il n'ait pu avoir des droits particuliers, qui réunirent en sa faveur les vœux des Perses, et lui assurèrent la supériorité sur tous les autres prétendans.(2) En partant seulement de ce que dit Hérodote, qui ne lui prête qu'un degré de parenté très-éloigné, il serait difficile de supposer que le fils d'Hystaspe, descendu des mêmes aïeux que Cambyse, eût consenti avec tant de facilité à laisser concourir au trône vacant, de simples seigneurs Perses, qui n'avaient aucun titre aux yeux de la nation, et pouvaient eux-mêmes trouver des concurrens dans tous leurs égaux ; qu'il eût voulu remettre au hasard, et ne tenir que du succès incertain d'un accord dont tous partageaient les chances, ce qu'il aurait pu revendiquer comme un droit, ce que nul d'eux au moins n'avait le même droit que lui de réclamer. Il est clair qu'Hérodote ne fait

(2) « *Sperdius Magus ejusque frater, genere Medi, in solium » involantes septem menses regnarunt. Darius ex Cyri quidem pro- » sapia,* (apogonos) *Hystaspis verò filius, Magis invasis victisque » regnavit.* » Jul. Polluc. Hist. Sacr. pag. 142. Ed. Hardt.

jouer à Darius que le personnage d'un grand de Perse, et qu'il oublie en ce moment le descendant d'Achæménès. La suite de l'Histoire, et la paisible possession du trône par Darius et sa race, prouvent assez que les Perses ne croyaient pas que le sceptre de Cyrus eût passé dans des mains tout-à-fait étrangères ; elles prouveraient plutôt que les Perses n'en connaissaient point à qui ce sceptre eût dû plus légitimement passer.

Assuérus, dans son Édit en faveur des Juifs, parle des rois ses ancêtres, à qui le royaume avait été donné par la grâce du Dieu tout-puissant; et l'on a cru y voir une preuve décisive que Darius, le premier roi de sa race, n'était pas celui qui se dit descendant des rois de Perse qui l'avaient précédé, ni même de Cyrus, qu'il semblerait avoir particulièrement en vue. En comparant les Dissertations opposées de l'Abréviateur de Calmet, on croirait que cet argument de Dom Ceillier, nouveau pour lui et qu'il tâche de renforcer, a plus contribué que tout autre à le détacher de l'opinion qu'il avait d'abord fortement soutenue.(3) Nous pourrions maintenant tourner en notre faveur le témoignage de l'Édit : car, s'il n'est plus douteux que Darius n'en soit l'auteur, il faut bien reconnaître à ce

(3) D. Ceillier, Hist. des Auteurs Ecclés. tom. 1, pag. 180. Bible d'Avignon, tom. 6.

prince les qualités qu'il s'y attribue; par cela seul et sans autre examen, il serait démontré que Darius comptait des rois, et peut-être Cyrus lui-même parmi ses ancêtres. Mais nous pensons qu'on a pris trop à la lettre les paroles dont il s'agit, et qu'on ne saurait en tirer aucune induction par rapport à la généalogie d'Assuérus.

Nous devrions peut-être nous en tenir là : cependant, la question rentrant dans notre sujet, puisqu'il s'agit d'écarter la plus forte objection qu'on ait fait valoir, pour enlever au règne de Darius l'Histoire d'Esther, nous nous y arrêterons un moment, et nous donnerons ici nos motifs.

Le nom de père, qui était probablement le terme original, n'est souvent dans l'Écriture qu'un titre honorifique, une marque de soumission, de respect, ou simplement de considération. Bénadad, roi de Syrie, consultant sur sa maladie le Prophète Élisée, s'appelle son fils : Achaz, implorant le secours de Theglath-Phalassar contre Rasin et Phacée, se déclare son serviteur et son fils : les serviteurs de Naaman lui donnent le titre de père : Assuérus le donnait et le faisait donner à Aman, comme étant après lui la seconde personne du royaume. (4) Il y a plus, et nous avons, dans l'espèce même,

(4) 4. Reg. VIII. 9. Ibid. XVI. 7. Ibid. V. 13. Esther. XVI. 11.

un exemple de ce langage oriental. Les Samaritains écrivent à Artaxerxès, que l'on suppose être Smerdis le Mage, que nous croyons être Cambyse, et qui certainement est le prédécesseur de Darius; ils accusent les Juifs de s'être toujours montrés indociles et rebelles, et pour le prouver, ils renvoient ce prince à l'histoire des règnes de ses pères. (5) Les Samaritains ne voulaient parler ni de Cyrus, père de Cambyse et du vrai Smerdis, qui avait rendu la liberté aux Juifs, avec la permission de rebâtir leur ville, et l'ordre exprès d'en relever le temple, ni des ancêtres de Cyrus, qui n'eurent jamais rien à démêler avec eux; les pères d'Artaxerxès ne peuvent être ici que les anciens rois de Chaldée et même d'Assyrie, qui avaient assiégé plusieurs fois, pris enfin et détruit Jérusalem, emmené la nation captive, et avec lesquels cependant Artaxerxès n'avait de commun que d'occuper leur trône.

L'expression du Traducteur Grec, *progenitores*, ne doit point arrêter; elle est synonyme de *patres*, et saint Jérôme la rend ainsi. Quand l'Auteur l'aurait prise dans le sens rigoureux d'ancêtres, de proches ancêtres, il ne faudrait y voir qu'une suite de son opinion sur l'Assuérus d'Esther, qu'il nomme toujours Artaxerxès, et

(5) *Ut recenseas in libris historiarum patrum tuorum.* 1. Esdr. IV. 15.

qu'il semble en effet confondre avec Artaxerxès Longuemain, comme l'a fait depuis l'historien Josèphe. Il a cru que les rois, qu'Assuérus nomme ses pères, étaient ses propres ancêtres, parce que les ancêtres d'Artaxerxès étaient véritablement ceux qui avaient régné avant lui sur les Perses.

Il est étonnant que Dom Ceillier ait donné de l'importance à un argument si facile à détruire : et néanmoins, des dix preuves qu'il rapporte en faveur de son système, c'est à peu près la seule qui soit positive et directe ; les autres tendant plutôt à le concilier avec le Texte sacré, qu'à l'établir sur le Texte même ; palliant tout au plus quelques difficultés, sans lui donner au fond des appuis réels.

Quelques traits d'Hérodote semblent rentrer dans l'idée que nous concevons, de la manière dont Darius parvint à la couronne.

La conjuration contre le Mage se forme sans lui ; il survient inopinément du fond de la Perse, lorsque la partie est déjà liée ; on voit qu'il n'y est admis que pour conduire au dénouement, et expliquer comment il put être l'objet d'une élection faite par les conjurés mêmes. Supposez que sur le bruit de la mort de Cambyse, et de ce qui se passe à Suse, quittant le gouvernement de son père ou le sien, il vienne faire valoir ses droits, et disputer le trône aux assassins qui s'en emparent : vous aurez le fond

réel du récit, dégagé de ses circonstances fabuleuses.

Intapherne paraît avoir marqué dans les événemens de ce temps-là, puisque Hérodote et Ctésias en font également mention, et qu'il est, avec Hydarnès, le seul des conjurés sur le nom duquel ils s'accordent. Eschyle va plus loin; il lui donne la principale part, soit dans la formation, soit dans l'exécution du complot. Or, suivant Hérodote, Intapherne périt effectivement par la main de Darius, et dès les premiers jours du règne de ce prince. Le chef des meurtriers de Cambyse dut finir ainsi : mais quand on dirigeait le complot contre le Mage, que l'on plaçait Darius au nombre des conjurés, qu'on lui donnait part à la convention que ceux-ci font entr'eux pour se choisir un roi, Intapherne ne pouvait périr qu'après l'élection, et il fallait imaginer une cause pour laquelle Darius l'eût fait mettre à mort. Ce conte est un des plus ridicules de l'Auteur, et l'on devrait s'estimer heureux de le trouver rendu à l'Histoire.

Mais cherchons des lumières plus sûres dans une autorité plus imposante, et d'abord examinons ce que nous dit le Livre d'Esther, des commencemens d'Assuérus. Il débute ainsi : « Au temps d'Assuérus, de cet Assuérus qui a » regné depuis l'Inde jusqu'à l'Éthiopie, sur cent » vingt-sept provinces, lorsque le roi Assuérus

» s'assit sur son trône royal qui était dans Suse » la capitale, dans la troisième année de son » règne, il fit préparer devant lui un festin. » (*Esther, c.* 1. *v.* 1 *et* 2.) Assuérus donne ce festin aux princes des Perses et des Mèdes, lorsqu'il s'est assis sur son trône; sur le trône qui était dans la ville de Suse, et il ne le donne que la troisième année de son règne : n'est-ce pas dire que cette année-là, il venait de s'asseoir sur son trône de Suse, de s'établir dans sa capitale; que jusqu'alors il n'avait été maître, ou parfaitement maître, ni de la ville ni du trône royal qui y était, et qu'en cette troisième année seulement de son règne, il s'était trouvé possesseur paisible, et désormais sans contradiction, de l'une et de l'autre?

Examinons maintenant ce qui est dit dans le premier Livre d'Esdras des commencemens de Darius. D'après le témoignage de l'Historien d'Esther, ce serait dans la seconde année de son règne qu'il aurait achevé d'éteindre les factions et d'apaiser tous les troubles, ou du moins qu'il aurait pris le dessus assez décidément, pour que son triomphe ne fût plus douteux; puisque dans la suivante il célèbre cet heureux événement et son accession au trône, dont la fête avait été jusque-là suspendue : et cette année même, cette seconde année de Darius, est, suivant Esdras, celle où les Prophètes du Seigneur à Jérusalem exhortaient les Juifs à

reprendre l'ouvrage de la construction du Temple, comme étant alors assurés d'avoir un roi qui les protégerait, et sous le règne duquel ils n'éprouveraient plus d'oppositions. Ce rapport des faits est remarquable; il confirme l'un, il explique l'autre, et montre à quoi ils tiennent tous les deux.

II. Nous avons parlé d'Eschyle. Ce Poète, dans un passage de sa Tragédie des Perses, touche aussi sommairement la révolution qui avait placé Darius sur le trône, et son récit est fort différent de ceux d'Hérodote et de Ctésias. Eschyle naquit, suivant les Marbres d'Arundel, vers l'an 525 avant notre ère : Cambyse régnait encore, et Hérodote ne vit le jour que cinquante ans après. Son témoignage est donc important: il l'est, non-seulement pour l'objet qui nous occupe; mais pour d'autres encore dont nous avons eu occasion de parler, et auxquels il s'étend. Il exige par conséquent que nous l'examinions dans ses différentes parties, qui d'ailleurs tiennent ensemble, s'aident mutuellement, et ne doivent pas être divisées.

Citons d'abord le passage : c'est l'ombre de Darius, qui parlant aux Anciens des Perses, consternés des défaites répétées de Xerxès, passe en revue les princes qui les ont gouvernés depuis leurs conquêtes :

« Un Mède fut le premier qui commanda vos « armées. Ce qu'il avait commencé, un autre, » son fils, l'acheva (6), parce que la sagesse » dirigeait son courage. Le troisième fut Cyrus, » mortel fortuné, qui, parvenu à l'empire, » donna la paix à tous ses sujets : il acquit la » Lydie et la Phrygie, subjugua l'Ionie, et ne » fut point haï des Dieux, parce qu'il était » modéré. Le fils de Cyrus fut le quatrième roi. » Mardus, à la honte de notre patrie et de ce » trône antique, fut le cinquième ; mais bientôt » le vaillant Artaphrénès, aidé de ses amis » conjurés, le surprit et le tua dans son palais. » Le sixième fut Maraphis, le septième Arta- » phrénès, et moi-même enfin, j'obtins le sort » que je désirais. » (7)

(6) *Acheva cet ouvrage ;* l'ouvrage dont le Poète a parlé plus haut, qu'un seul homme étendit son sceptre sur l'Asie entière, et lui dicta des lois. M. Schütz le remarque dans sa note, pag. 108 : « *Hoc opus perfecit, hoc est, regnum firmavit ac » stabilivit.* » Au vers 764, le texte porte, *à tous ses amis :* dans le sens sans doute qu'exprime le Traducteur français : à ses sujets, à ses peuples qu'il aimait.

(7) Théâtre d'Eschyle, traduit par La Porte du Theil, tom. 1. Tragédie des Perses, vers 767 *et suiv.* J'ai gâté en quelques endroits la Traduction française, pour conserver la lettre dont j'avais besoin ; il en est deux que je dois faire remarquer. 1° L'Auteur prend le mot *Médus* pour un nom propre : « Médus fut le premier qui commanda vos armées. » Quel est alors cet autre dont il s'agit au vers suivant ? un autre homme, un autre roi, un second Médus ? L'interprétation commune est claire, elle vient naturellement à l'esprit, l'Histoire l'indique, et l'Écriture la demande : Un Mède, un autre Mède, son fils ;

La suite des premiers rois dans ce passage est singulièrement remarquable. Elle confirme le récit de Xénophon, et explique encore mieux comment le premier roi des Perses à Babylone se trouve être un Mède : il ne s'agit que d'en faire une juste application, en la considérant en elle-même, et sans se laisser détourner par le désir de la rapprocher d'Hérodote. Elle explique également et avec le même avantage, pourquoi, depuis Cyrus, les deux peuples sont toujours mis à côté l'un de l'autre dans l'Histoire sainte, ou confondus l'un avec l'autre dans l'Histoire profane, comme régnant ensemble et partageant l'empire.

Eschyle compte deux rois, le père et son fils, qui avaient commandé les armées des Perses

deux rois des Mèdes, qui régnaient aussi sur les Perses, ou les avaient pour alliés. 2° Il rend ainsi la dernière phrase : « Moi-» même enfin, servi à mon gré par le sort, j'ai régné ; » où il a manifestement en vue le récit des Historiens. Eschyle ne paraît pas y penser ; quelque trait précis le rappellerait, s'il y faisait allusion ; toute la suite du discours au contraire l'exclut. La Version latine rend le Texte littéralement : *Et ego obtinui quam desiderabam sortem ;* le sort que je désirais, je l'obtins : c'est-à-dire, la couronne, ce titre de roi, objets de mes vœux et que j'eus le bonheur d'obtenir. On trouve le mot *palos* pris en ce sens dans la Tragédie d'Agamemnon, v. 341 : « Chacun, selon » le sort que la fortune lui fait échoir, s'établit dans les » maisons des Troyens captifs ; » et non pas, ce semble, « selon » que le sort le conduit. » Le sort, pour chacun des vainqueurs. est la maison qui lui tombe en partage, plus ou moins opulente, et lui offrant un plus ou moins riche butin, selon que le hasard, que la fortune l'a plus ou moins favorisé.

avant Cyrus, et ces rois sont des Mèdes. Le père avait jeté les fondemens de l'empire, le fils acheva l'ouvrage : à ce dernier trait pouvait-on méconnaître le Darius Médus du Prophète Daniel, sous qui l'empire des Chaldéens est éteint par la prise de Babylone, et qui règne dans cette ville avant Cyrus même qui l'avait conquise ? Darius le Mède est donc le Cyaxare de Xénophon, roi des Mèdes et oncle de Cyrus ; car nul autre des rois Mèdes que ce Cyaxare, ne saurait être celui qui mit la dernière main à l'établissement de l'empire des Perses. Le premier roi des Mèdes dont parle Eschyle, est donc Astyage père de Cyaxare, et roi des Mèdes avant son fils : il ne peut pas être Darius Médus, sous qui la grande entreprise qu'il n'avait pu qu'entamer, s'était accomplie ; et de même, Darius Médus ne peut pas être Astyage, qui ne régna jamais à Babylone et n'eut point Cyrus pour successeur immédiat.

Voilà les deux Mèdes, rois des Perses suivant Eschyle, et les deux rois Mèdes, aïeul et oncle de Cyrus suivant Xénophon. On voit que l'Historien a suivi, sur la naissance et la formation de la monarchie des Mèdes et des Perses, la même tradition que le Poète, mais en l'embellissant en faveur de Cyrus et à l'avantage de sa nation. Eschyle ne donne pas la même idée de la situation respective des deux peuples, et ne suppose pas les Perses dans une indépendance

aussi absolue ; soit que ceux-ci fussent réellement assujettis aux Mèdes, ou qu'ils éprouvassent seulement l'effet ordinaire de cet ascendant que donne la supériorité des forces, sur un voisin ou un allié plus faible. Les Perses probablement, n'avaient secoué le joug des Chaldéens qu'en passant sous celui des Mèdes, ou, ce qui devait y ressembler beaucoup, sous leur protection. Telles étaient les notions premières, intactes encore, quand Eschyle les avait recueillies, mais altérées depuis par la succession des temps, la vanité ou la jalousie nationale. Il n'est pas étonnant que Xénophon ait préféré une opinion de ses contemporains, plus favorable à son héros, et que l'état des choses rendait d'ailleurs plausible.

La même réflexion s'applique aux détails des faits et à ce qui regarde particulièrement Cyrus dans son Histoire. Quoiqu'il retrace la marche des événemens, telle qu'Eschyle nous la fait concevoir, on juge par le passage du Poète, qu'il a été trop exclusivement occupé de ce prince, à qui il rapporte tout, sans presque rien laisser aux autres. Il peut encore n'avoir fait qu'adopter les récits exagérés des Perses ; mais il paraît qu'au temps d'Eschyle on savait quelque chose de plus d'Astyage, et qu'on donnait à Cyaxare une part plus active et une attitude plus noble que ne fait Xénophon, dans la guerre contre les Babyloniens.

Il résulte de ces observations, que la tradition suivie par Eschyle et par Xénophon, se rapproche autant de l'Écriture que celle d'Hérodote s'en éloigne, et doit incontestablement lui être préférée ; que le rapprochement est beaucoup plus marqué dans le récit d'Eschyle que dans celui de Xénophon ; qu'il faut par conséquent expliquer l'un par l'autre, en ramenant les diverses circonstances de celui-ci aux vues générales de celui-là ; et qu'alors on aura atteint le vrai, par rapport à l'Histoire profane, d'aussi près qu'il est possible au milieu des incertitudes qui lui sont propres, et de ses variations qui les augmentent, en même temps qu'on l'aura mise aussi parfaitement d'accord avec l'Histoire sainte, qu'il est permis de l'espérer dans cette obscurité des temps.

Ce qui est dit de Cyrus mérite aussi attention. Le Poëte parle d'un grand nombre de provinces conquises par ce prince, et ne dit rien de Babylone; ces conquêtes sont le propre ouvrage de Cyrus, et cependant ce n'est pas lui qui en recueille le fruit, par qui et pour qui s'achève le grand ouvrage, *hoc opus*, de l'établissement de l'empire des Perses. Ne semble-t-il pas faire distinctement sa part à Cyrus, qui commanda seul l'expédition dans la Phrygie, la Lydie, l'Ionie, comme tous les Historiens le rapportent; mais qui combat sous les ordres du roi des Mèdes, partage avec lui les autres entreprises,

ne l'aide à prendre Babylone que pour l'y faire régner, et jusqu'à la fin n'est que son général, comme sujet ou comme allié. « Cyrus, dit » Eschyle, parvenu à l'empire, donna la paix » à tous ses peuples. » Les Persans n'eurent la paix, que lorsqu'il n'y eut plus de conquêtes à faire : ce fut alors que Cyrus monta sur le trône, et jusqu'alors un autre l'avait occupé.

Passons aux rois suivans, qui nous intéressent ici plus particulièrement : à cet égard même, les observations qu'on vient de lire auront leur utilité : en confirmant le témoignage d'Eschyle dans la première partie de son récit, elles nous donneront une garantie de sa fidélité dans l'autre.

1° Cambyse, le quatrième roi, succède immédiatement à Cyrus. Eschyle ne compte pas Tanyoxarès qui ne fit que passer, et disputa le trône plutôt qu'il ne l'obtint. Il semblerait même ne donner qu'un fils à Cyrus ; toutefois l'existence d'un frère de Cambyse est prouvée par les témoignages réunis des trois historiens.

2° Mardus est le cinquième, et ce qu'en dit Eschyle paraît faire allusion au caractère du Mage ou à quelque chose de semblable. Sur cela j'observe que la Tragédie des Perses fut représentée sous l'archontat de Ménon, suivant l'ancien auteur de la préface qu'on lit à la tête de la pièce, c'est-à-dire, l'an 473 avant notre ère, quatre ou cinq ans après l'expédition de

Il résulte de ces observations, que la tradition suivie par Eschyle et par Xénophon, se rapproche autant de l'Écriture que celle d'Hérodote s'en éloigne, et doit incontestablement lui être préférée ; que le rapprochement est beaucoup plus marqué dans le récit d'Eschyle que dans celui de Xénophon ; qu'il faut par conséquent expliquer l'un par l'autre, en ramenant les diverses circonstances de celui-ci aux vues générales de celui-là ; et qu'alors on aura atteint le vrai, par rapport à l'Histoire profane, d'aussi près qu'il est possible au milieu des incertitudes qui lui sont propres, et de ses variations qui les augmentent, en même temps qu'on l'aura mise aussi parfaitement d'accord avec l'Histoire sainte, qu'il est permis de l'espérer dans cette obscurité des temps.

Ce qui est dit de Cyrus mérite aussi attention. Le Poète parle d'un grand nombre de provinces conquises par ce prince, et ne dit rien de Babylone; ces conquêtes sont le propre ouvrage de Cyrus, et cependant ce n'est pas lui qui en recueille le fruit, par qui et pour qui s'achève le grand ouvrage, *hoc opus*, de l'établissement de l'empire des Perses. Ne semble-t-il pas faire distinctement sa part à Cyrus, qui commanda seul l'expédition dans la Phrygie, la Lydie, l'Ionie, comme tous les Historiens le rapportent; mais qui combat sous les ordres du roi des Mèdes, partage avec lui les autres entreprises,

ne l'aide à prendre Babylone que pour l'y faire régner, et jusqu'à la fin n'est que son général, comme sujet ou comme allié. « Cyrus, dit » Eschyle, parvenu à l'empire, donna la paix » à tous ses peuples. » Les peuples n'eurent la paix, que lorsqu'il n'y eut plus de conquêtes à faire : ce fut alors que Cyrus monta sur le trône, et jusqu'alors un autre l'avait occupé.

Passons aux rois suivans, qui nous intéressent ici plus particulièrement : à cet égard même, les observations qu'on vient de lire auront leur utilité; en confirmant le témoignage d'Eschyle dans la première partie de son récit, elles nous donnent une garantie de sa fidélité dans l'autre.

1° Cambyse, le quatrième roi, succède immédiatement à Cyrus. Eschyle ne compte pas Tanyoxarès qui ne fit que passer, et disputa le trône plutôt qu'il ne l'obtint. Il semblerait même ne donner qu'un fils à Cyrus; quoique l'existence d'un frère de Cambyse soit prouvée par les témoignages réunis des trois Historiens.

2° Mardus est le cinquième, et ce qu'en dit Eschyle paraît faire allusion au caractère du Mage ou à quelque chose de semblable. Sur cela j'observe que la Tragédie des Perses fut représentée sous l'archontat de Ménon, suivant l'ancien auteur de la préface qu'on lit à la tête de la pièce, c'est-à-dire, l'an 474 avant notre ère, quatre ou cinq ans après l'expédition de

Xerxès, qui en est le sujet. Darius fils d'Hystaspe monta sur le trône en 519 ; la douzième année de son règne, époque de l'Histoire d'Esther, tombe donc vers l'an 507, et c'était trente-trois ans après, quatorze ans suivant Ctésias, et neuf seulement suivant Hérodote, après la mort de Darius, que l'on parlait de Mardus ou de Smerdis sur le Théâtre d'Athènes. Cette observation confirme ce que nous avons plusieurs fois remarqué, qu'avant l'époque où les conquêtes de Cyrus s'étendant jusqu'à eux, éveillèrent à la fois leur attention et leur intérêt, les Grecs avaient été peu instruits, et vraisemblablement ne s'étaient guère occupés de ce qui se passait au loin dans l'intérieur de l'Asie ; que les peuples de ces contrées, et les Perses eux-mêmes, sans culture, sans lettres, parlant tous des langages différens, n'avaient point d'Histoires écrites, livrées au public, accessibles à tout le monde, qui pussent en répandre chez eux, et en porter chez l'étranger, des connaissances exactes ; que les Livres des Juifs, communs entre leurs mains, et dispersés comme eux dans toutes les provinces de l'empire, étaient les seuls monumens historiques que ceux qui voulaient en apprendre quelque chose, pouvaient consulter. C'est ainsi qu'au défaut de Mémoires nationaux, tout ce que l'on racontait des derniers temps du royaume d'Assyrie, avait été tiré ou imité des Auteurs sacrés qui en

avaient parlé, et principalement du Livre de Judith. Dès que celui d'Esther fut connu, on y chercha les événemens mémorables du temps auquel il se rapporte; des ressemblances vagues suffirent, on crut reconnaître les faits, et les travestissemens commencèrent. La révolution dont parle Eschyle, avait été renfermée dans l'enceinte de la capitale, et pour ainsi dire, dans l'intérieur du palais. Ce n'est pas là que le conte, quel qu'il fut, sur le successeur de Cambyse, avait pris naissance, ni de là qu'il était passé dans la Grèce; on s'occupait peu à Suse de ce qui s'en disait à Athènes : mais cette révolution, qui éteignit la race de Cyrus, et plaça sur le trône une maison nouvelle, n'avait pu manquer d'attirer les regards, soit des peuples de l'empire, soit des peuples voisins, et de celui surtout qui s'y trouvait le plus intéressé; elle continuait d'être, pour les uns et pour les autres, l'objet d'une curiosité toujours mal satisfaite, et de recherches qui ne donnaient jamais que des résultats incertains. Un livre rendu public dans ces circonstances, et qui semblait offrir quelque chose d'analogue, ne pouvait traiter d'autre chose : quel autre événement méritait plus d'être consigné dans un écrit exprès et authentiquement publié, que celui qui avait donné ses nouveaux maîtres à la Perse, et à la Grèce ses nouveaux ennemis?

Au reste, nous ignorons l'histoire du Mardus

d'Eschyle, qui différait peut-être autant de celle de Smerdis, que celle-ci diffère de l'histoire de Sphendadate. Le peu qu'en dit Eschyle, l'annonce : Artaphrénès ne ressemble point à Otane; il tue seul Mardus, et Mardus seul est tué ; la ruse paraît avoir été son principal moyen, *per dolum occidit.* Si nous en connaissions les détails elle nous fournirait, comme les deux autres, sa preuve particulière de la source d'où toutes étaient sorties.

3° A Mardus succèdent deux rois, Maraphis, probablement l'un des conjurés, et Artaphrénès, qui avait été leur chef : c'est-à-dire, que les conjurés, unis à lui pour combattre Mardus, s'étaient divisés lorsqu'il avait été question de le remplacer ; que chacun aspirant au trône, deux d'entr'eux l'avaient occupé successivement; que Darius n'y était parvenu qu'en renversant à son tour le dernier possesseur, et détruisant ou écartant les autres. Telle est l'idée que l'on se formerait des événemens d'après le récit d'Eschyle : elle serait certainement plus conforme au cours ordinaire des choses, plus dans la nature des passions humaines, que le paisible et bizarre accord dont on nous parle, que la froide indifférence, ou si l'on veut, la sagesse et l'extrême modération qui le dictent.

4° Le récit d'Eschyle ferait tomber celui d'Hérodote, et l'on convient que l'autorité du Poète a son poids. On a donc cherché à se

débarrasser d'un témoignage incommode, et l'on a proscrit, comme interpolé, le vers qui nous donne un sixième et un septième roi. Le remède était violent, et quelque tournure que l'on prenne, il est clair qu'on n'y a recours qu'en faveur d'Hérodote, et dans la persuasion que son récit étant le seul vrai, et vrai de tous points, rien de ce qui lui est opposé ou qui s'en éloigne, ne peut se soutenir. Ce motif n'existe pas pour nous. (8)

D'ailleurs, aurait-on tout gagné, quand on se serait défait des deux rois? Suivant Eschyle, Darius n'est pour rien dans la conjuration contre Mardus : il resterait donc à expliquer comment il obtint la couronne, et ce ne serait jamais par le vœu et l'appui des conjurés, comme Hérodote le suppose.

Eschyle n'a point connu le pacte que ceux-ci font entr'eux, ni le moyen d'élection qu'ils adoptent, ni la supercherie de Darius; son récit repousse évidemment toutes ces circon-

(8) *Æsch. Trag. ed. Schütz, excurs. 2. ad Pers.* Déjà un critique Anglais avait cru pouvoir enfermer le vers dans la fatale parenthèse, signe de suspicion; l'auteur de la conjecture n'alla pas plus loin; des éditeurs plus récens l'ont décidément expulsé de leur Texte. M. Schütz ne dissimule pas son motif : « *Meliùs » illo versu deleto verba*, ego quidem sortem quam, etc. *cum » antecedentibus cohærerent, et Herodoti narrationi optimè conve- » nirent.* » Larcher ne voit que cette seule manière de justifier Eschyle : c'est-à-dire, de le rapprocher d'Hérodote. *Note* 54 *sur le liv.* VII.

stances, qui forment la partie essentielle, le corps de celui d'Hérodote.

Enfin, l'Artaphrénès d'Eschyle n'est que ce qu'a dû être l'Intapherne d'Hérodote, ainsi que nous l'avons observé. S'il fut le dernier des trois usurpateurs, ce fut à lui spécialement que Darius eut affaire, à lui qu'il arracha la couronne et la vie, comme lui-même peut-être les avait arrachées à Maraphis son prédécesseur. L'Historien nous apprend que Darius le fit périr; le Poète nous en indique une cause vraisemblable, et nous permet de conserver le trait historique, en nous épargnant les inepties du conte.

Il n'est donc pas nécessaire pour justifier Eschyle, et il ne suffirait pas, comme on semble le croire, pour le concilier avec Hérodote, de supprimer les deux rois qu'il place entre Mardus et Darius. Il ne faut que réduire les termes à leur juste valeur, interpréter par les circonstances ce titre pompeux qui effraie; et alors les nouveaux personnages introduits sur la scène y jettent du jour, développent l'action, et contribuent à nous faire prendre une idée plus juste d'événemens, que les Grecs les plus voisins du temps n'ont qu'imparfaitement connus; mais que les autres n'ont cessé d'obscurcir en y accumulant des incidens imaginaires, au point qu'il serait impossible de les reconnaître, si l'on s'en tenait à leurs seuls récits.

5° Quant au vers qu'on retranche et à la note qu'on lui inflige, comme il ne s'agit point ici d'une discussion grammaticale du Texte, mais d'un point de critique purement rationnelle, il me suffira d'exposer brièvement les considérations qui assurent à l'Auteur même le vers suspecté. On suppose qu'un Scoliaste ayant ajouté à la marge les noms des conjurés, en trois vers sénaires, les deux premiers se perdirent, le troisième resta seul, et passa ensuite dans le Texte. C'est celui où nous lisons aujourd'hui les noms de Maraphis et d'Artaphrénès, qui étaient les deux derniers conjurés mentionnés par le Scoliaste, et ne sont point un sixième et un septième roi mentionnés par Eschyle.

D'abord, cette marche ne laisse pas d'être compliquée, et le hasard aurait bien servi les interpolateurs. Eschyle avait marqué par la suite des nombres celle des rois précédens ; Cyrus est le troisième, Cambyse le quatrième, Mardus le cinquième : et les deux suivans se seraient trouvés ailleurs, portant de même leurs notes numériques, dans un vers de même mesure, et comme fait exprès pour occuper la place.

Qu'un interprète se soit amusé, ou si l'on veut, que pour l'instruction de ses disciples il se soit occupé à mettre en vers les noms des conjurés, cela est possible, mais rien de plus ; et c'est néanmoins sur cette supposition abso-

lument gratuite, que repose tout le système d'interpolation.

Il est très-possible qu'une note marginale change de place, les exemples en sont assez fréquens; mais dans cette occasion la chose avait sa difficulté. Comment les premiers vers se seraient-ils perdus, avant que le dernier eût passé dans le Texte; ou comment celui-ci eût-il quitté la marge, tant que les autres y seraient restés?

Examinons le vers, et voyons quelle en a pu être originairement la destination.

Dans l'énumération d'une suite de rois, il est naturel, et souvent nécessaire, de marquer distinctement les rangs, et d'assigner à chacun son nombre et sa place; parce que des rois se succèdent, et qu'il importe de connaître l'ordre de succession. Parmi les conjurés, il n'y avait point de rang, point de place distincte pour aucun : le Scoliaste aurait pris une peine, non-seulement superflue, mais sans motif et sans objet.

Artaphrénès, l'auteur de l'entreprise, et qui avait eu la gloire de tuer Mardus, n'aurait pas été mis au dernier rang : sa place était au premier, dès qu'on voulait déterminer des rangs.

Un Scoliaste écrivant dans des temps postérieurs, aurait pris pour guide quelqu'un des anciens Historiens, probablement des plus anciens et des plus accrédités, Ctésias ou Hérodote,

qui n'ont point connu de Maraphis : où avait-il pris ce nom ?

Si nous passons au copiste : qui a pu le déterminer à introduire dans son Texte des personnages inconnus ? comment d'autres, moins ignorans, n'auraient-ils pas aperçu et évité l'erreur ? comment se serait-elle glissée dans tous les exemplaires ? Le narré d'Eschyle eût été, à cet égard, conforme à celui des Historiens ; on n'eût pas encore entendu parler de rois de Perse après le Mage, autre que Darius ; l'événement étant célèbre, personne n'aurait ignoré que les Anciens n'en nommaient aucun : et tout-à-coup l'ineptie ou l'inadvertance d'un copiste en aurait créé deux ; et ces nouveaux rois se seraient établis sans difficulté, auraient été universellement reçus dans le Texte d'Eschyle, contre toutes les notions qu'on avait puisées dans l'Histoire, et malgré ce qu'en avait dit jusque alors le Poète lui-même !

Que reste-t-il de vraisemblance, ou plutôt de possibilité, à l'interpolation qu'on veut nous faire admettre, et qui portant sur des suppositions en l'air, la plupart même inadmissibles, ne trouve que des obstacles dans les circonstances réelles ?

Concluons qu'il n'y a point de raisons pour ôter à Eschyle le vers qu'on lui conteste, qu'il y en a de très-bonnes pour le lui conserver, que le passage entier peut et doit être maintenu.

Je m'y suis arrêté, parce que l'Auteur, contemporain de l'événement et historien ici plus que poète, rend témoignage de la manière dont on le racontait de son temps ; qu'il nous offre le travestissement primitif, simple encore et s'écartant moins de la vérité, propre par conséquent à nous en faire retrouver la trace, perdue dans le chaos des fables qui sont venues après.

CHAPITRE IV.

Les Femmes de Darius.

Une avant qu'il montât sur le trône, qui est Vasthi.
Cinq autres depuis : Atosse et Artystone, filles de Cyrus, Parmys, Phédime, Phratagune ; qui toutes ne sont qu'Esther.

Après l'élection, la première chose dont Hérodote nous entretient, ce sont les mariages que Darius contracte. Mais il parle ailleurs d'une première femme, fille de Gobryas, et de trois enfans que ce prince en avait eus, avant d'être roi, et qui pour cette raison furent exclus du trône. Ces circonstances auraient-elles quelque relation avec l'histoire de Vasthi ? C'est ce que nous devons examiner d'abord.

Art. 1. *Vasthi.*

Nous avons déjà vu quelques traits reconnaissables, mais obscurs, de Vasthi et de sa répudiation, dans Cassandane qui se plaint des

mépris de Cyrus et de la faveur dont jouit l'Égyptienne ; dans la sœur de Cambyse, que ce prince épouse sur la décision de l'assemblée des juges, et qu'il laisse à Suse pour en amener une autre en Egypte. Ce n'est pas assez, et l'on aurait droit de s'étonner qu'un fait aussi marquant dans l'Histoire d'Assuérus, le fût aussi peu dans Hérodote ; qu'il l'eût transporté tout entier à d'autres règnes, et n'en fit aucune mention dans l'Histoire de Darius, où était sa véritable place. La fille de Gobryas prévient ce reproche.

« Darius avait, avant d'être roi, trois enfans » d'une première femme, fille de Gobryas ; mais » depuis qu'il était monté sur le trône, il en » avait eu quatre autres d'Atosse, fille de » Cyrus. Artobazane était l'aîné des enfans de » la première femme, et Xerxès de ceux de la » seconde. Comme ils n'avaient pas la même » mère, ils se disputaient la couronne. » (*Hérodote*, *l.* VII. *c.* 2.)

1° Hérodote ne dit point le nom de la fille de Gobryas : — Nous avons observé que ses interprètes n'avaient pas su déchiffrer celui de Vasthi, et que du nom propre U. S^{H}. T^{H}. I., ils avaient fait simplement A. S^{H}. T^{H}., femme, épouse, ou A. S^{H}. T^{H}. U., son épouse. C'est la raison pour laquelle ils n'ont jamais appelé par son nom la première sœur de Cambyse, qui cependant a des traits assez manifestes de Vasthi. La fille de Gobryas éprouve le même sort,

parce qu'elle est également Vasthi, et que son histoire est prise du même endroit du Texte.

2° Darius n'était pas roi, quand il épousa la fille de Gobryas; elle ne règne point avec lui: — Vasthi est répudiée dans les premières années d'Assuérus, et ne règne pas long-temps. On savait que Darius avait eu une femme avant Atosse, le Texte l'apprenait: mais on a cru qu'il avait épousé celle-ci immédiatement après son élection; il a bien fallu supposer qu'il avait eu l'autre avant d'être roi, et qu'elle n'avait jamais été reine.

3° Le fils aîné de la fille de Gobryas dispute le trône au fils aîné d'Atosse: — Quel autre qu'un fils de la première femme d'Assuérus, aurait pu entrer en concurrence avec celui de la seconde? la femme de Darius, dont le fils prétend à la couronne, est donc Vasthi. Celle-ci peut avoir été mariée, avant que Darius fût roi: mais on n'a imaginé d'opposer cette raison à ses enfans, que pour suppléer à sa répudiation qu'on ignorait. De ce fait, si on l'eût bien compris, on aurait plutôt conclu que les enfans de Vasthi furent regardés comme déchus de leur droit à la couronne, par la même sentence qui en avait privé leur mère.

4° Dans Hérodote, Darius prononce seul entre ses deux fils, et sur l'avis de Démarate roi de Lacédémone, qui venait de se retirer à sa cour. « Darius, dit cet Historien, n'avait pas encore

» prononcé, lorsqu'arriva à Suse Démarate, » fils d'Ariston, qui s'était sauvé de Lacédé- » mone, après avoir été dépouillé de ses états. » Ayant entendu parler du différend qui parta- » geait les fils de ce prince, il conseilla à » Xerxès, suivant ce qu'en a publié la renom- » mée, d'ajouter aux raisons qu'il avait déjà » données, qu'il était né depuis que Darius était » monté sur le trône, au lieu qu'Artobazane, » était venu au monde tandis que Darius n'était » encore qu'un homme privé..... Xerxès s'étant » servi des raisons que lui avait suggérées Dé- » marate, Darius les trouva justes, et le nomma » son successeur. » (*Hérodote, l.* VII. *c.* 2.) Mais Plutarque, qui du reste place l'événement après la mort de Darius, nous en a conservé une relation plus circonstanciée. On y voit que la question devait être agitée devant des juges: « que le jour du jugement approchant, les » Perses nommèrent d'un avis unanime pour » juge, Artabane frère de Darius: que les deux » princes exposèrent leurs raisons à Artabane, » et que celui-ci décida en faveur de Xerxès et » le déclara roi. » (1)

Larcher soupçonne que ce récit était tiré de Ctésias, et dès lors il lui devient suspect: pour nous, au contraire, il serait une preuve que Ctésias avait mieux lu qu'Hérodote, ou suivi plus exactement ses mémoires. On y

(1) Plut. de amore fraterno, cap. 18.

reconnaît les Sages, instruits des lois et des jugemens ; les princes des Perses et des Mèdes, qu'Assuérus consulte ; Mamuchan, qui parle le premier, et dont le conseil est approuvé par le roi et les grands de sa cour ; le jugement enfin, qui déclare Vasthi déchue de la couronne, et décide qu'une autre sera mise à sa place. Ce que l'Auteur sacré disait de la mère, les Historiens l'ont transporté au fils. C'est évidemment le même fond, sur lequel on avait formé l'assemblée et la décision des juges royaux de Cambyse.

Observez que c'est néanmoins sur ce fond, qu'est bâtie toute l'histoire, détaillée dans Plutarque, du combat de générosité et de désintéressement entre les deux frères ; et concluez de là ce qu'il faut penser de ces anecdotes de la cour de Perse, pour ne parler ici que d'elle, dont Hérodote et les Auteurs Grecs sont remplis, et sur lesquelles on disserterait moins, si on ne leur donnait que le degré de confiance qu'elles méritent. La contestation se termine à l'amiable, parce qu'il n'y eut point de contestation ; mais on trouvait une première femme, qui sans doute avait eu des enfans, et il fallait expliquer pourquoi on voyait sur le trône le fils de la seconde.

Observez encore que Démarate, dans Hérodote, détermine seul le jugement de Darius, comme Artabane, dans Plutarque, prononce

seul la sentence; et que Mamuchan, par conséquent, est le type du conseiller comme du juge: d'après le Texte, un seul homme en effet avait parlé dans cette cause, soit qu'il n'eût donné qu'un avis, ou qu'il eût rendu un jugement. Il est vraisemblable, que les premiers conteurs laissaient à un Persan la gloire de décider entre deux prétendans au trône de Perse : quels furent ensuite ceux à qui il put venir en pensée de la transférer à un Grec ?

Art. 2. *Atosse.*

Darius, après son élection, épouse d'abord deux filles de Cyrus. « Ce fut, dit Hérodote, » avec des femmes Perses que Darius contracta » ses premiers mariages : il épousa deux filles » de Cyrus, Atosse et Artystone. Atosse avait » été femme de son frère Cambyse, et ensuite » du Mage ; Artystone était encore vierge. » (*Hérodote*, *l.* III. *c.* 88.)

L'Histoire sainte ne nous fait connaître que deux femmes d'Assuérus : Vasthi, qu'il répudie dès la troisième année de son règne; Esther, qu'il épousa dans la septième, et qu'il fit régner à la place de Vasthi. Nous avons vu ce qu'était devenue la première, entre les mains des auteurs des contes, et comment ils en avaient transporté à divers temps, et partagé entre plusieurs personnes, les différens traits,

Il ne nous reste donc ici que la seconde ; mais elle avait deux noms, dont on a fait les deux sœurs, femmes de Darius. « Mardochée avait » élevé auprès de lui Edissa, qui est Esther, » fille de son frère : *Edissa, ipsa Esther.* » (*Esther. c.* II. v. 7.) Nous traiterons séparément d'Atosse, et d'Artystone.

I. Le mot Hébreu H. D. S. H., (1) *Adassa* selon la ponctuation actuelle, *Edissa* suivant la prononciation reçue au temps de saint Jérôme, et que l'on pourrait aussi prononcer *Adossa*, est absolument le même qu'Atossa : le D et le T, qui sont des consonnes du même organe, et ne diffèrent presque que par l'aspiration plus ou moins forte, se changeant continuellement l'une en l'autre, lorsque les mots passent en différentes langues, ou seulement en différens dialectes. Pour quelques peuples le D n'est proprement qu'un T, ou plus doux ou plus dur : le Français qui copierait sous la dictée d'un habitant de certaines provinces de l'Allemagne, ne mettrait partout que des T. Il n'y a point de difficulté à cet égard. Voyons donc si ce que l'Histoire nous dit d'Atosse, répond à ce que l'Ecriture nous apprend d'Esther ou d'Adossa.

1° Atosse avait été mariée : — On pouvait sup-

(1) הדסה, Adassa, *Edissa*.

poser qu'Adossa l'avait été : elle ne reparaît plus dans l'Histoire sacrée, que sous le nom d'Esther ; et c'est Esther nommément, la seule Esther, qui y est représentée comme vierge.

2°. Atosse est la première femme que Darius épouse, du moins est-elle nommée avant Artystone : — C'est l'ordre dans lequel le Texte les offrait : *Adassa, quæ est Esther.*

3° Atosse règne, et paraît régner seule ; elle a le plus grand crédit sur l'esprit de Darius, et le conserve jusqu'à la fin, comme le prouve le choix de Xerxès, son fils, pour succéder au trône. (*Hérodote*, *l.* v. *c.* 3.) Esther s'acquit auprès d'Assuérus plus de considération et de bienveillance, que toutes les autres femmes; (*Esther*, *c.* II. *v.* 17.) il lui met le diadème sur la tête, il la fait reine, il lui aurait donné, si elle l'avait demandé, la moitié de son royaume.

4° Nous parlerons ailleurs de la maladie d'Atosse, qu'explique un trait d'Esther.

II. Dès que l'on supposait qu'Atosse avait été l'épouse de son frère Cambyse et du Mage, il fallait de toute nécessité la distinguer d'Artystone. Mais on demandera, pourquoi ce qui n'est dit d'elle, dans l'Ecriture, que sous le nom d'Esther, ne lui est attribué, dans les Auteurs, que sous le nom d'Adassa. La raison s'en présente d'elle-même, et elle change la difficulté en preuve.

L'épouse de Darius est plus connue dans l'Ecriture sous un nom ; elle était plus connue sous l'autre dans la Perse. On le voit, non-seulement par Hérodote, qui nous montre toujours Atosse au premier rang, et comme reine ou principale épouse ; mais par Eschyle, plus ancien. C'est Atosse qui paraît dans sa Tragédie, que les Perses saluent comme leur ancienne souveraine, que l'ombre de Darius appelle la noble compagne de sa couche. Les Perses n'avaient donc jamais donné, et ne donnaient pas encore d'autre nom, à celle qui avait porté la couronne au temps de Darius ; voilà ce que prouvent les témoignages de l'Histoire. Cette reine cependant était incontestablement Esther ; il n'y en avait pas deux à la fois qui pussent remplir les deux personnages : et voilà ce qui prouve qu'Atosse est Adassa. Le double nom explique tout ; quoiqu'au fond l'explication ne soit pas nécessaire : quand nous ignorerions qu'Esther s'appelait aussi Atosse, nous n'en serions pas moins assurés par les faits, qu'Atosse est la même, et ne saurait être une autre, qu'Esther.

Ce dernier nom était sans doute celui de la nièce de Mardochée ; le nom qu'elle avait porté au sein de sa famille, moins connu dans l'empire, mais plus cher à sa nation, et que par cette raison l'Auteur sacré emploie de préférence. L'autre pouvait être celui qu'elle reçut

en entrant dans le Palais, et sous lequel elle fut couronnée. On sait que les monarques de l'Orient étaient dans l'usage de changer ainsi les noms de ceux qu'ils appelaient auprès de leur personne, et qu'ils attachaient à leur cour; l'Ecriture en fournit des exemples. Esther est manifestement un nom Juif, dont l'étymologie est bien marquée en Hébreu : *absconsa*, *abscondita*, ce qui est, ce qu'on tient caché. Il convenait à la modeste obscurité de son enfance; aux jours de son abaissement : ce n'est pas celui qu'elle dut porter sur le trône. Les étymologies que l'on donne au mot Adassa, sont plus incertaines. En le tirant de l'Hébreu ou du Chaldéen H. D. S., que l'on croit signifier un myrte (3), il répondrait mieux à la circonstance, malgré l'expression du Poète qui ne fait du myrte qu'un humble arbrisseau. Mais on s'éviterait la peine de lui chercher un sens vague et douteux dans la langue Hébraïque, Chaldéenne, ou Syriaque, si l'on admettait, ce qui est de soi-même extrêmement vraisemblable, que le nom qu'Esther reçut à la cour de Perse, était formé du Persan.

III. Aux traits que fournit Hérodote, nous en ajouterons un qui vient d'ailleurs, et qui n'en est que plus remarquable. Hellanicus, Historien Grec comme lui, et son contempo-

(3) הדס, *myrtus*.

rain, faisait l'observation, au rapport de Clément d'Alexandrie, qu'Atosse reine des Perses était la première qui eût composé des lettres, et selon Tatien, qu'on lui en devait la composition. (4) Il paraît que les deux Auteurs nous donnent l'expression propre de l'Historien ; leur accord le prouve, et c'est gratuitement qu'on suppose que l'un a copié l'autre. Clément d'Alexandrie connaissait certainement les écrits d'Hellanicus, et quoiqu'il prenne souvent Tatien pour guide, il ne le suit pas à l'aveugle, et sans faire de son côté les recherches que sa vaste érudition lui rendait faciles, ils s'accordent sur le terme, parce que tous les deux copiaient l'original.

Mais on dispute sur le sens : que signifiait composer des lettres ? Les uns l'entendent simplement de lettres écrites par Atosse, et c'est bien le sens le plus naturel ; les autres, d'une forme de tablettes épistolaires qu'elle inventa, ce qui serait assez singulier pour une reine. D'une part, comment aurait-on supposé, l'art d'écrire étant connu depuis long-temps, que son usage le plus commode, le plus à la portée de tout le monde, et qui dès l'origine aurait dû être le plus fréquent, eût néanmoins été

(4) « *Feminæ, quæ Persis olim imperavit, Hellanico teste,* » *epistolarum compositio debetur; huic autem Atossa nomen.* » Tatian. exhort. ad gent. init. « *Primum composuisse epistolas* » *Atossam, Persarum reginam, dicit Hellanicus.* » Clem. Alex. strom. lib. I. 16. pag. 364.

connu si tard ? De l'autre, qu'étaient ces tablettes, dont les Auteurs auraient parlé si obscurément, et sur lesquelles ils ne nous donnent aucune notion ? N'y en avait-il d'aucune espèce auparavant ? n'y en eut-il plus que de cette espèce depuis ? ou qu'avait de remarquable la forme inventée par Atosse, pour lui avoir fait un nom ? Tout cela n'est pas aisé à comprendre, et ce qu'on peut tirer de plus clair du témoignage d'Hellanicus, c'est que la reine de Perse avait écrit des lettres. Il est facile alors de voir d'où il l'avait appris ; on reconnaît sans peine l'Esther d'Assuérus, et la Lettre qu'elle adresse aux Juifs pour l'établissement de la solennité des Phurims ou des Sorts.

On pourrait donc croire que l'Historien n'avait voulu dire autre chose, sinon qu'Atosse fut la première reine qui écrivit des lettres : le trait d'Esther était effectivement le premier exemple que l'on trouvât, dans des mémoires authentiques, d'une lettre écrite par une reine. Mais il se pourrait encore, qu'il eût aperçu dans ce qu'on disait de cette lettre, quelque chose de particulier, qui la distinguait de toutes les autres. Le Texte emploie un terme inusité en pareilles occasions, et qui embarrasse les Interprètes ; on ne sait pas ce que signifie proprement *Thoqeph* (5), la force, la solidité, ce qui prévaut ou fait prévaloir, par rapport à une

(5) תקף, *prævaluit, fortis fuit, fortitudo, robur.*

lettre écrite. Des interprètes, Persans ou Grecs, l'auront encore moins deviné; mais ils n'auront pas douté qu'il ne fût question d'une circonstance extraordinaire, dans le fond ou dans la forme de la lettre, d'un signe du talent épistolaire d'Atosse, ou de quelque invention de cette princesse, supérieure à ce qu'on avait eu jusqu'alors. Tout concourt à prouver qu'Hellanicus a puisé à la source commune, et qu'Hérodote n'a pas recueilli toutes les particularités de la vie d'Atosse, qu'on en avait tirées.

Larcher qui rapporte celle-ci, n'imaginait pas que la princesse fût Esther : il n'y aurait pas ajouté d'un air presque sérieux, et rappelé en d'autres endroits comme un fait à retenir, l'absurde atrocité mentionnée par le Scoliaste ou commentateur des Ethiques d'Aristote, qui prétend que Xerxès, dans un moment de fureur, mit en pièces sa mère et la mangea. (6)

IV. Nous devons prévenir une objection. Atosse passait chez les Anciens pour fille de Cyrus, et sur leur parole, aucun des Modernes n'en a douté : on peut donc demander comment cette opinion se serait établie, si elle n'eût été qu'une fille Juive. Nous sommes persuadés que cette considération est celle qui a le plus éloigné les Interprètes de reconnaître Atosse dans la reine Esther, et qui a déterminé à en

(6) Trad. d'Hérod. liv. VII. note 6.

faire plutôt la reine Vasthi. On n'a pas observé que la filiation de cette princesse n'est appuyée que sur l'autorité d'Hérodote, qui à cet égard ne devait jamais paraître irréfragable, et dont on doit maintenant avoir appris à se méfier. Ctésias n'en parle point, et nous laisse ignorer quelle fut, et quel nom porta, la mère de Xerxès. Hellanicus disait bien qu'elle s'appelait Atosse; mais on ne voit point dans le passage cité par Tatien et par Clément d'Alexandrie, qu'il lui donnât Cyrus pour père. Ainsi tout se réduit au témoignage d'Hérodote, que les Écrivains postérieurs ont suivi, sans lui donner, tous ensemble, un degré de force de plus.

Ce n'est pas tout : à cette autorité si caduque, nous pouvons en opposer une autre, que l'antériorité rendrait plus imposante, et qui n'est pas plus faible sous d'autres rapports. Eschyle, dans sa Tragédie des Perses, n'attribue nulle part à Atosse la qualité de fille de Cyrus; et son silence, si l'on pèse les conjonctures, vaut un témoignage positif. Quand on considère le rôle important qu'il lui fait jouer dans tout le cours de ce drame; les honneurs que lui rendent, les louanges dont la comblent les vieillards et les grands de la nation, laissés à Suse par Xerxès pour gouverner en son absence; quand on voit Darius, d'un côté, se féliciter de l'avoir eue pour épouse, de l'autre,

faire de Cyrus un magnifique éloge ; on doit juger que si Atosse eût passé alors pour fille de ce Prince, il serait impossible que le Poète n'eût pas relevé une pareille circonstance ; que Darius n'en eût pas tiré gloire ; que lui et ces anciens des Perses, les fidèles compagnons de sa jeunesse, n'en eussent pas fait honneur à la princesse révérée, que tous semblent célébrer à l'envi. Il est évident qu'Eschyle n'a eu aucune idée de ce fait. Ce que prouvent les belles scènes dont nous parlons, c'est le sentiment profond de vénération et d'estime, qu'avaient laissé dans l'esprit des Perses les vertus, la sagesse, et la piété d'Esther. Ce que prouve le silence d'Eschyle et de Ctésias sur la famille d'Atosse, c'est qu'on ne la supposait point Perse de naissance, ou qu'on ne pouvait lui assigner pour père aucun des grands seigneurs de la nation, aucun nom éminent dans l'empire ; et telle devait être la position d'Esther, étrangère au sang des Perses et des Mèdes, et connue seulement des peuples par son nom propre, son titre de reine, et ses qualités personnelles.

Au reste, il est aisé d'apercevoir d'où est venue la pensée qu'Atosse était fille de Cyrus : elle se lie à la fable des mariages de Cambyse avec ses sœurs. Ce prince en épouse deux : on n'en voyait mourir qu'une ; de celle qui survit, on a fait Atosse, que le Mage d'abord, et ensuite

Darius, épousent par droit de succession. L'éclat du règne d'Adassa ne comportait pas une origine moins illustre.

ART. 3. *Artystone.*

I. Nous connaissons déjà quelques traits de cette femme de Darius.

1° Son nom est manifestement formé de celui d'Esther, A. S. T^{H}. R, qu'on a renversé, et enrichi d'une terminaison grecque, A. R. T^{H}. S. — tône. Plusieurs Interprètes l'ont remarqué.

2° Artystone était sœur d'Atosse. On trouvait effectivement Esther à côté d'Adossa ; et dès qu'on n'y reconnaissait pas une même personne sous deux noms différens, il ne restait que d'en faire deux sœurs.

3° Artystone était vierge. Esther est du nombre de ces jeunes filles qu'on avait rassemblées à Suse pour choisir une épouse au roi, et qui sont expressément désignées par la qualité distinctive donnée à Artystone. « Que l'on cherche » pour le roi des filles qui soient vierges et bel» les : et que le roi établisse dans toutes les » provinces de son royaume des inspecteurs, » qui prennent soin de rassembler dans la ville » de Suse les plus belles d'entre les filles qui » sont vierges. » (*Esther*, c. II. v. 2.) Il est souvent parlé de ces filles vierges dans le cours

du Chapitre, et d'Esther nommément comme étant une d'elles.

II. Hérodote nous apprend ailleurs deux autres particularités, encore plus remarquables. « Arsame, dit-il, était fils de Darius et d'Artys» tone, fille de Cyrus, que Darius avait aimée » plus que toutes ses autres femmes, et dont il » avait fait faire la Statue en or, et travaillée au » marteau. » (*Hérodote, l.* VII. *c.* 69.)

Le premier trait n'est pas difficile à reconnaître. Nous lisons au dix-septième verset du Chapitre cité : « que le roi aima Esther plus que toutes » ses autres femmes, et qu'elle trouva grâce et » bienveillance à ses yeux plus que toutes les » autres vierges. » C'est dans les mêmes termes, ce que l'Historien rapporte d'Artystone ; et sa fidélité, comme copiste, peut être observée. Il ne dit pas littéralement que Darius l'aima plus que toutes ses femmes, mais en général, plus que les femmes ; mot pour mot : des femmes il l'aima le plus, *ex mulieribus maximè adamabat.* Telle était la phrase Hébraïque, où le pronom reste sous-entendu : *præ omnibus mulieribus*, plus que toutes les femmes.

La Statue d'or n'est pas tirée du même endroit, et il faut convenir qu'elle ne se présente pas, comme les autres circonstances, au premier coup d'œil. On doit la retrouver néanmoins dans le Livre d'Esther. Elle peut y être plus

ou moins enveloppée, mais elle y est: sa singularité seule l'annonce.

La Statue était d'or battu au marteau. Le terme qu'emploie Hérodote, σφυρήλατος, se prend quelquefois dans un sens moins précis, et pour marquer simplement un corps solide et compact, tout de métal et massif. C'est ainsi que l'entendait l'Éditeur de Londres, Gale.(7) Mais cette manière de traduire, qui serait plus commode pour nous, ne paraît pas convenir ici. L'expression est caractéristique dans Hérodote, et rien ne la modifie; elle doit être prise dans son sens propre et littéral, tel qu'on l'a vu dans la Traduction française et qu'on le retrouve dans la nouvelle Traduction latine.(8)

Si la Statue d'Artystone n'est pas étrangère au Livre d'Esther, ce ne peut être que le sharbit d'Assuérus, dont nous avons déjà eu occasion de parler. On lit au Chapitre v[e] (*v.* 2.) « Lorsque le roi vit la reine Esther debout dans » la salle d'entrée, elle trouva grâce devant ses » yeux; et le roi étendit vers la reine Esther » la verge d'or qui était dans sa main. »

1° Dans ce passage, on trouvait d'abord la reine Esther debout, *stantem*, en Hébreu,

(7) « *Imaginem ejus ex auro solido compactam sibi fecit.* » Edit. Londin. in nota.

(8) « *Effigiemque ejus auream faciendam curaverat malleo ductam.* » Schweigh.

G^{H}.M.D.T^{H}. : or, G^{H}.M.D., G^{H}.M.U.D., signifie une Statue. On a dû croire qu'il s'agissait d'une Statue d'Esther. (9) Dès lors, le mot qui précède, C.R.A.U.T^{H}., lorsqu'il vit, lorsque le roi vit Esther, ne pouvait plus être que le mot C.R.U.T^{H}., préparer, disposer, et même former, infinitif du verbe C.R.H.; et l'on a lu que le roi fit faire, ou avait fait faire la Statue d'Artystone. (10)

2° Le mot qui paraît désigner ici le sceptre d'Assuérus, ne se rencontre que dans le seul Livre d'Esther. Sa signification primitive devait être celle de verge, ou de bâton, comme le prouvent la Version Grecque et la Latine : il a représenté la matière de la Statue, et l'on a vu qu'elle était d'or.

3° Quant à la manière dont elle avait été travaillée, l'expression du Texte a pu en donner l'idée. Pour les interprètes, elle ne signifiait pas, tendre ou présenter le sharbit : ils l'auraient donc prise dans le sens d'une extension physique, donnée à la matière; et alors, la verge d'or que la main d'Assuérus étend vers Esther, leur aurait représenté très-naturellement un lingot d'or que l'on bat, et que l'on étend, le marteau à la main.

(9) עמדת, *stans*; עמוד, *statua*.

(10) כרה, *paravit*; כרות, *parare*, *formare*.
כראות, *ut vidit*.

Mais ils ont eu quelque chose de mieux encore. Dans le Texte le mot I.U.S^{n}.T., en Hiphil, (qui serait, I.S^{n}.T., en Kal,) *il tendit* à Esther, est suivi d'un Heth, première lettre du mot suivant. Ils ont donc pu lire I.S^{n}.T.H., et à cause de la grande ressemblance du Heth et du Cheth, I.S^{n}.T.C^{n}. : or S^{n}.T.C^{n}., signifie proprement, étendre, dilater. Ce verbe est au fond le même que S^{n}.C^{n}.T., qui n'en diffère que par la transposition du Cheth et a la même signification; et celui-ci se trouve dans l'Écriture au sens précisément dont il s'agit, étendre ou battre au marteau. (11) C'est ainsi, et presque par le terme même d'Hérodote, que les Septante l'ont rendu dans l'endroit des Paralipomènes où il est parlé des lances et des boucliers d'or de Salomon. (12) Au lieu de I.U.S^{n}.T., ou I.S^{n}.T., il tendit à Esther, il étendit vers elle, son sharbit d'or, les interprètes auraient lu I.S^{n}.T.C^{n}., ou I.S^{n}.C^{n}.T., il fit battre au marteau un sharbit d'or pour la Statue d'Esther.

4° Le passage du Chapitre v^{e} se liait avec celui du Chapitre IIe, par une circonstance commune que les interprètes ont dû remarquer. Ils lisaient dans l'un, que le roi fit faire la Statue d'Artystone, et qu'elle trouva grâce

(11) יושט , ישט , *extendit, porrexit.* ישטח. שטח , *expandit, dilatavit.* שחט , שחוט , aurum *tractum, ductum, malleatum.*

(12) 2. Paral. IX. 15 *et* 16.

devant lui, comme ils avaient lu dans l'autre, qu'il l'aima plus que toutes ses femmes, et qu'elle trouva grâce et bienveillance devant lui. Il les ont donc rapprochés comme ayant un même objet, et présentant divers témoignages de la faveur dont la princesse avait joui : de là est résulté la phrase d'Hérodote, qui rassemblant les deux passages, nous en offre les différens traits.

Les savans ont fait d'Esther, tantôt Atosse et tantôt Artystone : tous ont vu le vrai, mais ils ne l'ont vu qu'en partie. Esther réunit en sa personne les caractères des deux princesses : elle ne peut pas être l'une ou l'autre séparément ; il faut qu'elle soit à la fois l'une et l'autre.

Art. 4. *Parmys et Phédyme.*

« Darius prit ensuite pour femmes, Parmys » fille de Smerdis, fils de Cyrus, et Phédyme » fille d'Otane, qui avait découvert l'imposture » du Mage. » (*Hérodote, l.* III. *c.* 88.)

1° Phédyme, ainsi qu'on l'a vu, est Esther, qui du palais envoie des messages à Mardochée; et Otane est ce Mardochée, qui a élevé Esther comme sa fille, et qui en est réputé le père. Nous trouvons ailleurs un fils d'Otane, que l'Historien nomme Smerdoménès, et qui nous rappelle Mardochée. C'est tout à la fois une preuve, que Mardochée a fourni le personnage

d'Otane, et que son nom a produit celui de Smerdis. (*Hérodote*, *l.* VII. *c.* 82.)

2° Si ces deux noms sont le même, Parmys, fille de Smerdis, serait donc encore Esther, fille de Mardochée. L'une devient femme de Darius, comme l'autre l'était d'Assuérus.

Un trait de Parmys confirme le rapport dans l'énumération des troupes de Xerxès, Hérodote parle d'un fils de cette princesse, qu'il appelle Ariomardus. (13) Il n'est pas difficile d'y reconnaître le nom de Mardochée, et c'est bien exactement celui de Smerdis, tel qu'Eschyle nous le donne. Ceci prouverait que le nom du Mage était originairement Mardus, et qu'il ne faut point s'embarrasser de l'altération qu'il a subie dans la suite, sous la plume d'Hérodote ou de quelque autre.

Art. 5. *Phratagune.*

En rapportant la mort de deux fils de Darius, tués dans l'expédition de Xerxès contre les Grecs, l'Historien dit un mot de leur mère, qu'il nomme Phratagune. Il est vraiment singulier que tout ce qu'il avait appris de cette nouvelle femme de Darius, ne soit encore qu'une circonstance de la vie d'Esther.

(13) « Ariomardus, fils de Darius, et de Parmys, fille de » Smerdis et petite fille de Cyrus, commandait les Mosches. » Hérodote, VII. 78.

Abrocomès et Hypéranthès, tous deux fils de Darius, périrent à la journée des Thermopyles. « Le prince les avait eus de Phratagune, fille » d'Artanès, lequel était frère de Darius, et fils » d'Hystaspe. Comme Artanès n'avait pas d'autres » enfans, en donnant sa fille à Darius il lui donna » tous ses biens. » (*Hérodote, l.* VII. *c.* 224.)

1° Esther était fille de l'oncle de Mardochée, c'est-à-dire, du frère de son père, comme l'exprime la Version Grecque, conformément au sens ordinaire du mot Hébreu. Sur quoi cependant nous remarquerons, que, selon la Vulgate, Esther était fille du frère même de Mardochée; que Josèphe et de savans Rabbins l'ont entendu comme saint Jérôme : ce qui pourrait faire penser que le terme Hébreu ne signifie pas exclusivement un oncle. Du moins ne serait-il pas étonnant que nos interprètes l'eussent pris dans le sens de frère, et que de la cousine de Mardochée, ils eussent fait sa nièce.

2° Tout cet endroit de l'Histoire d'Esther suppose qu'à la mort de son père et de sa mère, elle resta seule de sa famille, sans frère ni sœur, qui auraient demandé comme elle les soins de Mardochée.

3° Esther, fille unique, devenait héritière naturelle de tous les biens de son père, et devait les porter en dot à son mari. Mais de plus, on lisait au Chapitre VIIIe, que le roi avait donné à Esther la maison d'Aman, et ensuite, qu'Es-

ther en avait fait don, ou en avait donné l'intendance à Mardochée. On a cru qu'il s'agissait de ses biens paternels, des biens de sa maison; et dans le double transport qui s'en fait, et qui effectivement ne devait pas sembler naturel, du roi à la fille, et de la fille au père, on a jugé que c'était le père qui les donnait au roi en lui donnant sa fille, ou celle-ci qui les apportait en dot en épousant le roi.

4° Il y avait une raison particulière de faire Phratagune nièce de Darius. Mardochée élève Esther comme sa propre fille; mais suivant la Version Grecque, il l'élevait pour en faire sa femme. Des Juifs pouvaient l'entendre ainsi; parce qu'étant son plus proche parent, il devait l'épouser suivant leur Loi: c'est la manière dont les Rabbins expliquent ce passage. Les conteurs, instruits par les Juifs de qui ils tenaient leurs mémoires, ont donc su qu'Esther devait épouser son oncle; et ils en ont conclu que Darius était son oncle, puisqu'elle était sa femme.

J'observerai, mais en passant, que le nom de Phratagune, qui en Grec signifie, femme ou fille de l'Euphrate, pourrait n'être qu'une façon d'exprimer, en style oriental, la qualité de Babylonième que la tradition des Juifs donnait à Esther. Les deux fils de Phratagune portent de même des noms Grecs.

Voilà, dans le vrai, la Phratagune d'Hérodote: son père qui n'a d'enfant qu'elle; son



oncle qui doit l'épouser ; le roi qui l'épouse en effet, et qui par conséquent est cet oncle ; ses biens enfin qu'elle donne à son oncle, et par conséquent au roi son époux. Toutes les circonstances sont reprises dans le récit de l'Historien, et s'il les arrange à sa manière, il n'en présente pas d'autres. Celle des biens donnés fera naître sans doute quelques réflexions. Qu'était une pareille acquisition pour un roi de Perse? Quelle remarque dans une Histoire générale, dans les Annales d'un grand empire! Et de bonne foi, peut-on se persuader qu'Hérodote eût des renseignemens assez particuliers, pour lui fournir ces misérables incidens de la vie privée de Darius; ou serait-ce la renommée et la voix publique, qui les auraient portés jusqu'à lui? On en connaît à présent la source : c'est de là seulement, et de la manière dont nous l'expliquons, qu'il a pu tirer des faits de ce genre.

De ces rapprochemens, il suit que les cinq femmes que Darius épouse après son élection, n'en font qu'une, et qu'Hérodote, qui les nomme toutes par leurs noms, n'en connaissait réellement qu'une. C'est qu'en effet on ne trouvait que la reine Esther dans les écrits du temps, et qu'on n'a pu créer d'autres femmes à Darius, qu'en partageant entre plusieurs les traits divers qui lui sont propres. Ce fait seul le démontre : les conteurs n'avaient en main que

le Livre d'Esther, ou des lambeaux épars et altérés de ce Livre ; ils les entendaient mal, les commentaient à leur gré, mais ils n'en sortaient pas.

Ce fait montre encore combien peu d'importance il faut mettre à ce vain étalage de noms propres, qu'on remarque dans Hérodote ; au soin qu'il affecte de rappeler toujours, quel fut le père, quel fut le fils ou l'aïeul, de celui dont il parle : comme si toutes les familles, toutes les généalogies de la Perse, lui eussent été parfaitement connues. Ce qui en impose, aurait dû détromper. Où avait-on lu les noms de Parmys, de Phédyme, de Phratagune ? N'est-il pas évident qu'après leur avoir fait une histoire, on leur a forgé des noms ; parce qu'il faut des noms pour faire lire et pour accréditer une histoire ?

Au reste, le nom propre d'Esther, quoique plus usité probablement et mieux connu parmi les Juifs, n'a pas été inconnu aux Perses. Nous le retrouvons dans celui d'une fille de Darius, et toujours en relation avec d'autres noms de la même famille : « Mardonius, » dit notre Historien, « fils de Gobryas, avait épousé Artozos« tra fille de Darius. » (*Hérodote*, *l.* VI. *c.* 43.) On a vu que celui même de Zoroastre ne lui était pas étranger.

Finissons par une observation, que nous ne devrions pas omettre, quand elle serait de pure

curiosité. On a mis en question si Xerxès était fils d'Esther. Il fut certainement fils de quelqu'une de ces femmes de Darius, devenu roi, dont les Historiens font mention ; et si toutes ne sont qu'Esther, la question est résolue. Mais disons quelque chose de plus précis.

Hérodote donne quatre fils à Atosse dont Xerxès fut l'aîné, deux à Artystone, un à Parmys, et deux à Phratagune : Phédyme en eut vraisemblablement aussi, mais il n'en parle nulle part. Nous n'assurerons pas que tous ces fils de Darius soient autant d'enfans qu'il ait eus d'Esther; nous dirions plutôt, qu'il n'y a rien de certain sur aucun d'eux, à l'exception de Xerxès, dont l'existence est bien constatée, et dont la filiation ne paraît pas douteuse. Tous les Historiens, et Eschyle plus ancien qu'eux tous, qui vivait du temps de ce prince et l'avait vu faire la guerre dans la Grèce, s'accordent à lui donner Atosse pour mère. Quand on place sous le règne de Darius, les événemens rapportés dans le Livre d'Esther, on ne peut guère s'empêcher de reconnaître Atosse dans cette femme d'Assuérus ; car il faut renverser toute l'Histoire profane que l'on veut concilier avec l'Ecriture, pour en faire la reine Vasthi. En admettant le principe, il était difficile de se refuser à une conséquence qui semble nécessaire, que Xerxès, fils d'Atosse, est réellement fils d'Esther. Plusieurs Interprètes l'ont reconnu,

et nous croyons qu'on hésitera moins, après les preuves que nous avons données du principe. La mère de Xerxès fut celle des femmes de Darius, que les Auteurs font régner sous le nom d'Atosse ; et celle-ci est Esther, bien caractérisée par son nom d'Adossa, mieux encore par les faits. Il n'y eut point de reine des Perses depuis la répudiation de Vasthi, jusqu'à la septième année du règne de Darius. Esther monta alors sur le trône; nous l'y voyons encore en la douzième année de ce prince, et elle était dans toute la plénitude de la faveur et de la puissance. Elle dut la conserver long-temps, rien ne donne lieu de penser qu'elle l'ait jamais perdue, et ce qu'on dit d'Atosse, prouve au contraire qu'elle s'y maintint jusqu'à la mort de Darius. Il n'y eut donc point, au temps de ce prince, d'autre reine qu'Esther, qui ait pu donner naissance au fils qui lui succéda.

Fête donnée par Darius, selon Josèphe.

Hérodote ne parle point de fêtes données par Darius, soit pour son avénement au trône, soit à l'occasion de ses mariages ; et il n'en est fait non plus aucune mention dans les extraits de Ctésias. L'Historien Josèphe supplée à leur silence. « Darius, dit-il, dans la première année » de son règne, fit un grand et magnifique

» festin à tous ceux qui étaient attachés à sa » personne, et qui vivaient dans son palais, aux » princes des Mèdes et aux grands seigneurs de » la Perse, aux gouverneurs des provinces » depuis l'Inde jusqu'à l'Ethiopie, et aux chefs » des troupes dans les cent vingt-sept satrapies » de son royaume. » (*Josèphe*, *Antiq.* *l.* XI. *c.* 3. *n.* 2.)

Josèphe ne copie point ici le Livre d'Esther, dont il renvoyait l'Histoire au règne d'Artaxerxès Longuemain. C'est là qu'il décrit avec tous ses détails la fête d'Assuérus, et les suites qu'elle eut pour Vasthi et pour Esther, la plaçant, comme elle l'est dans l'Ecriture, à la troisième année de ce prince. Celle de Darius est toute autre chose pour notre Historien ; il n'a pu ni confondre les deux faits, ni les tirer du même Texte. Il trouvait l'un dans l'Écriture, il faut qu'il ait reçu l'autre d'ailleurs. La circonstance des cent vingt-sept satrapies en est une preuve. Josèphe ne les aurait pas supposées déjà établies du temps de Darius, pour nous dire ensuite qu'elles furent établies par Artaxerxès ; il parle de celui-ci d'après l'Ecrivain sacré ; ce n'était donc pas d'après l'Ecrivain sacré qu'il avait parlé de Darius. (*Josèphe*, *Antiq.* *l.* XI. *c.* 6. *n.* 1.)

Mais l'auteur inconnu, qui lui a fourni ce fait, où l'avait il pris ? Il ne saurait y avoir de doute à cet égard ; l'auteur l'avait pris dans le Livre d'Esther, qu'il transcrit, plutôt qu'il ne

l'imite. On pourrait croire qu'il rapportait la fête aux premiers mariages du nouveau roi, joignant ainsi les deux festins d'Assuérus; et qu'il la plaçait pour cette raison, non à la troisième année du règne de Darius, mais à la première, qui était, suivant les Historiens, celle de ses mariages. On pourrait croire encore, que l'auteur aurait pris cette troisième année de Darius pour la première de son règne, parce que ce ne fut qu'alors que ce Prince devint paisible possesseur du trône, et régna dans sa ville capitale de Suse. Au reste, de quelque manière qu'on l'explique et quelque jugement qu'on en porte, il résulte de cet ancien récit deux choses: qu'au temps de l'auteur, le Livre d'Esther était bien connu, et qu'on en rapportait l'Histoire au règne de Darius sa véritable époque. Et si quelqu'un ne voulait voir dans le passage de Josèphe, qu'un vestige que cet Historien n'a pas discerné, d'une opinion des Juifs différente de la sienne, sur l'Assuérus époux d'Esther, nous y aurions du moins la preuve, que tous les Juifs ne prenaient pas, ou qu'il n'avaient pas toujours pris, cet Assuérus, pour Artaxerxès Longue-main; il faudrait convenir que l'on s'est trop pressé de faire du sentiment particulier de Josèphe sur ce point, le sentiment général des Juifs de son siècle, ou de l'opinion de ceux-ci, une tradition constante de la nation.

CHAPITRE V.

ÉTABLISSEMENT DE L'IMPÔT.

Darius, le premier, établit l'impôt; il y soumet d'abord les provinces de son Empire, et ensuite les Iles : — Fausse interprétation du tribut imposé par Assuérus à la terre et aux Iles.

C'est sur ce fait que l'on a principalement insisté, pour prouver que Darius est l'Assuérus époux d'Esther. En effet, le rapport entre le récit d'Hérodote et celui de l'Ecrivain sacré, saute aux yeux; il s'agit évidemment, dans l'un et dans l'autre, du même fait et du même prince. Mais pour le démontrer, nous ne prendrons pas la route communément suivie; nous ne supposerons pas que ce que l'Écriture a dit d'Assuérus, soit précisément ce qu'on nous dit de Darius : nous pensons, au contraire, qu'en rapportant le même fait, l'Historien l'a dénaturé; qu'il a mal entendu le Texte qu'il voulait rendre; et que son récit exagéré et faux, n'étant que le travestissement d'un récit simple et vrai,

fournit un nouvel exemple de la manière dont il a écrit, et de la source où il a puisé toute cette partie de son Histoire.

« Darius partagea ses états en vingt gouvernemens que les Perses appellent satrapies; et » dans chacune il établit un gouverneur, réglant en même temps le tribut que chaque » nation devait lui payer.... Voici comment il » distribua les satrapies, et régla les tributs » que chacune devait lui rendre tous les ans.... » Sous le règne de Cyrus, et même sous celui » de Cambyse, il n'y avait rien de réglé con-» cernant les tributs; on donnait seulement au » roi un don gratuit (on apportait des présens, » *munera*, en grec, δῶρα). Ces impôts, et au-» tres pareils établissemens, font dire aux Per-» ses, que Darius était un marchand, Cambyse » un maître, et Cyrus un père. » On sait ce que signifiaient, et sur quoi étaient fondées ces dénominations : ils les méritèrent, « le premier, » parce qu'il faisait argent de tout; le second, » parce qu'il était dur et négligent; et le troi-» sième enfin, parce qu'il était doux, et qu'il » avait fait à ses sujets le plus de bien qu'il avait » pu. » (*Hérodote*, *l.* III. *c.* 89.)

I. On se demande d'abord comment un grand empire subsisterait, si le souverain ne percevait pas des contributions annuelles, dont il fût assuré, et qui fussent proportionnées aux be-

soins de l'état. Les rois de Perse n'auraient-ils entrepris tant de guerres, que pour vaincre et conquérir, sans s'occuper de leur propre avantage, et des intérêts de leur fisc ? En étendant leur domination, n'avaient-ils pas rendu nécessaire une égale augmentation de dépenses, et s'en seraient-ils remis à la discrétion des vaincus, pour recevoir d'eux les moyens de les contenir et de les gouverner ? La monarchie des Mèdes et des Perses s'était élevée sur les ruines des Royaumes de Chaldée et d'Assyrie : l'usage de lever des tributs, soit sur les propres sujets, soit sur les pays conquis, avait-il été inconnu dans ces anciennes monarchies ; ou les rois de Perse auraient-ils été les premiers qui s'en seraient abstenus, et qui auraient pu s'en passer ? Comme le récit d'Hérodote a jeté beaucoup de confusion dans les idées sur cette matière, nous croyons devoir la traiter avec quelque étendue, en reprenant les choses de plus haut, et remontant à des autorités plus sûres, qui éclairciront parfaitement le fait de Darius, et montreront combien l'Historien est éloigné ici de la vérité.

L'Écriture emploie souvent un terme particulier pour désigner le tribut payé par les nations vaincues, qui restaient simplement soumises, et conservaient leur gouvernement et leurs lois. Cette espèce de tribut est appelée *minchah*, qui signifie proprement don, offrande, et serait assez bien rendu par celui de contribution ou

redevance. Le tribut levé sur les sujets mêmes, dans le propre royaume du souverain, est plus spécialement désigné par le mot *mas* ou *missah.* Cette distinction est bien marquée dans ce qui est dit de David et de Salomon, dont la domination s'était étendue beaucoup au-delà des limites du pays occupé par les douze Tribus. « Les Moabites furent assujettis à David, et lui » apportaient des présens.... Les Syriens de Soba, » les Syriens de Damas, tout le pays jusqu'au » fleuve de l'Euphrate, lui furent soumis, et lui » apportaient des présens. » (2. *Reg. c.* VIII. *v.* 3 » *et* 6.) « Salomon avait sous sa domination » tous les royaumes depuis l'Euphrate jusqu'au » pays des Philistins et aux confins de l'Egypte : » ils lui apportaient des présens, et lui demeurè» rent assujettis tout le temps de sa vie. » (3. *Reg. c.* IV. *v.* 21.) Dans ces passages le mot Hébreu est *minchah*, que notre Version Latine rend, tantôt par celui de tribut : *Factus est Moab, facta est Syria David serviens sub tributo;* tantôt par celui de présent, don : *offerentium Salomoni munera, et servientium illi ;* et que la Version Grecque traduit partout en ce dernier sens, *dôra*, ou *xenia.* L'impôt que ces Princes levaient dans leur royaume même et sur les Hébreux, s'exprime autrement. Aduram, sous le règne de David ; Adoniram, sous le règne de Salomon, et sous Roboam son fils ; un autre Aduram, lapidé dans la révolte du peuple d'Is-

raël, ont l'intendance de ce tribut, qui est le *mas*.

La raison de cette différence dans les dénominations, se trouve dans la différence des choses. La contribution du pays assujetti était levée par le prince ou le gouvernement du pays, de la manière qu'il le jugeait à propos; et le vainqueur à qui on l'apportait, n'avait qu'à le recevoir : la vraie notion de ce genre de tribut est, offrande, oblation, tribut qu'on apporte et qu'on présente. L'impôt, ou *mas*, était établi et réparti, levé et perçu par le souverain, qui réglait tout lui-même selon le besoin ou sa volonté. Mais ce n'est pas ainsi qu'Hérodote l'entend; puisqu'il ne distingue point entre les divers peuples soumis, et ne tient aucun compte de la différence des rapports qui les liaient avec le souverain. Tous étaient dans l'origine exempts du tribut, vainqueurs et vaincus, anciens et nouveaux sujets; et tous ensuite y sont soumis, à quelques exceptions près, qui ne font rien à la question. D'ailleurs les présens dont il parle, ne ressemblent point aux présens dont parle l'Ecriture; et s'il a cru que ceux qu'on offrait aux rois de Perse avant Darius, étaient laissés au choix et à la détermination des peuples, comme ses paroles l'indiquent, qu'ils n'étaient que des dons gratuits, comme l'exprime le Traducteur français, il n'a pas même connu la nature du *minchah*.

Trompé peut-être par le nom, il a supposé parmi les anciens peuples un usage, qui non-seulement n'a jamais pu être général, ni subsister long-temps, mais qui par le fait n'existait pas.

Les dons des nations tributaires n'étaient pas libres et gratuits; ils avaient été consentis; et les conditions en étaient réglées. Ils étaient à la fois le signe de l'assujettissement, et le prix de la victoire; le vainqueur ne manquait jamais d'en imposer l'obligation, et le refus de la remplir devenait un acte de révolte, et le signal de la guerre. C'étaient en réalité de véritables tributs, et ils sont souvent compris sous cette dénomination générale. L'Histoire sainte nous en offre un exemple, qu'on peut appeler textuel, et qui en montre parfaitement la nature. Salmanasar porte la guerre dans le Royaume d'Israël, l'assujettit, et la suite de la conquête est l'imposition d'une redevance, *minchah*, qu'Osée doit lui payer annuellement; à la lettre, comme une année chaque année, c'est-à-dire, tous les ans et la même: Osée cesse de payer ce don annuel, et la conséquence en est, que le roi d'Assyrie assiége et prend Samarie, charge Osée de chaînes, transporte le reste des dix Tribus au-delà de l'Euphrate, et met fin au royaume d'Israël. (4. *Reg.* c. XVII. v. 4.) Ce fait dit tout, et il explique les termes plus généraux, que l'Ecriture emploie en d'autres occa-

sions. Ainsi, quand il est dit qu'Ezéchias, encouragé par le succès que Dieu donnait à toutes ses entreprises, « secoua le joug du roi d'Assyrie, » auquel il ne fut plus asservi : » c'est qu'Ezéchias avait d'abord continué de payer le tribut imposé à Achaz son père, et qu'il crut pouvoir s'en affranchir alors. On le voit par ses excuses à Sennachérib, qu'il n'avait ni provoqué ni attaqué, et ne pouvait avoir offensé autrement : « J'ai fait une faute ; mais éloignez-vous de mes » terres, et j'accepterai les conditions qu'il vous » plaira de m'imposer. » On le voit par l'ordre que lui donne Sennachérib, de payer trois cents talens d'argent, et trente talens d'or : en compensation sans doute des années de tribut qu'il n'avait pas acquittées. (4. *Reg. c.* XVIII. *v.* 14.) Voilà ce que l'Ecriture appelle servir, être asservi, être assujetti ; et dans le sens opposé, secouer le joug, se retirer, se révolter. Ces expressions renferment toujours l'idée du tribut payé ou refusé ; et c'est ainsi qu'il faut les entendre, depuis les cinq rois de la Pentapole, qui avaient été soumis à Chodorlahomor pendant douze ans, et qui se révoltèrent la treizième année, jusqu'à Sédécias, qui, établi roi par Nabuchodonosor, se révolta contre lui, et causa la ruine de Jérusalem et du Temple. Tels furent de tout temps le droit de conquête, et le résultat des guerres ; il ne s'agissait point de don volontaire, de présent gratuit, mais d'un tribut fixe et forcé.

Les rois de Perse connurent moins cette manière de s'agrandir, qui affaiblissait peut-être plus la puissance, qu'elle n'augmentait le territoire : la plupart des pays qu'ils soumirent à leur domination, restèrent incorporés à leurs états, et ne furent plus que des provinces de leur empire. De là les cent vingt gouvernemens établis sous Darius le Mède et Cyrus, et les cent vingt-sept satrapies, dont il est si souvent question dans le Livre d'Esther. Il dut par conséquent y avoir, dès le commencement de la monarchie, des tributs réglés et régulièrement perçus, sur la plus grande partie des peuples qui formaient le royaume des Perses. Aussi voyons-nous dans Xénophon, qu'un des premiers soins de Cyrus, après la conquête d'un pays, était d'imposer le tribut, ainsi que d'assujettir au service militaire, quelques faveurs qu'il accordât sur d'autres points. Les peuples de la Cilicie et de Chypre s'étaient joints de leur plein gré à ses troupes : pour récompense, ils n'eurent point de satrapes, et continuèrent à être gouvernés par des princes de leurs nations : « mais cependant Cyrus leur imposa un tribut, » et l'obligation du service militaire toutes les » fois qu'il aurait besoin d'eux. » Les Grecs qui habitaient les bords de la mer, obtinrent, à force de présens, de ne point recevoir chez eux de troupes étrangères ; « mais sous la condition » qu'ils paieraient un tribut, et qu'ils le suivraient

» à la guerre partout où il les appellerait. » Devenu maître de Babylone, « il enjoint aux Babyloniens de cultiver leurs champs, de payer les » tributs, etc. » S'il établit des officiers pour remplir différentes fonctions, la première est la perception des impôts, *qui vectigalia reciperent* : et quand il se détermine à envoyer des Satrapes dans les provinces conquises, c'est encore spécialement pour lever le tribut, *exigere tributum*. Cyrus assigne à chacun des satrapes, des terres et des maisons sur les lieux, « afin, dit-il, qu'en arrivant ils se trouvent » logés chez eux, et que les tributs nous par» viennent ici. » Tant il portait d'attention à tout ce qui pouvait assurer et accélérer la rentrée du revenu public dans ses coffres. (1)

Il est donc certain qu'il y eut en Perse des tributs réglés, et même diverses sortes d'impositions, dès le temps de Cyrus. Mais ce qui est singulier, c'est qu'Hérodote, qui affirme si positivement le contraire, suppose lui-même l'impôt déjà connu et établi chez les Mèdes, au temps du premier Cyaxare père d'Astyage. Comment ne se fût-il pas maintenu dans l'empire formé par la réunion des Mèdes et des Perses? La facilité avec laquelle Hérodote l'admet, quand il n'a point intérêt à le nier, prouve combien l'idée d'un impôt existant et déterminé, s'unit

(1) Cyrop. liv. VII. 4, 5 et 6. liv. VIII. 1 et 6.

naturellement à celle d'un grand Etat, quelque imparfaite que puisse être son administration. « Les Scythes, dit-il, conservèrent vingt-huit ans » l'empire de l'Asie. Ils ruinèrent tout par leur » violence et leur négligence. Outre les tributs » ordinaires, ils exigeaient encore de chaque » particulier un impôt arbitraire ; et indépen» damment de ces contributions, ils parcou» raient tout le pays, pillant et enlevant à » chacun ce qui lui appartenait. » (*Hérodote*, *l.* I. *c.* 106.)

On ne peut pas douter qu'Hérodote n'ait voulu parler de tributs qui se percevaient en Médie avant l'irruption des Scythes ; il les distingue des nouvelles contributions que ces Barbares imposaient, comme il distingue celles-ci du pillage. C'étaient les tributs ordinaires, comme le Traducteur l'exprime, en termes même plus formels que son texte, où on lit simplement « qu'en sus des tributs, les Scythes exigeaient » de chaque particulier ce qu'ils lui imposaient » arbitrairement. » S'il avait pu substituer ici un don gratuit à un tribut ordinaire, il n'y aurait pas manqué ; on peut en juger par l'explication qu'il donne à l'Édit de Smerdis, et les efforts qu'il fait pour épargner à Hérodote, en cette occasion, le reproche d'une contradiction manifeste. Nous avons parlé de cet Édit, et du tribut remis par le Mage. Larcher prétend qu'il faut l'entendre des dons gratuits, usités en Perse

avant Darius ; et il en conclut que l'Historien ne cesse point d'être d'accord avec lui-même, lorsqu'il attribue ensuite à ce prince l'établissement de tributs perpétuels. Ce n'est pas une contradiction dans Hérodote, qu'il nous importe de relever : mais le fait est qu'au sujet du Mage, comme au sujet de Darius et des Mèdes, il n'est question, dans cet Auteur, que de tributs, *phorous*, c'est-à-dire, de tributs proprement dits ; et qu'il faut l'entendre partout ou ne l'entendre nulle part en ce sens. (1)

Laissons l'Histoire profane et ses incertitudes, Hérodote et ses inconséquences ; ne cherchons même pas à deviner ce qu'étaient ces présens ou dons, *dôra*, et en quoi ils différaient du tribut, *phoros*, puisqu'il n'a pas voulu l'expliquer ;

(1) Larcher convient que l'assertion d'Hérodote, qu'il n'y avait rien de réglé concernant les impôts sous Cyrus et Cambyse, paraît contredire ce qu'il a dit plus haut, que le Mage exempta pour trois ans les Perses de tout impôt : « mais, reprend-il, on » doit remarquer que ces impôts n'étaient pas continuels ; qu'ils » ne subsistaient que pendant la guerre, et que c'était plutôt » un don gratuit qu'un impôt. Ceux que mit Darius étaient per- » pétuels ; Hérodote par conséquent ne se contredit point. » (*Note* 167.) Hérodote ne dit rien de tout cela, et avec tout cela on ne concilie point les deux passages. L'impôt remis par le Mage devait être annuel, puisque l'exemption est pour trois ans ; ce qui signifie que la perception recommencerait au bout de ce terme, ou ne signifie rien. Il n'y avait point alors de guerre, et le Mage comptait bien sur la paix, puisqu'il exemptait du service militaire ; il n'y aurait pas eu d'impôt à payer. Dans le cas de guerre au moins, ce n'était plus un don gratuit, mais une contribution nécessaire : et si le don n'était demandé qu'en temps de guerre, il n'était jamais gratuit.

n'examinons point s'il en renferme l'usage dans l'Empire des Perses, ou s'il l'étend à tous les peuples ou tous les empires avant Darius: contentons-nous de remarquer le témoignage décisif que nous fournit, par rapport aux Perses en particulier, le 1er Livre d'Esdras.

Les officiers royaux dans la Syrie et la Palestine, écrivent à Artaxerxès, de concert avec les Samarites et les autres peuples, ennemis des Juifs, pour qu'il empêche la reconstruction de Jérusalem et du Temple : « Maintenant donc, » lui disent-ils, le roi saura que si cette Ville » se rebâtit, et qu'on en rétablisse les murs, » ce peuple ne paiera plus le tribut, l'impôt, » et les revenus annuels ; et ce sera une perte » pour le trésor du roi. » (1) Le sens général des termes Chaldéens est reconnu : les anciennes Versions sont uniformes à cet égard, et les Interprètes modernes s'accordent pour le fond; quoiqu'ils varient dans l'application des termes, comme il arrive toujours, quand on se livre à des conjectures nécessairement vagues, mais heureusement inutiles. La Vulgate tient un juste milieu entre les Septante et les autres Anciens, qui renferment les trois mots du Texte sous la dénomination commune de tri-

(1) » *Nunc igitur notum sit regi, quia si Civitas illa ædificata* » *fuerit, et muri ejus instaurati, tributum, et vectigal, et annuos* » *reditus non dabunt, et usque ad reges hæc noxa perveniet.* » 1. Esdr. IV. 13.

buts, et ceux des Modernes, qui cherchent à chaque mot une signification trop particularisée. Cependant, Artaxerxès, quel qu'il soit, a précédé Darius : il y avait donc, avant Darius, des tributs réglés, des impôts établis et annuellement perçus dans la Palestine et la Judée, sans doute de même dans la Syrie et les autres provinces au-delà de l'Euphrate, et par une conséquence indispensable, dans toutes les provinces, dans tout l'empire. Que deviennent après cela ces dons volontaires, dont Cyrus et Cambyse avaient été obligés de se contenter? Comment dire que sous leur règne rien n'était réglé par rapport aux tributs, et que Darius, le premier, établit et détermina celui que chaque nation devait lui payer? On nous parle d'un tribut unique, imposé par ce prince ; et ses prédécesseurs en avaient perçu de trois espèces différentes.

Je pourrais ajouter la réponse d'Artaxerxès. Il dit « qu'ayant fait consulter les Histoires, on » a trouvé qu'il y a eu à Jérusalem des rois très- » puissans, et des princes qui ont dominé dans » tout le pays qui est au-delà du fleuve, et qui » en recevaient les tributs, les impôts, et les » revenus annuels. » Il serait possible d'en tirer quelque induction sur la nature des tributs imposés par David et Salomon ; mais je craindrais que sur des faits si reculés, le témoignage de ce prince même et de son conseil, ne fût pas d'un

assez grand poids. On peut douter qu'ils eussent en main les monumens authentiques et détaillés qu'il faudrait leur supposer, indépendamment des Histoires du peuple Juif, qu'ils ont pu consulter. Ils jugeaient des temps anciens, par l'état où les choses étaient de leur temps ; ils supposaient que les rois Hébreux avaient possédé et gouverné ces pays, comme les possédaient et les gouvernaient alors les rois de Perse, et qu'ils en avaient retiré les mêmes tributs, parce qu'ils leur avaient imposé le tribut. L'Édit d'Artaxerxès n'ajoute donc rien à ce que nous apprennent là-dessus les Livres sacrés : ce qu'on peut en conclure de positif relativement à notre sujet, c'est que ce prince, de son aveu, recevait les revenus annuels de différentes impositions auxquelles la Judée et les pays voisins étaient soumis, et qu'il n'entendait pas en rien perdre.

II. Tout ce récit d'Hérodote : l'état primitif des Perses, ou plutôt celui de tous les anciens peuples, car l'un suppose l'autre, par rapport aux tributs ; le nouvel ordre de choses introduit par Darius ; le mécontentement de ses sujets, qui néanmoins se sommettent à l'innovation, et ne s'en vengent que par une plaisanterie ; ce surnom fameux de marchand, de courtier, de brocanteur, comme on voudra le rendre ; les autres circonstances, à charge ou à décharge, qu'on a ensuite ajoutées : ce ne sont donc là que de

pures imaginations, qui ne méritaient pas l'attention, et moins encore la confiance qu'on leur a données. Elles ont eu un fondement cependant, et s'il y a un endroit dans le Livre d'Esther, où il soit question de tribut, c'est là que nous devons le trouver.

On lisait au Chapitre x^e^, « que le roi Assuérus » imposa tribut, *mas*, à la terre et aux îles de » la mer. » Il n'en a pas fallu davantage; on a compris qu'il avait le premier imposé des tributs, et le reste de l'histoire n'a plus été qu'un développement, nécessaire à l'intelligence du fait qu'on venait de découvrir.

Les termes seuls pouvaient prêter à l'équivoque; il n'y en avait point dans la phrase. Être sous le tribut, au tribut, c'est pour un peuple, avoir un maître étranger, n'être plus indépendant, rester assujetti; cette manière de s'exprimer est la plus commune dans l'Écriture : mettre le tribut sur un peuple, ou mettre un peuple sous le tribut, c'est le subjuguer, l'avoir dans sa dépendance, le tenir sous son empire. Les Enfans d'Israël, devenus les plus forts, obligent enfin les restes des Chananéens qu'ils n'avaient pas pu exterminer, à leur payer tribut; c'est-à-dire qu'ils les soumirent sans les exterminer. On lit dans Josué (*c.* XVII. *v.* 13.) : Ils les donnèrent au tribut, *dederunt Chananæum in tributum;* et au Livre des Juges (*c.* I. *v.* 28.) : Ils les mirent au tribut, *posuerunt*

[illegible] ex- [illegible] Livre d'Es- [illegible] Le sens est [illegible] Assuérus se [illegible] les Iles : il éten- [illegible] Continent. Depuis [illegible] et sur les Iles qui [illegible] Les Interprètes, qui [illegible] passage ce qu'Héro- [illegible] entendu dans le [illegible] et conforme au [illegible] n'aurait pensé à [illegible] n'avait pas voulu [illegible] et l'expliquer [illegible] à l'Auteur.

[illegible] entre dans un grand détail sur les [illegible] selon lui, par Darius, et sur les provinces que renfermait, les impôts que payait chacun d'eux. Dans tout cela il ne s'agit encore que du Continent; mais son Texte parlait aussi des Iles, et il n'a pas dû les oublier. « Tels étaient, » ajoute-t-il en finissant, « les revenus que Darius tirait de l'Asie » et d'une petite partie de la Libye. Il leva » aussi, dans la suite, des impôts sur les Iles, » ainsi que sur les peuples qui habitaient l'Eu- » rope jusqu'en Thessalie. » (*Hérodote*, *l.* III. c. 96.)

Le trait est d'autant plus remarquable en cet endroit, que dans le cours de son Histoire, en rapportant la conquête des Iles, Hérodote ne parle plus du tribut imposé; il en est effectivement la suite historique, et ne renouvelle point une mention particulière. En un mot, Hérodote passe assez rapidement sur les conquêtes de Darius: bien différent en cela d'Eschyle, dans sa Tragédie des Perses. Comme le passage du Poète est curieux à plusieurs égards, et que les réflexions auxquelles il donne lieu ne sont pas étrangères à notre sujet, nous croyons devoir nous y arrêter un moment.

Eschyle présente un tableau de toutes les conquêtes de Darius, qui avaient pu exciter l'intérêt ou l'attention des Grecs, et il le met dans la bouche des Perses mêmes. La première observation doit être remarquée. « Combien, » disent-ils, ce prince a pris de villes, sans » passer lui-même le fleuve Halys, souvent (*à la lettre*, même) sans sortir de son palais. » Ce sont les grands de la Perse qui célèbrent ce fait, et fondent sur lui leurs éloges.

Ils poursuivent: « Ainsi lui furent soumises » les villes maritimes du golfe Strymonien, voi- » sines des campagnes de la Thrace; et celles » qui loin de la mer, dans le sein des terres, » avaient en vain élevé leurs remparts. Ainsi le » reconnurent pour maître, les cités qui bor-

Chananæum ad tributum. Cette dernière expression est précisément celle du Livre d'Esther : *posuit tributum super terram.* Le sens est donc, comme l'a rendu saint Jérôme : *Terram et maris Insulas fecit tributarias.* Assuérus se rendit tributaires la Terre et les Iles : il étendit sa domination sur tout le Continènt, depuis l'Inde jusqu'à l'Ethiopie, et sur les Iles qui en sont séparées par la mer. Les Interprètes, qui n'ont point cherché dans ce passage ce qu'Hérodote raconte de Darius, l'ont entendu dans le même sens, simple, naturel et conforme au style de l'Écriture. Jamais on n'aurait pensé à lui en donner un autre, si l'on n'avait pas voulu le rapprocher d'un récit absurde, et l'expliquer par une bévue qu'il fallait laisser à l'Auteur.

III. Hèrodote entre dans un grand détail sur les vingt gouvernemens formés, selon lui, par Darius, et sur les provinces que renfermait, les impôts que payait chacun d'eux. Dans tout cela il ne s'agit encore que du Continent; mais son Texte parlait aussi des Iles, et il n'a pas dû les oublier. « Tels étaient, » sjoute-t-il en finissant, « les revenus que Darius tirait de l'Asie » et d'une petite partie de la Libye. Il leva » aussi, dans la suite, des impôts sur les Iles, » ainsi que sur les peuples qui habitaient l'Europe jusqu'en Thessalie. » (*Hérodote*, *l.* III. *c.* 96.)

Le trait est d'autant plus remarquable en cet endroit, que dans le cours de son Histoire, et rapportant la conquête des Iles, Hérodote ne parle plus du tribut imposé : il en était effectivement la suite inévitable, et ne demandait point une mention particulière. Du reste, Hérodote passe assez rapidement sur ces exploits de Darius; bien différent en cela d'Eschyle, dans sa Tragédie des Perses. Comme le passage du Poète est curieux à plusieurs égards, et que les réflexions auxquelles il donne lieu ne sont pas étrangères à notre sujet, nous croyons pouvoir nous y arrêter un moment.

Eschyle présente un tableau de toutes les conquêtes de Darius, qui avaient pu exciter l'intérêt ou l'attention des Grecs; et il le met dans la bouche des Perses mêmes. La première observation doit être remarquée : « Combien, » disent-ils, ce prince a pris de villes, sans » passer lui-même le fleuve Halys, souvent (*à la lettre*, même) sans sortir de son palais. » Ce sont les grands de la Perse qui établissent ce fait, et fondent sur lui leurs éloges.

Ils poursuivent : « Ainsi lui furent soumises » les villes maritimes du golfe Strymonien, voi» sines des campagnes de la Thrace; et celles » qui loin de la mer, dans le sein des terres, » avaient en vain élevé leurs remparts. Ainsi le » reconnurent pour maître, les cités qui bor-

» dent le large Hellespont, la sinueuse Propon-
» tide, les Bouches-du-Pont, les Iles voisines
» du promontoire et des côtes de l'Asie, telles
» que Lesbos, Samos si fertile en oliviers,
» Chio, Paros, Naxos, Mycone, Andros et Té-
» nos qui se touchent. Il avait réduit les Iles
» plus avancées dans la mer, Lemnos et la ma-
» récageuse Icare. Il avait conquis Rhodes,
» Cnide, et les trois villes de Chypre, Paphos,
» Soles, et Salamine; Salamine dont la métro-
» pole fait aujourd'hui couler nos larmes. Par sa
» prudence il avait su dompter les villes, si
» peuplées et si opulentes, des Grecs de l'Ionie.»
(*Trag. des Perses*, *v.* 870.)

En écartant l'emphase poétique, et ne considérant que le fond du discours, ceux à qui Eschyle le prête, ceux qui devaient l'entendre, on y voit quelle importance mettaient à ces événemens les Perses et les Grecs; et l'on n'est pas surpris de celle que semble y mettre l'Ecrivain sacré.

La folle expédition de Darius dans la Scythie européenne, son armée de sept cent mille hommes et sa flotte de six cents voiles, pour subjuguer des peuples nomades et un pays sans villes et sans culture, les motifs que l'on donne à l'entreprise, le romanesque des incidens; tout rend le fait bien suspect, ou suspect de beaucoup d'exagération. Il semble un hors d'œu-

vre, dont le but soit d'amener une description géographique de la Scythie, et les fables que l'Auteur avait recueillies, sur l'histoire et les mœurs de ces nations sauvages. En s'en tenant aux résultats, on ne saurait y voir qu'une tentative des Perses dans le nord de la Grèce, combinée avec celle qu'ils dirigèrent en même temps contre les Iles de la mer Egée et l'Attique : c'est en effet tout ce qu'Eschyle paraît en avoir connu. La manière dont il fait parler Darius sur le dessein d'enchaîner le divin Hellespont, ne suppose pas que ce prince en eût donné l'exemple par la construction d'un pont sur le Bosphore : et si l'on compare le peu qu'Hérodote nous dit du pont de Darius, avec les détails dans lesquels il entre sur celui de Xerxès, qui n'en aurait été qu'une imitation, il sera très-visible que l'on ne savait rien du premier, qui n'avait été imaginé que sur ce que l'on racontait de l'autre.

Dans le récit même d'Hérodote, l'expédition de Darius est liée avec quelques-unes au moins des conquêtes qu'Eschyle avait en vue : comment donc le Poète aurait-il pu dire, d'une manière si générale et si formelle, qu'il avait tout exécuté, sans passer le fleuve Halys, ancienne borne de l'empire des Mèdes, sans sortir même de son palais ? car telle est la phrase Grecque, que le Traducteur devait conserver,

au risque de faire parler Eschyle autrement qu'Hérodote; puisqu'enfin c'était la pensée du Poète, et non celle de l'Historien, qu'il avait à rendre.

On ignorait donc, au temps d'Eschyle, que ce prince eût jamais traversé le Bosphore; qu'il eût combattu à la tête de ses armées, dans l'Ionie et les autres contrées situées au-delà de l'Halys : il n'avait pas quitté Suse, et s'il porta la guerre en Scythie, il ne la fit point en personne. Que l'on observe ensuite, que tout ce quatrième Livre d'Hérodote est du ton des précédens; que plusieurs traits, tels que le Voyage de Scylax, la Conquête de l'Inde, le Périple des Phéniciens de Nécos, les Histoires de Battus, des Barcéens et des Cyrénéens, qui le terminent, sont de purs travestissemens, ou du Livre d'Esther, ou d'autres endroits des Livres saints; que ce qui y est dit des Scythes n'offre qu'un tissu de fables avérées, ou de faits qui en ont la couleur : et l'on ne sera pas disposé à donner beaucoup plus d'importance à l'incursion des Perses qui s'y trouve mêlée; qui n'a du reste aucune influence sur les événemens qui la suivent, comme elle n'a aucune liaison réelle avec les faits antérieurs. Quand on admettrait cette irruption dans la Médie sous le règne de Cyaxare, qui cause tant d'embarras aux Chronologistes, et même aux Méde-

cins, qui veulent expliquer la maladie des Scythes; le ressentiment de Darius, et son désir ardent de venger l'insulte faite alors aux Mèdes, n'en seraient pas moins des inventions puériles, que l'Historien a pu croire heureuses, mais que le bon sens n'admet point dans l'Histoire.

CHAPITRE VI.

Scylax.

Voyage de Scylax, conquête de l'Inde, découverte de la plus grande partie de l'Asie : — Les trois faits fondés uniquement sur ce qui est dit aux premiers versets du Livre d'Esther, de l'étendue, des bornes, et du nombre des provinces de l'empire d'Assuérus.

Hérodote met l'Inde au nombre des pays soumis à Darius, et lui en attribue la conquête, en liant à cet événement un voyage par mer, depuis les Bouches de l'Indus jusqu'au Sein Arabique. « La plus grande partie de l'Asie, » dit-il, fut découverte par Darius. Ce prince » voulant savoir en quel endroit de la mer se » jetait l'Indus, envoya, sur des vaisseaux, des » hommes sûrs et véridiques, et entr'autres » Scylax de Caryande. Ils s'embarquèrent à » Caspatyre dans la Pactyice, descendirent le » fleuve à l'Est jusqu'à la mer : de là naviguant » vers l'Occident, ils arrivèrent enfin, le tren» tième mois après leur départ, au même port

» où les Phéniciens, dont j'ai parlé ci-dessus » (*c.* 42.), s'étaient autrefois embarqués par » l'ordre du roi d'Égypte, pour faire le tour » de la Libye. Ce périple achevé, Darius sub- » jugua les Indiens, et se servit de cette mer : » (*ou*, fut maître de cette mer.) » (*Hérodote*, *l.* IV. *c.* 44.)

I. Examinons d'abord ce récit.

1° Les faits de l'Histoire, et les témoignages des Anciens les mieux instruits à cet égard, se réunissent pour prouver, que les Perses n'étendirent pas leur empire au-delà de l'Indus, et ne possédèrent jamais les vastes contrées situées entre ce fleuve et le Gange, qui n'est même nommé nulle part dans Hérodote. Selon Ératosthène, cité et suivi par Strabon, l'Ariane était la dernière province des Perses à l'Est, et se terminait à la rive occidentale de l'Indus. Toute la relation de l'expédition d'Alexandre, dans Arrien, montre que la faible portion de l'Inde, dont ce prince s'empara sur la rive orientale, ne faisait point partie de leur empire; que ces peuples, la plupart au moins, étaient encore indépendans, et auraient combattu contre les Perses pour défendre leur liberté, comme ils combattirent contre les Grecs. Il serait superflu d'entrer plus avant dans la discussion de ce sujet; assez d'autres l'ont traité. Nous ne dirons qu'un mot d'une

objection que le Traducteur français semble regarder comme sans réplique.

Il observe que Xerxès et Darius lui-même avaient des Indiens dans leurs armées ; d'où il conclut qu'il fallait bien que Darius eût conquis l'Inde. On pourrait remarquer d'abord, que c'est le même Hérodote qui après avoir parlé de la conquête de l'Inde, parle des troupes Indiennes ; que l'un était une suite de l'autre, et que trompé sur le premier fait, il a pu ne trouver aucune difficulté à avancer le second, l'eût-il supposé de lui-même. Mais admettons ce qu'il nous dit de Darius et de Xerxès : serait-il donc extraordinaire que les rois de Perse eussent eu des Indiens à leur solde ? Mégasthène, au rapport de Strabon, le disait expressément. Après les fabuleuses expéditions de Bacchus et d'Hercule, cet Historien ne reconnaissait de conquérans de l'Inde, que les Macédoniens ; et il semblerait avoir voulu prévenir l'objection, lorsqu'il remarquait au sujet des Perses, qu'ils levaient à la vérité des corps de mercenaires dans ce pays, mais que jamais leurs armées n'y avaient pénétré. (1)

2° Le voyage de Scylax a fait naître des doutes : une semblable entreprise, à l'époque dont il s'agit, et dans l'état où devait être la

(1) « *A Persis Hydracas ex India mercede accitos fuisse : illos autem copias suas in Indiam duxisse nunquam.* » Strab. Geogr. lib. xv. pag. 1007. Trad. d'Hérodote, l. iv. Note 96.

marine des Perses, s'ils en avaient une, a paru peu croyable. Qui guidait les vaisseaux sur ces mers inconnues? Comment purent-ils éviter et soutenir les vents violens et réguliers, qui régnaient alors comme aujourd'hui, et contre lesquels ils ne pouvaient prendre aucune précaution, ignorant également les saisons de l'année où ils s'élèvent, leur direction et leur durée? De quoi subsista la flotte pendant ce long trajet? avait-on prévu une navigation de trente mois? avait-on pris ou même pu prendre des vivres en proportion? et où en trouva-t-on sur la route? L'Historien ne donne aucun détail, comme il le fait pour le Périple de l'Afrique, et ne paraît pas soupçonner que celui-ci présentât la moindre difficulté.

3° Hérodote ne marque point la route que suivirent les vaisseaux de Darius; et si l'on pouvait supposer que l'idée lui en fût venue, on croirait qu'il les fait naviguer en haute mer, et aller en droite ligne, du point de leur départ au détroit de la Mer Rouge. Il est certain qu'il ne parle, ni de l'Arabie, ni de la mer qui en baigne la partie méridionale; et s'il a cru, comme on n'en peut douter, que la flotte avait toujours côtoyé les terres, ce serait plutôt le long des côtes de l'Inde, que des côtes de l'Arabie, qu'il l'aurait conduite. Le rapport qu'il met entre le Voyage de Scylax, et l'entrée de Darius dans l'Inde, indiquerait que telle était

sa pensée ; le cours qu'il donne à l'Indus la favorisait. Il aurait donc supposé qu'au sortir du fleuve, et tirant au couchant, Scylax avait longé la côte de l'Inde, qui l'avait amené à l'embouchure de la Mer Rouge. Ce serait l'idée adoptée depuis par Hipparque, et après lui par plusieurs des Anciens, sur la configuration de l'Asie orientale, avec deux différences : la première, que ces anciens Géographes ramenaient au couchant l'extrémité orientale du continent de l'Asie, de manière à la joindre à celui de l'Afrique, ce qui renfermait la Mer des Indes dans un bassin clos de toutes parts ; au lieu qu'Hérodote, qui reconnaissait la communication de cette mer avec l'Océan austral, devait supposer un passage, plus ou moins ouvert, entre l'Afrique et la pointe recourbée de l'Asie. La seconde, que ceux-là ne prenaient la courbure qu'au-delà du Gange ; au lieu qu'Hérodote la plaçait immédiatement après l'embouchure de l'Indus, et rétrécissait d'autant le bassin. Il aurait eu en vue la Presqu'île occidentale de l'Inde ; tandis qu'Hipparque, comme l'observe M. Gossellin, avait en vue la Presqu'île orientale. C'est la même idée pour le fond, celle d'un coude que faisait l'Asie, à une distance plus ou moins grande, d'abord vers le Midi, et ensuite au Couchant pour se rapprocher de l'Afrique. Mais cette opinion, si étrange pour nous et si éloignée de la vérité, la devait-on

tout entière à Hipparque ? Il est peu probable qu'elle se fût si bien et si promptement établie, si on n'y eût été préparé par quelques notions antérieures : et s'il n'a fait que l'adapter aux connaissances acquises de son temps, que la modifier par des idées systématiques qui s'y rattachaient ; si elle existait avant lui, d'où venait-elle originairement ?

4° La route que durent suivre les vaisseaux de Darius, n'est pas incertaine. Dès que les vaisseaux se dirigèrent vers l'Ouest, et qu'ils aboutirent à la Mer Rouge, ils durent côtoyer l'Arabie au Sud, et ne sortirent pas de ce bord de la Mer Érythrée ; il n'y avait point d'autre route pour eux. Voyons si elle se concilie avec le récit. Ce voyage, à ce qu'il paraît, était le prélude de l'invasion de l'Inde ; Darius n'attendait que d'en savoir le résultat, et en effet le Périple achevé, et Scylax sans doute de retour à Suse, lui en ayant rendu compte, il subjugua les Indiens. Je demande quel rapport avait la navigation de Scylax, telle que nous venons de la décrire, avec la conquête de l'Inde ? quelles lumières en tira Darius pour cette expédition, qui semble cependant combinée avec elle, et en avoir été la suite ? Hérodote ajoute qu'il fut maître de cette mer : de quelle mer ? de celle que sa flotte venait de parcourir ? et il en serait devenu maître par la conquête de l'Inde ! Larcher traduit : Il se servit de cette

mer ; c'est pire encore. A quoi lui servait la possession de l'Inde, pour naviguer sur les côtes de l'Arabie méridionale ; ou à quoi lui servait la libre navigation sur ces côtes, pour les relations qu'il aurait eues avec l'Inde ? Si Darius fit usage de la route ouverte par Scylax, ce fut pour communiquer avec ses possessions sur le Golphe Arabique ; il aurait eu besoin d'un second voyage dans une autre direction, pour ses acquisitions dans l'Inde. Il est évident qu'Hérodote n'a eu aucune idée de la Géographie des lieux, et que le Traducteur ne s'est pas assez occupé de la rapprocher du récit de son Auteur.

5° L'erreur d'Hérodote sur le cours de l'Indus n'a rien d'étonnant : on doit néanmoins la remarquer ; parce qu'elle prouve qu'il n'écrivait pas sur une relation de Scylax, qui ne l'aurait pas commise. Pour le justifier, on a conjecturé qu'il voulait parler du Gange : il était certainement plus simple de convenir qu'un Auteur, qui n'a pas du tout connu le Gange, a mal connu l'Indus ; mais dans cette supposition, l'induction serait encore plus évidente. Scylax n'aurait pas ignoré qu'il avait traversé l'Indus, pour aller s'embarquer sur le Gange ; et ce n'est pas lui qui aurait consigné dans son Journal, que le premier de ces fleuves courait à l'Est, parce qu'il se serait vu porté à l'Est en descendant le second. Hérodote ne parle

donc point d'après Scylax. On ne connaissait donc, et il n'existait point alors de relation de ce voyage, faite par lui-même ou sur ses mémoires : comment Hérodote ne l'aurait-il pas connue, ou l'aurait-il connue sans la consulter, ou enfin ne l'aurait-il consultée que pour la contredire ?

On oppose les témoignages d'Aristote et de Philostrate, qui citent la Relation.(2) Celui de Philostrate n'est pas imposant, et celui même d'Aristote ne détruirait pas l'argument que nous a fourni le récit historique. Cependant, comme le Philosophe fait autorité, et que son témoignage aurait d'autant plus de poids ici, qu'il était moins éloigné du temps de Scylax, nous entrerons à son égard dans quelque détail.

(2) Observat. géogr. et chronolog. sur le Périple de Scylax, par le Baron de Sainte-Croix. Mém. des Inscript. tom. 42. pag. 351. M. Gail fils, dans sa Dissertation sur le Périple de Scylax, p. 3, produit encore, pour la même opinion d'une Relation de Scylax, les témoignages d'Harpocration et de Tzetzès, qui ne s'élèvent pas au-dessus de celui de Philostrate. Ce que nous disons ici, était écrit avant la publication de l'ouvrage de M. Gail, et nous n'avions en vue que celui du Baron de Sainte-Croix. Comme nos réflexions ne touchent point aux discussions des deux Auteurs, relatives aux détails géographiques du Périple ; qu'elles ne portent que sur les conséquences qu'ils en tirent en faveur du Scylax d'Hérodote personnellement, et qu'on en tirerait ensuite en faveur du récit même de l'Historien ; qu'enfin ces conséquences pourraient être écartées, sans nuire au mérite réel des recherches que présentait le Mémoire de l'un, et qu'a beaucoup étendues la Dissertation de l'autre : nous avons cru n'avoir rien à changer, ni rien à ajouter, à ces premières réflexions, qui nous paraissent toujours bien fondées et suffisantes pour notre objet.

Aristote, il est vrai, rapporte, non au IIIe, mais au VIIe Livre des *Politicôn* ou de la République, ce que disait des rois de l'Inde un auteur qu'il nomme Scylax. Que conclure de là ? D'abord Aristote ne dit pas que l'ouvrage de ce Scylax fût spécialement consacré à l'histoire ou à la description de l'Inde ; combien d'Écrivains pouvaient avoir parlé de cette contrée, de ses mœurs, de ses lois, dans des ouvrages qui avaient un tout autre objet, dans des livres de Politique, par exemple, tels que le sien ? Celui de notre Scylax n'était pas de ce genre.

Supposons un ouvrage sur l'Inde en particulier : tout ce que prouverait le passage d'Aristote, c'est que, de son temps, on avait un écrit de ce genre qui portait le nom de Scylax. Mais, quel était ce Scylax, et dans quel temps avait-il vécu ? écrivait-il comme un voyageur qui rend compte de ce qu'il a vu, ou comme un Auteur qui ramassant de toutes parts ce que l'on avait écrit et ce que l'on disait de ces contrées, donne au public le fruit de ses recherches ? Depuis Darius jusqu'au temps où Aristote enseignait à Athènes et composait ses livres, dans l'intervalle de plus d'un siècle, les Perses purent acquérir sur l'orient de l'Asie, des connaissances qu'on n'avait pas eues jusqu'alors, et que des Grecs, amateurs de nouveautés, ou jaloux de s'en faire honneur auprès de leurs compatriotes, s'étaient empressés de

recueillir et de publier. De là différens ouvrages qui eurent cours avant et après Aristote : tel est celui de Ctésias, qui est parvenu jusqu'à nous ; et tel peut être celui de Scylax, dont une simple citation nous a conservé la mémoire.

On passe trop légèrement sur cette citation d'Aristote : un examen attentif aurait fait reconnaître, qu'elle ne permet même pas d'attribuer au navigateur de Darius l'ouvrage dont elle fait mention. On y voit que l'Auteur traitait de l'intérieur de l'Inde, de son gouvernement au moins et de son état politique, puisqu'il parlait de ses rois. Est-ce là ce qu'on aurait trouvé dans la Relation d'un voyage par mer le long des côtes de l'Arabie ? Qu'aurait pu dire sur ce sujet un homme, qui n'avait pas même salué de loin la plus rapprochée des côtes de l'Inde au-delà du fleuve de ce nom ? Car, c'est la propre Relation du voyage décrit par Hérodote, qu'on suppose avoir été connue d'Aristote et dont on prétend démontrer par-là l'existence : et il faut bien le supposer ainsi, pour se mettre d'accord avec l'Historien, qui n'attribue à Scylax de Caryande que ce seul voyage dans l'Inde. (3)

(3) « Scylax descendit l'Indus jusqu'à la mer ; et dirigeant » ensuite sa course du côté du couchant, il arriva en Egypte, » le trentième mois après son départ. Au retour de son expédition, Scylax en publia une Relation citée par Aristote et par » Philostrate. » pag. 351.

Ajoutons qu'à en juger par le trait qui nous reste, la Relation n'était, dans son genre, que ce qu'est dans le sien l'Histoire Indienne de Ctésias ; un de ces tissus de fables ou d'ineptes exagérations, que l'envie de dire ou d'apprendre des choses extraordinaires faisait imaginer par les uns, et accueillir par les autres, sur des pays lointains. Aussi le grave Philosophe de Stagire paraît-il n'avoir voulu, en la citant, qu'égayer son sujet : il plaisante sur ces rois au-dessus de la nature humaine, qui réunissaient toutes les perfections physiques et morales, semblables aux dieux et aux héros ; il se moque visiblement de l'Auteur, lorsqu'il conclut de ce portrait mensonger, que dans l'impossibilité d'en trouver de pareils hors de l'Inde, il faut renoncer à établir des rois dans aucun autre pays. (4)

Il résulte de cette discussion, qu'on ne peut rien tirer du témoignage d'Aristote en faveur de Scylax de Caryande, de son voyage dans la mer Erythrée, et d'une relation qu'il en aurait donnée lui-même. A l'égard de Philo-

(4) « *Si alteri tantò alteris antecellerent, quantò Deos et Heroas* » *hominibus præstare existimamus : ut primùm statim corpore longè* » *essent proceriores, deinde animo multò excellentiores.... per-* » *spicuum est satiùs fore semper illos quidem imperare, hos verò* » *imperio parere. Quando autem non est hoc inventu aut paratu* » *facile, neque ita evenit, ut ait Scylax apud Indos fieri, reges esse* » *tantoperè iis, qui sub eorum imperio sunt, præstantiores, etc.* » Arist. de Rep. VII. 14.

strate, sans discuter son témoignage et en peser l'autorité, il nous suffira d'observer, combien les écrits pseudonymes étaient devenus communs au temps où vivait ce crédule Écrivain.

Le principal objet du Mémoire que nous venons de combattre sur un point seulement, était de restituer à Scylax le Périple qui porte son nom. Cette question ne nous intéresse pas d'une manière aussi directe, et nous serions presque dispensés d'y toucher. Nous laisserons donc aux savans l'examen des preuves que l'on a cru trouver dans la Géographie ancienne, de l'âge du Périple et de sa coïncidence avec le voyage des Indes. Nous ne demanderons pas, si l'on peut avec vraisemblance, attribuer au même navigateur, surtout à cette époque, ces deux grandes entreprises; si même en se bornant au Périple et le prenant tel que nous l'avons, l'immensité des détails qu'il présente, permet de le regarder comme le résultat d'une seule course, ou des courses répétées d'un seul homme; si l'on n'y voit pas plutôt, ainsi que d'autres l'ont pensé, un Écrivain qui ramasse et compile à loisir des relations de voyages, des descriptions de pays, faites en des temps différens, pour en former un corps de Géographie maritime du monde alors connu : mettant ces considérations à part et nous renfermant dans notre sujet, nous dirons qu'il ne suffisait pas, comme on paraît le croire, d'avoir

établi que l'auteur du Périple était contemporain du Scylax d'Hérodote, pour en conclure que cet auteur est Scylax lui-même ; nous dirons, que si l'on doit maintenant reconnaître que Scylax ne publia point de relation du voyage aux Indes, qu'il aurait fait le premier, on doit avoir quelque peine à se persuader qu'il en eût donné une aussi étendue et aussi circonstanciée, de ceux qu'il aurait faits dans des mers explorées et connues long-temps avant lui. Mais de plus, s'il est vrai, comme nous l'avons assez clairement montré, que son Voyage dans l'Inde n'est qu'une fiction mal ourdie et insoutenable ; s'il est vrai encore, comme nous le montrerons bientôt, que cette fiction est née d'une bévue d'Hérodote ou de ses interprètes, sur un Texte où il ne s'agissait ni de courses sur mer ni de conquêtes dans les Indes : il sera bien constaté, que Scylax de Caryande n'est pas plus l'Auteur du Périple, que de l'ouvrage cité par Aristote ; qu'il n'a pas plus fait la reconnaissance des côtes de la Méditerranée et des mers voisines, que celle des côtes de la Mer Erythrée, soit dans la partie de l'Inde, soit dans la partie de l'Arabie ; qu'enfin ce navigateur imaginaire ne doit qu'à Hérodote la réputation dont il a joui, et à cette réputation usurpée les écrits divers qui ont couru sous son nom.

II. Nous avons examiné en lui-même le récit d'Hérodote, et l'on a vu que tout y était, ou absurdité, ou incohérence. Quant à la conquête de l'Inde par Darius, il est contredit par des témoignages plus sûrs, et que garantit leur accord avec toute la suite de l'Histoire. Quant à la navigation de Scylax; le récit ne porte sur rien, ne mène à rien, n'offre dans sa brieveté que des difficultés insolubles, et n'est pas même, de quelque manière qu'on veuille l'entendre, susceptible d'une explication raisonnable. Ces deux faits, que l'Historien a si mal-adroitement liés ensemble, et qui séparément ne se soutiendraient pas, doivent donc être rangés parmi les chimères dont il nous a entretenus jusqu'ici : nous savons dès lors où il faut les chercher.

« Au temps d'Assuérus, de cet Assuérus qui » a régné depuis l'Inde jusqu'à l'Ethiopie, sur » cent vingt-sept provinces (*Esther*, *c.* 1. *v.* 1.); » lorsque le roi Assuérus se fût assis sur son » trône à Suse (*v.* 2.), dans la troisième année » de son règne... (*v.* 3.) » Voilà toute l'histoire du voyage de Scylax, et de la conquête de l'Inde : il n'a fallu qu'en détacher ce qui est dit ensuite du grand festin donné par Assuérus.

1° Ce qu'on lisait au premier verset, se retrouvait à la tête de chacun des deux Édits d'Assuérus. Cette répétition montrait l'impor-

tance de la remarque, dont le roi se faisait un titre d'honneur. De son côté, la remarque était destinée à faire connaître l'étendue du royaume d'Assuérus ; elle annonçait la part que ce prince avait eue à son agrandissement, la gloire dont il s'était couvert, la puissance qu'il avait acquise, et qui distinguait son règne des règnes précédens : tout cela menait à des idées de conquêtes et disposait à les exagérer.

Cependant, que disait le Texte ? qu'Assuérus régna depuis l'Inde jusqu'à l'Éthiopie : le sens était clair ; son royaume touchait à l'Inde d'un côté, à l'Éthiopie de l'autre. Il est certain, en effet, que les Perses, qui furent maîtres de l'Égypte, et peut-être de quelques pays habités par des Éthiopiens ou Cushites à son extrémité Australe, ne le furent jamais de l'Éthiopie proprement dite. Cette vaste contrée formait la borne de leur empire au midi ; et de même par conséquent, aux termes de l'Écriture, l'Indus et l'Inde le bornaient à l'Orient. Des conteurs l'ont compris autrement : ils ont cru voir que l'Inde même était sous la domination de Darius, et ils en ont conclu que ce prince l'avait conquise.

Le maigre récit qu'ils ont fourni à Hérodote, ne répond certainement pas à la grandeur des faits. On croirait que pour conquérir l'Inde, Darius n'eut qu'à vouloir et se présenter. La résistance qu'Alexandre éprouva, dès qu'il y mit le pied, et le peu de succès des rois de Syrie, qui

tentèrent la même entreprise, prouvent qu'elle n'était pas à beaucoup près si facile. Pour rendre raison du laconisme d'Hérodote, il faut recourir au Texte où ses auteurs avaient puisé, et qu'ils mettaient sous ses yeux. Tout ce qu'il a pu y voir, c'est que Darius avait possédé l'Inde; il n'a pu dire, soit avec eux, soit de lui-même, que Darius l'avait conquise, que parce que la possession supposait la conquête.

2° Mais le Texte marquait moins la possession de l'Inde, que le voyage qui en avait procuré la connaissance; celui-ci n'est au fond, qu'un autre version du même Texte, laquelle peut-être formait, dans le principe, un récit séparé.

Le mot Hébreu M. L. C., n'est pas ici le substantif *melec*, qui signifierait Roi, mais le participe *molec*, régnant, qui règne. C'est ainsi qu'il est ponctué, et le sens le demande: comme s'il y avait M. U. L. C., qui était vraisemblablement la leçon primitive. Or, M. U. L. C., si on le tire de I. L. C., aller, marcher, et qu'on le prenne pour le participe M. U. L. I. C., qui pourrait lui-même être écrit simplement M. U. L. C., signifiera, faisant aller, qui fait aller. (5) On aura donc entendu que Darius avait fait aller, avait fait faire un Voyage, depuis l'Inde jusqu'en Éthiopie.

(5) מֹלֵךְ, ou מולך, *regnans.* ילך, *ire;* מוליך, מולך, *faciens ire.*

Il ne pouvait être question d'un voyage par terre, qui n'aurait pas eu d'objet, et ne demandait pas un ordre particulier du prince. De plus, le mot H. D. U., *Hodou*, que l'on traduit, et qui désigne véritablement ici, l'Inde, *India*, puisqu'il répond à un nom de pays, Cush, l'Ethiopie, a pu être pris pour le fleuve même qui a donné son nom à l'Inde, ou qui en a pris le sien. C'était donc de l'Indus que partaient les gens envoyés par Darius aux côtes d'Afrique : on ne pouvait donc pas douter qu'il ne s'agît d'une expédition maritime, et de vaisseaux, qui de l'embouchure du fleuve feraient route au travers de l'Océan.

3° A ce premier verset, où l'on voyait un voyage dans la Mer de l'Inde ordonné par Assuérus, se liait naturellement le second verset, qui en marquait l'époque : Assuérus l'avait fait exécuter, lorsqu'il fut monté sur le trône, dès qu'il en fut paisible possesseur. La date qui suivait, au verset troisième, ne pouvait pas avoir d'autre objet. Ce n'était pas à cette occasion que le roi aurait donné un grand festin; la circonstance était évidemment étrangère au voyage, et les conteurs n'avaient eu garde de la faire entrer dans leur extrait. Le Texte finissait pour eux avec la mention de la date, et la date par conséquent se rapportait uniquement au voyage.

Le mot M. L. C. U., de son règne, *regni ejus*,

ne laissait aucun doute; sa signification était fixée, et qu'on en fît M.U.L.C., voyage, ou que l'on conservât M.L.C.U., son voyage, il était clair que la troisième année du règne était la troisième année du voyage. On a donc vu que la flotte d'Assuérus était arrivée au lieu de sa destination la troisième année, c'est-à-dire, comme le porte littéralement le Texte, dans la troisième année après son départ. Cette année était commencée, mais n'était pas finie. En la partageant par moitié, on a eu six mois à ajouter aux deux années complètes, trente mois juste, pour la traversée entière des Bouches de l'Indus au port de Nécos.

On ne sera plus étonné maintenant du laconisme d'Hérodote sur un sujet si vaste, et qui semblait promettre tant de détails intéressans. On ne demandera plus, comment il n'a rien su des circonstances de cette importante navigation, et des découvertes qui en auraient été le fruit, comme elles devaient en être le but; soit qu'elle eût eu lieu le long des côtes de la Péninsule de l'Inde, ou des côtes de la Péninsule de l'Arabie : comment il n'en a connu que les deux points extrêmes, celui du départ et celui de l'arrivée, et rien de ce que les Navigateurs avaient dû voir, apprendre ou éprouver, pendant le cours de cet immense trajet. Hérodote n'a pu rapporter que ce qu'il trouvait dans ses mémoires, et il les a rendus aussi

et les autres pays connus anciennement, ne faisaient qu'une petite portion de l'Asie, en comparaison de celle qu'il avait découverte?

Cette inexplicable idée n'a pu naître que d'une nouvelle bévue, qui en effet résultait naturellement du sens donné au Texte. Dans cette interprétation, les cent vingt-sept provinces dont parle l'Ecriture, n'étaient pas les provinces sur lesquelles Darius régnait, mais celles qu'il avait conquises dans l'Inde, et plus particulièrement celles qu'avait fait connaître le voyage entrepris par son ordre; soit dans la navigation sur le fleuve, ce qui laissait libre carrière à l'imagination, puisqu'on faisait aller l'Indus du Couchant à l'Orient, et parcourir ainsi une étendue de pays dont on ignorait les bornes; soit dans la longue traversée de la Mer Érythrée, qu'on supposait vraisemblablement faite de côte en côte. On peut croire que ni Hérodote, ni ses interprêtes, n'ont cherché à se rendre distinctement raison de la situation des lieux, et de la manière dont on en avait acquis la connaissance : mais enfin, ils voyaient en masse cent vingt-sept contrées ou nations, découvertes par Darius; et ils n'ont pas eu tort d'en conclure, que ce prince avait découvert la plus grande partie de l'Asie.

6° Remarquons un dernier fait, qu'Hérodote énonce plus positivement encore, et dont les conséquences, aussi importantes qu'inévitables, se présenteront d'elles-mêmes.

Si le voyage de Scylax dans l'Inde, et la conquête qu'en fait ensuite Darius, sont de pures imaginations, et ne peuvent entrer dans l'Histoire de ce prince, que devient cet énorme tribut de l'Inde, dont l'Auteur nous donne une estimation si précise? que devient ce vingtième gouvernement, qui n'en suppose que dix-neuf autres; et que penser de ceux-ci, dont il fixe aussi déterminément le nombre que la place du gouvernement de l'Inde? « Les Indiens, dit-il, » sont de tous les peuples qui nous sont connus, » le plus nombreux. Ils paient autant d'impôts » que tous les autres ensemble, et ils étaient » taxés à trois cent soixante talens de paillet- » tes d'or. C'était le vingtième gouvernement. » (*Hérodote*, *l.* III. *c.* 94.) N'est-il pas évident, qu'Hérodote n'a point connu l'état intérieur de l'empire des Perses; pas plus son administration et ses finances, que son étendue réelle et ses véritables limites? Cependant, ici comme ailleurs, il a le ton d'assurance qui en impose. Pourquoi lui donnerions-nous ailleurs, la confiance que nous sommes obligés de lui refuser ici? Pourquoi le croire toujours sur parole, n'eussions-nous éprouvé que cette seule fois, que sa parole la plus positive peut tromper? Espérons du moins, qu'on n'opposera plus cette division de l'empire en vingt gouvernemens, à la division en cent vingt-sept provinces selon le Livre d'Esther; ni l'autorité d'Hérodote sur ce fait, à celle de l'Écrivain sacré.

APPENDIX

AU CHAPITRE SIXIÈME ;

Ou Remarques sur le Périple de l'Afrique, et sur le Canal de jonction du Nil avec la Mer Rouge, au temps de Nécos.

Le Périple des côtes Australes de l'Afrique, ordonné par le roi Nécos, le Pharaon Néchao de l'Ecriture, a un si grand rapport avec le Périple de la Mer Erythrée, ordonné par Darius, qu'il est difficile d'admettre l'un, quand on rejette l'autre. Par la même raison, nous confirmerons ce que nous avons dit de ce dernier, en montrant que le premier n'est qu'une fable du même genre. Le canal tiré du Nil au Golfe Arabique, fut aussi, suivant Hérodote, une entreprise de Nécos ; elle amena celle du voyage autour de l'Afrique. Nous traiterons de l'une et de l'autre.

Art. 1. *Périple de l'Afrique : — Voyage d'Ophir par les vaisseaux de Salomon, et d'Hiram roi de Tyr.*

Ceux qui ont lu, dans l'*Histoire véritable des temps fabuleux*, la suite de travestissemens dont Hérodote a formé son règne de Nécos, doivent être peu disposés à croire que de tous les faits qui sont appuyés uniquement sur son témoignage, et n'ont pas leur fondement dans ce que l'Ecriture nous dit de ce prince, le plus extraordinaire fût en même temps le seul qui portât un caractère vraiment historique. En lisant notre Règne de Darius, leur première pensée sera, que le voyage des Phéniciens n'est pas mieux prouvé que celui de Scylax, et pourrait bien être de la même nature. Ils ne se tromperont point : l'un est un emprunt fait à l'Histoire de Salomon, comme l'autre est un commentaire tout fantastique de quelques mots du Livre d'Esther.

On voudra bien observer que nous entrons ici dans l'Histoire d'Egypte, et que les travestissemens dont elle se compose, ont une autre source que l'Histoire propre de la Perse. C'est ainsi que nous avons trouvé les Expéditions de Cambyse contre les Égyptiens, les Ethiopiens, les Ammoniens, non dans le Livre d'Esther, comme les autres parties de son règne,

celui de Smerdis, et jusqu'à présent celui de Darius, mais dans ces mêmes Écrits des Prophètes et des premiers Historiens Hébreux, qui ont fourni les annales de tous les anciens rois d'Egypte.

Hérodote fait mention des flottes de Nécos en deux endroits, qu'il faut rapprocher pour en avoir l'histoire entière, et d'abord, au IIe Livre, il parle de leur construction. « Nécos, dit-il, » ayant abandonné l'entreprise du canal, tourna » toutes ses pensées du côté des expéditions » militaires. Il fit construire des trirèmes sur la » Mer Septentrionale, et dans le Golfe Arabi- » que, sur la mer Érythrée. On voit encore » aujourd'hui les chantiers où on les construi- » sit. Ces flottes lui servirent dans l'occasion. » (*Hérodote*, *l.* II. *c.* 159.) C'est dans son IVe Livre qu'il nous apprend à quoi servirent les trirèmes construites dans le Sein Arabique. Après avoir remarqué que la Libye montre elle-même qu'elle est environnée de la Mer, excepté du côté où elle confine à l'Asie : « Nécos, dit-il, est le pre- » mier que nous sachions qui l'ait prouvé. Lors- » qu'il eut fait cesser de creuser le canal, qui » devait conduire les eaux du Nil au Golfe Ara- » bique, il fit partir des Phéniciens sur des » vaisseaux, avec ordre d'entrer, à leur retour, » par les Colonnes d'Hercule dans la Mer Sep- » tentrionale, et de revenir de cette manière » en Égypte. Les Phéniciens s'étant embarqués

» sur la Mer Erythrée, naviguèrent dans la » Mer Australe. Quand l'automne était venue, » ils abordaient à l'endroit de la Libye où ils » se trouvaient, et semaient du blé. Ils atten- » daient ensuite le temps de la moisson; et » après la récolte, ils se remettaient en mer; » ayant ainsi voyagé pendant deux ans, la » troisième année, ils doublèrent les Colonnes » d'Hercule, et revinrent en Égypte. » (*Hérodote, l.* IV. *c.* 42.)

Le fait dont il s'agit intéresse l'Histoire et la Géographie anciennes : les critiques s'en sont donc occupés; et récemment encore, on l'a vu discuté en sens contraires, avec l'avantage que donnaient, de l'un comme de l'autre côté, de grandes connaissances sur tout ce qui peut y avoir rapport. (6) Il semble que les recherches faites pour justifier le récit d'Hérodote, prouveraient tout au plus qu'il n'offre rien d'absolument impossible; et que les observations qu'on lui oppose prouvent tout au moins qu'il est sans vraisemblance. Mais notre objet n'est pas d'examiner le récit en lui-même : c'est son origine que nous cherchons; quand on la connaîtra, on jugera plus sûrement du degré de confiance

(6) Rennell's Geographical system of Herod.; où l'Auteur, dans un chapitre particulier *concernant la navigation autour de l'Afrique par les vaisseaux de Pharaon Nécho roi d'Égypte*, discute avec étendue, et cherche à justifier dans tous ses détails, le récit d'Hérodote. — Géographie des Anciens, par M. Gossellin: Voyage des Phéniciens sous Néchos, tom. 1. pag. 204.

qu'on peut donner au récit, et de l'intérêt qu'on peut mettre à vérifier le fait. Voyons ce que dit l'Écriture des vaisseaux de Salomon.

I. « Le roi Salomon fit équiper une flotte à » Asiongaber, qui est près d'Elath, sur le » bord de la mer de Suph, dans le Pays » d'Edom : et Hiram envoya de ses gens, bons » hommes de mer, et qui savaient bien la » navigation, pour servir sur cette flotte avec » les gens de Salomon. Ils allèrent à Ophir. » (IIIe *Livre des Rois*, *c.* IX. *v.* 26.) « Le roi avait » sur mer une flotte de Tharsis, jointe avec » celle de Hiram, et cette flotte de Tharsis » revenait une fois en trois ans. » (*c.* X. *v.* 22.) Le Texte parallèle du IIe Livre des Paralipomènes ne dit rien de plus, si ce n'est que Salomon alla lui-même à Asiongaber et à Elath. (7)

Remarquons, avant tout, qu'en s'appropriant ce trait de l'Histoire sacrée, les Egyptiens n'ont fait qu'user du droit dont ils étaient en possession. Quoique l'Egypte ne fût nommée dans aucun des trois Textes, la Mer de Suph l'indiquait : une grande entreprise, formée autrefois sur les côtes de cette mer, l'avait été nécessairement chez eux ; elle ne pouvait être que le fait de quelqu'un de leurs rois.

1° Au chapitre IXe, qui a fourni la plus

(7) « *Tunc abiit Salomon in Asiongaber et in Ailath ad oram » maris, quæ est in terra Edom.* 2. *Par.* VIII. 17. »

grande partie du travestissement, on voyait des vaisseaux construits et équipés dans un port de la Mer de Suph; et ce port est dans le pays d'Edom. Voilà les deux indications géographiques d'Hérodote, le Sein Arabique, qui est la Mer même de Suph, et la Mer Érythrée, que dénotait le pays d'Édom, d'où lui vient en effet son nom. Édom signifie rouge en Hébreu, et la mer qui baignait les côtes de ce pays, appelée pour cette raison, Mer d'Edom ou d'Idumée, était littéralement la Mer Rouge ou Erythrée : ce nom s'est ensuite étendu à tout le Golfe, et par succession à l'Océan avec lequel il communique. Les Savans qui ont eu de la peine à croire, qu'un si petit pays eût donné son nom à la vaste mer des Indes, et qui, en conséquence, ont été chercher bien loin dans l'Histoire, dans la Géographie, dans les phénomènes naturels, des étymologies incertaines, ou des raisons insuffisantes de cette dénomination, n'avaient pas fait attention à la circonstance mentionnée ici dans l'Écriture, que les vaisseaux qui trafiquaient dans le Golfe et au-delà du détroit, partaient des ports de l'Idumée. Le nom même d'Arabique, que les Grecs donnaient à ce Golfe, en est une preuve : pourquoi l'appelaient-ils ainsi ? parce que ses ports, qui le faisaient particulièrement connaître, étaient, non sur la côte d'Égypte, mais sur celle d'Arabie; parce que le Pays d'Edom, qui avait été le premier siége

de son commerce, appartenait à l'Arabie. Sein Arabique n'était qu'un synonyme de Golfe ou Mer d'Edom; et ces appellations diverses avaient eu originairement la même cause, comme elles avaient la même signification.

Qu'on nous permette ici une remarque grammaticale, qui, sous le rapport sous lequel nous la considérons, ne paraîtra pas futile. Les trirèmes furent construites « dans le Sein Arabique sur la Mer Erythrée : » l'expression est singulière. On croirait que la Mer Érythrée était une partie du Golfe, et qu'il fallait la désigner par son nom, pour marquer distinctement l'endroit de ce Golfe où les vaisseaux avaient été construits : le Sein Arabique au contraire n'était qu'une petite partie de la grande Mer Rouge, qui s'étendait jusqu'au Sein Persique, et renfermait les deux Golfes, auxquels Hérodote en donne même quelquefois le nom. Ce pléonasme, qui à la rigueur forme un contre-sens, a eu donc une cause, et on la trouve dans la phrase du Texte. Asiongaber et Elath étaient situées « sur la Mer de Suph dans le Pays d'Edom : » la Mer de Suph était le Golfe, et cela seul disait tout; mais il était question ensuite de l'Idumée, et il a fallu faire mention de la Mer d'Edom ou Erythrée. Reprenons notre explication.

2° La flotte de Salomon était montée par des Phéniciens, que lui fournissait Hiram roi de

Tyr. Ce sont des Phéniciens qui partent sur les vaisseaux de Nécos.

3° Elle faisait le voyage en trois ans ; c'est-à-dire, qu'elle revenait la troisième année, comme celle de Nécos.

4° Les vaisseaux de Salomon furent l'ouvrage de ce prince, et les premiers qu'il fit construire ; il les destinait, et ne les employa qu'au voyage d'Ophir. Hérodote nous dit de même, que les flottes de Nécos, sur l'une et l'autre mer, furent son ouvrage, construites par ses ordres. Il ne nous apprend pas, et l'on devinerait difficilement, à quoi servit celle de la Méditerranée ; mais celle du Golfe fut destinée au voyage d'Afrique, et l'exécuta heureusement ; c'est tout ce qu'il en dit, et nous n'en entendons plus parler.

Ce voyage était un brillant début pour une marine naissante : car tout le récit d'Hérodote suppose que l'Égypte n'en avait point avant ce prince, et même qu'elle n'en eut plus après lui ; on n'y connaissait que le port, on n'y voyait que les chantiers de Nécos. Il en fut de son expédition dans la Mer Australe, comme il en avait été de celle de Sésostris dans la Mer Erythrée, laquelle en effet était du même genre. (8) La marine Égyptienne naît tout à coup et jette un grand éclat, sous ces deux

(8) Hérodote, l. II. c. 102. — Hist. vérit. des temps fab. Sésostris. XXIV. tom. 2. pag. 106.

[illegible]

[illegible] pour la
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible] depuis
[illegible] elles
[illegible] premie-
[illegible]

[illegible] qui
[illegible]
[illegible] tradition
[illegible] marine plus
[illegible]

5° Il reste à trouver les Colonnes d'Hercule, et cela même suffirait : car, les deux points de départ et de retour fixés, tout le reste allait de suite ; il était clair que des vaisseaux partis du Golfe Arabique, et revenus en Égypte par la Méditerranée, avaient fait le tour de l'Afrique.

Ceux de Salomon avaient été construits à Asiongaber, qu'on interprète dans les Index des Bibles, *lignum vel consilium viri fortis vel robusti*; B — G^{H}. T^{S}. I. U. N — G. B. R, *in Asion-Gaber*, ou *Geber*. Par le seul changement d'une lettre aspirée en une autre de même nature, on a eu les trois mots : B. A.—T^{S}. I. U. N.—G. B. R., Le premier, *Ba* ou *Bua*, est le verbe venir, *venire*. Le second *Tsión*, signifie en général, un monument érigé pour conserver la mémoire d'une chose, un signe pour la faire reconnaître, comme les Pyramides, les Colonnes qu'on élevait sur les tombeaux, auprès ou autour; dans Jérémie (*c.* XXXI. *v.* 21.) il semble marquer des Pierres ou Colonnes milliaires. Le troisième mot, *Geber*, désigne un homme, *vir*, et particulièrement un homme fort, puissant.

Le Texte ajoute : qui est près, qui est avec Elath, ou Ailath, A. I. L. U. T^{H}. Ce mot signifie encore la force, la valeur ; et A. I. L. ou A. L., signifie un dieu. Il était impossible de ne pas reconnaître Hercule à ces caractères. Ainsi on lisait : *Naves fecit rex venire ad Columnas Herculis* ; Le roi fit aller des vaisseaux aux Colonnes d'Hercule.

[illegible] roi.
[illegible] indiqué.
[illegible] le Texte
[illegible] cette expli-
[illegible]
[illegible] donc
[illegible] qui allèrent,
[illegible] Quelque
[illegible] même,
[illegible] qui fait
[illegible] le danger
[illegible]

[illegible] l'Hérodote,
[illegible] nous fourni-
[illegible]

[illegible] sur la Mer
[illegible] nous parle que de
[illegible] qu'elles
[illegible] Qui en avoit
[illegible]

[illegible] appelés les
[illegible] assez
[illegible] destinés pour Thar-
[illegible] donnent à ce
[illegible] se soutenir,
[illegible] manifestement les
[illegible] d'au-
[illegible] de long cours,
[illegible] Tharsis;

et ce serait toujours de [illegible] primitive, que viendrait cette [illegible]. Peut-être, en comparant [illegible] de l'Écriture, l'expliquerait-on [illegible] vaisseaux construits pour la mer, [illegible] tion à ceux qui servaient à la [illegible] rivières. Mais Hérodote n'était pas [illegible] pareilles recherches : il a saisi le [illegible] présentait d'abord, on ne [illegible] de reproche.

Tharsis, suivant nos interprètes, [illegible] de Tarse en Cilicie, ou [illegible] d'Espagne au-delà du détroit de Cadix, [illegible] quelques Savans, Cadix même, [illegible] Hérodote connaissait certainement la ville de Tarse, quoiqu'elle n'eût pas [illegible] l'éclat qu'elle acquit dans la suite. [illegible] ville ou pays, avait été célèbre parmi les anciens, quoiqu'au temps de Strabon, [illegible] ignorât la véritable position. [illegible] connue et en parle (10) [illegible]

(10) « Les Phocéens sont les premiers [illegible] » entrepris de longs voyages sur mer, [illegible] » la Mer Adriatique, la Tyrrhénie, [illegible] » ne se servaient point de [illegible] » cinquante rames. Étant arrivés à Tartessus, [illegible] » agréables à Arganthonius, [illegible] » fut de quatre-vingts ans, [illegible] (*Hérodote*, *l.* 1, *c.* 163.) [illegible] qu'était fondée l'opinion de la longévité des Tartessiens, [illegible] ticulièrement de leurs rois. (*Voy.* Strab. [illegible]) Un vaisseau de Samos allait de [illegible] en Égypte par [illegible]

princes; mais tombe au même instant, et disparaît avec eux. A ces deux exceptions près, les vaisseaux longs de Sésostris et les trirèmes de Nécos, Hérodote ne parle plus que des navires qu'il nomme Baris, grossièrement formés de planches de bois d'épine, et de poutres jetées par-dessus, le tout réuni avec de simples liens de Biblus : les Baris n'étaient et ne pouvaient être employés qu'à naviguer sur le Nil (*l.* II. *c.* 96.) Tout cela est conforme à ce que les Historiens nous disent de l'aversion des Egyptiens pour la mer ; sentiment dont l'Écriture nous montre une cause très-naturelle, dans l'épouvantable catastrophe de Pharaon et de son armée au temps de Moïse. Les flottes de Nécos étaient donc les premières qu'eût eues l'Egypte depuis un temps immémorial ; et par-là encore elles ressemblaient aux flottes de Salomon, les premières qu'eussent eues jusqu'alors les Hébreux. (1)

(1) « Psammitichus fut le premier de tous les rois d'Égypte, » qui ouvrit ses ports au commerce des autres nations, et qui » favorisa la navigation dans ses mers. Car ses prédécesseurs » avaient jusqu'alors rendu l'Égypte inaccessible aux étrangers, » en tuant ou faisant esclaves tous ceux qu'on pouvait surpren» dre le long de leurs côtes. Cette horrible maxime des Égyp» tiens a donné lieu à la fable de Busiris, si fameuse parmi les » Grecs. » (*Diod. de Sic. liv.* I. *c.* 67. *Terrass. tom.* I. *pag.* 146.) Psammitichus fut le prédécesseur de Nécos, et l'on ne voit pas même dans ce passage, qu'il eût des vaisseaux à lui, quoiqu'il reçût dans ses ports ceux des étrangers. Telle était la tradition des Égyptiens, qui ne faisaient pas remonter leur marine plus haut que le règne de Nécos.

5° Il reste à trouver les Colonnes d'Hercule, et cela même suffirait : car, les deux points de départ et de retour fixés, tout le reste allait de suite ; il était clair que des vaisseaux partis du Golfe Arabique, et revenus en Égypte par la Méditerranée, avaient fait le tour de l'Afrique.

Ceux de Salomon avaient été construits à Asiongaber, qu'on interprète dans les Index des Bibles, *lignum vel consilium viri fortis vel robusti;* B — G^{H}. T^{s}. I. U. N — G. B. R, *in Asion-Gaber*, ou *Geber*. Par le seul changement d'une lettre aspirée en une autre de même nature, on a eu les trois mots : B. A.—T^{s}. I. U. N.—G. B. R., Le premier, *Ba* ou *Bua*, est le verbe venir, *venire*. Le second *Tsiôn*, signifie en général, un monument érigé pour conserver la mémoire d'une chose, un signe pour la faire reconnaître, comme les Pyramides, les Colonnes qu'on élevait sur les tombeaux, auprès ou autour; dans Jérémie (*c.* XXXI. *v.* 21.) il semble marquer des Pierres ou Colonnes milliaires. Le troisième mot, *Geber*, désigne un homme, *vir*, et particulièrement un homme fort, puissant.

Le Texte ajoute : qui est près, qui est avec Elath, ou Ailath, A. I. L. U. T^{H}. Ce mot signifie encore la force, la valeur; et A. I. L. ou A. L., signifie un dieu. Il était impossible de ne pas reconnaître Hercule à ces caractères. Ainsi on lisait : *Naves fecit rex venire ad Columnas Herculis;* Le roi fit aller des vaisseaux aux Colonnes d'Hercule.

[illegible] H. M. L. C., le roi,
[illegible] avons souvent indiqué,
[illegible] Le Texte
[illegible] à cette expli-
[illegible] H. L. C.,
[illegible] pourraient donc
[illegible] vaisseaux qui allerent,
[illegible] d'Hercule. Quelque
[illegible] sens est le même,
[illegible] Herodote, qui fait
[illegible] exprès de diriger
[illegible]

[illegible] d'Herodote,
[illegible] nous fourni-
[illegible] plagiat.

[illegible] sur la Mer
[illegible] nous parle que de
[illegible] qu'elles
[illegible] Qui en avait
[illegible]

[illegible] sont appelés des
[illegible] signifierait assez
[illegible] pour Thar-
[illegible] tiennent à ce
[illegible] peut se soutenir,
[illegible] les
[illegible] d'au-
[illegible] long cours,
[illegible] pour le voyage de Tharsis;

et ce serait toujours de leur destination primitive, que viendrait cette dénomination [illegible]. Peut-être, en comparant différens textes de l'Écriture, l'expliquerait-on encore mieux [illegible] vaisseaux construits pour la mer, par opposition à ceux qui servaient à la navigation des rivières. Mais Hérodote n'était pas initié à de pareilles recherches : il a saisi le sens qui se présentait d'abord, on ne saurait lui en faire de reproche.

Tharsis, suivant nos interprètes, est la ville de Tarse en Cilicie, ou Tartessus sur la côte d'Espagne au-delà du détroit de Cadix, et selon quelques Savans, Cadix même [illegible]. Hérodote connaissait certainement la ville de Tarse, quoiqu'elle n'eût pas de son temps l'éclat qu'elle acquit dans la suite. Tartessus, ville ou pays, avait été célèbre parmi les anciens, quoiqu'au temps de Strabon on en ignorât la véritable position. [illegible] connue et en partie [illegible]

(10) « Les Phocéens sont les premiers des Grecs qui aient
» entrepris de longs voyages sur mer, et qui aient fait connaître
» la Mer Adriatique, la Tyrrhénie, l'Ibérie, et Tartessus. Ils
» ne se servaient point de vaisseaux ronds, mais de [illegible]
» cinquante rames. Étant arrivés à Tartessus, ils se rendirent
» agréables à Arganthonius, roi des Tartessiens, dont le règne
» fut de quatre-vingts ans, et qui en vécut [illegible]
(*Hérodote*, l. I, c. [illegible]) C'est peut-être sur ce [illegible]
qu'était fondée l'opinion de la longévité des Tartessiens, et particulièrement de leurs rois. [illegible]
Un vaisseau de Samos allait en [illegible] en Égypte par un vent

et ce serait toujours de leur destination primitive, que viendrait cette dénomination générale. Peut-être, en comparant différens Textes de l'Écriture, l'expliquerait-on encore mieux de vaisseaux construits pour la mer, par opposition à ceux qui servaient à la navigation des rivières. Mais Hérodote n'était pas obligé à de pareilles recherches; il a saisi le sens qui se présentait d'abord, on ne saurait lui en faire de reproche.

Tharsis, suivant nos interprètes, est la ville de Tarse en Cilicie, ou Tartessus sur la côte d'Espagne au-delà du détroit de Cadix, et selon quelques Savans, Cadix même, autrefois Gadès. Hérodote connaissait certainement la ville de Tarse, quoiqu'elle n'eût pas de son temps l'éclat qu'elle acquit dans la suite : Tartessus, ville ou pays, avait été célèbre parmi les Anciens, quoiqu'au temps de Strabon, on en ignorât la véritable position; l'Historien l'a connue et en parle.(10) Qu'il ait destiné la flotte

(10) « Les Phocéens sont les premiers chez les Grecs, qui aient » entrepris de longs voyages sur mer, et qui aient fait connaître » la Mer Adriatique, la Tyrrhénie, l'Ibérie, et Tartessus. Ils » ne se servaient point de vaisseaux ronds, mais de vaisseaux à » cinquante rames. Étant arrivés à Tartessus, ils se rendirent » agréables à Arganthonius, roi des Tartessiens, dont le règne » fut de quatre-vingts ans, et qui en vécut cent vingt. » (*Hérodote*, *l.* I. *c.* 163.) C'est peut-être sur ce seul témoignage qu'était fondée l'opinion de la longévité des Tartessiens, et particulièrement de leurs rois. (*Voy. Strab. Geogr. l.* III. *pag.* 124.) Un vaisseau de Samos allait de Platée en Egypte par un vent

de Nécos pour l'un, ou pour l'autre endroit, il a dû la faire construire sur la mer Méditer-

d'Est : « Mais ce vent ne discontinuant point, les Samiens passèrent les Colonnes d'Hercule, et arrivèrent à Tartessus, sous » la conduite de quelque dieu. Comme ce port n'avait point été » jusqu'alors fréquenté, ils firent à leur retour le plus grand » profit sur leurs marchandises, qu'aucun Grec, que nous con- » naissions, ait jamais fait, si du moins l'on excepte Sostrate » d'Égine, fils de Léodamas, avec qui personne ne peut entrer » en comparaison. » (*Hérodote, l. IV. c.* 152.) Je ne puis m'empêcher de faire remarquer ici la manière de raisonner du Traducteur, quand il s'agit de justifier Hérodote.

Le voyage des Samiens est antérieur de près d'un siècle à celui des Phocéens : ce ne furent donc pas les Phocéens, mais les Samiens qui les premiers connurent et firent connaître Tartessus ; la conséquence est évidente, ainsi que la contradiction entre les deux passages. Point du tout, selon Larcher : « Hérodote est » parfaitement d'accord avec lui-même. Les Samiens, ayant les » premiers connu Tartessus, ne firent point part de leur décou- » verte aux Grecs, et s'approprièrent le commerce de cette ville : » les Phocéens l'ayant connu près d'un siècle après, plus géné- » reux que les Samiens, communiquèrent aux Grecs leur bonne » fortune. » Larcher ne dit point où il a pris ce qu'il avance ; il n'explique point comment les Samiens auraient caché leur découverte pendant cent ans, s'ils avaient continué le commerce, ni à quoi leur eût servi le secret, s'ils ne l'avaient pas continué. Hérodote plus intéressé qu'un autre à justifier ses assertions, ne fait aucun reproche d'avarice aux Samiens, ne donne aucun éloge aux Phocéens sur leur générosité ; mais voici ce qu'il ajoute en parlant des premiers : « Les Samiens ayant mis à part six talens, » qui étaient le dixième de leur gain, en firent faire un vase » d'airain en forme de cratère Argolique, autour duquel on voit » des têtes de Gryphons, l'une vis-à-vis de l'autre. Ils en firent » présent au Temple de Junon, où il est soutenu par trois » colosses d'airain, de sept coudées de haut, appuyés sur les » genoux. » Ce monument public du gain qu'ils avaient fait, n'annonçait pas l'envie, et n'était pas le moyen d'en tenir la cause secrète. Il fallait, ce semble, contester à Hérodote le cratère des Samiens, ou lui laisser sa contradiction.

ranée, c'est-à-dire, par rapport à l'Égypte, sur la Mer Septentrionale.

2° Hérodote assure qu'on voyait encore de son temps les chantiers où les vaisseaux de Nécos avaient été construits. Il n'en coûtait rien aux Egyptiens de le dire, ni à l'Historien de le répéter. Mais on juge, à la manière vague dont il s'exprime, que ni lui ni ses maîtres ne connaissaient ces chantiers, que ni lui, ni eux, ne les avaient visités, et n'auraient pu dire où on les voyait. S'il y eût eu quelque part des chantiers, je ne dis pas établis par Nécos, mais seulement attribués à ce prince, Hérodote n'en eût pas ignoré la situation ; il l'eût apprise en même temps que leur existence, et il nous apprendrait l'une et l'autre à la fois. On lui trouve la même réserve, lorsqu'il en parle à l'occasion du voyage de Scylax. Le lieu devait être des plus connus alors, puisque ce voyageur, parti de l'Indus, vient y aborder directement, comme au rendez-vous commun des vaisseaux qui entraient ou naviguaient dans le Golfe : l'Historien néanmoins, qui sait si bien que Scylax aborde au même endroit où Nécos construisit sa flotte, n'est pas en état de nous dire, ni quel était ce port, ni en quelle partie d'une longue étendue de côte, et moins encore en quel endroit précis, il était situé. Il n'y avait point de lieu qui conservât le nom, et où l'on montrât les chantiers de Nécos, comme Nécos

n'eut jamais ni port, ni chantiers, ni vaisseaux: voilà le vrai, et ce que prouve le récit même d'Hérodote. J'insiste sur cette remarque, parce qu'elle jette du jour sur la partie la plus décisive de notre explication.

Le Texte que traduisaient les interprètes Égyptiens, leur donnait les noms du Pays et du Port, où les Phéniciens de Salomon équipaient leurs flottes. Le nom d'Asiongaber ne pouvait pas être tellement changé, qu'on ne pût le reconnaître beaucoup plus tard, du temps d'[illegible] et de saint Jérôme, c'était encore [illegible]. Cependant ils n'ont pas connu le port de Nécos, ni son nom, ni sa position; [illegible] pas cru qu'il fût celui d'Asiongaber [illegible] pas même cru qu'Asiongaber [illegible] n'est question d'aucun [illegible] que de celui de Nécos. [illegible] un autre sens à ce [illegible] tout diffé[illegible] s'ils n'en ont pas [illegible] Une erreur a [illegible] était inévi[illegible] en Égypte, [illegible] comment [illegible] opposé et [illegible] d'Asiongaber [illegible] l'Égypte, et ne [illegible] départ des [illegible] le terme de leur

Quant au nom du pays, Édom, peu connu alors ou tout-à-fait inconnu, comme nom de peuple et de contrée, les interprètes l'ont pris pour celui de la Mer à laquelle on avait transporté cette dénomination; et des vaisseaux, construits dans le pays d'Édom, ont été pour eux des vaisseaux construits sur la Mer Idumée, Mer Érythrée ou Mer Rouge.

III. Les détails de la navigation des Phéniciens seraient-ils de pures inventions des conteurs, qui auraient voulu embellir leur récit, ou prévenir les doutes qu'il pouvait faire naître ? Il serait permis de le croire. Mais quand on réfléchit, qu'Hérodote ne dit rien de semblable du voyage de Scylax, qui eut la même durée, et aurait exigé les mêmes précautions; quand on considère, que s'il ne le fait point aborder sur les côtes, chercher des ports pour hiverner, semer et recueillir pour assurer ses subsistances, on en trouve la raison dans le silence du Texte, qui n'offrait rien qui pût suggérer ces idées : on a droit de penser, qu'elles ne sont pas venues d'elles-mêmes dans l'esprit des conteurs, à l'égard des Phéniciens de Nécos. Reprenons la suite du Texte.

« Ils allèrent à Ophir, et ils y prirent quatre » cent vingt talens d'or, et ils les apportèrent » au roi Salomon. » (3. *Reg. c.* IX. *v.* 28.)

1° On devine quel est le mot qui a d'abord

fixé l'attention des interprètes, et sur lequel leur imagination s'est plus librement exercée, parce qu'il leur était moins connu. A.U.P^{n}.I.R., Ophir, a été réduit à P^{n}.R.I., les fruits, *fruges* (11); d'autant plus aisément, que les deux premières lettres étant les mêmes que les deux dernières du mot précédent, on a pu les regarder comme une répétition. On aura pu encore faire de A.U., l'article A.T^{n}.; et l'on aura lu A.T^{n}.P^{n}.R.I., avec les fruits, au temps des fruits. C'est ainsi que l'automne est désignée dans la Langue Hébraïque, qui n'a point de terme propre pour cette saison. Le mot *opóra*, en Grec, a le même usage, et semblerait un dérivé du mot Hébreu *peri*. (12) On a donc traduit : Ils venaient à l'automne, le temps de l'automne arrivait.

2° Au lieu de Z.H.B., de l'or, *aurum*, on aura lu S^{n}.B.; changement facile, si l'on considère le rapport de prononciation entre le Zaïn et le Shin, et la ressemblance de figure entre cette dernière lettre et le groupe formé du Zaïn et du Heth. (13) En y joignant ensuite les deux premières lettres du mot suivant, A.R.B.G^{n}., on a fait S^{n}.B.A.R., prononcé comme S^{n}.B.R., qui signifie du blé, et en général, des vivres, des provisions. (14)

(11) ויבאו אופירה, *et venerunt in Ophir.* פרי, *fructus, fruges.*

(12) Ὀπώρα, *Autumnus, fructuum tempus.*

(13) זהב, *aurum.* ארבע, *quatuor.*

(14) שבאר : שבר, *annona, frumentum.*

3° Du mot A.R.B.G^{H}., quatre, il restait B.G^{H}., qui joint au mot suivant M.A.U.T^{H}., cent, a donné B.G^{H}.M.U.T^{H}., proche, dans le voisinage(15) : il faisaient cette récolte dans le voisinage, dans tout le pays où ils s'étaient arrêtés.

4° G^{H}.S^{H}.R.I.M., est le nombre vingt; S^{H}.G^{H}.R.I.M., est de l'orge, les orges. C.C.R., talent en monnaie, se prend également pour plaine, champ, pré; A.C.R., serait un cultivateur. (16) Tout cela entrait dans l'idée des interprètes : ils y trouvaient de l'orge à joindre au froment, des champs pour semer, des cultivateurs et une culture : c'était évidemment le tableau de ce qu'avaient fait les Phéniciens pour se procurer des subsistances.

5° Voilà le fond, et il suffirait; mais les interprètes paraissent avoir traduit encore la dernière partie du verset : « Ils apportaient au » roi Salomon. »

Le verbe, venir, est ici à la cinquième conjugaison, où il signifie, faire venir, apporter : la différence, pour la manière d'écrire, n'est pas grande, puisqu'elle dépend d'un Iod de plus ou de moins; elle était même nulle en cet endroit, si la lettre caractéristique y

(15) מאות, *centum.* עמית, *proximus.* בעמות, *in proximo, è regione.*

(16) עשרים, *viginti.* שערים, *hordea.* ככר, *talentum.* כר, ככר, *planities, pratum.* אכר, *agricola.*

manquait autrefois, comme elle manque aujourd'hui. On a donc lu : Ils venaient, ils allaient.

M. L. C., roi, se confondait dans la prononciation avec M. L. Ch., sel, ce qui est salé. (17) Serait-il extraordinaire que dans la Langue Hébraïque, ou dans celle des interprètes, cette expression servît à désigner la mer, comme dans le Grec, le Latin, et la plupart des idiomes cultivés? Le mot Hébreu, entr'autres significations, a celle de nautonnier, matelot; sans doute, parce que les matelots sont des hommes de mer : *qui in mari salso navigant*, disent les Lexiques. La métaphore de *salsum* pour *mare*, de M. L. Ch., pour la mer, était donc établie : quoiqu'on ne la trouve pas, dans l'Ecriture, appliquée à la mer même, qui a toujours son nom propre. Quel autre sens pouvait-il avoir ici, où il s'agissait de navigateurs, qui étant descendus à terre au milieu de leur voyage, devaient se rembarquer pour le continuer? Enfin, les interprètes l'ont entendu ainsi. On le voit par l'expression d'Hérodote : *deinde messo frumento navigabant* ; après avoir fait la moisson, ils naviguaient, ils se remettaient en mer.

L'explication que l'on vient de lire, roule presque entièrement sur le passage du Chapitre dixième : les interprètes n'ont pris de

(17) מלך, *rex.* מלח, *sal, salitum; nauta.*

celui du onzième que la durée du voyage, et ne paraissent pas avoir touché à sa dernière partie, qui était si propre au travestissement, et semblait promettre des bévues curieuses. On peut s'en étonner d'abord; mais quand on examine la chose de près, on en découvre aisément la raison. S'ils connaissaient la signification de ces termes, difficiles aujourd'hui pour nous, ils n'y voyaient rien d'extraordinaire pour eux, et qui ne fût commun en Égypte; ils n'avaient pas besoin d'envoyer des vaisseaux à la pointe de l'Afrique et au-delà, pour en rapporter de l'ivoire et des singes. Si ces termes leur étaient inconnus, comment les interpréter? ils n'auraient pu que les rapprocher d'autres mots de leur langue, et jamais ils n'y auraient trouvé les objets étrangers et nouveaux, qui devaient seuls entrer dans la relation du voyage. Ils n'ont eu par conséquent rien de mieux à faire, que de laisser toute cette partie dans le Texte; de ne pas l'en extraire, ou de ne pas la traduire.

J'en fais la remarque, pour que l'on ne nous objecte pas leur silence. Il prouverait seulement qu'au temps des conteurs, on n'avait encore aucune connaissance distincte de ces contrées éloignées; et que les Phéniciens des successeurs de Nécos n'avaient pas été plus soigneux que ceux de ce prince, d'observer ce qu'ils rencontraient sur leur route, ou de faire part au public

de ce qu'ils avaient découvert. Mais ceci nous mène à une réflexion plus sérieuse.

IV. Hérodote, qui n'épargne pas les détails, quand il les connaît, n'ajoute à ceux que nous avons vus qu'une seule circonstance, que les Phéniciens racontèrent à leur arrivée, et qui d'ailleurs lui paraît incroyable; celle de la position du soleil, qu'ils avaient à leur droite en naviguant autour de la Libye : du reste, pas la moindre notion sur l'immense étendue de pays dont ils avaient parcouru les côtes; pas le moindre incident pendant ce long trajet. Qui se serait douté qu'ils avaient doublé le Cap des Tourmentes, et s'étaient avancés jusqu'au quarantième degré de latitude Australe? La stérilité du récit étonne, et l'on se demande, si les voyageurs n'avaient rien dit de plus, ou pourquoi Hérodote n'en dit pas davantage. On a répondu que « si » l'Historien avait donné une description détaillée » de ce voyage, il aurait beaucoup alongé son » ouvrage, et se serait visiblement écarté de » son plan. » Mais il y a loin d'une description détaillée, à ne rien décrire du tout. Hérodote n'a pas cru s'écarter de son plan, ou n'a pas craint d'en sortir un moment, pour traiter fort au long de l'Arabie et de l'Inde : en eût-il dit quatre fois, dix fois moins sur la Libye, nous aurions quelques preuves de la réalité du voyage; et nous ne serions pas contraints de douter,

que des hommes qui n'avaient rien vu, en eussent fait un où il y avait tant à voir. De bonne foi, l'Écrivain qui raisonnait ainsi, croyait-il qu'Hérodote avait eu en main, un Journal si détaillé de la navigation, une description si étendue des côtes visitées, qu'il n'aurait pu les insérer, même en entier, dans son Histoire ?

On a dit encore, qu'il ne fallait pas rejeter un récit à cause de sa brieveté, pendant qu'on donne une foi implicite aux inscriptions, beaucoup plus courtes, des Médailles, et qu'on les reçoit sans hésiter, comme preuves des faits. Il est certain qu'il n'est venu dans l'esprit à personne, de suspecter l'authenticité d'une Médaille, ou la vérité des faits qu'elle énonce, sous prétexte qu'elle ne les exprime pas en plus de mots que son espace resserré n'en pouvait contenir; mais peu de personnes vraisemblablement en concluront, que la même sécheresse n'ait rien d'étonnant dans une Relation historique, essentiellement faite pour les détails, qui ne sont sensés connus de l'Historien qu'autant qu'il les rapporte. On prouve les faits par les Médailles : mais quand, et pourquoi ? lorsque la génuité d'une Médaille est bien établie, et parce qu'elle devient alors un témoin irrécusable. Ici au contraire, c'est l'authenticité du récit, celle du témoignage, qui est mise en question, et dont on voudrait une preuve. Il ne s'agit pas des faits que le récit contient, mais de ceux

qu'on n'y trouve pas, et qu'on a droit d'y désirer : il ne s'agit pas de savoir, si les faits qu'elle offre sont vrais ; mais s'il en offre autant qu'on devrait y en trouver, et de tels qu'on les demanderait : des faits que les Phéniciens n'eussent pu connaître que dans leur voyage, que l'on n'eût pu apprendre que d'eux, et qui par-là même garantiraient la réalité du Voyage et la sincérité de leur rapport. Le Savant qui a fait cette remarque, paraît n'avoir pas saisi l'objection à laquelle il a cru répondre. (18)

On a cité un fait cependant, cette même circonstance que nous avons exceptée. Mais pour en tirer un argument, il fallait établir qu'avant l'entreprise de Nécos, et même jusqu'au temps d'Hérodote ou des auteurs de ces contes, on n'avait ni connu, ni soupçonné la position du Soleil dans la partie méridionale de l'Afrique ; et il a été plus facile de l'affirmer que de le démontrer. D'autres ont soutenu l'opinion contraire, et à ce qu'il nous semble, avec un grand avantage. (19)

(18) Larcher, trad. d'Hérod. tom. 8. Géogr. au mot Libye. Système géogr. d'Hérodote, J. Rennell, pag. 716.

(19) « Les Phéniciens racontèrent, à leur arrivée, qu'en faisant voile autour de la Libye, ils avaient eu le Soleil à leur » droite. Ce fait ne me paraît nullement croyable ; mais peut-» être le paraîtra-t-il à quelqu'autre. » (*Hérodote*, IV. 42.) Voyez sur ce passage, le Syst. géogr. d'Hérod. pag. 718, et la Géogr. des Anciens par M. Gossellin, tour de l'Afrique. tom. 1. pag. 207. « Quelque abrégée, dit M. le Major Rennell, que soit » la narration d'Hérodote, elle contient, comme M. Larcher

Nous sommes si éloignés de regarder comme impossible que l'on connût alors en Egypte la projection de l'ombre, du Nord au Midi, qui a lieu dès qu'on a dépassé le Tropique, et par conséquent dans des contrées voisines, avec lesquelles les Egyptiens avaient dû être de tous temps en communication, que l'incrédulité d'Hérodote sur le fait rapporté, suivant lui, par les Phéniciens, nous paraît très-extraordinaire, et propre à faire naître d'étranges soupçons. Il

» l'a justement observé, une circonstance qui prouve la vérité » du voyage ; je veux dire, celle de la position du Soleil à » main droite en naviguant autour de l'Afrique : circonstance » que jamais on n'aurait pu imaginer dans un âge où l'Astro- » nomie était encore dans son enfance. » Il faut rapprocher de cette assertion, ce que l'Auteur avait dit précédemment, pag. 684 : « qu'un pareil voyage n'a pu être entrepris sans une » connaissance préalable du sud de l'Afrique à une distance » considérable... que les caravanes avaient donné connaissance » aux Égyptiens, sinon de la forme, au moins de l'étendue du » continent... qu'il est probable qu'on connaissait alors toute » l'Afrique, excepté ce qu'on ne connaît pas encore aujourd'hui ; » c'est-à-dire, ce qui est au-delà des Montagnes de la Lune et » des Sources du Nil... qu'il regarde comme probable que les » Phéniciens et les Égyptiens avaient reconnu à différens temps » les côtes de ce continent, aussi loin que la côte de Guinée » d'un côté, Mosambique et Sofala de l'autre. » Qu'il fallût tout cela, avant que l'idée de la grande entreprise d'une circonnavigation de l'Afrique pût venir à l'esprit, on le conçoit : mais qu'avec tout cela, les Égyptiens n'aient pas su encore, ni même pu imaginer, que dans ce voyage ils n'auraient pas toujours le Soleil à leur gauche comme en Égypte, on ne le conçoit véritablement pas. Qu'était-il besoin de spéculations astronomiques, pour deviner que le Soleil passerait quelquefois à la droite ? L'expérience ne l'avait-elle pas appris d'une manière plus intelligible et plus sûre ?

assure que désirant vérifier ce qu'on lui avait raconté des Sources du Nil, il s'était avancé jusqu'à la ville d'Eléphantine : « et jusque-là, » ajoute-t-il, j'ai vu les choses par moi-même. » Éléphantine était au-delà de Syène, située directement sous le Tropique du Cancer. Dans cette dernière ville, on a le Soleil à plomb sur la tête au Solstice d'été, et le puits qui en marquait le moment, à l'heure de midi, est célèbre chez les Anciens; dans l'autre, ou à peu de distance au-delà, on avait déjà sensiblement le soleil à la droite, quand on regardait du côté du Couchant, comme les Phéniciens : et l'Historien, qui avait été dans les deux endroits, ignore ces deux circonstances, et n'en dit pas le premier mot! Il connaît la Relation des navigateurs de Nécos, et il la rejette! Écoutons son défenseur.

« Hérodote, dit-il, n'avait d'autre objet, que » de reconnaître les Sources du Nil. » Mais l'objet primitif que l'on s'est proposé, dans un long voyage, n'empêche pas d'observer ce que l'on trouve sur son chemin; l'objet dont on s'occupe principalement, ne ferme pas les yeux sur tout le reste, sur ce qu'on ne peut s'empêcher de voir, et de remarquer quand on l'a vu. Il ne s'agissait pas d'examiner, comme s'exprime Larcher, si les animaux et les arbres ne donnaient pas de l'ombre à midi : c'est le spectacle de la chose qui aurait attiré l'examen.

Quelle idée nous donnerait-on du voyageur, qu'on suppose si curieux de connaître, si attentif à recueillir tous les faits intéressans, et qui en effet montre l'envie bien décidée de rapporter aux Grecs ce qui pouvait le plus exciter leur surprise et leur admiration? « Il fit, conti» nue-t-on, selon toutes les apparences cette » course en hiver. » Mais les habitans de Syène et d'Elephantine lui auraient appris en hiver, ce qui arrivait chez eux en été ; et il n'en aurait pas été moins instruit, ni moins certain du fait. On ajoute enfin, que « peut-être il n'avait » pas même entendu parler de ce phénomène. » Tout ce qui suivrait de là, c'est qu'il n'aurait pas songé de lui-même à s'en informer; il serait toujours impossible qu'il n'en eût point entendu parler sur les lieux. Mais d'ailleurs, il connaissait le récit des Phéniciens ; comment n'aurait-il pas eu le désir, ou aurait-il laissé échapper une si belle occasion, de le vérifier? il devait y mettre autant d'intérêt, qu'à vérifier ce qu'on lui avait dit des Sources du Nil. Comment ces Prêtres Égyptiens, au témoignage desquels il appelle sans cesse, de qui il avait reçu l'histoire de la flotte de Nécos, et auxquels il avait dû communiquer ses doutes, ne lui auraient-ils pas parlé de Syène et de son puits, s'il existait alors? quelle réponse plus simple et plus victorieuse, que de le renvoyer à ce qu'il verrait ou pourrait apprendre, dans les pays

[illegible] à
[illegible] entre
[illegible], que les
[illegible] Livres
[illegible] : l'entre-

L'Auteur de l'*Histoire véritable des temps fabuleux* n'a pas compris ce trait dans son explication du règne de Nécos. Peut-être n'a-t-il pas aperçu d'où il était tiré, parce qu'il ne cherchait l'histoire de ce prince que dans les endroits du quatrième Livre des Rois et des Prophéties de Jérémie, relatifs à Pharaon Néchao. Peut-être aussi n'a-t-il pas voulu rompre la chaîne de ses développemens, en y introduisant un Texte étranger : et l'on aurait une preuve de l'importance qu'il mettait, avec raison, à ne pas prendre au hasard dans les Livres Hébreux, des passages qui sembleraient répondre à quelques faits de l'Histoire profane; mais à faire marcher ensemble les deux Textes, et à tirer d'une suite de traits de l'Écriture, une suite de faits travestis. S'il en était ainsi, je crois que l'Auteur aurait porté trop loin, en cette occasion, la fidélité à son sage principe. En examinant le récit d'Hérodote, on découvre aisément que le Voyage des Phéniciens ne se lie point avec les circonstances qui le précèdent et le suivent, et qu'Hérodote ne l'a mis là, que pour le placer quelque part. Il nous représente Nécos abandonnant son Canal du Nil à la Mer Rouge, ne s'occupant plus que d'expéditions

épris : mais tout cela ne nous montre encore les Grecs que dans la basse Égypte, et Diodore n'était point obligé d'en conclure qu'ils eussent dès lors porté leurs pas, ni dans l'Éthiopie, ni même dans l'Égypte supérieure.

militaires ; et la première pensée de ce prince est de faire construire des flottes sur l'une et sur l'autre mer. On croirait donc que ces flottes sont destinées à la guerre, et contre le roi de Babylone : non, l'une l'est au Périple de l'Afrique Australe ; et l'autre, on ne sait pas à quoi, car il n'en dit plus rien. On voit même que dans son idée, il n'a pas pu donner à celle-ci une destination militaire ; surtout si Tharsis, comme il est très-probable, n'était pour lui que Tartessus, c'est-à-dire, l'Ibérie et la partie méridionale de l'Espagne. Hérodote dit bien que les trirèmes servirent dans l'occasion ; mais sans s'expliquer davantage, il passe aux guerres de Nécos dans la Syrie, à sa victoire près de Magdole, à la prise de Cadytis, qui n'ont rien de commun avec les flottes, et qui sont cependant tout ce qu'il nous apprend des expéditions militaires de ce prince.

Il est donc clair que l'histoire des trirèmes n'est pas à sa place dans Hérodote : elle existait vraisemblablement avant que l'on pensât à l'appliquer à Nécos ; soit qu'elle eût appartenu originairement à quelqu'autre règne, soit qu'elle n'eût été jusqu'alors qu'un fait isolé, auquel on ne donnait point d'époque fixe. Il a plu à Hérodote, ou à ses auteurs, de la placer entre deux circonstances du règne de Nécos, que les Égyptiens avaient également tirées des Livres saints, mais d'endroits très-différens : l'entre-

prise du canal dont nous allons parler, et la guerre contre les Syriens, qui n'est visiblement que celle du roi d'Égypte contre Josias roi de Juda. (21)

ART. 2. *Canal de jonction du Nil à la Mer Rouge : — Nécos campé sur les bords de l'Euphrate ; images sous lesquelles le Prophète dépeint la force et la défaite de son armée.* (Jéremie, c. XLVI. du 1er au 8e verset.)

La tradition n'était pas uniforme sur le premier auteur du Canal. Plusieurs, et peut-être le plus grand nombre, en attribuaient la gloire à Sésostris ; Aristote, Pline, Strabon, Diodore de Sicile étaient de ce sentiment. Cela seul ne formerait-il pas un préjugé contre la certitude et la nature d'un fait, qu'on croyait pouvoir attribuer au fabuleux Sésostris ? Mais, en écartant cette considération et pesant seulement les titres, nous croyons les prétentions de Nécos mieux fondées : c'était du moins l'opinion d'Hérodote.

« Nécos, dit-il, entreprit le premier de creu-
» ser le Canal qui conduit à la Mer Érythrée:
» Darius, roi de Perse, le fit continuer.... L'eau
» dont il est rempli, vient du Nil, et y entre
» un peu au-dessus de Bubastis. Il aboutit à la
» Mer Érythrée près de Patumos, ville d'Ara-

(21) Hist. vér. des temps fab. tom. III. pag. 504 et suiv.

» bie. On commença à le creuser dans cette par-
» tie de la plaine d'Égypte, qui est du côté de
» l'Arabie.... Sous le règne de Nécos, six vingt
» mille hommes (douze myriades) périrent en le
» creusant. Ce prince fit discontinuer l'ouvrage,
» sur la réponse d'un Oracle qui l'avertit qu'il
» travaillait pour le Barbare. Les Egyptiens
» appellent barbares tous ceux qui ne parlent
» pas leur langue. » (*Hérodote*, *l.* II. *c.* 158.)

Hérodote ne nous donne pas toute l'histoire du Canal : il omet les circonstances qu'on attribuait à Darius, et qui peut-être avaient aussi, dans l'origine, appartenu à Nécos ; puisqu'elles venaient de la même source. Quoi qu'il en soit, l'histoire entière est renfermée dans les huit premiers versets du XLVIe Chapitre de Jérémie, relatifs à l'expédition de Néchao en Mésopotamie contre le roi de Babylone. Dans les deux premiers versets, où le Prophète annonce qu'il va faire connaître les desseins du Seigneur sur Néchao et sur son armée, et marque la date de sa Prophétie par l'année du roi de Juda qui régnait alors, on a trouvé l'entreprise du Canal, sa position, son mauvais succès, et la quantité d'hommes qu'y perdit Néchao. Dans les quatre suivans, qui représentent la défaite de l'armée Égyptienne, on a vu l'irruption du peuple barbare dont l'Oracle menace l'Égypte, si le Canal est achevé. Les deux derniers ne sont pas entrés dans le récit d'Hérodote : ils ont fourni la

matière d'une autre prédiction faite à Darius, et qui le force d'abandonner à son tour l'entreprise. Nous traiterons de chaque fait séparément.

Guérin du Rocher n'ayant en vue qu'Hérodote et Nécos, a cru devoir leur rapporter la Prophétie entière. La confusion des objets a mis nécessairement de l'embarras et du vague dans quelques parties de son explication : mais il a éclairci le point capital et le plus difficile, les douze myriades d'Hérodote, qui signalent le travestissement, et décideraient seules de tout le reste de son récit.

I. « Paroles du Seigneur au Prophète Jérémie » contre les nations : A l'Égypte, touchant l'ar» mée de Néchao roi d'Égypte, qui était près du » fleuve d'Euphrate, que frappa Nabuchodono» sor roi de Babylone, la quatrième année de » Joakim roi de Juda. » (*Jéremie*, *c.* XLVI. *v.* 1 *et* 2.)

1° L'Oracle que les conteurs faisaient intervenir dans leur histoire du Canal, en forme un des traits distinctifs ; il était aussi un des mieux marqués dans le Texte, où il revient deux fois. Un Dieu qui parle, un Prophète qui en rend les paroles ; voilà bien les caractères d'un Oracle. Celui-ci s'adressait à l'Égypte ; les conteurs y lisaient son nom, et c'est pour cela qu'ils s'y sont arrêtés.

2° Dès lors ils ont connu de quel fleuve il

[illegible] question : ce ne pouvait être que le Nil, [illegible] en a point d'autre en Égypte. [illegible] désigne ordinairement par le nom [illegible] arrose, et l'indication n'est pas [illegible] ne pouvait pas penser à l'Eu- [illegible] concernant l'Egypte, et où [illegible] passer dans l'Egypte.

[illegible] de l'Euphrate favorisait l'in- [illegible] Phrath, vient du verbe [illegible] ou féconder. (22) [illegible] le fleuve de ferti- [illegible] qui faisait fructifier ; [illegible] qui mérite par excel- [illegible] méritait seul ce [illegible] près du Nil, sur

[illegible] de Nécos. [illegible] sur le Nil, où [illegible] le conte, [illegible] nulle part. [illegible] une autre

[illegible] au verbe [illegible] semble [illegible] creuser; [illegible] fossé, [illegible] passe,

[illegible];

flûte qui est la véritable image d'un conduit ou canal. D'habiles Interprètes ont pensé, que dans les endroits où la version Grecque et la Latine le rendent par avant-mur, *antemurale*, Cⁿ. I. L. marquerait plutôt le fossé qu'on creusait en avant et autour des murs d'une ville. L'armée du Pharaon Néchao est donc devenue le Canal du roi Nécos.

Le nom de Carcamis, ville, pays ou plaine de la Mésopotamie, n'a pas dû arrêter les conteurs; ils l'ont passé selon leur coutume.

4° Après avoir remarqué que le Canal s'ouvrait un peu au-dessous de Bubaste, dans la plaine du Nil et du côté de l'Arabie, détails de localité pour lesquels il n'avait pas besoin de mémoires écrits, Hérodote parle de l'avertissement de l'Oracle, de l'interruption des travaux qui en fut la suite, et du nombre d'hommes que Nécos avait perdu.

C'est une règle, on pourrait dire générale, dans ces sortes de contes, qu'un nombre, qui n'est pas déterminé par les circonstances mêmes du récit et qui ne s'y trouve qu'accidentelle-
[illegible], a été tiré du Texte travesti, soit qu'il y
[illegible] ermes exprès, soit qu'on l'ait formé par
[illegible] nposition artificielle de quelques mots
[illegible] s : c'en est une encore, que tout nombre
[illegible] se reproduit dans le travestissement.
[illegible] it en effet, que les Auteurs n'aient
[illegible] gé ces indications précises, qui donnent

au récit un plus grand air de vérité. Or, dans l'endroit même où nous sommes, se rencontre une date, celle de l'année où l'armée de Néchao fut battue à Carcamis : on peut donc croire que les douze myriades d'Hérodote viennent de là. Guérin du Rocher a très-bien montré de quelle manière elles ont été formées; et l'on conviendra que l'à-propos donne à son explication un degré de vraisemblance qui diffère peu d'une démonstration.

Néchao fut frappé par Nabuchodonosor roi de Babylone, « en la quatrième année de » Joakim roi de Juda. »

Les interprètes ont laissé les noms propres, dont ils ne tenaient aucun compte, et il leur est resté : que frappa en la quatrième année; *quem percussit in anno quarto*. Ces mots n'avaient point de sens; il a fallu leur en donner un, et d'abord, chercher quel en était l'objet. On voyait que des hommes avaient été frappés, qu'ils avaient péri : ce ne pouvait être que ceux, ou quelques-uns de ceux qui travaillaient au canal; et il était clair alors, que le reste du Texte devait en marquer le nombre.

On lisait dans l'hébreu : A. S^H. R.—B. S^H. N. T^H. —R. B. I. G^H. I. T^H., ou R. B. I. Â. I. T^H. Le pronom A. S^H. R., devenu G^H. S^H. R, a donné le nombre dix; S^H. N. T^H., année, pris pour S^H. N. I. T^H., second, deuxième, a donné le nombre deux; c'était bien douze; et le dernier mot donnant

R. B. U. T^{H}., ou R. B. A. U. T^{H}., des myriades au lieu de quatre ou quatrième, il était clair que « sous le règne de Nécos, douze myriades » d'hommes avaient péri en creusant le Canal. »

Mais d'où viennent, nous dira-t-on, dans une histoire Égyptienne, les myriades Grecques? Les Égyptiens employaient-ils aussi cette manière de compter? L'avaient-ils empruntée des Grecs, ou ceux-ci l'avaient-ils reçue d'eux? A ces difficultés, et sans entrer dans aucune discussion, nous pourrions n'opposer que le fait, et en laisser l'explication à d'autres : cependant, nous dirons qu'au temps où ont été formés tous ces contes, il serait possible que les Égyptiens eussent acquis, par le commerce avec les Grecs, la connaissance du calcul par myriades, et que le trouvant quelquefois utile pour leurs interprétations, ils l'employassent à cet objet, quoiqu'ils n'en fissent pas habituellement usage. Nous dirons encore, que les myriades étaient certainement bien connues des Juifs, puisqu'on les voit dans l'Écriture; et nous avons des preuves, que les doctes Juifs aidaient nos Égyptiens pour l'intelligence de leurs extraits des Livres Hébreux. Nous observerons que les Grecs avaient dû recevoir leur mode de numération, des Phéniciens, en même temps que les lettres de leur Alphabet; et que si les Egyptiens, comme il est probable, n'avaient pas d'autre façon de nombrer que celle des Phéni-

ciens et des peuples de la Palestine leurs voisins, ils se trouvaient d'accord à cet égard avec les Grecs, et n'avaient eu besoin, pour s'entendre avec eux, ni d'en rien recevoir, ni de leur rien apprendre. Enfin, le nombre en question n'était exprimé dans leur Texte qu'en myriades ; ils ne pouvaient donc l'y trouver qu'en le cherchant sous cette forme : et puisqu'ils l'y ont effectivement trouvé, il est certain par cela même, qu'ils l'ont cherché et trouvé sous la forme de myriades.

On nous fera peut-être une autre objection. On demandera comment les interprètes ont pu passer si légèrement sur le nom de Nabuchodonosor, qu'ils ne pouvaient pas ignorer, et qui devait fixer toute leur attention ; comment ils n'ont pas reconnu ce roi de Babylone, qu'ils avaient vu aux prises avec Néchao dans les Livres historiques des Juifs, et dont ils devaient par conséquent, distinguer le nom dans la Prophétie, aussi clairement qu'ils y distinguaient celui du roi d'Égypte.

Nous avons souvent remarqué cette omission affectée des noms propres, qui est très-singulière, et n'en est pas moins un fait avéré. Celui de Nabuchodonosor avait quelque chose de particulier pour les Égyptiens, et semblerait avoir dû faire exception. Mais l'ont-ils reconnu dans les fables d'Apriès, d'Amasis et de Cambyse? Là aussi cependant, ce nom était sous leurs yeux;

ils avaient pu de même le voir uni avec celui d'Apriès dans les récits de l'Histoire sacrée. Ne confondons pas les deux sources où ils puisaient. Dans ces temps si rapprochés d'eux, les Livres purement historiques leur présentaient les faits à découvert, sans voile et sans obscurité : ils y auraient vu manifestement, et n'auraient pu se les dissimuler, les défaites sanglantes de leurs rois Apriès et Nécos ; ce n'était pas ce qu'ils devaient être empressés de recueillir, ce n'était pas ce qu'ils cherchaient. Mais, qu'ils aient connu et lu, ou qu'ils n'aient ni lu ni même connu, ces morceaux de l'Histoire des Juifs, il est certain qu'ils n'en ont point fait, ou n'en ont fait que peu d'usage, et dans leur sens seulement, pour leurs histoires soit de Nécos soit d'Apriès.

Les Livres Prophétiques leur convenaient mieux. Ils laissaient un champ plus libre à l'interprétation : ces images brillantes, ces figures variées, ce style animé et sublime dont ils n'avaient pas l'intelligence, se prêtaient à toutes les fictions qui offraient le même caractère, et sans doute en ont souvent fait naître l'idée. Les noms propres alors, d'hommes ou de lieux, n'étaient plus que des mots inconnus ou inexplicables, inutiles ou importuns, qu'à ces titres ils se croyaient en droit d'effacer, à moins qu'en les décomposant, ils n'y trouvassent encore quelque chose à prendre au profit de

la fable. C'est peut-être, comme nous l'avons remarqué, ce qu'ils ont fait du nom de Nabuchodonosor dans l'histoire d'Apriès, où ils paraissent en avoir tiré une circonstance de la mort de ce prince.

Puisque nous sommes sur ce sujet, assez important pour ne rien négliger de ce qui peut l'éclaircir, nous ajouterons quelques considérations, dont les conséquences sont plus générales.

Si les interprètes Egyptiens n'ont réellement pas reconnu, dans leurs extraits des Livres saints, les noms, même les plus célèbres, des rois d'Assyrie, ne l'expliquerait-on pas d'une manière satisfaisante, soit par la multiplicité des noms et surnoms que prenaient ces princes, ou qu'on leur donnait dans les diverses provinces de leur vaste empire; soit par les différences de prononciation, résultat nécessaire d'une écriture sans voyelles et qui ne donnait que la moitié des mots, de la variété des langues et de leurs dialectes, souvent aussi de la forme de ces noms, composés de plusieurs noms ou titres réunis, et qui se contractaient nécessairement dans l'usage. De Asar-Haddon, on avait fait Sargon; et ces deux noms du même prince dans nos Livres sacrés, ont embarrassé les Historiens. On sent combien celui de Nabu-Chodon-Osor a dû produire de variantes.

Mais, quand cette omission habituelle des

noms serait volontaire chez nos conteurs, comme on ne peut guère s'empêcher de le reconnaître; quand elle tiendrait à un système arrêté et général, il ne serait pas difficile de voir, comment ils y ont été conduits. En effet, l'expérience dut bientôt leur apprendre, que la détermination précise des lieux et des personnes gênait leur marche, et ne leur laissait pas la liberté d'interpréter les Textes qu'ils avaient à traduire, de la manière dont ils les entendaient. Comment placer dans le travestissement les personnages de l'Histoire vraie, qui ne convenaient plus au rôle qu'on voulait leur faire jouer? Comment conserver le lieu de la scène, quand la scène était changée, et souvent d'un genre tout différent? La nécessité leur a fait la loi; ils s'en trouvaient bien, et ont dû lui rester fidèles.

La perte de cent mille hommes était une raison suffisante pour faire abandonner le Canal. Mais on en donnait une autre, que nous devons mentionner ici, parce qu'on la tirait du même endroit, verset deuxième de la Prophétie. Selon plusieurs, dit Strabon, le fils de Psammitichus ouvrit le premier le Canal; mais il l'avait à peine commencé, lorsqu'il mourut.(22) C'est qu'en effet, Nécos paraissait avoir été frappé avec son armée, ou même avoir été

(22) Strabon, liv. XVII. pag. 1157.

frappé seul : car on ne voit pas dans l'Historien, que ceux dont il parle, eussent idée des cent vingt mille ouvriers d'Hérodote. Ainsi se formaient des traditions différentes, sur quelques mots du Texte, que chacun prenait ou laissait à son gré.

. . . .

II. Dans les versets suivants, du troisième au sixième, le Prophète décrit la bataille livrée sur les rives de l'Euphrate, et la déroute de l'armée, jusqu'alors triomphante, de Néchao. Il faut lire en entier ce magnifique morceau.

« Préparez, dit le Prophète, les grands et les » petits boucliers, et marchez au combat. Attelez les chevaux aux chars, et vous, cavaliers, » montez, mettez vos casques, polissez vos lances, revêtez-vous de vos cuirasses. » Après cet encouragement ironique donné à Néchao, le Prophète se reprend : « Mais pourquoi les » vois-je effrayés ? Ils reculent en arrière ; les » plus vaillans sont taillés en pièces, ils précipitent leur fuite ; la terreur est de tous les » côtés autour d'eux, dit le Seigneur. Les plus » légers à la course ne fuiront pas assez vîte, » les plus forts ne se sauveront point. Vers » l'Aquilon, sur les bords du fleuve d'Euphrate, » ils sont tombés, ils ont été renversés. »

Que les interprètes aient traduit ce passage en tout ou en partie seulement, n'est-il pas évident, que c'est là qu'ils ont trouvé, et l'en-

nemi qui porterait la guerre au sein de l'Egypte, et l'Oracle qui en avait donné l'avertissement? Il est vraisemblable qu'ils ornaient la prédiction, de quelques-uns des traits que leur offrait la Prophétie : mais, quand ils n'en auraient dit que ce que rapporte Hérodote, le danger qu'ils spécifient, l'étendue qu'ils lui donnent, la manière dont ils supposent qu'on l'a connu, cela seul ne prouverait-il pas qu'ils avaient le tableau sous les yeux? Le Prophète annonçait un événement encore dans l'avenir; ils ont donc pu n'y voir qu'une menace, un avertissement. Ici, verset cinquième, comme au premier verset, les paroles étaient sorties de la bouche du Seigneur; ils ont dû les mettre dans la bouche d'un Oracle. Le rapport est parfait, et il rend impossible de ne pas reconnaître dans la Prophétie le modèle du conte.

Les interprètes ont pu lire et extraire le passage entier; ce qui est dit de l'Aquilon et de l'Euphrate ne les aurait point embarrassés. Nous savons ce qu'était pour eux le fleuve d'Euphrate, et par-là ils auraient découvert ce qu'était l'Aquilon. De T^{s}. P^{h}. U. N., l'Aquilon, le Nord, réduit à T^{s}. P^{h}. U., ils auraient fait S. U. P^{h}., la mer de Suph; et ils nous apprendraient que le Canal, qui partait du Nil, devait aboutir à la Mer Rouge. C'est peut-être ce qu'on

(23) צפון, *aquilo.* סוף, *mare Suph, mare rubrum.*

a eu de plus positif, pour imaginer un Canal de communication. Au reste, si les conteurs avaient trouvé ici quelque difficulté, ils auraient pu user de leur droit, et passer les deux mots; ou ils auraient abandonné cette dernière partie du sixième verset, dont ils n'avaient nul besoin. Nous ne serions même pas éloignés de penser, qu'ils se sont arrêtés à l'endroit où il est parlé de l'Oracle, et n'ont pas été plus loin que le verset cinquième. Le sens était complet, et le discours de l'Oracle paraissait fini : il ne leur manquait rien, pour bien connaître de quoi il s'agissait.

Il nous reste à expliquer ce nom de Barbare, donné par les Egyptiens à l'ennemi dont ils sont menacés, et qu'ils donnaient, dit Hérodote, à tous ceux qui ne parlaient pas leur langue.

Que les Egyptiens désignassent un ennemi étranger par la circonstance qu'il ne parlait pas la même langue qu'eux, ils n'auraient fait, comme en d'autres occasions, qu'imiter le langage des Juifs, et surtout des Prophètes; de ceux-là précisément qui leur étaient le mieux connus, de Jérémie et de Baruch qui avaient habité parmi eux, d'Ezéchiel dont ils avaient travesti, ainsi que de Jérémie, des Chapitres entiers. (24) Il se pourrait donc que les Egyp-[...]ussent employé cette façon de parler pour

[...]émie, v. 15. Bar. IV. 15. Ezech. III. 5. et 6.

désigner l'ennemi dont l'Oracle menaçait Néchao ; il se pourrait même, qu'elle fût devenue chez eux la dénomination commune de tout ennemi, de tout peuple, de tout homme étranger : mais qu'ils la rendissent par le nom de Barbare, on peut en douter. Ce mot, dont on n'a pas encore donné l'étymologie, était-il Égyptien ? avait-il dans la langue Egyptienne, la même signification que dans le Grec ? ou était-ce, non le mot lui-même, mais un mot équivalent et ayant dans leur langue le même sens, que les Egyptiens appliquaient aux peuples étrangers ? Il serait difficile de déterminer ce qu'Hérodote a voulu dire : on comprend seulement, que si l'Oracle avait parlé d'un ennemi dont on n'entendrait pas le langage, Hérodote en a dû conclure qu'il avait appelé cet ennemi Barbare.

III. Le Canal abandonné par Nécos est repris par Darius, qui, après l'avoir poussé fort avant, se désiste à son tour, par un motif aussi de crainte, mais différent ; un avis secret lui avait appris que l'Egypte serait submergée, si le Canal était conduit à son terme.

Nous n'examinerons pas, de quelle manière aurait pu avoir lieu un pareil événement, et quelle cause on a pu lui assigner : nous prenons le conte dans sa conception la plus simple, qui a dû en être aussi la conception primitive. Nous

bare qui en serait la suite, le Prophète peint l'Armée de Néchao marchant vers l'Assyrie, sous l'image du Nil qui sort de son lit, répand ses eaux, et croit qu'il va tout engloutir : c'est là que d'autres ont vu l'inondation de l'Egypte, dont le Canal serait la cause.

« Qui est celui qui s'élève comme une rivière, » et qui s'enfle comme les flots des fleuves? » l'Egypte se grossit comme une rivière, et » ses vagues s'élèvent comme celles des fleuves. » Elle dit : Je ferai monter mes eaux, et je » couvrirai la terre : je perdrai les villes et » ceux qui les habitent. » (*Jérémie*, *c.* XLVI. *v.* 7 *et* 8.)

L'idée principale qui se présentait d'abord aux traducteurs, était celle d'une inondation; et quoique dans la Prophétie, ce soit l'Egypte qui parle et menace, on sent que pour eux, ce ne pouvait être que l'Egypte elle-même qui était menacée. On verra comment ils ont prévenu la difficulté.

L'inondation pouvait venir du fleuve, qu'on saignait pour fournir de l'eau au Canal : elle pouvait également venir du Golfe, aux eaux duquel le Canal aurait ouvert une issue. De toute façon, il y avait submersion de l'Egypte.

Les Egyptiens étaient accoutumés aux inondations du Nil, ils en connaissaient les bornes et les effets ; et à quelque degré qu'on portât celle dont il s'agit, quelque extraordinaire qu'on

la supposât, ils n'en auraient certainement pas été aussi effrayés que de celle de la Mer Rouge, que l'imagination leur eût représentée versant sur l'Egypte toute la masse de ses eaux. Mais, la manière dont les Historiens ont cherché à expliquer l'inondation, ne prouve-t-elle pas suffisamment, que si les auteurs du conte n'en avaient pas exclu le concours du fleuve, ils en avaient attribué à la Mer la principale part? Dans leur Texte, en effet, ils la trouvaient partout.

Dès leur début, les premiers mots du septième verset, M. I. — Z. H., qui est celui, devenaient pour eux I. M. — Z. H., cette mer; ils lisaient : Cette mer s'élève. (24)

Au verset 8.e, le premier mot M. T^{s}. R. I. M., l'Egypte, leur en donnait deux; M. T^{s}. R., qui seul est aussi le nom de l'Egypte, et I. M., qui signifie la mer. (25) Ils lisaient donc : Sur l'Egypte la mer monte comme une rivière.

Dans la phrase suivante : Comme des fleuves s'enflent les eaux; M. I. M., qui signifie les eaux, les flots, peut se lire M. — I. M., et signifie alors, de la mer, qui vient de la mer. (26) Le sens était : Il vient de la mer, comme des fleuves qui s'enflent.

(24) מי—זה, *quis hic.* ים—זה, *mare istud.*

(25) מצר—ים, *Ægyptus, aquæ.*

(26) מים, *aquæ;* מ—ים, *ex mari.*

Le ravage se serait étendu sur tout le pays, et la dévastation de l'Egypte eût été complète : toutes ses villes et tous leurs habitans auraient péri dans les eaux de la Mer Rouge. Si les conteurs ne devaient rien dire de moins, ils ne pouvaient aussi rien dire de plus.

OBSERVATIONS

Sur le Canal de jonction du Nil à la Mer Rouge.

Nous ne nous sommes occupés jusqu'à présent, que de la partie fabuleuse de l'histoire de ce célèbre ouvrage ; elle devait être notre premier objet. Quelques observations sur le fond même et l'ensemble de cette histoire, en montrant ce qu'il y a d'incertain et souvent d'évidemment faux dans les récits incohérens ou contradictoires des conteurs, et fixant les idées sur la nature et le but du Canal, confirmeront les explications que nous avons données.

Commençons par déterminer quel est le Canal dont il s'agit ici.

I. On a quelquefois confondu, ou l'on a paru confondre, deux idées différentes : celle d'un Canal qui irait du Nil à la Mer Rouge, en traversant le pays intermédiaire ; et celle d'un Canal qui de la Mer Rouge, et au travers de l'Isthme de Suez, irait directement à la Méditerranée. Ces deux Canaux à leur tour, ont fait

naître deux questions relatives à chacun d'eux, que l'on n'a pas toujours non plus assez distinguées : celle de la hauteur de la Mer Rouge par rapport au Nil et au sol de l'Égypte, ou par rapport à l'autre Mer. Autrefois, frappés de la crainte d'une inondation, les Égyptiens ne s'occupaient que de la première; aujourd'hui, nous dit-on, le Divan et les Savans du Caire portent sur la seconde toute leur attention.

Ces idées disparates ont leur source dans quelques Textes des Auteurs anciens, qu'il serait par conséquent utile d'examiner avec soin, en les comparant et les discutant; afin de déterminer sûrement quelles furent sur ce sujet les opinions de l'Antiquité. Ce préliminaire est d'autant plus essentiel, que la confusion dont nous parlons, se retrouve dans des ouvrages récens, sortis de mains habiles, et se perpéterait peut-être encore long-temps. (21)

Les Anciens paraissent n'avoir connu qu'un seul Canal creusé en Égypte pour communiquer avec la Mer Rouge; et presque tous le plaçaient entre le Nil, c'est-à-dire, la partie supérieure de sa branche orientale, et la pointe occidentale de cette Mer. Ils variaient sur sa direction et

(21) Environ un siècle après Néchos, Darius, fils d'Hystaspe, entreprit le même travail, et ne le termina point, par la fausse idée que le niveau du golfe Arabique était plus élevé que celui de la Méditerranée. Ptolémée Philadelphe démontra cette erreur, en joignant le golfe au Nil, sans causer d'inondation. *Strab. trad. t.* 1. *pag.* 82. *note* 2.

le cours de ses eaux ; ce qui dépendait de l'opinion que chacun s'était formée de la hauteur du niveau du Golfe par rapport au niveau du Nil. Hérodote qui n'a eu aucune idée de ce phénomène, et Strabon qui n'y croyait pas, ont supposé que le Canal recevait les eaux du Nil, et les portait jusqu'au Golfe où était son embouchure. Aristote et Pline, pour qui le phénomène n'était pas douteux, en ont conclu que le Canal s'ouvrait du côté le plus élevé ; et sur cela ils se sont persuadé que partant des bords du Golfe et descendant toujours, il allait directement en verser les eaux dans le Nil. Nous ne remarquerons cette erreur que pour faire observer, combien il manquait de connaissances positives aux Grecs et aux Romains, pour parler avec exactitude du grand ouvrage qu'ils ont tant célébré, et en juger sainement. Néanmoins, dans cette marche inverse, la position locale du Canal ne changeait point ; c'était toujours la même ligne qu'il parcourait. Mais une expression équivoque de Strabon en a fait imaginer une autre ; et un passage de Diodore de Sicile, qui paraît formel, a achevé de brouiller toutes les idées.

Strabon parle du Canal en trois endroits, qu'il faut comparer pour bien saisir sa pensée. Dans le premier, où il s'agit de la flotte de Ménélas, qui devait passer de la Méditerranée dans le Sein Arabique pour gagner l'Éthiopie.

Strabon rapporte les deux moyens qu'on avait imaginés : l'un, de lui faire traverser l'Isthme en naviguant sur les eaux de la Méditerranée, qui le couvrait entièrement alors ; l'autre, de la conduire par quelqu'un des canaux du Nil. Il rejette le premier, parce que l'Isthme n'était pas couvert d'eau et navigable ; et le second, parce qu'il n'y avait point encore de Canal ouvert du Nil à la Mer Rouge : Sésostris, ajoute-t-il, qui entreprit d'en creuser un, y avait renoncé. C'est bien le projet d'un Canal du Nil qu'il attribue à Sésostris, et le Traducteur n'aurait pas dû lui faire dire, que Sésostris avait tenté de percer l'Isthme.

Strabon revient au Canal dans son dix-septième et dernier Livre, et il en décrit la marche. Il remarque, qu'en partant de Péluse et remontant la branche du Nil, on trouvait plusieurs canaux qui sortaient de cette branche, s'étendaient sur sa gauche, en dehors du Delta, et allaient se perdre dans des lacs ou marais, situés dans cette partie de l'Arabie au-dessus de Péluse. Puis il ajoute, qu'il en existe un autre qui va se décharger dans la Mer Érythrée ou Sein Arabique, près de la ville d'Arsinoé. Strabon n'indique pas à quel endroit du bras Pélusiaque ce Canal prenait naissance ; mais on voit qu'il en sortait, non-seulement au-dessus de Péluse comme les autres, mais au-dessus de tous les autres qu'il renfermait nécessairement dans

son cours, puisqu'il allait, sans les couper, jusqu'au Sein Arabique. Voilà bien le Canal de jonction du Nil à la Mer Rouge, tel que nous le concevons : et quand il dit ensuite, en parlant de Darius, qu'on avait persuadé à ce prince, déjà arrivé aux Lacs salés, « que la Mer Rouge » étant plus élevée que le sol de l'Egypte, » celle-ci serait submergée, si l'on coupait en- » tièrement l'Isthme qui les sépare : *si totus* » *intermedius isthmus incideretur;* » (22) il était aisé de voir ce que Strabon entendait par cet isthme intermédiaire. Ce n'était pas pour lui le col étroit qui sépare les deux Mers, et que le Canal aurait traversé en allant directement du Golfe à la Méditerranée : mais toute l'étendue de pays entre la pointe du Golfe et l'Egypte; c'est-à-dire, cette portion de terre, regardée comme appartenant à l'Arabie, que l'on prolongeait considérablement le long du bras Pélusiaque, peut-être jusqu'auprès de Bubaste, comme Hérodote semble le supposer, et qui n'atteignait que là la frontière de l'Egypte.

Il résulte évidemment de cette discussion, qu'en parlant de l'Isthme et du Canal, Strabon n'avait point en vue un canal qui traverserait l'Isthme de l'une à l'autre Mer ; qu'il ne traite la question de la hauteur du Golfe, que par rapport à la terre d'Egypte, et qu'il n'a jamais

(22) Strab. Geogr. lib. XVII, pag. 1158.

songé à l'examiner, encore moins à la décider, par rapport à la Méditerranée. Au reste Strabon n'admettait pas le niveau des mers contiguës ; il combat sur ce point l'opinion d'Hipparque.

Diodore de Sicile serait donc le seul qui romprait cette chaîne de témoignages. Seul il aurait mis à l'embouchure même de la branche Pélusiaque, le point de départ du Canal, creusé ensuite de mains d'hommes, comme il le remarque, dans toute la largeur de l'Isthme. (27) Seul et contre tous, il attesterait l'existence de ce Canal, dont on ne trouve aucune mention dans l'Histoire, ni aucun vestige sur les lieux ; qui même n'a jamais pu exister : car il est reconnu aujourd'hui, qu'indépendamment de l'absurde projet de le faire remonter des bords de la Méditerranée à ceux de la Mer Rouge, et de quelque manière qu'on l'eût conduit, on aurait rencontré dans les localités des obstacles insurmontables, qui auraient bientôt convaincu que l'entreprise était folle et l'exécution impossible.

Quand on pèse ces circonstances, on ne peut guère se défendre de soupçonner ici quelqu'une

(27) « *A Pelusiaco ore fossa ad Sinum Arabicum et Erythræum* » *Mare hominum manibus deducta est : cujus ducendæ Necos, Psammitichi filius, primus auctor fuit ; et post eum Darius Persa opus* » *quodam tenus produxit, sed imperfectum tamen reliquit, edoctus* » *à quibusdam isthmi perfossione illâ effecturum, ut Ægyptus* » *submergeretur. Rubrum enim Mare editius esse Ægypto demonstrarunt.* » Diod. Sic. 1. 33.

[illegible]

[illegible] dans
[illegible] la divi-
[illegible] point de
[illegible] ssant
[illegible] Par-là

Diodore rentre dans l'opinion commune, et tout l'embarras que mettait dans l'histoire du Canal son étrange assertion, tous les doutes qu'elle faisait naître, sont dissipés. Il dit, comme les autres, que le Canal sortait du bras Pélusien; s'il ne dit pas à quelle hauteur, il a cela de commun avec Strabon : le lieu était connu; et hors de l'Egypte, il importait peu de le connaître; Diodore n'a pas cru nécessaire de l'exprimer, mais on sait ce qu'il en aurait dit, par ce que l'on en sait d'ailleurs.

Nous n'ajouterons qu'une observation, mais d'un grand poids auprès des critiques : la leçon inédite était plus difficile à trouver que celle des imprimés. Le mot ne se lisant nulle part dans le texte, d'où serait-il venu sous la plume du copiste? L'eût-il imaginé comme par hasard? la rencontre serait heureuse. L'aurait-il déduit lui-même par raisonnement et avec réflexion, du verbe dont il dérive? il était déjà bien éloigné de sa source, et ce n'est pas ordinairement cet excès d'attention, ou ce raffinement de recherches, qui causent les erreurs des copistes. L'autre mot, au contraire, venait de passer plusieurs fois sous les yeux dans l'énumération des sept embouchures; il y avait vu nommément la bouche Pélusienne, et l'idée en restant présente à sa mémoire, il a pu aisément la reproduire ici. La leçon des imprimés peut être

l'ouvrage d'un copiste ; celle du manuscrit doit appartenir à l'Auteur.

On peut donc regarder comme prouvé, que les anciens Historiens n'ont jamais pensé qu'il y eût de leur temps, ou qu'il eût existé autrefois, un Canal ouvert d'une mer à l'autre, au travers de l'isthme ; et qu'ils n'en ont connu qu'un, tiré du Nil à la Mer Rouge : qu'ils n'ont point agité la question de l'inégalité du niveau des deux mers ; et ne sont occupés dans leurs considérations sur l'entreprise et l'exécution du Canal, que de l'élévation des eaux du Golphe au-dessus du continent de l'Egypte.

Mais est-ce à la connaissance de ce phénomène qu'il faut attribuer les alarmes des Egyptiens, et l'interruption des travaux du Canal, soit sous le règne de Sésostris, comme le disait Aristote, soit sous celui de Darius, comme l'ont dit Diodore de Sicile et Strabon ? Le récit même d'Aristote indique une autre cause ; et son témoignage est d'autant plus important, qu'il était plus près de l'origine de ces traditions. (28)

Les Egyptiens, dit-il, craignaient que les eaux du Nil ne fussent corrompues par le mélange des eaux de la mer. Peut-on l'entendre d'une corruption matérielle et physique qui eût

(28) « *Primus veterum Sesostris aggressus fuisse memoratur: sed excelsius Mare rubrum comperit, quamobrem ille priùs, mox Darius, fodere desiit : ut ne immixto mari corrumperetur aqua Nili.* » Arist. Meteor. lib. 1. cap. 14.

rendu les eaux du Nil impotables? Dans la supposition même où le Canal, ouvert sur le Golfe, en aurait reçu les eaux, comme le pensait Aristote, quel effet eût produit sur la masse des eaux du fleuve, un filet d'eau de mer qui s'y serait jeté? et encore cette modique quantité d'eau tombant, non dans le Nil au-dessus du Delta, mais dans un de ses bras, dont elle aurait suivi le cours pour aller se perdre avec lui dans le bassin de la Méditerranée, que pouvait en appréhender, par rapport au courant du fleuve jusqu'au Delta et à ses autres branches jusqu'à la Méditerranée, l'imagination la plus méticuleuse? Mais il n'y avait pas deux opinions en Egypte sur la direction du Canal. Tiré du Nil au Sein Persique, il y aurait conduit la portion d'eau qu'il recevait du fleuve, sans jamais rapporter au fleuve la plus légère portion de celle du Golfe, et la crainte dont on nous parle, n'aurait même pas eu de motif apparent. Il faut donc lui donner un autre objet, et en chercher la source ailleurs. Nous trouverons l'un et l'autre dans les idées superstitieuses de ce peuple.

L'Histoire nous apprend quelle fut l'aversion des anciens Egyptiens pour la Mer, qu'ils regardaient comme le séjour de Typhon : c'eût été préparer des malheurs à l'empire d'Osiris, que de le mettre en communication avec celui de son implacable ennemi. Elle nous apprend également leur vénération pour le Nil, bienfait des dieux,

[illegible] branches
[illegible] celle de
[illegible] leurs eaux.

..s comme une mer sur les terres, pré-
un phénomène que la plus tranchante
..sophie ne peut se dispenser de prendre en
..sidération. Admettez d'après l'Ecriture, le fait d'un Pharaon englouti avec son armée dans les flots de la Mer Rouge, celui que les Historiens nous rapportent n'en est plus qu'une conséquence naturelle : refusez d'admettre le premier, ou d'en connaître la liaison avec le second, il vous restera un grand effet moral, sortant absolument de l'ordre commun, supposant une cause non moins extraordinaire elle-même, et auquel vous serez hors d'état d'en assigner aucune.

Ce serait donc la Mer Rouge, qui aurait été, dans la Mythologie primitive, le véritable empire de Typhon, le propre lieu où il se retira après sa défaite. En effet, nous retrouvons des traces de cette Fable Egyptienne dans celle du Typhon d'Hérodote : fable toute Grecque, qu'il a tort, comme on l'a observé, de confondre avec la première, mais qui en est évidemment tirée. Les Grecs auront transporté à leur géant Typhon, qui, pour échapper aux foudres de Jupiter, se cache dans le lac Serbo-
... ıe les Egyptiens disaient du frère
... venu pour eux le mauvais génie,
... nant dans le Golfe Arabique. N'est-
... n donné à cette Mer, et qu'elle a
... dès le temps dont il s'agit, Mer

[illegible]

[illegible]

[illegible]

n'étaient pas nées encore au temps d'Aristote? Il est certain au moins que le témoignage de Diodore et de Strabon, venus long-temps après lui, et qui le donnent pour cause du désistement de Darius, ne détruirait pas celui d'Aristote, s'il était formel. Mais le Philosophe de Stagire a pu négliger un conte populaire auquel il ne voyait point de fondement, et n'a cherché qu'à donner une cause physique aux terreurs dont on lui parlait, en les réduisant aux effets naturels d'un phénomène connu.

Tout ce que prouve le témoignage d'Aristote, c'est que, de son temps, l'opinion de l'élévation des eaux de la Mer Rouge était déjà répandue et plus ou moins accréditée. Les deux Historiens vont plus loin, et ils supposent le Phénomène connu dès le temps de Darius : sur cela ils sont formellement contredits par Hérodote, dont les mensonges mêmes, dans ce qu'il dit du Canal, deviennent une preuve évidente de l'erreur où ils se sont laissés entraîner.

Hérodote parle du Canal comme s'il l'avait vu, et cela pourrait être vrai pour une partie de son cours depuis sa naissance; mais serait indubitablement faux, s'il voulait faire entendre qu'il l'avait parcouru dans toute sa longueur. On ne doit pas supposer que la description qu'il en fait, soit purement de son invention; il l'avait donc reçue des Prêtres et des

Savans de Memphis qu'il consultait. Cependant, il ne dit rien, il ne sait rien des obstacles que présentait le terrain, des moyens auxquels on aurait été contraint de recourir pour les surmonter, des immenses travaux qu'ils auraient rendus nécessaires. La hauteur, vérifiée aujourd'hui et reconnue, des eaux du Sein Arabique au-dessus de celles du Nil; leur hauteur plus forte encore, au-dessus du sol de l'Isthme, au point où le Canal était descendu, les Lacs salés; les écluses qui devenaient indispensables pour le faire remonter jusqu'au Golfe, et le nombre d'écluses qu'aurait exigé une élévation de 54 pieds: il n'en a pas la moindre connaissance, il ne s'en doute même pas: pour lui, le Canal est mené « du Nil un peu au-dessous de » Bubastis, jusqu'à la Mer Erythrée près de » Patumos, ville d'Arabie, » comme il aurait pu l'être à la Mer Méditerranée, par la pente douce et continue du Delta. (29)

N'est-il pas évident qu'Hérodote n'a eu aucune connaissance du phénomène dont il s'agit, qu'il n'en avait rien entendu dire à Memphis, et qu'à Memphis même on l'ignorait encore? C'est donc dans l'intervalle de temps entre Hérodote et Aristote, que s'était établie en Egypte l'opinion de la hauteur des eaux du Golfe Arabique au-dessus des eaux du Nil et du sol inter-

(29) Hérodote, II. 158.

médiaire. Cherchons de quelle manière cette opinion a pu se former.

Il ne peut pas être question ici de recherches étudiées, de nivellemens pris avec soin, d'aucun des grands moyens de la science, employés pour constater l'élévation du Golfe et en déterminer la mesure : avant de chercher à vérifier le phénomène, il eût fallu au moins en avoir l'idée; et d'où serait-elle venue aux Égyptiens? mais l'époque où nous sommes, est celle de tous ces contes que les Grecs nous ont transmis : celui de l'inondation qu'occasionerait le Canal, dut naître en même temps que celui du Barbare auquel il ouvrirait l'entrée du Pays. Hérodote qui a connu l'un, a pu ne pas connaître l'autre, où il n'aura pas cru devoir les admettre à la fois tous les deux. Peut-être aussi les craintes de submersion sont-elles venues plus tard : les conteurs n'ont pas fait en un jour le dépouillement complet de leurs mémoires originaux; et différentes mains ont pu y travailler en des temps et des lieux différens. Quoi qu'il en soit, que le conte ait existé, avant ou après Darius, avant ou après Hérodote; n'importe, il a existé, nous n'en demandons pas davantage.

Les conteurs, comme on sait, prenaient les choses telles qu'ils croyaient les voir dans leur prétendues annales, et s'inquiétaient peu de la vraisemblance. Le merveilleux, au contraire, surtout lorsqu'il se rapprochait de leurs

idées superstitieuses ; des Oracles, (et nous en retrouvons un aussi dans l'Histoire de Darius, que Diodore (30), suivant sa coutume, ramène à une idée plus simple,) étaient ce qui leur convenait le mieux et les attachait le plus : mais des Grecs ne devaient pas toujours se montrer si faciles. C'est à l'époque où ces sortes de fables, sorties des mains des Prêtres, s'étaient répandues en Egypte, que les Sages de la Grèce y accouraient en foule dans la vue et l'espoir de s'instruire ; ils durent s'arrêter à celles, qui paraissant susceptibles d'explication, piquaient leur curiosité, et dans ces recherches, ils portèrent nécessairement leur manière de raisonner sur les faits, l'esprit de leur Philosophie. Comment des hommes, déjà exercés sur les matières de physique, et qui s'y croyaient bien plus habiles qu'ils ne l'étaient réellement ; qui disputaient sur tout et prétendaient rendre raison de tout, auraient-ils cru possible cette inondation totale de l'Egypte, lorsqu'ils ne voyaient rien qui pût la produire ? Il fallait à des philosophes quelque chose de plus que l'autorité d'un Oracle, que des préjugés nationaux qu'ils ne partageaient pas ; il leur fallait une cause physique pour un effet physique. Dans cette recherche, l'idée d'une élévation quelconque du Golfe au-dessus du Nil et de sa plaine, se

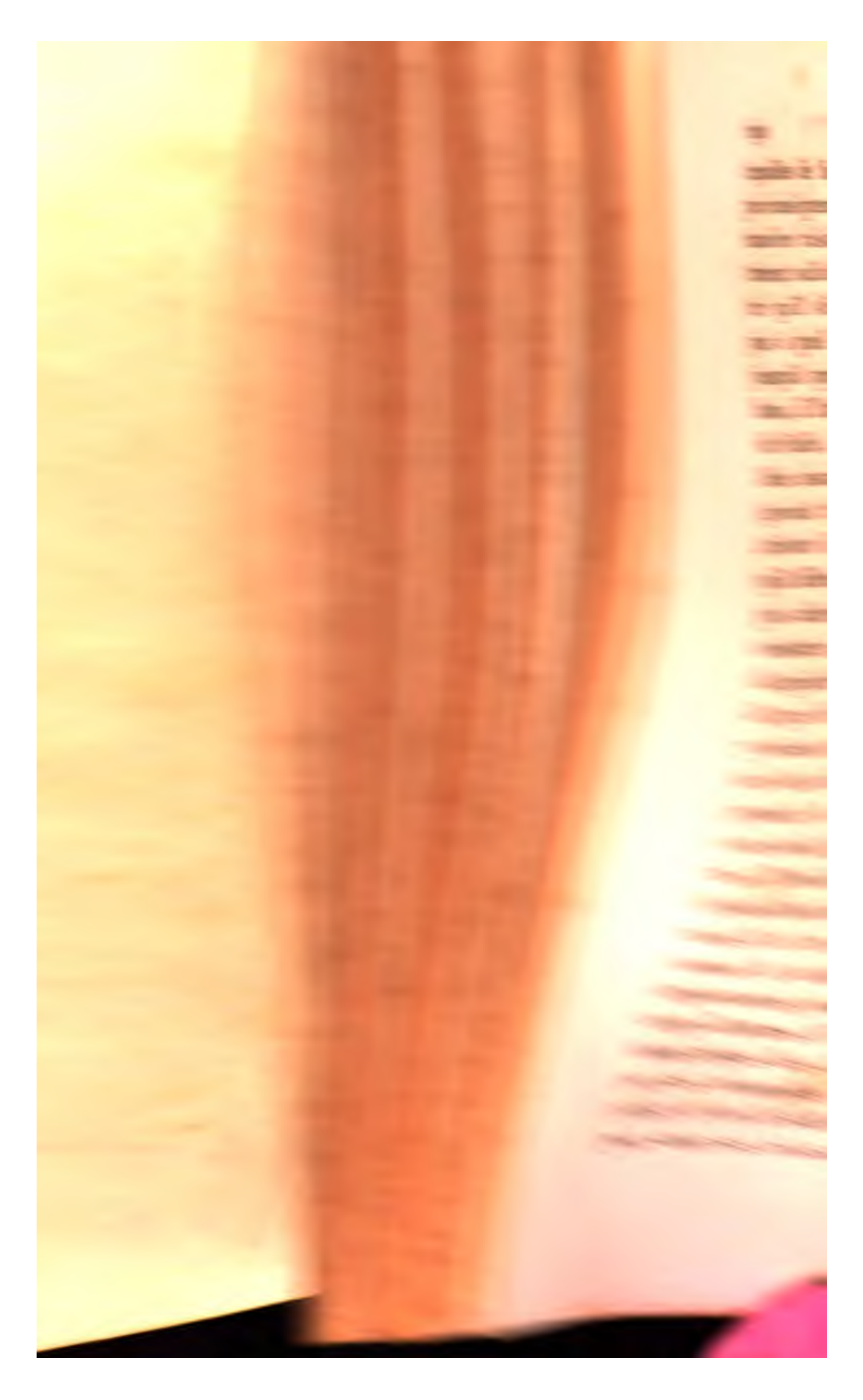
(30) « *Edoctus à quibusdam isthmi perfossione illâ effecturam, ut* » *Ægyptus submergeretur.* » Diod. Sic. 1. 33.

présentait d'elle-même à l'esprit. Nos physiciens l'ont saisie comme une découverte, et n'ont pas douté qu'il n'eussent acquis la preuve du danger réel que courait l'Egypte, et justifié pleinement les terreurs qui régnaient.

Ce ne serait pas alors la connaissance du phénomène qui aurait fait naître les craintes des Egyptiens ; ce seraient leurs craintes insensées qu'on voulait expliquer, qui auraient fait naître l'idée du phénomène. Au reste, l'opinion de la hauteur des eaux de la Mer Rouge n'a jamais été, chez les Anciens et jusqu'à nous, qu'une simple conjecture, qui se perpétuait d'âge en âge sans acquérir plus de consistance, parce qu'elle n'acquérait pas de nouvelles preuves. Elle semble s'être toujours ressentie de son origine.

IV. Darius n'a pas achevé le Canal de jonction qu'avaient entrepris, nous dit-on, les anciens rois d'Egypte : y a-t-il au moins travaillé ? Est-ce un Canal destiné à établir une communication du Nil à la Mer Rouge, qu'il a voulu reprendre et terminer ?

Quand on examine le fait et ses diverses circonstances ; son rapport avec celui de Nécos, et les fables qui se mêlent à l'un comme à l'autre ; ou que, séparant de ces fables ce qui semblerait conserver un caractère historique, on considère le manque absolu de motifs



ns des fables Égyptiennes, et les
arfaites des Grecs. [illegible]
demandons, si ce serait un roi
aurait mis tout d'intérêt à l'achè-
Canal ? si Darius aurait voulu
gypte une communication avec
ge, et par elle avec l'Océan, que
urs ont toujours [illegible] pour
états, contrariant même la nature
priver ? On conteste ce fait au-
oppose des relations de voyageurs
témoignage des auteurs [illegible]
es milliers d'années n'apportent
angement dans l'état des lieux, les
ouvernemens, les idées et les besoins
s. Le fait qu'on nous conteste,
timement lié avec les questions que
ons, et les conséquences que nous
en tirer sont trop importantes, pour
entrer à son égard dans quelques dé-
t le discuter au moins sommairement.
istoire nous apprend [illegible] Alexandre
va les deux grands fleuves de la Mésopo-
ie vers leurs embouchures, obstrués à
sein, disent les Auteurs, par des cataractes
'on avait élevées au milieu de leur lit, pour
endre la navigation impossible. Ce n'est pas
d'écluses qu'ils ont voulu parler : Strabon n'au-
it pas remarqué, que des écluses avaient été
construites *de main d'homme*. Par la même

capables de lui faire abandonner l'ouvrage, et par conséquent, l'impossibilité d'expliquer d'une manière raisonnable et admissible, son désistement subit et imprévu, ne peut-on pas douter qu'il s'en soit jamais occupé ? On ne dit pas à quel point Darius trouva le Canal, ni jusqu'à quel point il le conduisit. Selon Strabon, il l'avait presque achevé ; selon Diodore de Sicile, il ne l'avança que très-peu : était-on bien assuré qu'il y eût pris part, quand on ignorait totalement quelle part il y avait eue ? Aristote forme une autorité sans doute, lorsqu'il affirme que de son temps le Canal n'était pas achevé : c'était un fait patent, facile à constater, et dont il avait tous les moyens d'acquérir la preuve certaine. Mais, lorsqu'il dit que Sésostris d'abord, et après lui Darius, y avaient travaillé et renoncé, il ne parle que sur des relations dont il n'était pas en état de garantir la fidélité ; et l'on peut croire qu'il n'en savait pas plus sur Darius que sur Sésostris. Hérodote, presque contemporain, serait le seul dont le témoignage aurait quelque poids ; mais il a cru l'ouvrage achevé ; et n'en a pas connu la nature : deux circonstances assez importantes pour le rendre suspect sur beaucoup d'autres. S'il parle d'après des renseignemens reçus des Savans de Memphis, on voit par ces exemples qu'il ne se refusait pas le plaisir de les falsifier ou d'y ajouter à son gré, pour orner ses récits.

Mais sortons des fables Egyptiennes, et des notions imparfaites des Grecs. Interrogeons l'Histoire, et demandons, si ce serait un roi de Perse qui aurait mis tant d'intérêt à l'achèvement du Canal ? si Darius aurait voulu donner à l'Egypte une communication avec la Mer Rouge, et par elle avec l'Océan, que ses successeurs ont toujours redoutée pour leurs propres états, contrariant même la nature pour les en priver ? On conteste ce fait aujourd'hui ; on oppose des relations de voyageurs modernes au témoignage des auteurs du temps ; comme si des milliers d'années n'apportaient point de changement dans l'état des lieux, les vues des gouvernemens, les idées et les besoins des peuples. Le fait qu'on nous disputerait, est trop intimement lié avec les questions que nous agitons, et les conséquences que nous pouvons en tirer sont trop importantes, pour ne pas entrer à son égard dans quelques détails, et le discuter au moins sommairement.

L'Histoire nous apprend l'état où Alexandre trouva les deux grands fleuves de la Mésopotamie vers leurs embouchures, obstruées *à dessein*, disent les Auteurs, par des cataractes qu'on avait élevées au milieu de leur lit, pour rendre la navigation impossible. Ce n'est pas d'écluses qu'ils ont voulu parler : Strabon n'aurait pas remarqué, que des écluses avaient été construites *de main d'homme*. Par la même

raison, ce n'étaient pas des digues, et l'objet n'était point de faire refluer les eaux sur les terres : si les ouvrages dont il s'agit, y avaient été destinés, s'ils y avaient été nécessaires, Alexandre ne les aurait pas fait détruire. C'était donc de véritables cataractes, mais artificielles, factices, comme on le traduit dans un autre endroit de Strabon, imitant des cataractes naturelles et produisant le même effet sur le cours des eaux. (31)

Se persuaderait-on aisément, que les Grecs de l'armée d'Alexandre aient pris des écluses et des digues pour des cataractes, ou que les Historiens eussent choisi pour exprimer ces espèces d'ouvrages, un terme qui signifiait toute autre chose, comme s'ils ne leur connaissaient pas de noms propres ? Que les riverains actuels construisent des digues, pour arrêter les eaux et arroser leurs campagnes, s'ensuit-il qu'il en ait toujours été de même ? Il paraît au contraire, par ce qu'en disaient les Auteurs écrivant sur les lieux, dont Strabon et Arrien nous ont transmis les témoignages, que l'on se contentait alors du secours des canaux, qu'on les multipliait selon le besoin, et qu'ils suffisaient pour les temps de la plus grande sécheresse, comme pour les temps ordinaires. Enfin, quand on admettrait, par supposition ou pure induc-

(31) Strab. trad. t. v. liv. xv, p. 117. et liv. xvi, p. 171. Géogr. univ. t. iii. p. 102.

tion, que les plus anciens riverains de l'Euphrate et du Tigre, donnant déjà l'exemple à ceux d'aujourd'hui, élevaient des digues sur tout le cours de ces fleuves pour leur usage particulier, il ne faudrait pas en conclure que les souverains du pays n'ont pu y former, dans des vues politiques et vers leurs embouchures, les ouvrages d'un autre genre dont l'existence nous est si positivement attestée.

Les Historiens ne nous laissent pas ignorer quels furent les motifs des rois de Perse : ils voulaient empêcher l'introduction secrète des marchandises étrangères et la sortie de celles du pays (32) : ils craignaient surtout, que des ennemis, qui auraient une force navale, ne pénétrassent au sein de leurs états, en remontant les fleuves qui se jettent dans le Golfe Persique. (33) Cela suppose que les Perses n'avaient point de vaisseaux ; et en effet, Arrien observe, à cette occasion, qu'ils ignoraient absolument l'art de la marine. (34) Ces craintes, qui nous

(32) « *Juxta lacum (in quem confluunt Tigris et alia flumina) » emporium esse; et cùm flumina maris merces non recipiant, nec » emittant, propter catarrhactas de industria factos, pedestri itinere ad mercatum iri.* » Strab. lib. xv. p. 1059.

(33) « *Persæ quidem volentes de industria subvectiones eas prohibere, extranearum invasionum metu, catarrhactas manuum opere confecerunt.* » Strab. lib. xvi, p. 1075.

(34) « *Atque ità confecta erant à Persis, quòd rei nauticæ periti » non essent, et catarrhactarum frequentia difficilem admodùm per » Tigrim navigationem faceret.* » Arrian. Exp. vii. 8. p. 491.

étonnent, ne doivent pas être regardées comme une invention des Macédoniens ou des Grecs, qui se seraient plu à ravaler un peuple vaincu. Elles pouvaient être réelles et bien fondées, si les Arabes, qui occupaient la côte méridionale du Sein Persique presque jusqu'à l'embouchure de l'Euphrate, avaient dès lors quelque chose de ce goût pour les excursions maritimes que leur nation a manifesté très-anciennement, et dont on retrouve des indices dans toutes les parties de l'Océan Indien. De simples pirates peuvent inquiéter le plus puissant monarque, dont les sujets ne connaissent pas la mer, et qui n'a que des troupes de terre à leur opposer.

Remarquons cependant que nos deux Auteurs, parfaitement d'accord dans ce qu'ils disent du Tigre, ne le sont pas également dans ce qu'ils disent de l'Euphrate. Arrien ne parle point de cataractes sur ce dernier fleuve, et ne paraît pas en avoir l'idée : Strabon, au contraire, en donne aux deux fleuves, et il est aussi formel sur celles de l'Euphrate que sur celles du Tigre. Suivons-le dans l'endroit cité du Livre seizième. Il remarque, qu'en remontant les deux fleuves depuis la mer, on parvient par l'un à Opis et ensuite à la ville qui de son temps portait le nom de Séleucie, et par l'autre à Babylone; et c'est là qu'il rapporte ce que nous avons vu plus haut, que pour empêcher ces navigations,

τοὺς ἀνάπλους, les Perses avaient imaginé leurs cataractes, faites de main d'homme. Ne suppose-t-il pas évidemment que les cataractes étaient communes aux deux fleuves, et barraient la navigation de l'un comme celle de l'autre. Quand il ajoute qu'Alexandre les fit enlever autant qu'il le put, « principalement » celles qui arrêtaient la navigation de la mer à » Opis (35) » celles du Tigre ; n'est-ce pas dire expressément qu'il y en avait aussi sur l'Euphrate, de la Mer à Babylone, et qu'Alexandre voulut de même les supprimer ?

Le silence d'Arrien ne saurait détruire un témoignage si positif ; on voit d'ailleurs ce qui a pu le tromper. Alexandre arrivé par mer à l'embouchure du Tigre, l'avait remonté jusqu'au lieu où son armée l'attendait, et de là jusqu'à Opis. C'est Arrien qui nous l'apprend (36) ; Strabon se contente de marquer son arrivée sur les lieux. Dans ce voyage, Alexandre vit par lui-même les barres qui rompaient le cours du fleuve, apprit à quoi elles étaient destinées, et jugeant la précaution inutile ou honteuse, ordonna de les démolir. Voilà le fait sur lequel les Historiens de ce prince avaient dû insister, et la seule circonstance où ils avaient eu à par-

(35) « *Alexander cùm advenisset, quas potuit omnes demoli-» tus est, præsertim qui erant in navigatione ad Opim.* » Strab. lib. XVI, p. 1075.

(36) Arrian. Expcd. VII. 8. pag. 491.

ler des cataractes artificielles; Alexandre n'ayant pas visité l'embouchure de l'Euphrate. De là vient que Strabon ne fait mention des cataractes de ce fleuve, et des ordres donnés pour les détruire, qu'à l'occasion de ce qui s'était passé sur le Tigre. Arrien de son côté, ne voyant le prince que là, aura cru que ses ordres ne s'étendaient pas plus loin, et par une conséquence assez naturelle, que le fleuve qui seul en avait été l'objet, était aussi le seul qui en demandât de semblables. Le silence, et si l'on veut, l'ignorance d'Arrien à cet égard, prouverait uniquement, qu'il ne donnait pas autant d'attention que Strabon à ces sortes de circonstances locales, moins intéressantes en effet pour l'Historien que pour le Géographe.

Mais il nous apprend, sur cette partie du cours de l'Euphrate, d'autres circonstances que nous devons remarquer. Il nous représente ce fleuve, au sortir des pays élevés où il s'est formé, coulant à pleins bords, ses eaux partout au niveau des terres qu'elles baignent et prêtes à les inonder; mais bientôt saigné par une multitude de canaux qu'on en tire sur l'une et sur l'autre rive, les uns toujours remplis, les autres ouverts seulement lorsque les premiers ne suffisent plus à l'arrosement: « d'où il résulte, ajoute Arrien, que l'Eu» phrate se trouve réduit à un modique cou» rant d'eau, chargé encore de vase et de

» limon, et c'est ainsi qu'il finit. » (37) L'expression donnerait l'idée d'un marais où l'eau s'arrête et se perd.

Dans cet état de choses, des cataractes n'étaient plus nécessaires ; on put négliger de les entretenir, et s'il en restait, leur inutilité les rendait peu remarquables, rien n'obligeait d'en faire mention. Quoi qu'il en soit à cet égard, on voit d'abord par le récit de notre Historien, que si les rois de Perse n'eurent pas le dessein exprès d'épuiser entièrement le fleuve, en dérivant toutes ses eaux sur les terres, du moins n'avaient-ils mis aucun intérêt à en conserver la navigation libre jusqu'à la mer ; ce qu'il était assurément facile de concilier avec le système d'irrigation le plus étendu. Mais si l'on rapproche ce qu'Arrien dit ici de l'Euphrate, de ce que Strabon et lui nous ont dit du Tigre, ne voit-on pas clairement, quels qu'en fussent les motifs, l'intention bien marquée, de ces monarques, de fermer leurs états d'Orient du côté de la mer, et de boucher de toutes les manières en leur pouvoir, l'entrée des fleuves qui offraient le plus facile accès, et pouvaient mener plus avant dans les terres ?

(37) « *Quo fit ut in aquam non omninò magnam, et vadosam* » *alioqui, Euphrates desinat.* » Arrian. Exp. VII. 8. p. 490. Plus littéralement : « *Ut in aquam non omninò magnam exiens,* » *et vadosus alioqui, sic Euphrates desinat.* »

[illegible]

[illegible] la proc- [illegible] Dantas a pu [illegible] la termi- [illegible]

gnage d'Hérodote, appuyé de celui du Philosophe de Stagire et de tous les Historiens qui ont écrit après eux, le rendrait vraisemblable, qu'il l'eût fait continuer, ne serait-il pas certain qu'il se proposait un but tout différent? Maintenant, remontons plus haut, et cherchons quelles purent être les vues des rois d'Egypte qui l'avaient commencé.

Nous pourrions d'abord en juger par celles même de Darius : car ce prince eût-il voulu reprendre, eût-il si persévéramment continué leur ouvrage, s'il en avait désapprouvé le but? Aurait-il mis tous ses soins à en avancer l'exécution, s'il l'avait crue dangereuse pour lui et son empire? L'histoire nous représente les travaux du Canal repris et poursuivis comme ils avaient commencé, sur le même plan, dans la même direction, tels enfin qu'ils avaient été conçus : cette marche uniforme s'accorderait mal avec des intentions diamétralement opposées. Si Darius trouva le Canal déjà ouvert, comme le disent les Historiens, il ne le continua sur les erremens des premiers auteurs, que parce qu'il n'avait jamais été question de le pousser jusqu'à la Mer Rouge.

Mais nous en avons une preuve directe, et selon nous sans réplique, dans cet esprit et ces idées nationales, que nous avons déjà fait remarquer. En effet, si l'on veut y réfléchir, peut-on croire que les anciens rois de l'Egypte,

[illegible]

[illegible] Méditerranée ; le [illegible] Dès nous [illegible] les vaisseaux de [illegible] et quel [illegible] golfe Arabique, [illegible] Phéniciens, formait [illegible] construisait [illegible] Écriture appelle des [illegible] pour aller à la découverte

d'Ophir et de son or (38); lorsque le quatrième de ses successeurs, Josaphat roi de Juda, renouvelait la même entreprise, et n'eut à lutter que contre les vents qui détruisirent sa flotte. (39) Les rois d'Egypte avaient cependant alors de grandes forces de terre ; mais ils n'en voulaient pas d'autres. C'est entre ces deux époques, que, pour la première fois depuis la sortie des Hébreux, on voit paraître des rois de ce pays sur les terres de Juda. Sésac, qui s'empara de Jérusalem la cinquième année de Roboam fils de Salomon, avait avec lui douze cents charriots de guerre, soixante mille chevaux, et une multitude innombrable de gens de pied; Zarah, qui revint vers les premières années du règne d'Asa, père de Josaphat, marchait à la tête d'un million d'hommes et de trois cents charriots de guerre. (40) Ni l'Histoire profane, ni les Livres sacrés, ne nous parlent de leurs forces navales sur l'une ou sur l'autre mer.

VI. Un Canal, tel que celui du Nil au Sein Arabique, ferait présumer de grandes vues de commerce, ou d'importantes relations déjà établies : car on n'aperçoit ici, et l'on ne saurait alléguer, aucune raison politique. Cherchons ce qui en était à cet égard.

(38) 3. Reg. IX. 26. 2. Par. VIII. 18.
(39) 3. Reg. XXII. 49. 2. Par. XX. 36.
(40) 2. Par. XII. 3. XIV. 8.

Suivant l'Histoire, Psammitichus fut le premier roi d'Egypte, qui admit des étrangers dans ses états; et suivant Hérodote, les Grecs seraient les premiers qui auraient joui de cette faveur. Diodore de Sicile s'étend davantage sur ce changement remarquable dans les mœurs des Egyptiens.

Avant Psammitichus, l'Egypte était inaccessible aux étrangers : tous ceux qui abordaient ses côtes étaient mis à mort ou réduits en esclavage; et c'est la barbare inhospitalité de cette nation, qui avait donné lieu à la fable de Busiris, fameuse parmi les Grecs. Psammitichus en ouvrit l'entrée aux différens peuples, et leur permit d'en fréquenter les marchés, en garantissant à leurs vaisseaux un libre et sûr accès. Il traita les Athéniens d'une manière distinguée, fit des traités d'alliance avec eux et d'autres peuples de la Grèce, accueillit avec empressement les voyageurs qui de leur plein gré venaient en Egypte; son but était d'augmenter le produit des impôts. (41)

Voilà des relations de commerce et d'amitié; mais uniquement pour les Grecs et les autres nations qui bordaient la Méditerranée : et encore ce sont leurs commmerçans qui se rendent en Egypte et y apportent leurs marchandises; ce ne sont pas les Egyptiens qui vont

(41) Diod. Sic. lib. 1. 68.

les chercher en Grèce ou en Asie, et y porter les leurs. Il n'y a rien dans tout cela pour la Mer Rouge et son commerce, et Psammitichus n'a pas plus de vaisseaux sur l'une que sur l'autre mer.

Les choses, dira-t-on, d'après Hérodote, changèrent sous son successeur, et Nécos porta ses vues plus loin. Nous avons montré à quoi se réduit cette partie de l'histoire de Nécos, pur tissu de fables dont la source est désormais connue. D'ailleurs, les armemens de ce prince, dans le récit même d'Hérodote, n'ont point l'objet qu'on voudrait leur supposer : sa flotte de la Méditerranée n'est destinée qu'à des expéditions militaires, et celle de la Mer Rouge qu'à un voyage de curiosité. Qu'on nous dise plutôt ce qu'était, ce que pouvait être alors, le commerce du Golfe, avec les Arabes d'un côté et les Troglodytes de l'autre : car il ne s'agissait pas encore de faire du Delta le centre des relations entre l'Inde et l'Europe. Nécos n'y trouvant, ni intérêt présent, ni espérances pour l'avenir, d'où lui serait venu l'idée de son Canal ? On ne voit pas que les successeurs de ce prince, s'il en eut d'autres qu'Apriès, avec qui finit le royaume d'Egypte, aient donné aucune attention à celui qu'il avait ouvert.

VIII. Les observations qu'on vient de lire,

plusieurs au moins d'entr'elles, ont frappé de bons esprits, et dans tous les temps on a pu les faire : il en est une dernière, plus décisive encore, que nous pouvons y ajouter aujourd'hui. Elle porte sur ce Canal même, qui a véritablement existé, que les Anciens, et après eux les Modernes, ont cru être le Canal de jonction, et qui doit l'être en effet, ou il n'y en eut jamais.

Dans l'état de nos connaissances sur l'Egypte, avant l'expédition des Français et les découvertes auxquelles elle a donné lieu, l'idée d'un Canal, tiré du Nil à la Mer Rouge, dès la plus haute antiquité, ne présentait rien d'absolument chimérique. L'élévation des eaux du Golfe n'était qu'une opinion douteuse et combattue, la mesure n'en avait pas été prise, et l'on n'avait que des notions vagues sur les localités du sol. La marche du Canal ne souffrait donc pas de difficultés particulières : il avait été conduit comme les autres ouvrages de ce genre, si multipliés dans cette partie de l'Egypte ; et pour constater la réalité du projet et les circonstances de son exécution, on n'avait à discuter que les témoignages des Auteurs. La question n'est plus réduite aux mêmes termes ; depuis que la véritable position des lieux est connue ; et l'on peut demander, s'il est probable, possible même, qu'au temps des Pharaons ou des Perses, les Egyptiens

aient creusé, dans l'intention qu'on leur attribue, le Canal dont les Anciens ont parlé, et dont les vestiges subsistent encore.

Il est prouvé que ce Canal ne pouvait être ouvert jusqu'au Sein Arabique, qu'à l'aide d'écluses, plus nombreuses même que dans aucune autre direction qu'on eût pu choisir. Il est également certain, que l'art des écluses n'était pas alors connu des Egyptiens; quoiqu'ils pussent avoir l'usage de simples portes, pour arrêter le cours des eaux et faciliter l'arrosement des terres. Les récits seuls des Historiens, ces diverses interruptions du travail et ces craintes d'inondation qu'ils supposent, en fourniraient la preuve : l'avis secret, donné à Darius, lui aurait-il fait abandonner son entreprise, s'il avait connu le moyen de maîtriser les eaux de la mer, et de les conduire sans danger au point où il avait amené celles du fleuve ? Les Egyptiens n'auraient donc jamais entrepris de joindre le Nil au Golfe par le Canal dont il s'agit, s'ils avaient connu l'insurmontable obstacle qu'ils devaient rencontrer : or comment ne l'auraient-ils pas connu ?

Quels que soient les souverains de l'Egypte qui entreprirent l'ouvrage, et le poussèrent successivement au point où il se trouvait après Darius, leur premier soin dut être de s'assurer du niveau des terres que le Canal avait

[illegible]

[illegible] des eaux du [illegible] et com- [illegible] pas été prise, et [illegible] vagues sur les [illegible] du Canal ne souf- [illegible] particulières : il [illegible] les autres ouvrages de ce genre, si multipliés dans cette partie de l'Égypte ; et pour constater la réalité du projet et les circonstances de son exécution, on n'avait à discuter que les témoignages des Auteurs. La question n'est plus réduite aux mêmes termes, depuis que la véritable position des lieux est connue ; et l'on peut demander, s'il est probable, possible même, qu'au temps des Pharaons ou des Perses, les Egyptiens

les rois de Perse, et l'on restera convaincu que l'histoire entière du Canal, comme Canal de jonction, n'est qu'une suite de fictions nées les unes des autres, et adaptées successivement aux fables travesties de Nécos et de Darius, qui leur servaient de base. C'est le moyen, au surplus, de s'expliquer les perpétuelles contradictions des Auteurs, et l'inconsistance que l'on remarque dans tous leurs récits.

Quel avait donc été l'objet de ce large et profond Canal qui conduisait les eaux du Nil, de son bras le plus oriental, au centre de l'Isthme entre les deux mers? le même, plus en grand, que celui des autres canaux, creusés de toute ancienneté dans la basse Egypte, et multipliés surtout dans la portion de l'Arabie, située en dehors du Delta, comme on le voit par Strabon. Ce Canal, qui embrassait et dépassait tous ceux-ci, servait à l'irrigation des terres plus éloignées du fleuve, et principalement sans doute, à l'écoulement des eaux qu'il conduisait, après les inondations, dans l'enfoncement de l'Isthme, où elles se perdaient dans des lacs et contribuaient à les entretenir : plus remarquable et plus imposant qu'aucun autre, soit par ses dimensions, la longueur de son cours, et l'étendue de pays qu'il vivifiait, soit parce qu'il remplissait un objet qui lui était propre et d'une plus haute

[illegible] remar- [illegible]

[illegible] est véritable- [illegible] plusieurs [illegible] n'est [illegible] que pour [illegible] ensuite que [illegible] enfin tout-à-fait : de sorte

qu'on ne peut par aucun fait historique déterminer une époque où il soit prouvé que le Canal existait alors et servait à la navigation du Nil à la Mer Rouge.

Diodore de Sicile et Strabon font honneur, l'un au second des Ptolémée, l'autre aux rois de ce nom en général, d'avoir ouvert le Canal jusqu'à la Mer Rouge. Strabon ne croyait point à ce qu'on disait de l'élévation des eaux de cette mer ; Diodore, au contraire, semble admettre le fait comme démontré ; et tous les deux cependant décrivent à peu près de la même manière, le moyen employé pour opérer sans danger la communication : on forma un bassin, un enclos, qui s'ouvrant à volonté donnait passage aux vaisseaux pour aller librement du canal à la mer, et revenir de la mer au canal. (42) Il est évident que ni l'un ni l'autre n'ont connu l'état des choses, et ne peuvent servir à nous le faire connaître.

Mais Pline, au milieu du mélange de ce qu'Aristote avait dit de Sésostris, et les Historiens suivans de Darius, énonce deux faits : que Philadelphe, parvenu jusqu'aux Sources amères, avait fait mesurer la hauteur du Golfe, et l'avait trouvée de trois coudées ; qu'il craignit une inondation, et abandonna l'ouvrage. Cette

(42) *Euripum clausum fecerunt.* » Strab. lib. XVII. p. 1158. « *Loco opportuno sepimentum transversarium machinatus est.* » Diod. Sic. lib. I. 33.

dernière circonstance, que le Canal était resté imparfait même sous les Ptolémée, et par conséquent n'avait jamais été fini, a pu intéresser le Gouvernement Romain, et si le fait fut alors constaté, Pline a pu en être bien instruit.

On a fait à ce sujet une remarque, sur laquelle l'Histoire ne laisse aucun doute, et qui paraît décisive. Au temps des Ptolémée, et après eux, des Romains, le commerce de l'Egypte avec l'Arabie et l'Inde ne se faisait que par le Nil jusqu'à Coptos, et par terre depuis Coptos jusqu'au port de Bérénice, d'où partaient et où revenaient les vaisseaux. A quoi donc servait le Canal de Bubaste à Suez ? et s'il devait être inutile, quel souverain d'Egypte eût pensé à l'ouvrir ? Il semblerait en effet, par la manière dont Strabon s'exprime, que les Ptolémée n'en auraient fait usage que pour des promenades sur la Mer Rouge. On sait d'ailleurs, que dans toute la partie supérieure du Golfe, la navigation est très-pénible et très-dangereuse ; circonstance qui n'est pas favorable au commerce.

Quant aux Auteurs Arabes qui parlent du rétablissement du Canal par les Califes, il suffira de remarquer le but qu'ils donnent à un pareil travail : le transport des blés de l'Egypte à Médine et la Mecque. Cela veut dire simplement qu'on embarquait ces blés à Suez.

De toutes les considérations que nous avons successivement développées, n'a-t-on pas droit de conclure que ce Canal de navigation du Nil, au Sein Arabique, sur lequel les Anciens ont si diversement écrit et les Modernes tant disserté, est une chimère, dont il ne faut plus s'occuper; qu'il n'a existé, ni dans les anciens temps, ni plus tard; qu'à aucune époque, aucun souverain de l'Egypte n'en a pu même former sérieusement le projet. Disons-le en deux mots : Fables Egyptiennes, erreurs nées de ces fables, et qui leur ont survécu; voilà l'histoire du Canal.

CHAPITRE VII.

Statue équestre de Darius.

La Statue, et son Inscription:—L'une et l'autre décrites sur ce qui est dit au xe Chapitre d'Esther, de la puissance de Darius, et de l'élévation de Mardochée.

Il n'est personne, je pense, qui lisant ce que raconte Hérodote de l'empressement de Darius à divulguer le secret de son élection, du soin qu'il prend pour que la fraude soit bien constatée, de l'intérêt qu'il met à en éterniser la mémoire, n'ait souri à l'imprudente vanité du nouveau roi et à la simplicité des Perses, ou admiré la crédule confiance de l'Écrivain, qui nous rapporte gravement toutes les rêveries de ses conteurs. Serait-il possible qu'ils eussent trouvé encore dans le Livre d'Esther, et la Statue et l'Inscription? Pour nous en assurer, nous suivrons notre marche ordinaire. Nous examinerons la place que ce fait occupe dans l'histoire, et nous en



tirerons une indication du lieu, où il faut le chercher dans le Texte sacré.

Deux objets fixèrent l'attention de Darius, aussitôt qu'il fut sur le trône : le choix de ses épouses, et ses premiers mariages ; le partage de son royaume en gouvernemens, et l'imposition du tribut que chaque nation devait payer. C'est entre ces deux récits, que se trouve placé celui de la Statue équestre. « Sa » puissance étant affermie de tous côtés, il » commença par faire ériger en pierre, sa Sta- » tue équestre, avec cette inscription : *Darius,* » *fils d'Hystaspe, a obtenu l'empire des Perses* » *à l'aide de son Cheval* (l'inscription en disait » le nom) *et d'OEbarès son écuyer.* (1) Cela » fait, il partagea ses états en vingt gouverne- » mens, que les Perses appellent Satrapies. » » (*Hérodote*, *l.* III. *c.* 88.)

Dans les endroits du Texte qui ont fourni les détails de l'élection et des mariages de Darius, on ne voit rien qui puisse avoir rapport à une Statue équestre : il reste donc à la chercher dans l'endroit où l'on avait trouvé l'établissement et la répartition de l'impôt. L'Auteur sacré nous

(1) A la lettre : par la vertu de son cheval et de son écuyer : *tum equi virtute, tum Œbaris equisonis, Persarum regnum adeptus est.* Larcher emploie deux mots, propres à chaque objet : « Darius est parvenu à l'empire des Perses, par l'ins- » tinct de son cheval, et l'adresse d'Œbarès son écuyer. » Nous verrons qu'Hérodote a eu ses raisons, pour ne pas prodiguer les termes.

a appris, comment Assuérus se rendit la terre et les Iles de la mer tributaires ; il ajoute : « et tout ce que fit sa puissance, sa force, et » la grandeur de l'élévation de Mardochée, à » laquelle ce roi l'éleva : ces choses sont écrites » dans le livre (sur le livre) des Annales, tou- » chant les rois des Mèdes et des Perses. » (*Esther*, *c.* x. *v.* 1 *et* 2.)

On ne se flatte vraisemblablement pas de retrouver dans ces paroles la phrase même, et les propres termes d'Hérodote : on se contenterait que le Texte en eût dit assez pour mettre sur la voie ; et qu'il eût présenté aux interprètes des aperçus généraux, sur lesquels leur imagination aurait pu travailler. Nous y découvrirons quelque chose de plus.

1° On lisait d'abord : « Toutes les œuvres de sa puissance. »

Ces mots, si simples en apparence, sont d'une haute importance pour nous : c'est de là qu'on a tiré la Statue, ou du moins le bloc dont elle a été formée. Hérodote remarque expressément que la Statue était de pierre, et ce n'est pas au hasard, qu'il en désigne ainsi la matière. Il aurait pu la faire de bronze ou de bois, ou ne parler que d'une Statue en général : il a donc trouvé dans son Texte une pierre travaillée, un ouvrage en pierre.

Le mot C. L., tout, *omne*, est aussi le pré-

térit du verbe C. L. L., il fit, il acheva. (2) Des mots M. G^{H}. S^{H}. H. — T^{H}. Q. P^{H}., l'œuvre de la puissance, on a fait M. G^{H}. S^{H}. T^{H}. — Q. P^{H}.; et ce dernier terme n'offrant point de sens, a été pris, nous pourrions dire forcément, pour le mot C. P^{H}., qui a le même son, et qui signifie une pierre, *lapis* (3); chacun peut le reconnaître dans le nom de Céphas, donné par Jésus-Christ au Prince des Apôtres, pour signifier qu'il serait la pierre fondamentale de son Église. On a donc lu que Darius fit un ouvrage en pierre.

2° « Son pouvoir, et le développement de » l'élévation de Mardochée à laquelle il l'éleva. » G. B. U. R. T^{H}. U. — U. P^{H}. R. S^{H}. T^{H}. — G. D. L. T^{H}. *Mardochæi.* (4)

Le mot G. B. R. T^{H}., marque ici la force de Darius : mais G. B. R., en Hébreu, et G. B. R. A., en Chaldéen, signifient un homme, un homme fort (5), et on a pu l'entendre d'un corps d'homme. De même, P^{H}. R. S^{H}. T^{H}., marque l'étendue du pouvoir, la grandeur de l'élévation de Mardochée : mais P^{H}. R. S^{H}., signifie cavalier, cavalerie, cavalcade, et on a pu le prendre

(2) כל, *omne.* כלל, *perfecit, absolvit.*

(3) מעשה—תקף, *opus fortitudinis.* כף, *petra, lapis.*

(4) גבורתו—ופרשת—גדלת, *potentia ejus* (Darii), *et expositio magnitudinis* (Mardochæi).

(5) גבר, Hebr. גברא, Chald. *vir, potens, validus.*

pour le cheval. (6) On a donc vu que l'ouvrage en pierre de Darius représentait un homme et un cheval, ou un homme à cheval, et n'était rien moins que sa Statue équestre, qu'il avait fait ériger.

Le Texte parlait ensuite de « l'élévation de » Mardochée, à laquelle le roi l'éleva ; » on l'a entendu de l'élévation de Darius, qui était devenu roi ; ou de celle de la Statue qu'il érigeait.

3° « Ces choses étaient écrites. » Il y avait donc un écrit qui rapportait ce qui s'était passé, où on lisait comment Darius était parvenu à l'empire : voilà l'Inscription.

4° « Ces choses étaient écrites sur un livre ; » G^{H}. L. — S. P^{H}. R. Mais, si en renversant le dernier mot, les interprètes en avaient fait P^{H}. R. S., qu'ils avaient vu plus haut et qu'ils allaient bientôt revoir, le prenant toujours pour P^{H}. R. S^{H}., ils auraient lu que ces choses étaient écrites sur le Cheval. (7) Il n'était pas douteux que l'Inscription n'eût été peinte ou gravée sur la Statue même.

5° La suite du Texte devait donner l'Inscription. Des Annales sont, en Hébreu, « les paro» les, ou les affaires des jours ; » qu'a-t-on pu tirer de ces derniers mots, D. B. R. I. — H. I. M. I. M. ?

(6) פרש, *eques.*

(7) ספר, *liber.* פרס, *persa.* פרש, *equus.*

Hérodote assure qu'on lisait le nom du Cheval, mais il ne lui a pas plu de le transcrire : il est donc plus certain qu'on a lu celui de l'Ecuyer, puisqu'il le copie. En effet, du premier des deux mots D. B. R. I., on aura fait aisément H. B. R. I., que nous prononcerions Ebré ou Ebaré, et qui en Grec devenait Œbarès. (8)

6° Le mot suivant se rapportait alors à l'Ecuyer, et devait exprimer quelque chose qui lui fût propre : H. I. M. I. M., les jours, a donc été pris pour H. I. M. I. N., qui signifie littéralement la droite, la main droite. (9)

En ce sens, le terme convenait parfaitement ici, pour ceux qui admettaient le récit dans lequel Œbarès se sert de sa main avec tant d'habileté : mais il ne convenait pas également à l'autre manière de raconter son stratagème ; et d'ailleurs, pour une raison que nous ferons remarquer, on voulait une signification qui s'appliquât en même temps à l'Ecuyer et au Cheval. Cette signification s'est présentée d'elle-même. La main, et plus spécialement la main droite, dans les Langues qui ont pour elle un mot propre, désignent la force, la puissance, que l'homme exerce principalement par l'action de sa main. On a donc entendu que Darius avait obtenu l'empire par le pouvoir de son Ecuyer : *OEbaris equisoni virtute.*

(8) דברי, diberê, *verba.* הברי, *Œbares.*

(9) הימים, *dies.* הימין, *dextra, manus dextera.*

7° Pour entendre l'explication donnée au reste de la phrase, *regibus Medorum atque Persarum*, observons d'abord que les interprètes ne pouvaient pas supposer qu'il fût question des Mèdes dans l'Inscription, et que Darius, qui venait de leur enlever l'empire, s'y fût appelé leur roi; ils ne lui connaissaient que le titre de roi des Perses. Quant à ceux-ci, observons que le mot s'était déjà offert aux interprètes, que le sens en était fixé dans le travestissement; et qu'ils n'ont pas dû même penser à lui en donner, dans cet endroit, un autre que celui qu'ils lui avaient donné jusqu'alors. Ce n'était donc ni des Perses, ni des Mèdes, ni d'un roi des deux nations, qu'il s'agissait dans ce membre de phrase. Ils avaient à y chercher deux choses qui leur manquaient encore : la royauté déférée à Darius, et le Cheval à qui il en était en si grande partie redevable.

On y lisait, L. M. L. C. I.—M. D. I.—U. P^{H}. R. S.; des rois des Mèdes et des Perses. On avait là le roi et son cheval : qu'a-t-on fait des Mèdes? tout ce que nous pouvons dire, c'est que ce mot occupe la place où devait être le nom du cheval. (10)

L. M. L. C. I. aurait signifié, en style Hébraï-

(10) למלכי מדי ופרס, *regum Medorum et Persarum.*

que, *ad regnare meum*, c'est-dire, *ut regnarem* (*fecit*); il m'a fait régner ; et si l'on a lu simplement L. M. L. C., *in regem*, on aura eu, *in regem* (*fecit*), il m'a fait roi. (11)

La phrase entière donnerait mot pour mot: *Œbaris virtus regnare me fecit*, *et equus*, ou *equi virtus*, comme l'a rendu Hérodote : à l'aide d'Œbarès et de mon cheval je suis devenu roi.

On voit maintenant, pourquoi Hérodote n'a eu qu'un terme pour caractériser l'action du Cheval et l'invention de l'Ecuyer. On voit surtout, pourquoi il tait le nom de l'un, pendant qu'il nomme l'autre ; au lieu de les nommer tous les deux, ou de taire également les deux noms : ce procédé, qui semblerait un caprice, s'explique très-bien. Le nom d'Œbarès, que nous avons souvent rencontré, était connu, et il n'a pas été difficile de le reconnaître dans le Texte. Il en était autrement du nom du Cheval ; Hérodote ne l'avait pas appris d'ailleurs vraisemblablement, et il eût été imprudent de le former sur le mot que le Texte lui offrait. Il a dû l'omettre, en remarquant néanmoins que le nom y était, et indiquant l'endroit. Ses interprètes eux-mêmes auraient-ils osé dire que le roi des Perses appelait son cheval, le Mède ?

(11) למלכי, *ad regnare meum*, *ad regnandum me*.
למלך, *in regem*.

Le dévoilement, tel que nous venons de le présenter, paraîtra peut-être plus complet et plus suivi, qu'on ne s'y attendait : car tout le Texte de l'Écrivain sacré se retrouve à peu près dans le récit de l'Historien, et chaque partie du récit a son type dans le Texte. Nous croyons que les traits essentiels sont bien prononcés, que tous se soutiennent par leur accord, et que dans un travestissement d'une si étrange nature, il faudrait être difficile pour en exiger davantage.

Hérodote ne nous dit point où était placée la Statue équestre de Darius ; mais du moins savons-nous à présent de quel atelier elle était sortie : le même qui lui a fourni ailleurs les Statues en pied de Sésostris, qu'on voyait de son temps dans l'Ionie sa patrie. L'Auteur que j'ai souvent cité, nous a découvert par quelle métamorphose une portion de la terre, que Jacob dit avoir conquise avec son épée et son arc sur Hémor, ou sur les fils d'Hémor père de Sichem (12), est devenue une Statue de Sésostris, taillée dans le roc, qui représentait ce héros un javelot à la main droite, un arc à la main gauche, avec une inscription sur sa poitrine, allant

(12) « *Emit partem* (en Hébreu, Sichem, qui veut dire, portion, et épaule) *agri in qua fixerat tabernacula, à filiis Hemor patris Sichem centum agnis.* Gen. XXXIII. 19. *Do tibi partem unam extrà fratres tuos, quam tuli de manu Amorrhæi, in gladio et arcu meo.* XLVIII. 22.

d'une épaule à l'autre, et écrite en caractères sacrés, dans laquelle Sésostris disait, qu'il avait conquis ce pays avec ses épaules. (13) Les deux travestissemens se valent bien, et l'un peut faire passer l'autre. Nous allons en voir un troisième, qui l'emporte peut-être.

(13) *Ego regionem hanc humeris istis meis obtinui.* Hérodote, II. 116. Larcher traduit : « J'ai conquis ce pays par la force de » mon bras. » Il aurait mieux fait de conserver l'expression originale, par la raison même qu'elle a un caractère d'originalité. Quoiqu'il n'en connût point, ou ne voulût pas en reconnaître la source, il aurait dû voir qu'Hérodote l'emploie à dessein, et entend réellement parler des deux épaules de Sésostris, de ces mêmes épaules que l'inscription indiquait, en les touchant par ses deux bouts. Larcher a d'ailleurs raison de ne pas corriger le Texte de son Auteur, sur celui de Diodore de Sicile, qui substitue les armes de Sésostris à ses épaules. L'inscription ainsi conçue est de meilleur goût ; mais elle prouve que cet Historien n'avait pas sous les yeux, comme son prédécesseur, les mémoires primitifs, ou qu'il se donnait plus de liberté en les traduisant. (*a*) Quant au vers de Claudien,

Ast ego, quæ terras humeris pontumque subegi.

on ne saurait douter que le Poète ne fasse allusion à la legende du héros Egyptien. Il a trouvé beau de prêter à la ville de Rome le propre langage, quoiqu'un peu barbare et bien suranné, du plus fameux conquérant de l'antiquité. L'imitation seule peut justifier cette expression dans Claudien ; son origine peut seule en rendre raison dans Hérodote.

(*a*) Diod. lib. I. 55. Claudian. de bello Gildon. vers. 114.

CHAPITRE VIII.

LE FLEUVE ACÈS.

Le Fleuve, sa montagne, ses cinq branches, ses cinq écluses, ses cinq peuples ; culture des terres, danger pour les récoltes : — Autant de traits dénaturés de l'acte d'accusation d'Aman contre les Juifs. (Esther, c. III.)

Cris lamentables des habitans à la porte du Palais, ce qu'ils demandent, ce qu'ils obtiennent, ce qu'ils paient : — Cris de Mardochée sur la place du Palais, plaintes des Juifs, et ce qui suit, jusqu'aux trésors déposés dans les coffres du roi. (c. IV.)

LA description des vingt Satrapies, est suivie d'une revue assez ample de l'Inde et de l'Arabie, et d'un aperçu très-succinct sur l'Ethiopie et l'Europe. Là commence cette suite de petits contes, que nous avons annoncés ; qui, détachés les uns des autres, au nombre de six ou sept, remplissent, avec le Siége de Babyne, tout le reste du IIIe Livre d'Hérodote,

et nous mènent jusqu'à la partie historique du règne de Darius. La relation du fleuve Acès est le premier de ces contes.

Le fleuve Acès n'a été, que l'on sache, ni reconnu par aucun Géographe entre les Anciens, ni retrouvé par aucun des Voyageurs modernes : ce qu'Hérodote en dit, est effectivement du genre des choses dont on peut parler, mais qu'on ne voit pas.

Un grand fleuve, qui a sa source dans une plaine au sein d'une vaste montagne, d'où il sort par cinq ouvertures, et se distribue de tous les côtés, pour arroser les pays d'autant de peuples situés à l'entour : ces étranges contrées, qui n'ont d'eau pendant l'été, que celle des cinq bras de leur fleuve ; parce qu'il n'y pleut que pendant l'hiver, comme Hérodote semble le dire expressément, et qu'il n'y a d'ailleurs ni fontaines, ni ruisseaux, qui abreuvent les terres, comme il a dû le supposer : les cinq ouvertures fermées par des écluses, qui arrêtent dans leur cours les branches du fleuve, et en font une mer dans l'intérieur de la montagne : les cinq écluses, assez hautes et assez fortes pour n'être ni débordées ni rompues par les eaux, qui pèsent sur elles et s'élèvent continuellement : les cinq peuples, qui viennent tous les ans, des bords de la Mer Caspienne à Suse, demander à grands cris qu'on lâche les écluses, et qu'on leur donne de l'eau :

les sommes considérables, par lesquelles on leur fait acheter ce bienfait de la nature, qu'elle seule leur eût bientôt rendu, dont nulle force humaine ne pouvait les priver pour toujours : tout cela est bien une des plus extravagantes imaginations, que pourrait enfanter dans son délire le plus hardi romancier.

Aussi tout cela n'est-il qu'un travestissement de ce qu'on lit à la fin du IIIe Chapitre d'Esther, touchant l'Édit rendu pas Assuérus à la sollicitation d'Aman, et de ce qui est dit ensuite au commencement du Chapitre IVe, des cris de Mardochée et des gémissemens des Juifs, lorsqu'ils virent cette Ordonnance affichée à Suse et dans les provinces. Nous le montrerons, en suivant pied à pied le récit d'Hérodote, qui présente successivement l'ancien état des pays dont il s'agit, les changemens qu'ils avaient subis sous la domination des Perses, les conséquences fâcheuses qui en résultaient pour les peuples, et les moyens par lesquels on y remédiait.

I. « Il y a en Asie, une plaine environnée » de tous côtés d'une montagne qui a cinq ou» vertures. Cette plaine appartenait autrefois » aux Chorasmiens. Elle est située sur les fron» tières de ce même peuple, sur celles des » Hyrcaniens, des Parthes, des Sarangéens, et » des Thamanéens. Mais, depuis que les Perses » sont en possession de la puissance souveraine,

» elle appartient au roi. De cette montagne qui » renferme la plaine, coule un grand fleuve » appelé Acès. Il prenait autrefois son cours » par chacune des cinq ouvertures, se distri- » buait de tous côtés, et arrosait les terres des » peuples dont je viens de parler : » (*Hérodote*, *l.* III. 117.)

On a pu penser que cette description avait été formée, sur une idée confuse du pays situé à l'est de la Mer Caspienne. On y trouve un grand lac, appelé aujourd'hui Lac ou Mer d'Aral, et plusieurs fleuves qui s'y jettent; quand il serait vrai que ces fleuves se déchargeaient autrefois dans la Mer Caspienne, ils traversaient au moins le pays; les Anciens ont connu les noms d'Ochus et d'Oxus : on a donc pu croire que l'un ou l'autre étaient l'Acès d'Hérodote, comme ses Chorasmiens pourraient être le peuple qui a porté ce nom, et qui le conservait encore au temps des Croisades.

Mais Hérodote ne fixe pas la position du fleuve, qu'il met simplement en Asie. Il semblerait plutôt supposer que ce pays était au sud de la Mer Caspienne; soit parce qu'il ne pouvait pas l'éloigner beaucoup de Suse, s'il voulait rendre tant soit peu vraisemblable le voyage annuel des habitans; soit parce qu'il avait besoin d'une vaste montagne qu'il n'aurait pas aisément trouvée dans les contrées à l'est; soit surtout parce que plusieurs des peuples qu'il

nomme habitaient réellement au sud. On ne saurait donc former là-dessus que des conjectures, non-seulement vagues et incertaines, mais nécessairement incomplètes, et contradictoires ; qui ne satisferaient à un point qu'aux dépens d'un autre, et ne répondraient jamais à la description entière. C'est donc en vain que dans ces derniers temps encore, des hommes habiles ont tenté de jeter quelque jour sur cette partie de la Géographie d'Hérodote : elle est toute fantastique, et prouve moins une connaissance imparfaite, qu'une ignorance absolue de l'état des lieux. Il vaut mieux l'abandonner totalement, puisqu'elle est inexplicable dans son ensemble ; il faut abandonner la partie Géographique du conte, comme l'on est obligé d'en rejeter la partie Historique. Toutes les deux ont une même origine, et nous y retrouverons le fleuve Acès, plus reconnaissable qu'il ne saurait l'être dans l'Ochus, l'Oxus, ou tout autre.

« Aman dit au Roi Assuérus : Il y a un peu-
» ple dispersé et divisé parmi les peuples, dans
» toutes les provinces de votre empire. Ils ont
» des lois différentes de celles de toutes les
» nations, et ils n'observent point les Ordon-
» nances du roi, et il n'est pas utile au roi de
» les laisser ainsi. (*Esther*, *c.* III. *v.* 8.) Si donc
» le roi le trouve bon, que l'on écrive pour
» les exterminer, et je remettrai (à la lettre :

» je peserai) dix mille talens d'argent, entre » les mains de ceux qui ont le maniement des » affaires. » (*v.* 9.)

Hérodote a renversé l'ordre du Texte, et commencé son récit par le 9e verset, où il trouvait la montagne et ses ouvertures, pour revenir ensuite au huitième, où il trouvera le fleuve et sa division en plusieurs branches. Il a donc pris d'abord ces mots du verset 9 : *Bonum est scribere ad perdendum eos, et decem millia talenta appendam in manibus facientium opus regis* : « Il est bon d'écrire pour » les exterminer; et je remettrai dix mille ta» lens entre les mains des officiers du roi. » Hérodote en a tiré la phrase par laquelle il débute, et nous oblige ainsi nous-mêmes à debuter par là.

1° T. U. B., il est bon, a été pris pour le mot Chaldéen T. U. R., qui signifie une montagne. (1) Par le même changement du Beth en Resh, C. T^H. B., écrire, est devenu C. T^H. R., ceindre, environner. (2) L. A. B. D. M., pour les exterminer, ne pouvait être alors que L. B. D. M., *seorsim ipsi*, ils sont à part, isolés ; ou simplement, L. B. D., à part, séparément de tout autre. (3) La phrase entière aura représenté une

(1) טוב, *bonus* טור, *mons.*
(2) כתב, *scripsit* כתר, *cinxit.*
(3) לאבדם, *ad perdendum eos.* לבד, *seorsim.* לבדם, *seorsim ipsi.*

montagne qui environnait une portion du pays, et la séparait du reste.

2° G^{H}. S^{H}. R. T^{H}., dix, par la simple transposition des deux premières lettres, a donné S^{H}. G^{H}. R. T^{H}., porte, pris ici pour une ouverture, et comme le mot peut être supposé au pluriel, des ouvertures. (4) Les Orientaux désignaient ainsi les gorges des montagnes.

A. L. P^{H}. I. M., mille, a formé deux mots, la préposition A. L., et P^{H}. I. M.; à la bouche, en face, au devant. C. C. R., signifie également un talent en monnaie, ou une plaine, *planities*. (5)

On a donc compris que la montagne avait des ouvertures, qui partaient de la plaine et débouchaient au dehors. C'est la description d'Hérodote dans ses propres termes : une plaine environnée d'une montagne, et la montagne coupée par des ouvertures, qu'il met au nombre de cinq.

Remarquons qu'Hérodote parle ailleurs de plusieurs montagnes ; il y en avait effectivement autant que de divisions, et c'était plutôt une chaîne de montagnes, qu'une montagne unique : mais le Texte ne lui en offrait qu'une. Nous retrouverons dans la suite ce nombre

(4) עשרת, *decem.* שערת, *porta, portæ.*

(5) אלפים, *mille.* אל—פים, *ad ora.* ככר, *talentum auri vel argenti; planities.*

déterminé de cinq ouvertures, qu'il marque ici par anticipation.

3° Il ajoute, que depuis que ces pays sont sous la domination des Perses, la plaine appartient au roi. Les dix mille talens devaient être remis entre les mains des officiers du roi : les talens étant devenus la plaine, il était clair que la plaine était entre les mains du roi ou de ses officiers, qu'elle appartenait au roi.

Pour suivre Hérodote, il nous faut maintenant remonter au verset précédent qui est le huitième, et où commence le discours d'Aman.

4° « Aman dit au roi Assuérus. » Le nom d'Assuérus est composé de deux mots, A. C^{H}. S^{H}., et R. U. S^{H}. Le premier, que l'on prononce Acas, et qui peut se prononcer Acès, donnait exactement le mot que nous cherchons.

R. U. S^{H}. est à peu près l'Hébreu R. A. S^{H}., ou le Chaldéen R. I. S^{H}., tête, sommité, le principe, le commencement, et se dit de la source d'un courant d'eau, fontaine ou rivière : il aurait donc marqué que là était la source de l'Acès ; circonstance que toute la description d'Hérodote suppose, quoiqu'il ne l'exprime pas. Les quatre fleuves du Paradis terrestre, sortant de leur source commune, sont appelés des têtes, R. A. S^{H}. I. M. (6)

Si du verbe précédent I. A. M. R., Aman dit,

(6) ראש, ריש, *caput.* ראשים, *capita.*

on a fait I. A. R., fleuve. on a vu que déjà et à sa naissance, l'Acès était un fleuve. (7)

Le nom d'Aman, H. M. N., signifie, multiplié, copieux. M. L. C., roi, a pu être dérivé de H. L. C., ou I. L. C., aller, marcher, et en parlant des eaux, couler. (8) On a donc vu encore que le fleuve Acès coulait avec abondance : qu'il était un grand fleuve, comme le dit Hérodote. On lisait littéralement : *ingens fluvius Aces caput* : l'Acès est un grand fleuve dès sa naissance.

Il n'est pas ordinaire de voir un fleuve naissant, qui déjà soit un grand fleuve, et assez grand pour en former immédiatement cinq autres. Dans la nature, le concours de cinq rivières produirait un fleuve, mais nous sommes loin ici de l'ordre naturel.

5° Le reste du verset huitième contient l'acte d'accusation d'Aman contre les Juifs : « Il est un » peuple dispersé parmi tous les peuples, et » répandu dans toutes les provinces du royaume ; » ayant des lois différentes de celles de tous » les autres peuples, et n'obéissant point aux » ordres du roi ; il ne convient pas de les lais» ser en paix. »

Pour s'expliquer le sens que les interprètes donnaient à ces paroles, et qu'Hérodote nous

(7) יאמר, *dixit.* יאר, *fluvius.*
(8) המון, *multiplicatus, multitudo.* הלך, ילך, *ivit, graditur.*

représente, il faut se mettre à leur place. Ils n'avaient trouvé dans leur Texte ni Aman ni Assuérus; ils n'y avaient vu que la montagne, avec la plaine et son fleuve, il leur fallait quelque chose de plus, mais de même genre; il fallait connaître l'état général du pays et des peuples qui l'habitaient, et tout cela devait être analogue à ce qu'ils en savaient déjà. C'est donc dans cet esprit qu'ils ont dû interpréter la suite de leur Texte.

Ainsi, quand ils lisaient : « Il est un peuple ; » ils ont compris qu'il s'agissait d'un peuple unique, qui avait seul possédé le tout, ou quelque partie à laquelle les autres n'avaient point de part; et ils ont donné aux Chorasmiens la possession de la plaine, quoiqu'elle ne fût que sur leurs frontières, comme elle était sur celles des autres peuples. Ce qui suivait ne convenait à aucun peuple en particulier, et ils n'ont pu l'entendre que du fleuve, qui se partageait aux ouvertures de la montagne, et se répandait chez tous les peuples à l'entour. Ces lois différentes de celles de toutes les nations, leur représentaient la position particulière des voisins de la montagne, qui en effet ne ressemblait à celle d'aucune autre. Les Ordonnances du roi qui n'étaient pas observées, signifiaient seulement que le pays n'avait pas encore subi le joug des Perses. Le dernier trait enfin annonçait ce que le pays avait perdu en passant sous leur domination.

Telle est exactement la marche du récit d'Hérodote. Il a peint d'abord l'état ancien du pays et des peuples, lorsqu'ils jouissaient librement des eaux de leur fleuve : « mais, ajoute-t-il, depuis » qu'ils sont soumis aux Perses, voici ce qu'ils ont à souffrir. » C'est la seconde partie de son récit, dans laquelle nous allons le suivre.

On ne sera pas étonné que nous ne disions rien ici des cinq peuples en question, quoique tous soient nommés et quelques-uns bien connus ; ce n'est, ni dans leur Texte, ni dans la Géographie, que les auteurs du conte, ou Hérodote après eux, les ont cherchés. Nous nous contenterons de l'aveu de Larcher dans sa Géographie d'Hérodote. Après avoir applaudi en plusieurs endroits aux recherches du Major Rennell, et fait de son mieux pour en justifier différentes conjectures, il y trouve cependant une difficulté qui lui parait insurmontable, celle de la réunion de ces peuples autour de la même plaine dans un pays de montagnes. Il ne sait où placer le fleuve Acès, et convient enfin, que ni l'ancienne Géographie, ni la moderne, ne lui fournissent là-dessus aucune lumière. (9)

II. Après les deux passages, extraits du 9e verset et ensuite du 8e, les conteurs n'ont rien trouvé qui pût leur convenir dans le 11e et le

(9) Trad. d'Hér. Géogr. Art. Thamanéens.

12e verset, ni dans la plus grande partie du 13e, rien du moins qui ne fût trop mêlé à des détails inutiles pour eux. Le récit ne reprendra donc qu'à la fin du 13e verset : mais, à partir de là, il suivra le Texte avec un ordre et une régularité, que nous prions les lecteurs d'observer. Il est vrai que la narration d'Hérodote en souffre ; qu'elle paraît gênée dans sa marche, ne se développe qu'avec peine, et offre partout une certaine confusion des objets, qu'ordinairement on ne lui reproche pas. Ce sera une indication de plus de la source où il a puisé, et la preuve sensible, qu'il a eu véritablement sous les yeux, le Texte dont il nous donne une si exacte copie.

« Le roi a fait boucher les ouvertures de la » montagne, et à chacune d'elles il a fait pla- » cer des portes. L'eau ne trouvant plus d'issue, » et se répandant toujours dans la plaine, qui » est entre les montagnes, en a fait une vaste » mer. Ces peuples ne pouvant plus se servir de » ces eaux, dont ils faisaient usage auparavant, » se trouvent exposés à de fâcheux accidens. » (*Hérodote*, *l.* III. c. 117.)

Le Texte portait : « On écrivit au nom du roi » Assuérus, et l'on scella de son anneau ; et les » lettres furent envoyées par des courriers dans » toutes les provinces. » (*Esther*, *c.* III. *v.* 12.)

On a vu ce que les interprètes d'Hérodote avaient fait du nom d'Assuérus : l'Acès et les

fleuves qui en sortaient. On a vu encore que le mot C.T^H.B., écrire, est devenu pour eux C.T^H.R., ceindre, entourer. (10)

Ils ont donc compris, que le cours du fleuve Acès et de ses branches avait été arrêté par une ceinture formée tout autour de la plaine, et qui les empêchait d'en sortir. Le substantif C.T^H.R., couronne, donnait une juste idée de l'état des choses.

2° D'où provenait le changement? Le verbe C^H.T^H.M., sceller, mettre le sceau à une lettre, signifie aussi boucher, obstruer. (11) Hérodote a conservé l'expression : Le roi fit boucher les ouvertures de la montagne; *anfractibus montium à rege obstructis.*

L'anneau qui scelle, a confirmé cette idée. Un anneau est l'image d'un cercle ; on a pu l'entendre dans le sens de, autour, à l'entour, *in circuitu* : la montagne fut bouchée dans tout son pourtour. Cette idée d'une montagne, ou plutôt de cinq montagnes, disposées en rond, et formant un cercle autour d'une plaine, est vraiment singulière.

3° Les lettres sont envoyées par des courriers dans toutes les provinces. S.P^H.R.I.M., des lettres, toute écriture, a dû être pris pour S.G.R.I.M., clôtures, barrières; c'est-à-dire,

(10) כתב, *scribere.* כתר, *cingere, corona.*
(11) חתם, *obsignavit ; obstruxit.*

des écluses, des digues, les portes d'Hérodote.(12) Dès lors, les courriers chargés des lettres, ne pouvaient être que les courans d'eau, auxquels on opposait des écluses. Les provinces étaient les pays situés en dehors de la montagne, partagés entre différens peuples, et qui recevaient les courans d'eau.

4° Les lettres du roi contenaient l'ordre d'exterminer, de tuer tous les Juifs, de piller tous leurs biens, etc. Les interprètes n'ont pas eu sans doute l'idée d'un massacre et d'un pillage général; mais ils avaient pu concevoir celle d'une grande perte d'hommes et de biens; qui résulterait du placement des écluses; de la ruine même entière du pays, si elles restaient trop long-temps fermées. Hérodote adoucit encore plus le tableau. Selon le Traducteur français, il n'aurait parlé que de fâcheux accidens; selon le dernier Traducteur latin, de grands inconvéniens. Son expression est plus énergique, et en même temps plus générale; elle peut s'étendre aux hommes comme aux biens: de grands malheurs, une grande calamité. Il eût été naturel de remarquer particulièrement la perte des récoltes; mais il ne la trouvait pas ici, et il en parlera ailleurs, lorsque le Texte lui rappellera cette circonstance.

5° Nous avons retrouvé les coupures de la

(12) ספרים, *epistolæ*, *libri*. סגרים, participe de סגר, *claudentes*; substantif, *clausuræ*.

montagne et leurs écluses ou portes, les branches du fleuve et les contrées qu'elles arrosent: mais pourquoi toutes ces choses sont-elles comptées en nombre déterminé, et d'où vient ce nombre de cinq?

Le jour marqué pour l'exécution des ordres du roi contre les Juifs, était le treizième du douzième mois; on le lisait à la fin du verset où nous sommes. Or, en Hébreu, douze est *duo-decem*, deux et dix, et treize *tres-decem*, trois et dix. On lisait donc, le mois deux-dix, le jour trois-dix; et comme il ne s'agissait dans le conte, ni de mois, ni de jour du mois, on n'a retenu que les nombres, deux-dix et trois-dix. Que l'on se rappelle maintenant ce que les interprètes ont fait du mot G^H^.S^H^.R, *decem*, dix, au verset 8e, et comment il est devenu S^H^.G^H^.R., les ouvertures de la montagne; on concevra, que le prenant ici dans le même sens, ils aient lu, *tres-fauces*, *duæ fauces*, trois ouvertures et deux ouvertures, cinq en tout. Le calcul n'était pas difficile, surtout s'ils étaient guidés par des Juifs, à qui l'Écriture rendait familières ces formes du langage.

Il y avait donc cinq gorges ou passages ouverts dans la montagne; et par conséquent cinq portes ou écluses pour les fermer, cinq courans du fleuve qui en sortaient, et autant de contrées différentes qui y répondaient. Un seul nombre déterminait tous les autres.

6° Hérodote remarque, que les eaux du fleuve, refoulées dans la plaine et croissant toujours, y formaient une mer. Il aurait pu l'imaginer de lui-même; mais, si l'idée venait des conteurs, il faudrait dire qu'ils l'avaient tirée de leur Texte. L'ordre d'exterminer les Juifs devait être exécuté en un même jour, en un jour. I.U.M., jour, ne pouvait être dans cette circonstance que, I.M., mer; et B.I.U.M. — A.Cⁿ.D., en un jour, que B.I.M. — A.Cⁿ.D., en une mer. (13) Les conteurs trouvaient donc dans leur Texte, que par l'effet des écluses, l'intérieur de la montagne se changeait en une mer : ce qui devait arriver, mais, par-là même, confirmait merveilleusement la justesse de leur interprétation.

III. L'Historien ne nous a pas encore appris tout ce qu'avait de funeste pour les peuples cette merveilleuse invention du roi de Perse : ils étaient privés des eaux de leur fleuve, et ils n'en avaient point d'autre pour les travaux de la campagne. « En hiver, dit-il, Dieu fait pleuvoir pour eux comme pour les autres hommes; mais en été, lorsqu'ils sèment le panis et le sésame, l'eau leur manque. Voyant donc qu'on ne leur en donne point, ils vont trouver les Perses. » (*Hérodote*, *l.* III. *c.* 117.)

(13) ביום אחד, *in uno die* בים אחד, *in uno mari.*

Ce passage est parallèle à nos versets 14 et 15 ; nous devons l'y chercher. « L'Ordonnance du » roi fut écrite pour être donnée dans toutes » les provinces, et publiée chez tous les peu» ples, afin qu'ils fussent prêts pour ce même » jour. Des courriers partirent en toute hâte » sur l'ordre du roi, et l'Edit fut publié dans » Suse la ville capitale. » (*Esther*, *c.* III.)

1° Hérodote nous apprend qu'il pleut en hiver dans les contrées dont il s'agit : il l'a trouvé sans doute dans son Texte.

Le mot P^{H}.T^{H}. S^{H}. G. N., qui se présentait le premier, n'était probablement pas d'un grand usage ; il en devenait plus susceptible d'altérations, soit pour le sens, soit pour la lecture. Ce mot, par lequel les uns entendent le sommaire, et les autres un exemplaire de l'Edit, paraît composé de P^{H}.T^{H}., et de S^{H}.G^{H}.N, comme P^{H}.T^{H}.B.G., un morceau, une portion de nourriture, l'est de P^{H}.T^{H}., et de B.G. Or, de S^{H}.G.N., il a été facile de faire G.S^{H}.N., qui n'offrant aucun sens, ne pouvait être que G.S^{H}.M., la pluie, ou pleuvoir. (14) En effet, G.S^{H}.M. était le seul mot qui eût avec lui quelque rapport ; il n'en diffère presque pas à l'oreille, et si on a joint à G.S^{H}.N., le H. du mot suivant, il en aurait différé peu à la vue ;

(14) פתשגן, *exemplar.* פתבג, *buccella, portio cibi.* גשם, *pluvia, pluere.*

le Hé, seul ou fondu avec le Nun, pouvant aisément se prendre pour un Mem final.

Hérodote ne dit pas expressément qu'il ne pleuvait point en été dans ces contrées ; on le conclut de sa remarque qu'il y pleuvait en hiver : il faut donc que ses interprètes eussent trouvé ici l'hiver bien marqué, comme ils y ont trouvé la pluie. le Phé a de la ressemblance avec le Samech ; ainsi ils ont pu lire S.T^{H}., au lieu de P^{H}.T^{H}. : or l'hiver se dit S.T^{H}.U. (15) Quoique ce terme ne se lise qu'une seule fois dans l'Ecriture (*Cantic. c.* II. *v.* 11.), il devait revenir souvent dans l'usage, et être par conséquent bien connu.

2° Il n'est pas ordinaire que dans un récit historique, pour un fait purement naturel et commun, on fasse intervenir la Divinité. Le Traducteur français semble l'avoir senti, lorsque s'autorisant de quelques exemples des Poètes, qui n'emploient cependant en ce sens que le nom particulier de Jupiter, *Zeus*, et non pas le nom générique Dieu, *Théos*, il réduit cette expression emphatique à la simple signification d'un impersonnel : « Il pleut chez eux » comme chez les autres nations. » L'expression aurait-elle un autre fondement ? Nous ne l'aurions pas cherché, si l'Historien ne nous y avait en quelque sorte obligés.

(15) סתו, *hiems.*

Le mot C.T^{H}.B., écrire, si l'on y a joint le L. du mot suivant, est devenu C.T^{H}.B.L., dont on a fait C.H., *sic*, pris pour *sicut*, comme, et B.L., Bel, le dieu Bel. (16) Pour des interprètes Chaldéens ou Persans, c'était Bel, qui donnait la pluie aux hommes. Hérodote connaissait cette principale divinité des Babyloniens, qu'il appelle, pour cette raison, Jupiter-Bélus : mais en qualité d'Historien, et parlant à des Grecs, il ne pouvait, ni attribuer à Bélus l'empire du monde, ni présenter aux Grecs leur grand Jupiter sous ce nom étranger. Il s'est contenté de la dénomination générale, Dieu, ou le Dieu, qui, dans son idée, désignait le Dieu par excellence, le premier des Dieux chez toutes les nations, et le Jupiter-Bélus, comme le Jupiter Olympien, le Jupiter-Ammon, ou tout autre.

Alors le sens du Texte est précisément celui de l'Historien : Il y a de la pluie chez ces peuples pendant l'hiver, comme Bel, le Dieu Bel, en donne dans toutes les provinces, à toutes les nations, c'est-à-dire, à tous les hommes : *hieme pluvia, ut Bel dat eam in omnibus provinciis, ad omnes populos.* Au reste, il fallait faire quelque chose de ce mot C.T^{H}.B. ; car il ne pouvait être question ici d'écriture. Le Lamed s'y joignait naturellement, parce qu'il

(16) כתבל , כהבל, *sicut Bel.*

n'allait plus avec le mot auquel il appartient ; la phrase s'est donc formée d'elle-même, les interprètes n'ont eu qu'à lire.

Au reste, quand on revendiquerait pour Hérodote l'idée religieuse qu'il exprime, on n'en découvrirait pas moins dans le Texte la marche de ses auteurs : elle serait seulement plus simple. Dans C.T^{H}. B.L, ils avaient T^{H}. B. L., qui désigne le globe de la terre, toute la terre habitable, et qui joint au préfixe C., équivalant aux adverbes C.H., *sic*, et C.M.U., *sicut*, signifiait : comme la terre, comme dans toute la terre. Le sens aurait donc été, « qu'en » hiver, la pluie était donnée à ces peuples » comme au reste du monde ; » *ut in orbe terrarum datur cunctis populis*.

3° Les interprètes lisaient ensuite : « que des » courriers partirent (littéralement, sortirent) » en toute hâte sur l'ordre du roi. » Ces courriers, qui, selon la signification propre du terme original, sont de véritables coureurs(17), représentaient, dans le travestissement, les courans d'eau qui sortent de la montagne et se précipitent dans les plaines, lorsqu'on lève les écluses : nous l'avons observé sur le verset 13e. Ils sortent à la parole du roi : c'est-à-dire, que les écluses n'étaient levées, et que l'eau du fleuve ne coulait que par son ordre. On avait

(17) רצים, *cursores*.

appris par le même verset 13, que le roi avait fait boucher les ouvertures de la montagne pour y retenir les eaux : on voyait ici qu'il pourvait au besoin, rouvrir les passages et donner au fleuve un libre écoulement; les clotures étaient réellement des écluses, ou comme l'Historien les nomme, des portes, qui s'ouvraient et se fermaient à volonté.

4° Tout cela était exprimé d'une manière plus ou moins formelle, dans le cours de la narration; et il en résultait que les cinq peuples n'avaient point d'eau en été, à moins que le roi ne leur en donnât. « L'eau leur manque, » ajoute-t-il, lorsqu'ils sèment le panis et le » sésame. » Voilà une de ces particularités que nous aimons à rencontrer; parce qu'elles promettent, et que toujours elles nous ont fourni les preuves d'imitation les plus convaincantes. Il n'avait pas besoin de spécifier les espèces de grains cultivées dans ces pays; il faut donc qu'il les ait trouvées dans son Texte : il n'en nomme que deux; il n'en trouvait donc que deux : il n'en parle qu'ici; c'est donc ici, dans l'endroit du Texte où nous sommes, qu'il les a trouvées.

« L'édit fut donné dans Suse la capitale : »
B. S^H. U. S^H. N. — H. B. I. R. H. (18)

(18) בשושן — הבירה, *in Susa metropoli.*
בר, *frumentum, triticum.*

Le mot Hébreu qui signifie Loi, Édit, marque en général tout ordre intimé et prescrivant quelque chose à exécuter; l'Édit était la parole du roi, dont il s'agit au stique précédent, l'ordre qu'il donnait pour lâcher les écluses. H.B.I.R.H., Ville, la Ville capitale, renfermait le mot B.R., froment, H.B.R., le froment, qui est devenu chez Hérodote du panis, espèce de blé. Le nom de Suse, Susan, montre bien clairement d'où il a tiré son sésame.

On lisait donc que l'ordre de lâcher les écluses était donné, pour le sésame et le panis; c'est-à-dire, qu'on avait besoin que le roi donnât l'ordre, lorsqu'on semait ces grains.

Le reste du verset parlait du roi, qui s'assied avec Aman pour boire, et de la ville de Suse que l'Édit a jetée dans le trouble. On ne voit pas dans Hérodote ce que les interprètes en avaient fait; il est probable qu'ils ont sauté cette fin du Chapitre, ainsi que les premiers mots du Chapitre suivant, pour passer de suite aux lamentations de Mardochée et des Juifs. Celles-ci, appliquées aux habitans, prouvaient assez qu'on ne leur donnait point d'eau pour leur panis et leur sésame; puisqu'ils étaient obligés d'aller à Suse en demander aux Perses. C'est là que nous apprendrons ce que devenaient enfin ces malheureux peuples, à qui Jupiter refusait de la pluie, et que le roi privait des eaux de leur fleuve.

16.

IV. « Ils vont, dit l'Historien, hommes et » femmes, trouver les Perses, et se tenant aux » portes du palais du roi, ils poussent des cris » lamentables. Alors, le roi ordonne de lâcher » les écluses, du côté de ceux qui ont le plus » besoin d'eau. Lorsque leurs terres sont suffi- » samment abreuvées, on referme ces écluses. » Il vient ensuite un ordre d'en ouvrir d'autres » pour ceux des peuples qui restent, dont les » besoins sont les plus pressans. Mais j'ai ouï » dire, ajoute Hérodote, que le roi exige, pour » les lâcher, de grandes sommes d'argent, sans » compter le tribut ordinaire. » (*Hérodote*, *l.* III. *c.* 117.)

Nous sommes au IVe Chapitre du Livre d'Esther.

1° « Mardochée ayant eu connaissance de ce qui » s'était fait,... sort au milieu de la ville en jetant » de grands cris, et faisant des plaintes amères, » et vient devant le palais du roi... Dans toutes » les provinces, les Juifs sont dans le deuil, et » se livrent aux larmes et aux gémissemens. » (*v.* 1 *et* 2.) Il n'est pas difficile de reconnaître là les habitans des provinces souffrantes, qui viennent implorer le roi, se tiennent aux portes de son palais, et poussent des cris lamentables. Ce que le Texte dit d'abord, que Mardochée vint au milieu de la ville, marquait expressément leur voyage à Suse, et paraît répondre à

ce que dit Hérodote, avant de parler du palais et du roi, qu'ils vont trouver les Perses.

2° « Les filles d'Esther et ses Eunuques, vien» nent, et lui apprennent ce qui se passait. »(*v.* 4.) Les filles et les eunuques d'Esther sont les femmes et les hommes, attachés au service de sa maison : on a entendu que les hommes prenaient avec eux leurs femmes, pour se rendre à Suse.

3° « La reine envoya des habits pour en » revêtir Mardochée, et pour ôter son sac de » dessus lui, et il ne les reçut pas. (*v.* 4.)

Du mot B.G.D.I.M., des habits, on n'a pas eu de peine à faire M.G.I.D.I.M., des messagers ou des messages, des ordres donnés, ou ceux qui les portaient. (19) L.B.I.S[h]., revêtir, s'est changé de lui-même en L.I.B.S[h]., aux lieux arides, à la contrée desséchée. On a eu des ordres, ou des messagers, envoyés par le roi dans les pays qui éprouvaient la sécheresse, et par conséquent, pour leur procurer l'eau dont ils avaient besoin.

S[h].Q.U. (21), son sac, est le verbe même qu'emploie ici l'Historien, boire, ils ont bu : S[h].Q.U.I., l'arrosement, l'irrigation, n'en diffé-

(19) בגדים, *vestes, vestimenta.* מגידים, *nuntii, mandata.*

(20) לביש, *vestire, induere.* ליבש, *ad aridum.*

(21) שקו, *saccum ejus;* שקוי, *irrigatio.*

rerait presque pas. On aurait donc lu : Pour retirer de ce pays l'arrosement, ou, pour lui retirer l'eau, lorsque les terres auraient bu, et qu'il n'en reçût pas davantage : ce qui signifiait, comme Hérodote l'exprime, que lorsque les terres étaient suffisamment abreuvées, on fermait les écluses.

4° « Esther appela Athac, l'un des eunuques » que le roi lui avait donnés pour la servir, » et lui commanda d'aller trouver Mardochée, » pour savoir ce que cela signifiait, et pour» quoi il agissait ainsi ; » à la lettre : ce que c'était que cela, et pourquoi cela ; car tel paraît être le sens de ces paroles un peu obscures : *Quid hoc, et super quid hoc.* (*v.* 5.) On a entendu que le roi voulait encore savoir, quelle province avait le plus besoin d'eau ; et de là le second ordre, mentionné par l'Historien, d'ouvrir d'autres écluses. Il est remarquable qu'Hérodote, qui aurait pu ne parler qu'une fois de ces ordres successifs, en marque distinctement deux, n'en marque que deux, et termine sa relation, sans nous avoir appris, si enfin toutes les provinces reçoivent de l'eau chacune à son tour : c'est qu'il y a deux messages, bien distincts, d'Esther à Mardochée, dans la partie du Texte dont les interprètes s'occupaient, et qu'il n'y en a que deux.

Nous ne nous attacherons pas à montrer, combien ces recherches scrupuleuses sur le plus

ou le moins de besoin des provinces, étaient déplacées, lorsque le besoin était si pressant pour toutes; combien des enquêtes de cette nature, et les ordres successifs donnés en conséquence, auraient consumé de temps, et fait périr de panis et de sésame. L'absurdité du conte à cet égard est palpable; mais on peut la remarquer, parce qu'elle fait mieux sentir d'où sont tirées des circonstances que les auteurs, libres dans leurs idées, auraient écartées ou rendues plus plausibles.

5° « Mardochée exposa à l'eunuque Athac tout » ce qui était arrivé, et l'offre qu'avait faite » Aman, de déposer une somme d'argent dans » le trésor du roi. » (*v.* 9.) Hérodote, comme on voit, ne s'aventure point, quand il nous insinue que le roi se faisait payer de grandes sommes d'argent pour lâcher les écluses : il est même trop modeste de n'alléguer qu'un ouï-dire, sur une circonstance qu'il avait vue écrite, et lue de ses yeux, comme toutes les autres. A-t-il cru que ces sortes de confidences, faites à ses Lecteurs d'un air mystérieux, qui supposeraient des avis secrets, des communications particulières qu'il aurait reçues, étaient propres à lui gagner leur confiance, et à donner plus d'autorité à ses récits? l'épreuve qu'on vient d'en faire, montre à quoi il faut s'en tenir là-dessus. Peut-être un jour ne parlera-t-on plus tant, ni de sa bonne foi, qui écarte le

soupçon, ni de ses relations avec les grands et les hommes les plus instruits de la Perse, qui ne permettent pas le doute; et l'on se croira en droit d'examiner les faits, sans rien admettre sur sa simple parole.

Nous avons, dans la fable du fleuve Acès, un travestissement aussi bizarre à la fois et aussi avéré que la plupart de ceux qu'a offerts l'histoire d'Égypte : rapproché du conte même de l'Architecte de Rhampsinite, qui est à peu près de ce genre, il soutiendrait la comparaison. (22)

(22) Voyez dans l'*Histoire véritable des temps fabuleux*, celle de l'Architecte de Rhampsinite, ou le Testament de Jacob.

CHAPITRE IX.

INTAPHERNE.

Nous avons vu dans Eschyle, deux conjurés, Maraphis et Artaphrène, succéder à Mardus, et Darius ne régner qu'après ce dernier, qui sans doute périt de sa main. Intapherne ne joue pas un aussi beau rôle dans notre Historien, dont le récit cependant se rapproche en plusieurs points de celui du Poëte. Les noms sont les mêmes, et les faits se ressemblent : Artaphrène et Intapherne sont tous deux du nombre des conjurés ; tous deux sont mis à mort par Darius, et vers le même temps ; l'un périt immédiatement avant que ce prince monte sur le trône, et l'autre immédiatement après qu'il y est monté ; l'un pour avoir combattu contre Darius, l'autre pour une insulte qui fait soupçonner un complot. On voit évidemment qu'il s'agit du même personnage, et du même trait d'histoire. C'est un reste du souvenir des troubles qui suivirent la mort de Cambyse, exagéré par Eschyle, qui fait de ses deux conjurés autant de rois, et parodié par Hérodote, qui fait de son Intapherne un fou.

En reprenant la suite des traits historiques, Hérodote commence par celui d'Intapherne ; ce qui annonce déjà un des premiers événemens du règne de Darius. Mais il en marque la date avec précision, soit au début, soit à la fin de son récit : « Aussitôt après le soulèvement contre » les Mages.... Ainsi périt dès le commencement » l'un des sept. » Dans le Livre d'Esther, immédiatement après son couronnement, nous trouvons l'histoire des deux eunuques dénoncés par Mardochée, et mis à mort pour avoir conspiré contre la vie d'Assuérus. Voyons si les faits se répondent, comme les époques.

ART. I. *Attentat d'Intapherne ; recherches de Darius sur ce sujet ; condamnation du coupable : — La conspiration des deux Eunuques contre Assuérus.* (Esther, c. II.)

I. « Aussitôt après le soulèvement contre les » Mages, Intapherne voulut entrer dans le pa- » lais pour parler au roi : car il avait été arrêté, » entre les sept qui s'étaient ligués contre le » Mage, qu'ils auraient leurs entrées libres chez » le roi, sans avoir besoin d'introducteur (de » quelqu'un qui les annonçât), à moins qu'il ne » fût alors avec une de ses femmes. Intapherne » voulut entrer chez Darius, croyant qu'il ne » devait point se faire annoncer, parce qu'il » était un des sept. Le Garde de la porte et

» l'Introducteur, lui refusèrent l'entrée, disant » que le roi était avec une de ses femmes. In- » tapherne s'imagina qu'ils mentaient, et voici » ce qu'il fit. » (*Hérodote*, *l.* III. *c.* 118.)

Le Texte sacré offrait d'abord quelques traits de Mardochée et d'Esther, que les interprètes ont rapportés à Intapherne, et d'où ils ont tiré ce qu'on vient de lire.

« Depuis le temps où l'on rassembla des filles » pour la seconde fois (pour le second mariage » d'Assuérus), Mardochée demeura à la porte » du roi ; et Esther n'avait encore découvert ni » sa naissance ni son peuple, selon que Mardo- » chée le lui avait recommandé : car Esther « observait tout ce que Mardochée lui disait, » comme lorsqu'il prenait soin de l'élever auprès » de lui. » (*Esther*, *c.* II. *v.* 19 *et* 20.)

1° Q.B.T^{s}., rassembler, a été pris pour C.B.S^{H}., qui se prononçait à peu-près de même, et dont nous avons vu la signification ; ou peut-être en a-t-on fait S^{H}.C.B., qui signifie proprement ce qu'Hérodote exprime, être couché. (1)

S^{H}.N.I.T^{H}., second, une seconde fois, dérivé de I.S^{H}.N., dormir, n'aurait pas différé de S^{H}.N.T^{H}., le sommeil, *dormitus* (2) : c'est une

(1) קבץ, *congregavit.* כבש, *subegit.* Voy. Esth. VII. 8. שכב, *cubuit*, *concubuit.*

(2) שנית, *secundò*, *iterùm.* שנה, שנת, *dormitus*, *somnus.*

autre façon de parler, employée dans l'Ecriture, pour rendre la même chose. La circonstance dont l'Historien fait mention, était donc bien marquée.

Il avait parlé plus haut de l'accord fait entre les conjurés avant l'élection, en faveur de ceux qui ne seraient pas élus : les sept Perses s'étaient réservés le droit d'entrer au Palais, ou plutôt dans l'appartement du roi, sans se faire annoncer, ce qui était assez singulier ; ils n'y avaient mis qu'une seule exception, qu'il est plus singulier encore qu'ils eussent jugée nécessaire. La convention et ses clauses n'ont probablement été imaginées que pour le conte d'Intapherne, et sur le Texte qui avait donné l'idée du conte : il fallait bien supposer l'accord, puisqu'on en voyait l'exécution, mais remarquons l'art que met Hérodote à lier toutes les parties de sa narration, et à préparer de loin les événemens qu'il doit rapporter. Qui se serait douté qu'en rendant compte de la délibération des sept Perses après la mort des Mages, et y faisant entrer tout naturellement le pacte dont il s'agit, le candide Historien avait un objet en vue, et se ménageait d'avance la confiance de son Lecteur pour un récit absurde, qui n'en paraîtrait plus qu'un simple résultat ?

2° Mardochée, qui se tient à la porte du roi, est devenu le seigneur Persan, qui se présente en ce moment pour entrer chez le roi. Esther,

qui n'a point déclaré sa naissance et son peuple, a fourni le trait de ce Perse, qui ne veut pas se faire annoncer, dire qui il est.

3° Esther n'a point découvert sa naissance, selon ce qui lui avait été ordonné, ce qui avait été ordonné sur elle, à son égard. Intapherne refuse de se faire annoncer, selon ce qui avait été réglé à cet égard, sur cela ; c'est-à-dire, parce qu'il était un des sept seigneurs. On voyait clairement qu'il y avait eu une convention faite entr'eux, et quel en était l'objet.

4° « Ce que Mardochée disait, Esther le fai» sait, comme lorsqu'elle était nourrie chez lui. »

On a supposé qu'il s'agissait ici de ce que les gardes avaient dit à Intapherne. On lisait à la lettre : « La parole de Mardochée, Esther la » faisait. » M.A.M.R., parole, discours, en y joignant le Mem du mot suivant, a fait M.A.M.R.M., leur discours (3) ; c'était bien le discours des gardes. On a donc cherché dans le reste de la phrase, de quelle manière Intapherne l'avait reçu.

Le mot B.A.M.N.H., *quand elle était nourrie*, peut s'interpréter, dans la vérité, ou suivant une autre signification de la préposition B., contre la vérité. (4) Les interprètes avaient be-

(3) מאמר, *verbum ;* מאמרם, *verba eorum.*

(4) באמנה, *in nutrimento ; in veritate, juxta, vel, contra veritatem.*

soin de ce sens négatif ; ils ont donc lu : *sermonem eorum fecit quasi esset contra veritatem cum eo :* Intapherne prit le discours des gardes comme s'il était contraire à la vérité ; il fit comme si les gardes ne lui disaient pas vrai. C'est ainsi qu'Hérodote l'exprime : s'imaginant qu'ils mentaient, il fit ces choses. Peut-être encore aura-t-on étendu au second stique du verset la négative du premier, et l'on aura lu : Il ne tint pas le discours des gardes pour conforme à la vérité.

II. Voyons ce qu'il fit : « Il tire son cimeterre, » leur coupe le nez et les oreilles, qu'il attache » à la bride de son cheval, et la leur ayant » passée à l'entour du col, il les laisse aller. » (*Hérodote*, *l.* III. *c.* 118.) Tel est le fait selon la leçon corrigée d'Hérodote. Dans l'ancien texte, le tableau était moins chargé ; il n'était question que des coups de cimeterre qui abattent le nez et les oreilles, et de la bride passée au cou. Hérodote a-t-il gagné au changement ?

Mais dans l'une et dans l'autre interprétation, le récit, comme on voit, prend un caractère bouffon qui déconcerterait le Lecteur, s'il avait cru lire une Histoire. Les deux eunuques qui se laissent tailler le visage à plaisir, sans fuir ou se défendre, sans crier ni se plaindre ; Intapherne qui va défaire la bride de son cheval, car dans le Grec c'est lui qui fait tout, y attache, on ne

sait pas trop comment, les lambeaux de nez et d'oreilles qu'il a coupés, et revient gravement la nouer à leur cou; les deux hommes qui attendent qu'il ait fini, et qu'il leur permette de s'en aller, pour se présenter au roi dans ce triste équipage, et lui conter leur aventure : ce sont là des folies, que personne sans doute n'a pu prendre au sérieux. On ne doit pas se flatter de trouver toutes ces circonstances aussi clairement marquées dans le Texte, que les précédentes, qui n'ont presque demandé que la substitution du nom d'Intapherne aux noms d'Esther et de Mardochée : on en découvrira néanmoins assez, pour voir d'où elles sont nées, et d'où la fable entière est sortie. Nous en sommes à la conspiration des Eunuques d'Assuérus.

« Lors donc que Mardochée demeurait à la » porte du palais du roi, Bagathan et Tharès, » deux eunuques du roi, qui étaient chargés de » garder la porte, conçurent quelque méconten» tement (s'irritèrent), et formèrent le dessein » d'attenter à la personne du roi Assuérus; mais » Mardochée eut connaissance de leur projet. » (*Esther*, c. II. v. 21.)

1° L'homme que l'on retrouvait ici à la porte de l'appartement du roi, ne pouvait être qu'Intapherne qui voulait y entrer; et on le voyait déjà s'irriter de l'opposition qu'il éprouve. Le verbe est au singulier dans l'Hébreu : *Iratus est Bagathan et Thares*. En décomposant le pre-

mier de ces noms, on aura lu vraisemblablement, B.—G.T^{n}.N., *contra Gathan* : il fut irrité contre Gathan et Tharès.

2° On ne savait pas encore qui sont ceux qui l'arrêtent. On apprenait en cet endroit, que ce sont des eunuques du palais, que ces eunuques sont au nombre de deux, et que l'un est l'Introducteur, l'autre le Garde de la porte.

Gathan et Tharès étaient deux eunuques ou deux officiers du palais; le Texte l'exprime, *duo eunuchi.*

Ils étaient officiers du roi. M.L.C., roi, a été confondu avec M.L.A.C., celui qui porte des nouvelles, qui est chargé d'annoncer quelque chose : *Aggeliéphoros*, comme l'exprime Hérodote (5); voilà la fonction du premier eunuque. Tous les deux avaient celle de garde de la porte; on l'a réservée pour le second, et chacun a eu la sienne.

Hérodote a interverti cet ordre, et avec raison; il fallait être reçu dans le palais, avant d'être introduit dans l'appartement du roi : mais il n'en est pas moins vrai qu'on avait trouvé dans le Texte, un Introducteur, et un Garde de la porte.

3° Ce qui suit a été encore appliqué à Intapherne. « Ils cherchèrent à mettre la main sur

(5) מלך, *rex.* מלאך, *nuntius, legatus.* Ἀγγελιηφόρος, *nuntius, qui à nuntiis erat.*

» le roi. » S^{H}.L.C^{H}., mettre, signifie aussi une épée et toute arme de ce genre (6) : le Persan a recours à son acinace, il tire son cimeterre. On jugeait bien qu'il s'en était servi contre les eunuques ; et selon l'usage en Perse, il avait dû leur couper le nez et les oreilles.

4° I.D., la main, dérive du verbe I.D.H., jeter, lancer, et pouvait signifier, il jeta. (7)

De B.M.L.C., sur le roi, on a pris les trois premières lettres B.M.L., et on en a fait B.L.M., ou B.L.U.M. Ce mot ne se trouve qu'une seule fois dans l'Ecriture, et il y marque l'effet d'une bride et d'un frein sur la bouche d'un cheval. (8) Il a pu présenter la bride même, et l'on a compris qu'Intapherne avait jeté la bride de son cheval sur les deux eunuques.

5° Il ne restait plus qu'un mot, mais qui en renferme deux, A.C^{H}.S^{H}. et R.U.S^{H}., ou R.S^{H}., comme il est écrit en cet endroit. Ainsi du nom d'Assuérus on aurait formé A.C^{H}.Z., prendre, tenir, et R.A.S^{H}., R.I.S^{H}., ou simplement R.S^{H}., tête, *caput*, prendre ou tenir la tête. En y joignant le Caph de M.L.C., on aurait lu C.A.C^{H}.Z.,

(6) שלח, *mittere ; gladius, ensis.*

(7) יד, *manus ;* de ידה, *jecit, projecit.*

(8) « *In camo et freno maxillas eorum constringe.* » Ps. XXXI. 9. Hebr. XXXII. A la lettre : *ad constrictionem in epistomio*, pour leur serrer et assujettir la bouche.

pour prendre , de manière à prendre (9) ; et le sens était complet : Intapherne avait jeté sa bride sur les eunuques pour leur saisir la tête , pour la tenir. C'est-à-dire , qu'il leur avait passé sa bride autour du cou , pour les tenir liés ensemble : la phrase d'Hérodote suppose évidemment que les deux cous étaient assujettis par un même nœud de la bride.

Voilà tout ce que les interprètes ont pu tirer de leur Texte ; s'ils y ajoutaient quelque chose , ils l'avaient inventé. On peut remarquer cependant que le Grec d'Hérodote , tel qu'il était autrefois avant la découverte de la nouvelle leçon , n'en disait pas davantage et se trouvait ainsi parfaitement conforme au Texte original. Si ce rapport était pris en considération , et qu'il décidât les critiques en faveur de l'ancienne leçon , nous aurions rendu un service réel à l'Historien , dont le récit serait déchargé de la plus ridicule de ses extravagances ; ce qui n'est pas peu dire.

La comparaison des deux textes montrera à l'œil , combien peu il en a coûté pour obtenir un sens si différent.

On lisait, I. D.—B. M. L. C.—A. C^{H}. S^{H}. U. R. S^{H}. ; *manus in regem Assuerum.*

On a lu, I. D.—B. L. M.—C. A. C^{H}. Z.—R. S^{H}. ; *jecit frenum ut teneret capita.*

(9) אהשורש , Assuerus. אחז , *cepit* , *tenuit.* כאחז , *ad capiendum* , *ut teneret.* ראש , ריש , רש , *caput.*

Je ferai ici une observation. Les charges de Garde de la porte, et d'Introducteur chez le roi, étaient des plus importantes dans les cours de l'Orient, et vraisemblablement elles ne se donnaient qu'à des personnes d'une haute distinction. Le Traducteur français en fait la remarque, par rapport à celle d'Introducteur, et il cite des témoignages pour prouver qu'elle était en Perse la seconde de l'empire. Hérodote nous apprendra bientôt que Darius, le fils d'Hystaspe, avait été simple Garde du corps auprès de Cambyse. Comment se dissimuler l'inconvenance du récit à cet égard? Intapherne eût-il eu seulement la pensée de traiter ainsi des hommes, ses égaux par la naissance, et au-dessus de lui par leurs places; et ceux-ci, non moins fiers sans doute que lui, l'eussent-ils si patiemment enduré? Il semble que ces deux officiers soient seuls aux portes du palais ou de l'appartement du roi, (car l'Historien ne distingue pas les lieux,) sans serviteurs et sans suite, sans troupe armée à laquelle ils commandent, qui puissent recevoir et exécuter leurs ordres, et les assister au besoin dans l'exercice de leurs fonctions. Darius n'est pas mieux gardé que ne l'était Smerdis, et le premier conspirateur l'eût surpris dans son appartement des hommes, avec autant de facilité que lui-même y avait surpris le Mage. Il est évident que les auteurs de ces contes n'avaient aucune idée de

[illegible]

[illegible] ternis [illegible] l'Eternel [illegible]
[illegible] on trouve même [illegible]
la peine de la vie [illegible]
ent annexés.

[illegible]

[illegible] les re-
[illegible] véritable.
[illegible] : après quoi
[illegible] en présence du
[illegible]
[illegible] une certaine uniformité

dans la marche générale des idées, et les deux récits conserver dans leurs développemens une analogie sensible. Des deux côtés un avis donné, des recherches faites, une sentence de mort rendue ou écrite : Intapherne, à la vérité, n'est pas pendu sur-le-champ comme les deux eunuques ; mais la phrase qui marque le supplice de ceux-ci, se retrouve dans le conte sous une autre forme, elle y fournit la seule circonstance par laquelle il s'écarte de la lettre du Texte, et le rapport n'en est que plus frappant.

1° L'avis que Mardochée reçoit, qu'il communique à la reine Esther, et dont Esther instruit le roi au nom de Mardochée, est devenu la déclaration des Eunuques qui exposent au roi le traitement qu'ils ont essuyé, lui en font connaître la cause, et en nomment l'auteur.

2°. « On chercha, et l'on trouva, » c'est-à-dire, que sur la déposition des éunuques on fit une enquête, et que les faits furent vérifiés, comme l'avaient été ceux que Mardochée avait révélés.

3° I. T^H^. L. U., ils pendirent, on pendit, aura été pris pour I. S^H^. A. L. U., ils interrogèrent, on interrogea ; le Shin de l'Hébreu se change souvent en Thau dans le Chaldéen. (10) Il y eut donc de plus un interrogatoire : quel en fut l'objet? quelles furent les personnes interrogées?

S^H^. N. I. H. M., eux deux, les deux, aurait in-

(10) יתלו, *appenderunt.* ישאלו, *interrogaverunt.*

diqué les deux eunuques qui venaient de porter leur plainte contre Intapherne ; mais ils avaient dit tout ce qu'ils savaient, et l'enquête l'avait vérifié. On a donc lu S^H.N.I.—H.M, en second lieu ceux-ci : on interrogea encore d'autres personnes. (11) Le Texte ne les nommait pas : mais l'objet de l'interrogatoire les faisait connaître.

G^H.T^S., le bois, la potence, a été pris pour G^H.T^S.H., dont il ne diffère que comme un masculin diffère d'un féminin, et qui signifie, conseil, délibération. (12) On a compris que Darius avait voulu savoir, si Intapherne avait agi par le conseil des autres conjurés, s'il y avait eu délibération entre eux. Pour s'en assurer, il avait dû les interroger, et même chacun séparément.

4° « Cela fut écrit dans le Livre des paroles, » ou des affaires, des jours, en présence du roi. » Il s'agissait évidemment du jugement rendu contre Intapherne. Les paroles des jours désignaient assez bien des paroles qui décident des jours et de la vie d'un homme ; un autre sens du mot D.B.R., peste, perdition, la mort même, levait toute équivoque : le jugement était donc un arrêt de mort. Il fut écrit dans le Livre en présence du roi : c'était donc le roi lui-même qui

(11) שניהם, *ambo illi.* שני—הם, *secundò illi.*

(12) עץ, *lignum.* עצה, *consilium*, *deliberatio* : rad. יעץ, *consilium inire.*

l'avait prononcé. La condamnation des enfans et de toute la famille suivait de droit.

Le jugement ne fut cependant pas exécuté alors : on a pu le conclure de ce qu'il était dit seulement, que la sentence avait été inscrite sur le registre. Ce délai d'ailleurs était nécessaire pour placer l'épisode de la femme d'Intapherne.

Art. 2. *La femme d'Intapherne.*

Ses plaintes et l'intérêt qu'elle inspire à Darius ; — Réponse qu'elle fait à Darius, et la raison qu'elle en donne ; — La grâce de son frère qu'elle a obtenue. — Les autres prisonniers mis à mort.

Plaintes de Mardochée ; — Inquiétudes d'Esther ; — Messages alternatifs d'Esther et de Mardochée ; — Esther se dévoue à la mort.

Le conte de la femme d'Intapherne n'est pas tiré du Chapitre deuxième qui nous a fourni celui de son mari, et qui finit au supplice des deux eunuques. Il n'est pas non plus sorti du Chapitre suivant, où il n'est question que de l'élévation d'Aman et de ses projets contre les Juifs : on n'a pu le trouver qu'au quatrième Chapitre. Cette circonstance pourrait faire penser qu'il formait originairement une histoire à part ; et dans cette supposition, nous aurions ici une preuve du talent des interprètes, qui auraient parfaitement compris ce que les deux histoires gagneraient à être réunies et fondues ensemble.

Quoi qu'il en soit, le rôle de la femme d'In-

tapherne nous fixe évidemment à ce même Chapitre IVe que nous avons déjà vu exploité par les auteurs des deux contes précédens. Nous y trouverons ses lamentations aux portes du palais, la curiosité de Darius, qui veut en connaître, et lui en fait demander le sujet, et les messages réciproques qui suivirent, comme d'autres y avaient vu la correspondance d'Otane avec sa fille, et les lamentations des riverains du fleuve Acès. Mais serait-ce du même fond qu'aurait pu sortir l'étrange raisonnement d'une femme qui met plus d'intérêt à se conserver un frère, qu'à sauver son mari et son fils qu'elle sacrifie froidement ? C'est le trait caractéristique du conte, et s'il se vérifie, nous croirons y trouver une des preuves les plus convaincantes que nous sommes à la véritable source de tous ces travestissemens.

I. « La femme d'Intapherne venait chaque » jour aux portes du palais, tout éplorée et » poussant des cris lamentables. » (*Hérodote*, *l.* III. *c.* 119.)

C'est le tableau que nous ont présenté les habitans des bords du fleuve Acès : nous voilà donc transportés au Chapitre V^e.

« Ses pleurs et son assiduité firent impression » sur le cœur de Darius. »

Esther apprend ce que fait Mardochée : « Et » la reine, dit le Texte, en fut vivement émue. »

Il n'est plus guère douteux que nous ne soyons à la source.

Darius fait dire à la femme d'Intapherne, qu'il lui accordera la grâce de celui des prisonniers qu'elle voudra choisir ; elle nomme son frère. Darius s'en étonne, et avec quelque raison : mais la femme a réfléchi qu'elle pourrait encore trouver un autre mari, et avoir d'autres enfans ; au lieu que son père et sa mère étant morts, il n'était pas possible qu'elle ait jamais d'autres frères. Charmé de sa réponse, Darius lui rend, non-seulement ce frère, mais l'aîné de ses fils.

Ce récit tient plus de l'esprit sophistique d'un Grec, que du simple bon sens d'un conteur Persan, ou d'un interprète Juif. Il n'est pas néanmoins de pure invention. Si nous le rapprochons du récit de l'Ecrivain sacré, nous apercevons aisément une certaine correspondance entr'eux, d'autant plus remarquable, que les objets sont plus disparates. Dans l'un et dans l'autre, il s'agit de personnes en danger de périr, et du moyen de les sauver : dans l'un et dans l'autre, on voit au premier message, une offre qui est faite ; au second, une question qui est proposée ; au troisième, un consentement que l'on donne, ou une chose que l'on accorde. Mais ne nous bornons pas à ces observations générales, et reprenons les détails.

II. « Darius lui envoya dire : Le roi Darius » vous accorde un des prisonniers ; vous pouvez » choisir parmi vos parens, celui que vous » voulez sauver du supplice. » *Hérodote*, *l.* III. c. 119.

Il y a trois messages de Darius à la femme d'Intapherne ; il y en a quatre d'Esther à Mardochée, nous ferons voir comment ils se sont réduits à trois.

« Esther envoya des habits, afin qu'on en » revêtit Mardochée, et qu'on lui ôtât le sac » dont il était couvert, mais il ne les reçut pas. » *Esther*, c. IV. v. 4.

1° On sait ce que sont ces habits pour nos interprètes, qui, dans une autre occasion, en ont fait M.G.D.I.M., des messagers ou des messages. Ici ils n'ont pris que le singulier M.G.I.D.: Le roi envoya un messager : on le voit par Hérodote, *mittens nuntium*. De I.M., ils ont formé la particule A.M., si, que nous prononçons *im*.

2° Dans le mot L.H.L.B.I.S., pour revêtir, on trouvait d'abord L.B., le cœur, *cor*, qui, en Hébreu, comme dans toutes les Langues, exprime l'intention, la volonté, un vif desir, et avec la préposition L., au cœur, ou, à cœur. (13)

(13) להלביש, de לבש, *induere*. לב, *cor*; ללב, *ad cor*, *cordi*.

Le S^{H}. qui restait, se joignant alors à l'article du nom de Mardochée, A.T^{H}., on a eu S^{H}.A.T^{H}., infinitif du verbe N.S^{H}.A., enlever, prendre, ou même recevoir. (14)

Du nom de Mardochée M.R.D.C.I., en changeant seulement le Resh en un autre Daleth, on a fait M.D.D.I.C., ou M.D.U.D.I.C., quelqu'un de vos parens : D.U.D. est un ami, un ami chéri, le frère du père ou de la mère, et on a pu l'entendre de tous les parens proches. (15)

Ainsi au lieu de I.M.L.H.L.B.I.S^{H}.—A.T^{H}.—M.R.D.C.I., on a lu A.M.—L.L.B.—S^{H}.A.T^{H}.—M.D.U.D.I.C.; *si cordi est suscipere unum ex cognatis tuis :* si vous désirez prendre, recevoir un de vos parens, ou qu'un de vos parens vous soit accordé.

3° « Et pour ôter son sac de dessus lui. » H.S.I.R., ôter, Hiphil de S.U.R., aura été rapporté au verbe A.S.R., lier, mettre aux fers ; d'où se forment, A.S.I.R., qui est lié, et par le retranchement du radical Aleph, M.S.R., M.S.R.H., un lien. L'Aleph et le Heth se mettant souvent l'un pour l'autre, ce ne serait pas sans quelque raison que l'on aurait vu A.S.I.R. dans H.S.I.R. (16)

(14) שאת, de נשא, *tollere, sumere, accipere.*

(15) דוד, *amicus, dilectus, patruus.* מדודיך, *ex parentibus tuis.*

(16) סור, Hiphil. הסיר, *auferre.* אסר, *ligare, vincire;* אסיר, *vinctus.* מסר, מסרה, *vinculum.*

D'un autre côté, SH. Q. U., son sac, se confondait aisément avec SH. U. Q., souhaiter, désirer, ou désir, souhait (17): la préposition qui signifie ici, de dessus lui, pouvait signifier, avec une autre ponctuation, sur lui, pour lui. On a donc lu littéralement et dans le style Hébreu : *et vinctum*, *desiderium ad eum ;* c'est-à-dire, *ad quem desiderium tuum* : le prisonnier que vous souhaiterez.

Nous avons dans ces deux phrases, toutes les expressions de l'Historien : Le roi vous accorde un de vos parens prisonniers, celui de tous que vous voudrez.

4° Hérodote place ici une première réponse de la femme, et le choix qu'elle fait de son frère. C'est une anticipation, puisque ce frère ne se montre clairement que dans les versets suivans. Mais les conteurs ont usé de leur droit, et personne ne sera tenté de leur en faire un reproche.

III. « Darius en fut surpris : Quel motif, lui » fit-il dire, vous fait préférer votre frère à » votre mari, et à vos enfans ? » (*Hérodote*, *l.* III. *c.* 119.)

Le Texte n'était pas non plus, en cet endroit, aussi explicite que le commentaire. On y voyait

(17) שקו, *saccum ejus.* שוק, *desiderare*, *desiderium.*

cependant des marques de surprise, des questions faites, des explications demandées; tout cela convenait à Darius, il ne s'agissait que de l'interpréter d'après les circonstances.

Esther veut savoir « ce que c'est que cela, » et pourquoi cela. » — Darius ne doit avoir en vue que la réponse de la femme, le choix qu'elle a fait et les personnes qu'elle a nommées ; il doit demander : « Pourquoi celui-là? pourquoi » pas ceux-ci? »

Esther voulait savoir la cause de ce qui se passait : — Darius devait demander le motif de ce qui lui était proposé. Les paroles du Texte se prêtaient également à l'un et à l'autre sens : Hérodote n'a fait que développer celui qu'elles avaient par rapport à Darius.

IV. « Grand roi, répondit-elle, si Dieu le » permet, je pourrai trouver un autre mari, et » avoir d'autres enfans, lorsque j'aurai perdu » ceux-ci : mais mon père et ma mère étant » morts, il n'est pas possible que j'aie d'autre » frère. Tels sont les motifs qui me l'ont fait » préférer. » (*Hérodote, l.* III. *c.* 119.)

En réponse au second message d'Esther, Mardochée informe l'eunuque Athac, qui en avait été chargé, de ce qu'a fait Aman, il lui donne un exemplaire de l'Edit pour le montrer à la reine ; il recommande à Esther d'aller trouver le roi, et de solliciter auprès de lui en faveur de

son peuple. Esther fait dire à Mardochée, par un troisième message, qu'il lui est impossible d'exécuter ce qu'il exige d'elle, et elle lui en expose les raisons. Tous ces détails étaient inintelligibles pour nos interprètes, et ne pouvaient entrer dans leur histoire de la femme d'Intapherne. Ils les ont donc passés, pour en venir à la réplique de Mardochée, laquelle s'est trouvée par-là former la réponse au second message de Darius. Dans la Version Grecque, l'eunuque Athac est encore celui que la reine charge de son troisième message : si cette circonstance très-probable en elle-même, était marquée dans le Texte primitif, il en a été plus facile de confondre les deux messages et de n'en faire qu'un, comme il n'y avait qu'un seul envoyé.

C'est donc dans la réponse de Mardochée au troisième message d'Esther, qu'il faut chercher la réponse de la femme d'Intapherne au second message de Darius. On y verra en même temps le fond de la première réponse qu'elle est censée avoir faite et que la seconde suppose; car c'est là que les interprètes ont trouvé réunis, et le choix qu'elle déclare dans l'une, et la raison qu'elle en donne dans l'autre. Cet article demande une attention particulière; il a servi de base à tout l'épisode, et il nous donne la clef du travestissement.

« Mardochée fit répondre à la reine : Ne pensez
» [illegible] ous-même, que ceux qui habitent la

» maison du roi seront seuls sauvés entre tous » les Juifs : car si vous gardez le silence en cette » occasion, les Juifs obtiendront par quelque » autre moyen, leur soulagement et leur déli- » vrance ; et vous périrez, vous et la maison de » votre père : et qui sait si ce n'est pas pour » une occasion telle que celle-ci, que vous êtes » parvenue à la dignité royale ? » (*Esther*, *l.* IV. *v.* 13 *et* 14.)

1° « Ne pensez pas. » On a supposé que la femme d'Intapherne parlait ainsi d'elle-même ; et ce contre-sens règnera dans toute la suite du discours ; il était indispensable, dès qu'on voulait trouver une déclaration de ses propres sentimens, dans des paroles adressées à une autre. On a donc lu : Je ne pense pas, ou, au futur, comme dans l'Hébreu, Je ne penserai pas.

L'expression indiquait de la réflexion, de la maturité. Aussi Hérodote ne manque pas d'observer qu'avant de répondre à l'offre de Darius, elle y réfléchit, elle se consulta, *secum deliberavit*.

2° Le Texte ajoutait « en vous-même ; (selon » l'Hébreu, en votre ame.) » Les interprètes auraient pu prendre ce terme dans le même sens ; ils en auraient été plus assurés que la femme d'Intapherne y avait mûrement réfléchi. Mais leur version prouve qu'ils lui ont donné un sens différent, plus relatif à leur objet. N.P^H.S^H., ame, s'entend d'un homme, d'une personne

[illegible] Ainsi, par [illegible] les Livres de [illegible] de telle ma- [illegible] veut dire : [illegible] quelque aura peché. [illegible] le sens general, [illegible] que Darius pro- [illegible] d'Herodote : [illegible] Dieux.

[illegible] du roi sera [illegible] pour dire : [illegible] qui habitez [illegible] De E I. T[illegible], [illegible] gnant le Hé [illegible] *in* [illegible] pour signifier, [illegible] De là encore [illegible] *dederit*

[illegible] le nom des Juifs [illegible] Ainsi de [illegible] tous les Juifs, [illegible] M.C.L.— [illegible] parmi tous [illegible]

[illegible] interpretations, [illegible] *deranda*, [illegible] : Je n'ai pas [illegible] entre tous mes fils, la per- sonne dont le roi m'accorde la grace.

Ce qui [illegible]
[illegible]
[illegible]
est fait [illegible]
[illegible]
elle [illegible]
Jusqu'à [illegible]
mais [illegible]
minée pour [illegible]
que le [illegible]
comme [illegible]
[illegible]
d'Hérodote [illegible]
mais l'Historien [illegible]

Mardochée confirme : « Si vous [illegible]
» lence en cette occasion, [illegible]
» par quelque autre moyen [illegible]
» et leur délivrance [illegible]

1° Le verbe qui signifie [illegible] silence, [illegible] se marier, épouser [illegible] à la prononciation, que par une [illegible] plus douce. On a donc vu que [illegible] pherne parfait d'un [illegible] qu'elle contracterait.

2° Les mots qui suivent immédiatement dans le Texte sont ceux qui expriment [illegible] haut annoncé aux Juifs par Mardochée [illegible] soulagement et leur délivrance. Sur quoi il faut observer : premièrement, que ces mots [illegible]

quelconque, de tout être vivant. Ainsi, par exemple, quand il est dit dans les Livres de la Loi, que l'ame qui aura péché de telle manière, fera telle offrande, cela veut dire : L'homme qui aura péché, quiconque aura péché. Nos interprètes l'ont pris dans ce sens général, et l'ont rapporté à la personne que Darius promet de délivrer ; de là l'expression d'Hérodote : Si le roi m'accorde l'ame de l'un d'eux.

3° « Ne pensez pas que la maison du roi sera » sauvée. » C'est la lettre du Texte, pour dire : que vous, Esther, et les autres Juifs qui habitez dans le palais du roi, serez sauvés. De B.I.T^{H}., maison ; ou de B.I.T^{H}.H., en y joignant le Hé du mot suivant, on a fait B.T^{H}.T^{H}., *in dare*, *in donando rex ;* phrase Hébraique pour signifier, le roi donnant, par le don du roi. De là encore dans Hérodote : Si le roi m'accorde, *si dederit rex.*

4° Nous avons vu ailleurs le nom des Juifs produire celui de fils, ou enfans. Ainsi de M.C.L.—H.I.H.U.D.I.M., de tous les Juifs, parmi tous les Juifs, on a fait M.C.L.—H.I.L.U.D.I.M., *de cunctis filiis*, parmi tous mes fils.

En rassemblant ces diverses interprétations, on a lu : *Non cogitavi de anima liberanda, rege dante, ex cunctis filiis meis ;* Je n'ai pas cru devoir choisir entre tous mes fils, la personne dont le roi m'accorde la grâce.

Ce qui suit appartient exclusivement à la seconde réponse de la femme d'Intapherne, et présente les motifs de son choix. C'est là qu'il est fait mention du frère, et qu'ainsi se trouve levée l'incertitude où l'on restait, de savoir qui elle avait choisi de son frère, ou de son mari. Jusqu'à présent elle n'avait exclu que ses fils, mais si l'on a découvert ici qu'elle s'était déterminée pour son frère, il n'a plus été douteux que le mari lui-même avait été exclu. Les choses, comme on voit, ne sont pas aussi régulièrement disposée dans le Texte sacré que dans le récit d'Hérodote ; le Texte a fourni toutes les idées, mais l'Historien a eu besoin de les mettre en ordre.

Mardochée continue : « Si vous gardez le si-
» lence en cette occasion, les Juifs obtiendront
» par quelque autre moyen, leur soulagement
» et leur délivrance. (*v.* 14.)

1° Le verbe qui signifie se taire, garder le silence, C^h^.R.S^n^., approche du verbe A.R.S^n^., se marier, épouser, qui n'en diffère, quant à la prononciation, que par une prononciation plus douce. On a donc vu que la femme d'Intapherne parlait d'un second mariage qu'elle contracterait.

2° Les mots qui suivent immédiatement dans le Texte sont ceux qui expriment le secours d'en haut annoncé aux Juifs par Mardochée, leur soulagement et leur délivrance. Sur quoi il faut observer : premièrement, que ces mots, pris

dans le sens qu'ils ont ici ne pouvaient pas entrer dans le travestissement, et qu'on a dû les omettre, ou leur en donner un autre : secondement, qu'ils répondent dans le Récit à cette réflexion religieuse qu'on aura sûrement remarquée : Si Dieu le veut, *si dæmon voluerit.*

R.U.C^H. souffle, respiration, et par métaphore, soulagement, se prend aussi pour esprit, l'esprit de l'homme, l'Esprit de Dieu, Dieu lui-même et ses Anges.

Ainsi lorsqu'il est dit dans les Prophéties d'Ezéchiel, que l'esprit se saisit de lui et l'emporta au milieu des captifs, sur le bord du fleuve Chobar (*c.* III. *v.* 12.) : que dans une vision, il lui apparut comme une main qui s'avança et le prit par les cheveux de la tête, et que l'esprit l'élevant entre le ciel et la terre, l'amena à Jérusalem (*c.* VIII. *v.* 3.); l'esprit était Dieu qui exerçait immédiatement son pouvoir, ou c'était un Ange dont il employait le ministère, comme l'Ecriture le marque expressément à l'égard du Prophète Habacuc : « l'Ange du Sei» gneur le prit par le haut de la tête, et le tenant » par les cheveux, il le porta avec la rapidité » d'un esprit jusqu'à Babylone, où il le mit au» dessus de la fosse. » (*Daniel*, *c.* XIV. *v.* 15.) Le terme était donc très-propre à désigner un dieu des païens, soit leur principale divinité, soit ce qu'ils appelaient des génies, des démons.

La différence à peine sensible des lettres Hé

et Cheth, a fait aisément confondu le mot T^{s}.L.H., délivrance, avec le verbe T^{s}.L.C^{h}., qui signifie prospérer, et dans sa conjugaison Hiphil, faire prospérer, seconder, favoriser.

On aura donc lu, sans s'écarter de la lettre, ni violenter le Texte : « Si je me marie, et qu'un » Dieu me favorise. » Je le demande à tout lecteur impartial : est-ce le hasard qui fait retrouver ici ce trait particulier, purement accidentel dans le discours de la femme, auquel on ne s'attendait certainement pas ? N'est-il pas évident que l'Historien ne lui met dans la bouche une invocation de la Divinité, que d'après la leçon de son Texte, qui lui offrait un Esprit céleste, un Génie, un Dieu ?

Quelques critiques mécontens de ce mot R.U.C^{h}., qui ne leur paraissait pas faire un sens assez clair, avaient pensé qu'il faudrait lire, à sa place, C^{h}I.C^{h}., la vie, et traduire : Les Juifs seront délivrés et vivront. Cette correction n'était appuyée sur aucune Version ancienne ; mais le rapprochement qu'on vient de voir, prouve qu'elle est contraire au Texte primitif, et que l'Hébreu actuel en a conservé la véritable leçon. Il en serait de même d'un grand nombre de ces prétendues restitutions du Texte original, si l'on avait toujours des moyens de comparaison.

3° Les mots suivans « viendront, ou vien» dra aux Juifs, » n'étaient pas difficiles à ex-

pliant, L.I.H.U.D.I.M., aux Juifs, a donné H.I.L.U.D.I.M., des fils ; et l'on a trouvé que des fils viendraient, ou qu'il viendrait des fils, du nouveau mariage.

4° Les derniers mots de ce membre de phrase ont demandé plus de pénétration de la part des interprètes, pour y découvrir le frère que nous attendons depuis long-temps. « La délivrance » viendra par un autre moyen, d'un autre en- » droit » ; M.M.Q.U.M.—A.C^{H}.R., *ex loco alio.* Q.U.M. est le verbe exister, s'élever, *stare*, *surgere* ; des deux Mem ils ont pu faire la préposition M.N., *præ*, avant que, plutôt que, et ils ont eu, M.N.—Q.U.M., *præ surgere*, plutôt qu'il ne s'élève. Ils ont pu encore retrancher un Mem, et avec quelque droit, puisque le mot précédent finissant par cette même lettre, il s'en trouvait trois de suite : ils avaient alors M.—Q.U.M. qui signifiait la même chose.

Dans le mot A.C^{H}.R., un autre, ils trouvaient A.C^{H}., *frater*, un frère ; en doublant ce mot, et lisant A.C^{H}., A.C^{H}.R., ils trouvaient un autre frère. Ils auront regardé A.C^{H}.R., comme une abréviation des deux mots, ou ils se seront contentés d'en prendre les deux premières lettres qui formaient le mot essentiel et complétaient le sens. Ce sens était donc : Il me viendra des enfans, plutôt qu'il ne me vienne un frère, un autre frère.

5° Enfin Mardochée ajoute : « Vous et la » maison de votre père, vous périrez. » Il a été facile d'y voir la raison pour laquelle la femme d'Intapherne ne peut plus avoir de frère. La maison du père comprend aussi la mère : et la ruine de la maison paternelle emportait pour la fille la perte de sa mère, comme celle de son père ; elle les avait perdus tous les deux.

Voilà, presque mot à mot, tout ce singulier raisonnement de la femme d'Intapherne dans Hérodote : Si je prends un autre mari, et qu'en cette occasion un Dieu me soit propice, j'aurai d'autres enfans, mais je n'aurais point d'autre frère, car mon père et ma mère ont péri.

VI. « Elle parut à Darius avoir bien parlé, » avoir répondu sensément. » Cette circonstance même, qu'il n'était pas nécessaire de trouver dans le Texte, parce que la suite de l'histoire le supposait, paraît avoir été tirée des dernières paroles de Mardochée : « Qui sait si ce n'est pas » pour un temps comme celui-ci, que vous êtes » parvenue à la royauté ? » I.D.G^H^. signifie, suivant les conjugaisons, savoir, connaître, ou être connu, se montrer. G^H^.T^H^., le temps, se prend aussi pour ce qui est opportun, ce qui est fait ou dit à propos. N.G.G^H^., parvenir, atteindre, signifie encore toucher, frapper. Du mot L.M.L.C.U.T^H^., à la royauté, on a pris

L.M.L.C., au roi (18); les dernières lettres U.T^{n}., sont en même temps les premières du mot qui suit.

On a donc trouvé dans les paroles du Texte, que la femme avait su, ou avait paru, par une réponse aussi convenable que celle-là, frapper le roi.

VII. « Charmé de sa réponse, Darius lui rendit » non-seulement ce frère qu'elle avait demandé, » mais encore l'aîné de ses enfans. Quant aux » autres, il les fit mettre tous à mort. » (*Hérodote*, *l.* III. *c.* 119.)

Nous sommes, dans le Texte, à la dernière réponse d'Esther à Mardochée, qui, au premier coup d'œil, ne nous annoncera pas ce que nous avons à y chercher. Elle lui fit dire : « Allez, » assemblez tous les Juifs qui sont dans Suse. »

1° L.C.—C.N.U.S., allez, assemblez. (19) L.C. est aussi le pronom *tibi*, à vous; et C.N. est la particule affirmative *sic*, ainsi; on a donc lu : *tibi sic*, à vous ainsi, qu'il vous soit fait ainsi; c'est-à-dire, ainsi que vous l'avez demandé. Elle avait demandé son frère, Darius le lui accorde.

(18) ידע, *cognoscere*, *cognosci*. עת, *tempus*; *opportunè dictum vel factum*. נגע, *tangere*, *percutere*. למלך, *ad regem*, *regem*.

(19) לך כנוס את כל היהודים. *vade congrega omnes Judæos*.

2° C.N.U.S. — A.T^{H}. — C.L., assemblez tous. De U.S., joint à l'article A.T^{H}., on a fait I.S^{H}.A.T^{H}., et prenez, prenez encore; si l'on y a rapporté le Caph qui suit, on aura eu US^{H}.A.T^{H}.C., et prenez pour vous; je vous acorde encore.

3° C.L. — H.I.H.U.D.I.M., tous les Juifs. Le C. étant resté au mot précédent, on voit qu'il était facile d'en former H.I.L.U.D.I.M., des enfans, des fils : mais les interprètes ne parlent que d'un seul; ils n'ont donc pris de ce mot que H.I.L.U.D., un fils. Darius lui rend encore un de ses fils.

Ce fils est l'aîné : ils l'apprenaient par le mot suivant H.N.M.T^{S}.A.I.M., trouvés, qui se trouvent. (20) De M. qui restait du mot précédent, et de H.N., ils ont formé la préposition M.N., ex, de, entre. M.T^{S}.A.I.M. approche beaucoup de M.I.T^{S}.I.A.I.M., dérivé de I.T^{S}.A., sortir, et qui signifie ce qui est né d'une souche commune, des rejetons de la même plante, des enfans de la même famille, *prognati*, *nati* : ils ont lu : *ex natis*, entre les enfans. Ils voyaient donc que le fils accordé à la mère se distinguait par une qualité propre : c'était le fils entre ses frères, le fils des fils; expression consacrée en Hébreu pour désigner le premier, le plus excellent, celui qui domine parmi tous les autres.

(20) הנמצא, *inventi*, *qui reperiuntur*.

Le premier des fils ne pouvait être que le fils aîné. Sans cette circonstance, nous apprendrions que Darius lui avait rendu un de ses enfans, mais nous ne saurions pas lequel.

4° Darius en agissait ainsi, parce qu'il avat été charmé de la réponse de la femme.

Mardochée devait rassembler les Juifs qi se trouvaient à Suse. Le nom de cette vie S^H.U.S^H.N., vient du verbe S^H.U.S^H., se réjour, être content, ravi; S^H.S^H.U.N., est la jo, l'allégresse, et le nom de Suse n'en difre pas. (21) On doit remarquer la phrase d'Héo-dote qui semble modélée sur le Texte. « Ilui » rendit celui qu'elle avait demandé, et de us » l'aîné de ses enfans, étant charmé d'elle. » Te voit-on pas qu'il lisait à la fin de son Textc B.S^H.U.S^H.N., *in susan*, dans sa joie, dans ravissement où il était?

Telle est l'origine de cette maxime avec quelle les Grecs se familiarisèrent assez, pç que leurs Poètes ne craignissent point de l'étar au théâtre. Qu'on ne dise donc plus, pour j-tifier Hérodote, qu'elle était l'opinion de a siècle : on l'a dit sans preuve, et il est m-tenant prouvé que c'est à lui peut-être que a commencé, par lui surtout qu'elle s'étai-pandue dans la Grèce.

(21) שושן, *Susan.* שוש, *gaudere, lætari.* שון, *gaudium.*

5° « Les autres furent mis à mort. » Ce sont les dernières paroles d'Esther et en quelque sorte son dernier adieu à Mardochée : « Comme » je périrai, je périrai. »

De C.A.S^H.R., comme, selon que, on aura fait C.S^H.A.R., comme le reste : « Quant au » reste, il périt, il périt; » c'est-à-dire, qu'ils périrent tous; dans le style Hébraïque, cette répétition marquait une perte totale, universelle. (22) Il n'était guère douteux que Darius eût fait mourir tous ceux qu'il n'avait pas délivrés : mais les interprètes étaient plus sûrs du fait, en le voyant exprimé dans leur Texte; et ils ont pu dire affirmativement que les autres furent mis à mort, tous sans exception : *reliquos verò interfecit universos.*

Je me suis arrêté avec quelque complaisance sur cet article, et je l'ai suivi, minutieusement peut-être, dans tous ses détails. Les contes d'Intapherne et de sa femme, (si l'on considère, d'un côté, la bizarrerie des idées, le nombre et la diversité des circonstances; de l'autre, l'ordre et la justesse des rapprochemens,) m'ont paru singulièrement propres à convaincre les plus incrédules, que des interprètes livrés à leur imagination sur un Texte qu'ils n'entendaient

(22) כאשר אבדתי אבדתי, *quomodocunque peream peream.* שאר, *reliquum, residuum.* כשאר, *reliqui verò.*

[illegible] n'avoient pas la clef, [illegible] des incidens, des [illegible] extraordinaires les [illegible] assez bien liés en- [illegible] rapport et qui [illegible] toujours [illegible] trace les lettres [illegible] les yeux.

[illegible] et sur le [illegible] Grecs.

[illegible] dans la tragédie [illegible] époux, un [illegible] naissance d'un fils [illegible] a perdu : mais [illegible] jours sont ense- [illegible] peut plus compter [illegible] Le Poète est ma- [illegible] : Larcher [illegible] également [illegible] même moyen. [illegible] cette opinion [illegible] étoit alors uni- [illegible] cette supposition, [illegible] a pu se l'appro- [illegible] en faire un [illegible] dont il s'agit, [illegible] qu'il importe à [illegible] ni ébran-

ler. Il semblerait [illegible] [illegible] [illegible] spéculation [illegible] [illegible] [illegible] indifféremment [illegible] [illegible] sans autre [illegible] [illegible] le faux ; au lieu [illegible] [illegible] neste manie des Sophistes [illegible] dans leurs vaines argumentations [illegible] tour-à-tour des plus [illegible] et des plus purs [illegible] [illegible] que trop vrai que les Poëtes [illegible] tres, et en général les [illegible] à plaire, ou courent après [illegible] ment, ne craignent point [illegible] contre leur conscience [illegible] fausses et les plus dangereuses [illegible] lieu de croire qu'elles [illegible] les feront admirer. [illegible] déjà l'erreur, en [illegible] la seconder par leur [illegible] servir à l'affermir [illegible] qu'ils devraient employer [illegible] détruire ?

L'Auteur du Voyage [illegible] Traducteur d'[illegible] borné à remarquer [illegible] flexions du genre de [illegible] viennent point à la [illegible] censure était [illegible] une question de [illegible] ce point de vue, [illegible]

heureux, mais il aurait eu moins de tort. L'Auteur d'Anacharsis se serait prononcé sans doute plus fortement, s'il eût parlé de lui-même, au lieu de faire parler Aristote, selon la loi pénible qu'il s'était imposée.

Au reste la sœur d'Etéocle et de Polynice est plus excusable que la femme d'Intapherne. Antigone n'avait ni mari, ni enfans; elle aurait parlé d'après le seul sentiment qu'elle éprouve; et malgré le jargon de l'école dont elle fait parade, on ne serait pas assuré que dans l'occasion, elle eût envoyé froidement au supplice un époux et des fils, parce qu'il lui faut un frère. C'est tout ce qu'on peut dire en faveur de Sophocle; la maxime mise en pratique dans le récit de l'Historien, et l'approbation qu'il lui donne, ne souffrent point d'excuse. (*Hérod. trad. l.* III. *note* 225. — *Voy. d'Anach. ch.* 71.)

CHAPITRE X.

Mort de Polycrate.

Il est souvent parlé, dans le Livre d'Esther, de bois et de potences dressées pour le supplice d'hommes pendus ou mis en croix : Hérodote ne pouvait manquer d'introduire dans le cours de son Histoire quelque fait de ce genre. On a vu pourquoi il a omis cette circonstance, en rapportant la mort des Mages ; on vient de voir comment il l'a détournée à un autre sens, en racontant la mort d'Intapherne. L'événement appartient au règne de Cambyse : Hérodote semblerait n'avoir différé d'en parler, qu'afin de le joindre à un autre événement du règne de Darius, qui viendra après, et qu'il donne comme en ayant été la suite : la véritable raison est qu'il les trouvait réunis tous les deux et mêlés ensemble dans le récit de l'Écriture ; il n'a fait que suivre son Texte, en ne les séparant pas dans ses travestissemens.

Celui que nous avons maintenant à expliquer, présente divers traits de la vie d'Aman, dispersés en différens endroits, mais qui ayant des rapports entr'eux, roulant sur le même

objet, et étant recueillis par ordre, ont formé une narration suivie. Le conte se divise en deux parties, tirées l'une du IIIe, l'autre du Ve et du VIe Chapitre, et liées entr'elles par une circonstance commune que l'on retrouvait dans ces divers endroits du Texte. La première partie regarde particulièrement Orétès ; la seconde plus particulièrement Polycrate.

ART. I. *Orétès.*

Deux motifs de la haine d'Orétès contre Polycrate : — Deux circonstances causes de la haine d'Aman contre Mardochée.

Moyen employé par Orétès, pour tromper Polycrate et l'attirer chez lui : — Offre d'Aman, pour obtenir d'Assuérus le pouvoir de perdre Mardochée.

I. Orétès satrape de Sardes, avait résolu la perte de Polycrate. On en donnait deux raisons, qu'Hérodote expose, en commençant par celle qu'apportaient, dit-il, la plupart de ceux qui racontaient cette histoire.

« Orétès, et Mitrobate gouverneur de Dascylium, se trouvant un jour aux portes du » roi, de discours en discours ils en vinrent » aux reproches. Comme leur dispute roulait » sur le courage : Vous êtes véritablement, dit » Mitrobate à Orétès, un homme de cœur, » vous, qui n'avez pas encore soumis au roi l'Ile » de Samos, quoiqu'elle soit contiguë à votre » Gouvernement, et si facile à sujuguer, qu'un

» de ses habitans l'a prise avec quinze soldats, » et en est maintenant le maître. On dit qu'Orétés fut si sensible à ce reproche, qu'il chercha moins les moyens de se venger de celui » qui le lui avait fait, que de perdre entièrement Polycrate, à l'occasion duquel il l'avait » reçu. » (*Hérodote*, *l.* III. *c.* 120.)

Ceux qui prêtaient ce motif à Orétès, le supposaient aussi mauvais raisonneur que méchant homme. Car après avoir fait périr Polycrate par trahison, il restait toujours qu'il n'avait pas osé l'attaquer dans Samos, et que cette Ile n'était pas réunie à son Gouvernement : le reproche de Mitrobate n'en eût été que mieux fondé. Mais il fallait accommoder à l'histoire de Polycrate, les circonstances d'une autre histoire où l'on croyait la trouver, et qui n'y avait aucun rapport. De là ces incohérences, qui sont un des signes ordinaires des plagiats d'Hérodote.

L'histoire d'Orétès et de Polycrate est celle de la rivalité entre Aman et Mardochée ; aussi le premier trait de l'une est-il formé du premier trait de l'autre, c'est-à-dire, de la circonstance qui, dans le Livre d'Esther, suit immédiatement l'élévation d'Aman, et fut le principe de sa haine contre les Juifs.

« Les serviteurs du roi qui étaient à sa porte, » dirent à Mardochée : Pourquoi trangressez-vous » le commandement du roi ? et comme ils lui » disaient chaque jour la même chose, et qu'il

» ne les écoutait pas, ils en avertirent Aman, » pour voir si Mardochée demeurerait ferme » dans sa résolution ; car il leur avait déclaré » qu'il était Juif. Aman ayant reconnu que Mar- » dochée ne fléchissait point les genoux de- » vant lui, et ne l'adorait point, fut rempli de » colère ; et il compta pour rien de mettre la » main sur Mardochée seul, parce qu'on lui » avait dit de quel peuple était Mardochée ; et » Aman chercha le moyen de perdre avec lui » tous les Juifs répandus dans l'empire d'Assué- » rus. » (*Esther*, c. III. v. 3 *et suiv.*)

1° Dans ce passage, on voyait d'abord une contestation qui s'élève entre les serviteurs du roi et Mardochée, un reproche qu'ils lui font et dans lequel il s'agit des intérêts du roi, un homme qui n'a pas encore fléchi le genou devant un autre : cela ressemble assez à la dispute des deux satrapes, et au reproche fait à Orétès de n'avoir pas encore soumis au roi l'Ile de Samos, où il laissait régner Polycrate.

2° « Ils lui répétaient de jour en jour, les » mêmes paroles : » comme il est dit des deux satrapes, que de paroles en paroles ils en vinrent aux reproches.

3° « Et Mardochée ne les écoutait pas. » Serait- » ce le mot Sʜ. M. Gʜ., écouter, qui aurait représenté ici la ville ou l'île de Samos ? La phrase du Texte, *et non audiebat ad illos*, aurait alors signifié : Et Samos n'est pas à eux, aux Perses, au roi de Perse.

4° « Ils dénoncent Mardochée pour voir s'il » serait ferme dans sa résolution. » C'était donc sa fermeté, son courage, qu'ils voulaient éprouver : et c'est sur le courage que roule la dispute entre les deux Perses.

5° « Il leur avait déclaré qu'il était Juif. » I. H. U. D. I., Juif, signifie louange, louable, celui qui loue ou qui est loué : Mitrobate demandait, si Orétès était digne de louange, d'estime. C'est le sens de l'ancien Traducteur latin, qui paraît avoir lu ἀνδρῶν, *virorum*, au lieu de ἀνδρός, *viri* : *in hominum sermone*, c'est-à-dire, comme il le rend, *tune in pretio virorum es ?* Méritez-vous l'estime des hommes ? La leçon commune, *in viri sermone*, c'est-à-dire, *tune vir censendus es ?* doit-on vous réputer un homme ? revient au même pour le fond.

6° On lisait ensuite qu'Aman, dans sa colère, dédaigna de la faire tomber sur un seul, et pensa à se venger sur d'autres. On y a vu la détermination si raisonnable d'Orétès, qui laisse là Mitrobate dont il vient de recevoir une insulte, et ne s'occupe que de punir Polycrate, dont il n'avait point à se plaindre.

7° Le lieu de la scène est bien marqué, et cette circonstance mérite attention. Les deux satrapes étaient alors aux portes du roi : c'est de même à la porte du roi que se tient la conversation entre les gardes et Mardochée, et qu'Aman apprend, ou vérifie de ses yeux, que

ce Juif ne se prosterne point devant lui, comme le faisaient tous les autres.

Il est singulier que pour mettre les deux Persans aux prises, on ait choisi un lieu si peu convenable à une pareille altercation. Le Traducteur d'Hérodote l'a senti; mais il observe que « les grands seigneurs attendaient à la porte » des rois en Perse; que cet usage, établi par » Cyrus, s'est conservé aussi long-temps que la » Monarchie, et que même encore aujourd'hui » on dit la Porte Ottomane pour la Cour. » D'après cela, il suppose que l'Historien a voulu dire simplement qu'Orétès et Mitrobate se trouvaient alors à la Cour, et il traduit en conséquence. Mais j'observe à mon tour, qu'il n'y a point de preuves que le mot de Porte désignât, chez les Perses, ce que nous entendons dans nos monarchies par le mot de Cour: qu'on ne le trouve, en ce sens, ni dans Daniel, ni dans les Livres d'Esdras et de Néhémie, où il est souvent question des rois de Perse, et des lieux de leur résidence: que s'il est dit une fois de Daniel, qu'il était à la porte du roi, *in foribus ejus*, c'est qu'il habitait ou servait dans le palais, et comme on l'a fort bien expliqué, qu'il était toujours près de la personne du roi; distingué en cela de ses trois compagnons, qui étaient cependant chargés des affaires de la province la plus importante (*Daniel*, c. II. v. 49.): qu'Hérodote n'emploie ailleurs cette expression,

que dans le sens propre ; et qu'elle ne saurait en avoir d'autre ici, que celui qu'il vient de lui donner dans les contes d'Intapherne et des cinq peuples, celui que Xénophon lui donne dans l'Ordonnance de Cyrus. J'ajoute, qu'en la supposant susceptible de la signification figurée que le Traducteur imagine, il serait toujours extraordinaire qu'elle se rencontrât avec l'expression du Texte : car la dispute entre les deux satrapes aurait pu survenir en tout autre lieu que la Cour, et il y aurait eu d'autres manières de marquer qu'ils étaient alors à la Cour : par quel hasard tout se serait-il réuni pour faire tomber Hérodote sur le terme même que nous retrouvons dans notre Texte ? Ne serait-il pas toujours évident qu'il n'aurait placé la dispute aux portes du roi, que parce qu'il continuait de faire allusion à un fait qui s'était passé véritablement à la porte du palais du roi ?

Mais n'omettons pas une circonstance sur laquelle, comme sur la première, les autres Traducteurs s'accordent, que l'Auteur français aurait exprimé comme eux, s'il avait pu la concilier avec sa nouvelle interprétation : décisive sur ce point, elle est importante d'ailleurs. Les deux satrapes, dit Hérodote, étaient assis aux portes du roi : où pouvait-il les supposer dans cette attitude ; et pourquoi la remarque-t-il ? Orétès et Mitrobate ne s'étaient donc pas rencontrés à la Cour seulement, à la suite de

la Cour, mais à la porte même du palais ; et ils s'y étaient assis, comme l'Historien sacré nous représente Mardochée et les serviteurs d'Assuérus. (1)

II. « En la douzième année du roi Assuérus, » le sort fut jeté devant Aman, pour savoir en » quel jour et en quel mois, on tuerait tous les » Juifs, et le sort tomba sur le douzième mois » appelé Adar. » (*Esther*, *c.* III. *v.* 7.) Serait-ce là qu'on aurait trouvé le règne de Polycrate et ses quinze soldats ? On a dû observer que lorsqu'il y a un nombre marqué dans le Texte, il y en a un aussi marqué dans Hérodote ; et que si celui-ci n'est pas toujours précisément le même, on voit toujours au moins de quelle manière il en est sorti.

Hérodote, qui a parlé ailleurs de Polycrate, de son élévation, de sa constante fortune, n'avait rien dit de la circonstance mentionnée par Mitrobate, que quinze soldats lui avaient suffi pour s'emparer de Samos. Il rapporte seulement que « Polycrate s'étant soulevé, se ren» dit maître de l'Ile ; qu'il l'avait d'abord parta-

(1) « *Pro foribus considerent* » Vet. Vers. « *Ad regis portam* » *quùm sedisset hic Orætes, et alius Persa.* » Sweigh. Cet Editeur avait sous les yeux la traduction de Larcher, et a dû discuter le sens qu'elle donne aux deux expressions Grecques. Celui de *sedere* est le sens primitif et ordinaire, et il est certainement ici le plus naturel.

» gée avec ses deux frères Pantagnote et Sylo» son ; et qu'ensuite, ayant tué l'un et chassé » l'autre, il l'avait possédée tout entière. » (*Hérodote*, *l.* III. *c.* 39.) On a droit d'être surpris de son silence ; plus la circonstance était extraordinaire, plus il était naturel, nécessaire alors d'en parler : mais alors, il n'avait pas sous les yeux le Texte où il la trouve maintenant.

1° Dans ce passage, L.M.L.C., au roi, du roi, pouvait être l'infinitif du verbe, régner, pour régner ; et nous avons vu que le nom d'Assuérus pouvait se décomposer en deux mots A.C^{H}.Z. — R.A.S^{H}., se mettre à la tête, tenir ou prendre la première place. (2) Il s'agissait donc de se faire roi, de s'emparer de la souveraineté.

2° Le mot G.U.R.L., ou G.R.L., le sort, *sortes*, par la seule transposition d'une lettre, est devenu R.G.L., soldat, fantassin. (3) On a donc lu que des soldats avaient mis Polycrate en possession de l'autorité souveraine à Samos.

3° Les nombres qui, dans le Texte, se rapportent au tirage des sorts, ont donné le nombre des soldats : mais ceci demande une explication préliminaire.

Le Texte Hébreu porte à la lettre : « Le sort

(2) אחז, *tenuit*, *cepit*, *accepit*. ראש, *caput*, *principium*.

(3) גורל, גרל, *sors*. רגל, *pedes* ; *pedites*.

» fut jeté devant Aman d'un jour à un autre » jour, et d'un mois à un autre mois, et tomba » sur le douzième mois, qui est celui d'Adar. » Cette leçon est ancienne, puisque la Version de saint Jérôme y est conforme. Cependant › Aman jeta le sort pour connaître, soit le mois de l'année, soit le jour du mois, qu'il devait choisir; et l'Historien sacré aurait marqué seulement le mois! il n'aurait pas marqué le jour, et nous l'apprendrions, en quelque sorte par hasard, dans les versets suivans! Il est donc clair qu'il manque quelque chose au Texte, qui devait indiquer le jour comme le mois; l'Historien ayant voulu manifestement nous donner le résultat du sort, et le sort ayant été jeté en même temps pour le mois et pour le jour. Il n'est donc pas douteux qu'on n'ait lu originellement que le sort fut jeté d'un jour à un autre jour, et tomba sur le treizième; qu'il fut jeté d'un mois à un autre mois, et tomba sur le douzième; ou plus simplement, que le sort fut jeté pour le jour et pour le mois, et tomba sur le treizième jour du douzième mois. La Version Grecque, qui nomme le mois et marque le jour, change la conjecture en fait. Peu importe qu'elle mette le quatorze au lieu du treize : elle n'en prouve pas moins que le Traducteur trouvait le jour du mois exprimé dans son Texte, et que la leçon primitive renfermait également et le mois et le jour; elle montrerait

même la vraie construction de la phrase : « Il jeta » les sorts de jour en jour et de mois en mois, afin » d'exterminer en un seul jour la race de Mar- » dochée, et le sort tomba sur le quatorzième » (treizième) du mois d'Adar. » Ajoutez la désignation du mois conservé dans l'Hébreu, et vous aurez le Texte entier tel qu'il était et devait être primitivement : « Le sort tomba sur le treizième » du douzième mois, qui est Adar. »

Les Auteurs du conte avaient donc sous les yeux, les nombres treize et douze ; c'est-à-dire, en style Hébraïque, trois-dix, et deux-dix : qui, appliqués dans le Texte aux sorts d'Aman, l'étaient dans leur interprétation aux soldats de Polycrate. Tous ces nombres ensemble n'auraient pas fait une forte armée ; on a trouvé encore moyen de la réduire. Les deux dizaines n'ont compté que pour une, ou l'on n'a compté que l'une des deux, sur laquelle se sont réunis les nombres partiels deux et trois ; et l'on a eu les quinze soldats qui avaient conquis Samos.

III. On donnait une autre cause à la haine d'Orétès contre Polycrate. « Quelques-uns, mais » en plus petit nombre, racontent qu'Orétès » envoya un héraut à Samos, lui faire une de- » mande quelconque ; on ne dit point ce que » c'était. Quand le héraut arriva, ce prince » était sur un lit de repos, dans l'appartement » des hommes, ayant près de lui Anacréon de

» Le héraut s'étant avancé pour lui par-
» ler, Polycrate, qui avait alors le visage du
» côté du mur, soit qu'il se trouvât par hasard
» dans cette posture, soit qu'il s'y fût mis ex-
» près pour montrer le mépris qu'il faisait d'Oré-
» tès, ne daigna pas se tourner, ni même lui
» répondre. » (*Hérodote*, *l.* III. *c.* 121.) Ce récit, quoique le moins accrédité, était cependant le plus vraisemblable en lui-même, et le plus clairement marqué dans le Texte original. Mais il n'y venait qu'en second et subsidiairement ; le premier en rang a dû paraître le plus authentique.

Mardochée ne fléchissait point les genoux devant Aman, et ne l'adorait point : voilà la vraie cause de l'indignation d'Aman, comme on l'a vu au Chapitre IIIe. Mais ce qu'Hérodote dit de Polycrate et de la réception faite au hérant d'Orétès, a un rapport plus frappant avec ce qu'on lit au Chapitre V^e. « Aman sortit donc ce
» jour-là (du festin d'Esther) plein de joie, et
» le cœur fort content : mais ayant vu que
» Mardochée, qui était à la porte du roi, ne
» s'était pas levé pour lui, et ne s'était pas
» même remué de sa place, il en fut rempli de
» colère. »

1° « Polycrate était couché sur un lit de re-
» pos. » On voit par le Texte même, que Mardochée était assis ou couché à la porte du palais, puisqu'il ne se leva pas ; c'est l'attitude

dans laquelle il est représenté en d'autres endroits.

2° « Polycrate ne daigna pas se tourner vers » le hérault. » Mardochée de même ne fait pas le moindre mouvement ; ce qui marquait bien qu'il n'avait pas daigné tourner la tête du côté d'Aman.

3° « Polycrate était alors dans l'appartement » des hommes. » Mardochée est à la porte du Palais avec les autres serviteurs du roi : voilà certainement un appartement des hommes. Il semble même que sans ce rapprochement, on ne concevrait pas trop le motif d'une si puérile et si inutile remarque : avait-on besoin d'être averti, que l'envoyé d'un satrape n'avait pas reçu son audience dans l'appartement des femmes ?

4° L'ambassade d'Orétès et la demande qu'il fait faire à Polycrate, sont copiées sur ce qui est dit des compagnons de Mardochée, qui le questionnent, et vont ensuite rapporter sa réponse à Aman. On ne savait pas ce que le hérault avait demandé, parce qu'on ne voyait pas l'objet précis de la question faite à Mardochée : ses compagnons de service lui demandent bien pourquoi il n'obéit pas à l'ordre du roi, mais ils ne spécifient point en quoi consistait cet ordre. La question même, quoique générale et vague, ne pouvait guère s'appliquer au prince de Samos. On n'a rien eu de mieux à

faire que d'avouer, qu'on ne savait pas du tout ce que c'était.

5° Quant à la présence d'Anacréon de Téos, on n'aurait pas droit d'exiger que notre Texte en fît mention. De pareilles circonstances dans un conte, prouvent seulement l'art d'y mêler de ces petits incidens qui lui donnent un air de vérité : il suffisait qu'Hérodote sût, ou qu'il pût supposer sans invraisemblance, qu'Anacréon avait fréquenté autrefois la cour de Polycrate. Mais nous avons quelque chose de plus. Le festin d'Esther, dont il venait d'être parlé, le vin qu'on y avait bu, le contentement, la gaieté de cœur qu'Aman en rapportait, toutes ces images bacchiques et riantes ne rappelaient-elles pas à la pensée le Poète de Téos ? En fallait-il davantage, pour que des conteurs Grecs le missent de la fête ? Ceux-là seuls n'en conviendront pas, qui craindraient trop de perdre, ou d'affaiblir, leur preuve la plus décisive du temps où vécut Anacréon. (4).

IV. Dans la vue d'attirer Polycrate à Sardes, Orétès lui écrit, ou lui fait parler en ces termes : « J'ai appris que vous aviez conçu de vastes pro-
» jets ; mais que vos richesses n'y répondaient
» pas. Si donc vous suivez mes conseils, vous
» vous éleverez, et vous me mettrez moi-même

(4) « *Ætas hominis hinc constituta manet.* » Wessel. ad hunc loc. n. 69.

» à couvert de tout danger. Cambyse a dessein » de me faire mourir ; on me le mande comme » une chose certaine. Donnez-moi une retraite » chez vous, et recevez-moi avec mes trésors ; » la moitié est à vous, laissez-moi l'autre : ils » vous rendront maître de la Grèce. Au reste, » si vous avez quelque doute au sujet de mes » richesses, envoyez-moi quelqu'un de confiance, » je les lui montrerai. » (*Hérodote*, *l.* III. *c.* 122.) Ce message d'Orétès à Polycrate, doit être le discours d'Aman à Assuérus : en effet, au milieu de leurs écarts continuels, on retrouve dans le discours toute la marche des interprètes.

1° Aman parle d'abord d'un peuple séparé de tous les peuples, et qui a des lois différentes de toutes les nations. Le mot loi, D.TH., signifie aussi jugement, sentence, une chose décrétée ; on a pu le prendre pour opinion, vue, projet. (5) De là les vastes projets de Polycrate, ses vues hostiles contre tous les peuples voisins et contre la Grèce.

2° On lisait à la lettre : « Il n'est pas égal » pour le roi de les faire reposer. » On a entendu que Polycrate n'avait pas des moyens proportionnés à ses vues, qu'il n'était pas en état de les remplir. Le verbe Hébreu se prêtait à ce sens : faire reposer sa colère, par exemple, c'est la satisfaire, l'assouvir. (6)

(5) דת, *lex ; sententia.*
(6) Ezech. XVI. 42. XXI. 17.

faire que d'avouer, qu'on ne savait pas du tout ce que c'était.

5° Quant à la présence d'Anacréon de Téos, on n'aurait pas droit d'exiger que notre Texte en fît mention. De pareilles circonstances dans un conte, prouvent seulement l'art d'y mêler de ces petits incidens qui lui donnent un air de vérité : il suffisait qu'Hérodote sût, ou qu'il pût supposer sans invraisemblance, qu'Anacréon avait fréquenté autrefois la cour de Polycrate. Mais nous avons quelque chose de plus. Le festin d'Esther, dont il venait d'être parlé, le vin qu'on y avait bu, le contentement, la gaieté de cœur qu'Aman en rapportait, toutes ces images bacchiques et riantes ne rappelaient-elles pas à la pensée le Poète de Téos ? En fallait-il davantage, pour que des conteurs Grecs le missent de la fête ? Ceux-là seuls n'en conviendront pas, qui craindraient trop de perdre, ou d'affaiblir, leur preuve la plus décisive du temps où vécut Anacréon. (4).

IV. Dans la vue d'attirer Polycrate à Sardes, Orétès lui écrit, ou lui fait parler en ces termes: « J'ai appris que vous aviez conçu de vastes pro- » jets ; mais que vos richesses n'y répondaient » pas. Si donc vous suivez mes conseils, vous » vous élever... me mettrez moi-même

(4) ...
loc. ...

» à couvert de tout danger. Cambyse a dessein » de me faire mourir; on me le mande comme » une chose certaine. Donnez-moi une retraite » chez vous, et recevez-moi avec mes trésors: » la moitié est à vous, laissez-moi l'autre: ils » vous rendront maître de la Grece. Au reste, » si vous avez quelque doute au sujet de mes » richesses, envoyez-moi quelqu'un de confiance, » je les lui montrerai. » (*Herodote*, *l.* III. c. 122.)

Ce message d'Orétès à Polycrate, doit être le discours d'Aman à Assuérus: en effet, au milieu de leurs écarts continuels, on retrouve dans le discours toute la marche des interpretes.

1° Aman parle d'abord d'un peuple séparé de tous les peuples, et qui a des lois différentes de toutes les nations. Le mot loi, D.T., signifie aussi jugement, sentence, une chose décrétée; on a pu le prendre pour opinion, vue, projet. (5) De là les vastes projets de Polycrate, les vues hostiles contre tous les peuples voisins et contre la Grèce.

2° On lisait à la lettre: « Il n'est pas égal pour *le roi de les faire reposer.* » On a entendu que Polycrate n'avait pas des moyens proportionnés à ses vues, qu'il n'était pas en état de les remplir. Le verbe Hébreu se prêtait à ce sens: faire reposer sa colère, par exemple, c'est l'assouvir. (6)

(5) ... *sententia.*
(6) ... 42. XII. 17.

3° « Si le roi le trouve bon, que l'on écrive » pour les exterminer. » Le roi est celui de Perse, Cambyse, qui veut faire périr Orétès. La chose était certaine : on le lui avait écrit.

4° « Je remettrai dix mille talens d'argent » entre les mains de ceux qui ont le maniement » des affaires, pour les porter dans les trésors » du roi. » (*Esther*, *c.* III. *v.* 9.) C'est Orétès qui offre de faire porter ses trésors à Samos. On a pu même y trouver un indice de l'homme de confiance qui devait les inspecter ou les recevoir. Il faut que l'on ait lu cette circonstance dans le Texte ; car il aurait été plus naturel de faire inviter Polycrate à venir lui-même vérifier ce qui lui était annoncé. On saurait alors pourquoi il se rend à Sardes : au lieu que dans le conte, Hérodote ne dit pas, et l'on ne devine point, le motif qui le détermine à risquer ce voyage après le retour de son agent, lorsqu'il n'avait plus qu'à attendre dans son Ile l'arrivée d'Orétès et de ses trésors.

5° La réponse d'Assuérus, qu'on aura regardée comme une suite de la proposition d'Aman, est entrée aussi dans la lettre d'Orétès. « Cet » argent vous est donné : » (*v.* II.) les interprètes n'ont fait que réduire le don à moitié; c'était assez de partager, il n'était pas juste que Polycrate eût tout.

6° Assuérus ajoute : « et ce peuple, vous en f---ez comme il vous semblera bon. » G^R. M.,

peuple, est aussi la préposition, avec; et G^H.M.H., au lieu de H.G^H.M., ce peuple, aurait signifié, avec cela. (7) Le sens était alors : Avec cette moitié, vous ferez tout ce que vous trouverez bon, ce qui vous plaira; vous accomplirez tous vos projets, vous deviendrez maître de la Grèce. Voilà cependant la dépêche d'Orétès dans son entier, phrase pour phrase : et remarquez qu'Hérodote rend un discours par un discours; ce qui montre plus sensiblement l'endroit du Texte qu'il traduit.

V. Polycrate, charmé des offres d'Orétès, lui accorda volontiers sa demande, et lui envoya d'abord Méandrius son secrétaire. « Sachant, » continue l'Historien, qu'on devait venir visi» ter ses trésors, Orétès fit remplir de pierres » huit grands coffres presque jusqu'aux bords. » Il fit couvrir ces pierres de pièces d'or; et » ayant fait fermer les coffres avec un nœud » (ayant lié les coffres), il les tint prêts. » (*Hérodote, l.* III. *c.* 123.)

1° La qualité de secrétaire n'est pas donnée sans motif à l'agent de Polycrate. Immédiatement après la réponse d'Assuérus, il est dit que l'on fit venir les scribes ou secrétaires du roi : c'était donc son secrétaire que le prince de Samos avait envoyé à Sardes.

2° Les coffres d'Orétès représentent les tré-

(7) עם, *populus; cum.* עמה, *cum eo.*

sors d'Assuérus, c'est-à-dire, les caisses dans lesquelles l'argent était enfermé. Le mot G.N.Z.I.M., est traduit en ce sens au Chapitre XXVIIe verset 24. d'Ezéchiel : *in capsis vestium pretiosarum*, dans des caisses d'habillemens précieux.

3° Mais d'où vient le stratagème dont use Orétès ? peut-être d'une autre version des paroles d'Aman, et de l'offre qu'il fait : « dix mille » talens d'argent je peserai. »

G^{h}.S^{h}.R.T^{h}., dix, signifie aussi richesses : on l'aura pris pour de la monnaie, des pièces d'or : A.L.P^{h}.I.M., mille, peut former deux mots, A.L., et P^{h}.I.M., qui signifieraient, à l'entrée, à l'ouverture. C.C.R., talent, se traduit encore par plaine ; on lui aura donné le sens de superficie. (8) On lisait donc qu'à l'entrée des coffres, à la superficie, il y avait de l'or.

Le verbe S^{h}.Q.L., peser, donner au poids, ne diffère proprement pas du verbe S. Q. L. ; on sait que le Shin a souvent la prononciation du Samech, que les deux lettres alternent fréquemment, et que le même mot s'écrit des deux manières : or S.Q.L. signifie lapider, épierrer, jeter ou ôter des pierres ; comme substantif, il marquerait les pierres mêmes. Par la même raison, C.S.P^{h}., argent, aura représenté C.S^{h}.P^{h}., ou B.S^{h}.P^{h}., au bord, jusqu'au bord : le mot

(8) עשרת, *decem ; divitiæ.* אלפים, *mille.* פה, ', *in faucibus.* ככר, *talentum ; planities.*

S[H].P[H]., signifie lèvre, et par analogie, les bords d'un fleuve, d'un champ, d'un vase (9); c'est l'expression d'Hérodote, *circa ipsa labia.* On lisait donc encore, que les coffres avaient été remplis de pierres presque jusqu'au bord.

4° Hérodote dit seulement qu'Orétès fit lier ses caisses : c'est en effet ce qu'on trouvait dans les premiers mots du stique suivant, *extraxit rex*, « le roi retira » l'anneau de sa main. I. S. R., il retira, peut aussi signifier, il lia; c'est-à-dire, qu'il lia les caisses, *obligavit capsas.* (10) Si on y a joint les deux lettres qui commencent le mot H. M. L. C., le roi, on aura lu I. S. R. H. M., *obligavit eas*, il les lia.

L'anneau, dont il est question ensuite dans le Texte, aurait fourni les circonstances que nos traducteurs ajoutent, le nœud d'Ulysse des uns, le sceau ou cachet des autres. (11) Mais Hérodote n'en parlant pas, il est clair que son extrait du Texte n'allait pas plus loin que les premiers mots qu'il traduit, et qu'il n'a ni voulu, ni même dû en dire davantage. Ne pouvons-nous pas nous contenter, comme lui, d'avoir les caisses bien cordées ?

(9) שקל, *ponderare, appendere.* סקל, *lapidare, lapidibus obruere ; elapidare.* כסף, *argentum.* שף, *labium ; ora.*

(10) יסר, *removit ; obligavit.*

(11) *Tum obsignatas cistas in parato habuit.* » M. Schweighæuser observe qu'il a rendu le sens, plutôt que les paroles : il ne rend certainement pas le sens des paroles ; et l'on peut douter que ce qu'il exprime, fût dans la pensée de l'auteur.

Art. 2. *Polycrate.*

Songe de la fille de Polycrate : — Fâcheux augures ; départ de Polycrate ; sa mort : — Premier conseil d'Aman avec sa femme et ses amis, qui a fourni le songe : second conseil, qui a fourni les augures ; Aman va au festin d'Esther, et y périt.

I. « Polycrate partit pour se rendre auprès » d'Orétès, malgré les représentations des de- » vins et celles de ses amis : d'ailleurs sa fille » avait cru voir en songe son père élevé dans » les airs, où il était lavé par les eaux du Ciel » (par Jupiter) et oint par le Soleil. » (*Hérodote, l.* III. *c.* 124.)

Aman assemble ses amis avec Zarès sa femme, et leur déclare qu'il comptera pour rien toutes les faveurs dont il est comblé, tant qu'il verra le Juif Mardochée à la porte du roi : « Alors » Zarès sa femme et tous ses amis lui dirent : » Que l'on prépare une potence élevée de cin- » quante coudées, et dès le matin parlez au roi. » (*Esther, c.* V. *v.* 14.)

1° Il n'est question ici que des amis d'Aman; mais au Chapitre VIe, où le même conseil se rassemble, on voit que ses amis sont des devins, ou qu'il se trouve des devins parmi eux. Aman avait donc, comme Polycrate, et ses devins et ses amis.

2° La femme d'Aman est appelée à tous les conseils, donne son avis avec les autres, et

paraît y jouer le rôle principal. Les conteurs en ont fait la fille de Polycrate, probablement pour amener une menace du père et une repartie de la fille, qui ne pouvaient ni l'une ni l'autre convenir à sa femme. C'est donc de la réponse de Zarès et des amis, qu'ils ont tiré le songe.

3° Le Texte porte : « Zarès lui dit et ses amis. » Le verbe est au singulier et au feminin : c'était donc la fille de Polycrate seule qui parlait, et c'était elle qui avait eu le songe.

4° Dans cette manière d'interpréter la phrase, il ne pouvait plus y être question des amis; qu'en a-t-on fait? Polycrate lui-même. La métamorphose n'a pas été difficile : A. H. B. I. U., ses amis, devenait naturellement A. B. I. U., son père. (12) Au lieu de U. C. L. — A. H. B. I. U., et tous ses amis, on lisait donc en un seul mot, U. C. L. A. B. I. U., et comme son père; façon de parler usitée pour marquer une apparition : Et voilà comme son père qu'elle vit. Nous savons déjà dans quelle situation elle dut le voir : élevé en l'air à la hauteur de cinquante coudées. C'était bien le voir dans les nues.

Nous avons été tentés de nous en tenir là, et de laisser aux conteurs les autres circonstances du songe. Cependant, si elles se trouvaient dans le Texte, ne serait-il pas évident que les

(12) אהביו, *amici ejus.* אביו, *pater ejus.*

auteurs du conte les y auraient prises, et d'autant plus évident, que ces circonstances seraient plus absurdes? continuons donc, au risque d'encourir le reproche de vouloir tout expliquer.

5° Les amis d'Aman lui conseillent d'abord de faire préparer une potence, G^{H}.S^{H}.U.—G^{H}.T^{S}. En réunissant les deux mots, on avait le verbe S^{H}.U.G^{H}., ou le verbe S^{H}.G^{H}.H., qui signifient l'un et l'autre, enduire, graisser, oindre (13): on y apprenait que la fille de Polycrate avait vu son père oint ou graissé.

6° On lisait ensuite, U.B.B.Q.R., et au matin. Q.U.R. veut dire, sourcir, jaillir, couler: de ce verbe dérivent, Q.R.M., Q.R., M.Q.U.R., une source, un courant d'eau: et B.Q.R., B.M.Q.R., ou B.M.Q.U.R., signifieraient, dans un courant d'eau. (14)

Voilà ce que le Texte offrait : le corps de Polycrate enduit d'une matière onctueuse, et trempé d'une eau qui coulait sur lui. Jupiter et le Soleil n'ont été introduits dans le songe, que par les conteurs, des Grecs sans aucun doute, et assez maladroitement; car il en devient inexplicable. Comment entendaient-ils que le corps était lavé par Jupiter? par le Dieu même? l'idée

(13) עשו עץ, *faciant lignum, aptent trabem.* שוע, שעה, *illinere, oblinere.*

(14) ובבקר, *et in mane.* קור, *manare, profluere.* מקור, מ[illegible]; *scaturigo, fons, profluvium.*

serait ridicule ; et de plus, l'onction eut dû être faite aussi par Apollon ou Phébus en personne. Lavé par la pluie ? Mais alors cette partie du songe n'avait pas besoin d'explication ; la fille de Polycrate eût vu la chose, telle qu'elle devait arriver. Cependant Hérodote a cru devoir interpréter sa phrase. « Polycrate, dit-il, était » lavé par Jupiter, quand il pleuvait. » Il aurait donc mis une différence entre Jupiter qui lavait le corps dans le songe, et l'eau de pluie qui le baignait réellement, lorsqu'il fut mis en croix. Quelle différence imaginerait-on, autre que dans les termes ? Le Traducteur français, qui n'a pas conservé l'expression mystérieuse du premier passage, n'a pu que se répéter au second : « Polycrate accomplit le songe.... Il était » baigné par les eaux du ciel. » Il est clair qu'Hérodote et ses conteurs n'ont pas su distinguer ici la nature d'un songe, qui doit présenter un objet visible et déterminé, d'avec celle d'un Oracle, qui ne cherchant dans ses réponses ambiguës, qu'à donner le change à l'esprit, peut ne peindre à l'imagination aucun objet fixe, et jouer uniquement sur les mots.

II. C'est de la suite du Texte qu'on a tiré la conversation entre Polycrate et sa fille, dont nous avons parlé. On l'a transportée après les fâcheux pronostics, et on le pouvait ; parce que ceux-ci sont du même genre que le songe. Elle

y est même mieux placée, parce qu'elle met fin, comme cela devait être, aux représentations de la fille, et fait cesser tous les obstacles qui s'opposaient au départ du père. Nous la discuterons néanmoins ici, afin de donner de suite l'explication du Chapitre v^e ; et de n'être pas obligé d'y revenir, lorsque nous serons au Chapitre suivant.

Quelque effrayant qu'il fût, le songe n'avait point ébranlé Polycrate ; sa fille revint donc à la charge, et lorsqu'il allait monter sur son vaisseau, elle lui rapporta encore des choses, qu'Hérodote ne caractérise qu'en les appelant de fâcheux augures. « Alors il la menaça de la » laisser long-temps vierge, s'il revenait sain et » sauf de ce voyage. Elle fit des vœux pour que » la menace s'accomplît : aimant mieux, disait-» elle, rester vierge long-temps, que d'être pri-» vée de son père. (*Hérodote*, *l.* III. *v.* 124.)

Nous avons laissé le Texte sacré à l'endroit où la femme et les amis d'Aman, après lui avoir suggéré l'idée de faire dresser une potence pour pendre Mardochée, lui conseillent d'aller le lendemain, dès le matin, en parler au roi : « Parlez au roi, et que l'on y pende Mardo-» chée ; et allez avec le Roi au festin, plein de » joie. Le conseil plut à Aman, et il fit la po-[illegible] *Esther*, *c.* v. *v.* 14.)

[illegible] M. L. C., roi, qui se lit deux fois [illegible]ge, a été pris, comme en d'autres

endroits, pour M. H. L. C., voyage, et l'on ne pouvait ici l'entendre autrement, puisqu'il s'agit d'un embarquement qui va se faire. Polycrate parla à sa fille, il lui répondit au sujet du voyage dont elle s'efforçait de le détourner.

2° Dans le mot U. I. T^{H}. L. U., que l'on pende, la réunion des deux premières lettres, Vau et Jod, facilitait la formation d'un Beth; on a donc lu B. T^{H}. U. L., ou B. T^{H}. U. L. H, vierge (15), et en y joignant l'article du nom de Mardochée, B. T^{H}. U. L. H. — A. T^{H}., *virgo tu*, vous serez vierge. Quelque singulière que son à propos la fasse paraître, la transformation n'est pas douteuse; elle nous donne l'expression d'Hérodote, *maneret virgo*. Par quel hasard les conteurs l'auraient-ils choisie? N'y avait-il aucune autre manière de rendre la pensée? n'y en avait-il point, je ne dirai pas de plus convenable, ce motif n'était rien pour eux, mais de plus naturelle, et à laquelle ils se seraient arrêtés par la raison seule qu'elle se fût présentée la première?

3° Le nom de Mardochée, M. R. D. C. I., devenait alors M. D. R. C. I, mon voyage, *iter meum ad illum*: j'irai vers lui, vers Orétès.

Si l'on a lu M. — D. R. C. I., *ab itinere meo*, quand je reviendrai, on y a vu l'exécution de la menace : Vous ne serez pas mariée à mon retour, après mon voyage. L'arrêt semblait

(15) ויתלו, *et suspendant*. בתולה, *virgo*.

absolu, les conteurs l'ont adouci ; la punition sera longue, mais aura un terme : *multo tempore maneret virgo.*

4° Cet espoir d'un retour heureux était clairement exprimé dans la phrase suivante : « Allez » avec le roi au festin, plein de joie. »

Le sens de *melec* étant fixé, aller avec le roi, signifiait, aller en voyage, faire la route.

M. S^{H}. T^{H}. H., dérivé de S^{H}. T^{H}. H., marquait le festin d'Esther, qu'on aura pu entendre des fêtes que le satrape était censé préparer à son hôte : dérivé de M. S^{H}. H., retirer, sauver d'un péril, d'un malheur (16), il rentrait mieux dans l'interprétation. De ce mot vient le nom de Moïse, que la fille de Pharaon avait sauvé, en le retirant des eaux : il aurait donc marqué l'espoir de Polycrate de revenir sain et sauf; c'est en effet ce que lui fait dire, et tout ce que lui fait dire Hérodote : *si salvus redierim.* On ne pouvait pas douter que cet heureux retour ne le comblât de joie ; il n'était pas nécessaire de l'exprimer.

5° Le Texte ajoute, que cela plut à Aman ; à la lettre : « Ce discours fut bon devant Aman. » si à L. P^{H}. N. I., on a joint le Heth, première lettre du nom d'Aman, on a lu L. P^{H}. N. I. H., devant elle : il s'agissait donc de la fille de Polycrate.

(16) משתה, *convivium*, de שתה, *bibere*, *compo*. משה, *extrahere*, *servare.*

Elle trouva bon ce qu'avait dit son père ; il lui plut qu'à cette condition la menace se fût accomplie.

6° « Aman fit la potence : » G^{n}. S^{n}. — H. G^{n}T^{s}., comme dans le songe. Ces mots ont donc reçu ici la même interprétation ; et joints au reste du nom d'Aman, M. N., qui est la préposition *præ*, plutôt que, ils ont signifié, dans la bouche de la fille : Plutôt que le corps de mon père ne soit oint et graissé ; ou, en d'autres termes, que mon père ne meure. C'est le fond de la dernière réflexion de la fille de Polycrate ; Hérodote n'a fait que le développer, après l'avoir dépouillé de sa forme énigmatique.

Ainsi tout se trouve dans le travestissement, soit pour l'ordre, soit pour les détails ; et quoiqu'un trait de ce genre fût assez analogue au génie des conteurs, il est demontré qu'ils n'en ont rien inventé, et qu'on ne peut leur faire honneur que des bévues qui l'ont produit.

III. La mauvaise plaisanterie du père est placée après les fâcheux augures de la fille, et ceux-ci appartiennent au Chapitre VIe. Nous avons observé que la première partie du conte, tirée du Chapitre IIIe, était liée avec la seconde qui commence au Chapitre V^{e}, par une circonstance commune à ces deux Chapitres : la vue de Mardochée assis aux portes du palais, et l'indignation qu'en conçoit Aman ; il en est de

même du v[e] et du vi[e] Chapitre. Dans l'un et dans l'autre, on voyait Aman tenir conseil avec sa femme, ses amis et ses devins; de ces deux assemblées, on n'en a fait qu'une, et on y a rapporté les divers incidens qui tiennent à chacune d'elles. La première était suivie du songe, la seconde des fâcheux augures; d'où il est résulté que les augures viennent après le songe, et sortent de la même bouche, dans le récit de l'Historien.

La fille de Polycrate, dit-il, ayant eu ce songe, fit tous ses efforts pour l'empêcher de se rendre auprès d'Orétès: « et comme il allait » s'embarquer sur un vaisseau à cinquante ra- » mes, elle lui rapporta des choses de mauvais » augure. » On voit qu'il s'agit ici de nouveaux pronostics, bien distingués du songe; la circonstance seule de l'embarquement le prouverait.

Après avoir été obligé de servir au triomphe de Mardochée, Aman rentre chez lui, et raconte à Zarès sa femme et à tous ses amis ce qui lui était arrivé: « Alors ses devins et Zarès » sa femme lui dirent: Si ce Mardochée devant » qui vous avez commencé de tomber, est de » la race des Juifs, vous ne prévaudrez pas sur » lui, mais certainement vous tomberez tout à » fait devant lui. » (*Esther*, *c.* VI. *v.* 13.)

Les malheurs que prévoyaient les devins et
d'Aman, sont évidemment les choses

fâcheuses que la fille de Polycratè rapporte à son père. Hérodote n'en parle que d'une manière vague, qui nous laisse ignorer en quoi consistait le mauvais augure : les devins et Zarès n'avaient parlé non plus qu'en termes généraux, sans spécifier de quelle manière Aman succomberait, ni en quoi consisterait sa chute. Mais on voyait une chute complète ; l'augure était assez fâcheux.

On pourrait croire d'abord, que les cinquante coudées de la potence auraient donné l'idée des cinquante rames de la galère. Mais il n'y a aucun rapport entre les deux objets ; les interprètes n'ont point trouvé de potence ou de bois au Chapitre v[e] ; et n'en ont point fait par conséquent la galère du Chapitre vi[e]; ils n'avaient vu dans les cinquante coudées de haut, que la hauteur en l'air à laquelle Polycrate paraît élevé dans le songe. Hérodote parle si souvent de ces vaisseaux à cinquante rames, qu'il n'a pas eu besoin de chercher dans son Texte celui de Polycrate : il ne fallait pas moins qu'un pentécontère pour le roi de Samos ; mais il fallait surtout remarquer cette circonstance, qui annonçait un Historien parfaitement instruit.

IV. « Polycrate, sans aucun égard pour les » conseils qu'on l'on lui donnait, s'embarqua » pour se rendre auprès d'Orétès, avec plu» sieurs de ses amis. » (*Hérodote, l.* III. *c.* 124.)

On n'avait pas besoin d'apprendre que Polycrate était enfin parti : mais ce fait, insignifiant par lui-même, a, dans ses circonstances, des rapports marqués avec le fait qui y répond dans le Texte ; l'imitation est sensible et mérite d'être observée. On lisait : « Ils lui parlaient » encore, lorsque les eunuques du roi survin- » rent et pressèrent Aman de venir au festin » qu'Esther avait préparé. » (*Esther*, *c.* VI. *v.* 14.)

1° Ce passage, dans le Texte, venait après les mauvais augures. Il est impossible que les interprètes n'y aient pas vu le départ de Polycrate, pour se rendre auprès d'Orétès.

2° Les représentations, faites par les amis, sont rappelées dans le récit, comme elles l'étaient dans le Texte ; et Aman qui part, lorsqu'on lui parle encore, est bien représenté par Polycrate qui s'embarque, sans écouter ce qu'on lui dit.

3° Les eunuques qui accompagnent Aman, sont manifestement les amis qui suivent Polycrate. Ce devaient être des grands de sa Cour, distingués des confidens et des devins, qui avaient voulu le détourner de sa résolution.

4° D'après le sens que l'on donnait au mot M. L. C., les eunuques du roi devenaient littéralement des compagnons de voyage.

C'est ici le lieu de faire une observation, propre à confirmer les autres de ce genre, qu'on [illegible] vues. Aman, qui part pour se rendre au

festin d'Esther, est Polycrate, qui part pour se rendre auprès d'Orétès : il est donc clair qu'en cet endroit, Orétès a pris la place d'Esther, comme Polycrate celle d'Aman. On retrouve de même le nom de cette princesse dans d'autres passages, où Aman est encore Polycrate, et où elle paraît comme la personne chez qui Aman est invité. Si dans ces endroits elle représente Orétès, ne pourrait-on pas penser que le nom de celui-ci a été formé sur le sien ? Le mot Orétès, n'est réellement qu'une inversion du mot Esther, plus simple même que dans Artystone. De A. S. T^{H}. R., on aurait fait A. R. T^{H}. S., Arétès, Erétès ou Orétès suivant la prononciation donnée à l'Aleph, qui prend indistinctement le son de toutes les voyelles, et aurait eu celui de l'O dans le nom d'Orétès, comme celui de l'E dans le nom d'Esther.

V. « Étant arrivé à Magnésie, Polycrate y » périt misérablement, et d'une manière indigne » de son rang et de sa grandeur d'ame... Orétès » l'ayant fait périr d'une mort que j'ai horreur » de rapporter, le fit mettre en croix. » (*Hérodote*, *l.* III. *c.* 12.)

Hérodote nous a laissés au moment où Aman part avec les eunuques qui étaient venus le chercher, comme le prince de Samos s'embarque avec plusieurs de ses amis. Si l'embarquement de l'un répond au départ de l'autre, c'est

donc dans la suite de l'Histoire d'Aman ; et dans le récit de sa mort, qu'il faut chercher l'histoire de la mort de Polycrate. Nous avons rapporté ailleurs le Texte de l'Écriture, il n'est pas nécessaire de le répéter ici.

Il y a deux circonstances dans le récit d'Hérodote : Orétès fait d'abord mourir Polycrate, et ensuite il le fait mettre en croix. Il y a de même deux circonstances, marquées bien distinctement dans le Texte sacré : Aman périt sur la croix ; mais avant qu'il n'y fût attaché, il s'était passé quelque chose que les Traducteurs n'auront vraisemblablement pas compris. Un reproche d'Assuérus avait été regardé comme un arrêt de mort : « Et la parole était à peine » sortie de la bouche du roi, que l'on couvrit » le visage d'Aman. »

L'usage dont il s'agit, n'est connu dans l'Écriture que par cet exemple, et il ne l'est par aucun dans l'Histoire profane de l'Asie, avant le règne d'Alexandre. Peut-être n'avait-il lieu qu'en présence du roi, dont il ne fallait pas souiller les regards par la vue d'un accusé qu'on amenait devant lui, ou d'un coupable qu'il avait condamné : le fait de Philotas, fils de Parménion, n'en prouverait pas davantage. (17) Si la pratique n'était pas générale et commune, il ne serait point étonnant que nos interprètes l'eus-

* Curt. lib. VI.

sent ignorée. Ils ont pu encore être incertains sur le sens du verbe Hébreu, qui signifie, non-seulement couvrir ou voiler, mais envelopper, cacher, fermer, et chez les Rabbins, peigner, carder, frotter. Ne sachant donc que faire de cette tête couverte, ne devinant pas ce qu'on en avait fait, ils auront imaginé qu'il ne s'agissait de rien moins que de la mort de Polycrate, et d'une mort extraordinaire. Ce qu'ils lisaient ensuite du vrai supplice d'Aman, ne pouvait plus signifier autre chose que le cadavre de Polycrate, pendu ou mis en croix.

La manière vague dont l'Historien s'exprime, nous interdit ici la voie de comparaison, pour vérifier le rapport qu'avait avec le Texte cette mort horrible dont il parle : mais l'endroit est bien déterminé par la marche des événemens, et la correspondance des deux récits ; c'est évidemment à celui que nous indiquons, qu'il faut rapporter le fait, quelque idée que l'on s'en fût formée.

On a voulu deviner ce qu'Hérodote n'avait pas su nous dire, et l'on a passé en revue, autant que l'on peut les connaître, les divers genres de mort qu'infligeaient les Perses, lorsqu'ils faisaient périr un homme avant de mettre son cadavre à la potence ou à la croix : je dis la potence ou la croix ; parce qu'on ne sait pas même au juste, en quoi consistait ce

supplice, qui est bien déterminé par l'expression latine, mais qui ne l'est pas mieux par celle du Grec que par celle de l'Hébreu. On a donc remarqué qu'ils coupaient la tête : ce supplice se rapprocherait assez de notre Texte : mais pourquoi l'Historien aurait-il craint de l'annoncer ? On a dit qu'ils écorchaient le coupable tout vivant : et l'on s'arrête de préférence à cette idée, comme plus conforme à celle que le récit fait naître. Ctésias parle de cette cruelle opération. Hérodote n'en fait mention nulle part. mais pourquoi encore, si elle était connue, en aurait-il fait un mystère ? Disons plutôt, qu'il ne s'explique point sur les circonstances de la mort de Polycrate, parce qu'il n'en savait rien de certain : l'horreur qu'il affecte, ne sert qu'à cacher son embarras ; il n'est pas si délicat en d'autres occasions. Son silence nous montre la source où il puisait : puisqu'il faut recourir à la source, pour en trouver la véritable cause.

Diodore de Sicile raconte un trait de perfidie de Polycrate envers quelques Lydiens, qui a du rapport avec celui d'Orétès envers ce prince : « Orétès, dit-il, gouvernait la Lydie » avec beaucoup de dureté. Des Lydiens s'en» fuirent à Samos avec de grandes richesses, » et implorèrent la miséricorde de Polycrate. » Ce prince les reçut d'abord avec humanité;

» mais dans la suite il les fit périr, et s'empara » de leurs richesses. » (18) Larcher trouve que cette circonstance répand beaucoup de jour sur le récit d'Hérodote. Ce qu'on y voit le plus clairement, c'est qu'elle le contredit : plus le motif qu'elle donne à la vengeance d'Orétès serait fondé, plus elle ferait sentir que ceux que lui prête Hérodote manquent de vraisemblance, et que les deux histoires qu'il avait recueillies sur ce sujet, étaient des contes également faux et puérils. Ce qu'on peut encore soupçonner, c'est que les richesses des Lydiens dont Polycrate s'empare, ne sont au fond que celles du satrape de Lydie qu'il convoitait, et que les unes par conséquent sont sorties comme les autres, de ces mêmes coffres que nous connaissons.

(18) Diod. Sic. excerpta de virtut. et vitiis.

CHAPITRE XI.

Bagéus envoyé pour punir Orétès.

Orétès n'a point aidé les Perses contre les Mèdes ; il a fait périr deux grands de Perse ; il a fait assassiner un courrier de Darius : — Reproche d'Aman contre les Juifs, qui se séparent de tous les peuples ; deux eunuques mis à mort sur la dénonciation de Mardochée, premier principe de la haine d'Aman ; courriers porteurs des Édits d'Assuérus.

Bagéus choisi au sort : — Les sorts d'Aman.

Bagéus écrit plusieurs lettres, et les présente successivement : — Édits ou lettres d'Assuérus, dont on tire plusieurs copies, et qui se succèdent.

Les biens d'Orétès confisqués : — Clause des Édits, qui ordonne de piller les biens et d'enlever les dépouilles.

Chaque partie du Livre d'Esther a été mise à contribution. Les Edits mêmes d'Assuérus ont fourni leur histoire : c'est celle de Bagéus.

I. La mort de Polycrate ne fut pas le seul crime dont Orétès se rendit coupable. Entre une infinité d'autres qu'on nous laisse ignorer, Hérodote en marque trois : il n'avait rendu aucun service aux Perses contre les Mages ; il avait fait périr Mitrobate et son fils Cranape ; un courrier lui ayant apporté des ordres du roi, il l'avait fait assassiner. Darius, dans un discours aux Perses, rappelle les mêmes griefs, et les déduit dans le même ordre.

Mais observez que dans tout ceci il n'est pas question de Polycrate ; qu'Orétès n'est pas jugé coupable, et ne sera pas puni pour l'avoir trahi et tué ; qu'il n'y a par conséquent aucune liaison entre le conte de Polycrate et celui de Bagéus, et qu'Hérodote ne les a rapprochés que par la raison que nous avons dite. (1)

1° « Cambyse étant mort, et les Mages s'étant » emparés du trône, Orétès qui résidait à Sardes, » ne rendit aucun service aux Perses, à qui les » Mèdes avaient enlevé la couronne. » (*Hérodote*, *l.* III. *c.* 126.) Darius semble aller plus loin : « Orétès, dit-il, n'a jamais rendu aucun » service aux Perses. » (*c.* 127.)

(1) Selon d'autres Auteurs, c'est-à-dire, suivant un autre conte, c'était par l'ordre du roi de Perse que le prince de Samos avait été mis en croix ; et si l'Editeur des fragmens de Fronton a bien lu son manuscrit, ce roi serait Darius lui-même. Philo Jud. apud Euseb. Præpar. Evang. lib. VIII. 13. Front. opera ined. pag. 324.

Quand on est prévenu que les auteurs du conte avaient sous les yeux le Livre d'Esther, on reconnaît dans ce reproche une allusion sensible, à celui qu'Aman fait aux Juifs : « Ce » peuple se sépare de tous les peuples ; il a des » lois différentes de celles de toutes les nations, » et n'observe point, comme les autres, les » ordonnances du roi. » (*Esther*, c. III. v. 8.) Appliquées à Orétès, ces paroles ont représenté un gouverneur qui se tient dans sa province, se sépare des autres Perses, a ses vues particulières, et ne les aide point dans la cause commune.

Le refus d'observer les ordonnances du roi se trouvera dans le motif, pour lequel Orétès fait assassiner le courrier de Darius, porteur d'ordres qui lui déplaisaient, et auxquels il ne voulait pas obéir.

La conséquence qu'Aman tire de ses reproches, se retrouvera également dans l'observation par laquelle Darius termine son acte d'accusation. Après avoir rappelé le mépris de ses ordres et le meurtre de celui qui en était chargé : « C'est, ajoute-t-il, une insulte qu'on ne peut » pas souffrir. » Aman conclut, presqu'en mêmes termes, que le roi ne doit pas souffrir un peuple qui se conduit ainsi.

2° « Il profita de ces temps de troubles et de » désordres, pour faire périr Mitrobate, gou» verneur de Dascylium, qui lui avait fait des



» reproches au sujet de Polycrate , et son fils
» Cranape ; quoiqu'ils fussent l'un et l'autre en
» grande considération parmi les Perses. » (*Hérodote*, *l*. III. *c*. 126.)

Avant de discuter le fait dont il s'agit ici, observons une circonstance incidente, mentionnée par Hérodote, qui étonne dans sa bouche, et dont nous avons droit de lui demander raison.

Pour faire périr Mitrobate et son fils, Orétès avait profité du trouble et de la confusion qui accompagnèrent l'usurpation des Mages. On ne voit dans l'histoire du faux Smerdis, aucune trace de mouvemens et de désordres ; on est même étonné de la tranquillité avec laquelle tout se passe, jusque dans le camp de Cambyse, où un héraut vient sans crainte porter les ordres de Smerdis, et les publie sans éprouver la moindre opposition : l'usurpateur est reconnu dans toutes les provinces, règne en paix, ne répand que des grâces, et se fait aimer de tous : la découverte de la fourberie, le meurtre des deux frères, l'élection du nouveau roi, se succèdent si rapidement et s'opèrent avec tant de facilité, que l'on put à peine s'en apercevoir ; il n'y eut de tumulte que le premier jour à Suse, et il ne dut point y en avoir dans le reste de l'empire. Pourquoi donc l'Historien suppose-t-il ici, et dans un autre endroit en-

[illegible] les

[illegible] pas

[illegible] Erudite,

[illegible] ainsi

[illegible] On trouve

[illegible] éminemment,

[illegible] érudité

[illegible] à les

[illegible] Mais

[illegible] grands

[illegible] aussi

[illegible] communément,

[illegible]

[illegible]

[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
par différentes [illegible]
quent les [illegible]
mêmes [illegible]
entr'elles. [illegible]
rie en elle-même [illegible]
réunir en un [illegible]
soin de toutes [illegible]
historiques.

Revenons [illegible]
point. [illegible]
qui concerne [illegible]
céssere à [illegible]
maintenant [illegible]
constances [illegible]
tera pas [illegible]
ne [illegible]
parte, à la [illegible]
tée au Chapitre [illegible]

La [illegible]
de tous les [illegible]
Perses, avant [illegible]
cette partie [illegible]
dement [illegible]
quent [illegible]
Les deux [illegible]

[illegible]

[illegible] eunuques. [illegible] en dignité [illegible], et le [illegible] de tous les [illegible] de sa personne. » [illegible] Il est donc possible

ce trait seul qui lui échappe, suffirait pour montrer de quelle manière s'étaient formées tant de pitoyables relations, qu'il adopte et produit avec tant de confiance; comment elles avaient été fabriquées en différens temps, et par différentes mains; indépendantes par conséquent les unes des autres, tirées souvent des mêmes passages, sans accord comme sans liaison entr'elles, sans vraisemblance comme sans vérité en elles-mêmes, et qu'on n'a pu penser à réunir en un corps d'Histoire, qu'au défaut absolu de toutes relations, de tous monumens historiques.

Retournons aux deux Perses qu'Orétès fait punir. On ne découvrirait pas ce fait dans ce qui concerne les Edits d'Assuérus : mais si l'on observe à quel endroit du Texte nous sommes maintenant, et que l'on examine le peu de circonstances que nous offre Hérodote, on ne doutera pas que la mort de Mitrobate et de son fils ne tienne à un fait réel, dont nous avons déjà parlé, à la mort des deux eunuques, rapportée au Chapitre second.

La dispute entre Orétès et Mitrobate, source de tous les malheurs de Polycrate et des deux Perses, avait eu lieu à la porte du palais; et cette partie de l'histoire d'Orétès a eu pour fondement le fait des serviteurs du roi, qui attaquent Mardochée sur sa conduite envers Aman. Les deux eunuques étaient gardes, ou chefs des

gardes de la porte : il a été facile de les confondre *avec ces serviteurs* du roi, soit parce qu'on *les voyait* tous aux portes du palais, soit parce *qu'il* est parlé des uns presque immédiatement après les autres : tous ces faits ont été regardés comme liés ensemble, et appartenant au même récit.

On y trouvait deux personnes mises à mort : il a donc fallu joindre quelqu'autre à Mitrobate; on a imaginé un Cranape son fils, dont nous n'avions pas encore entendu parler.

Ces deux seigneurs jouissaient d'une grande considération parmi les Perses : « Deux d'entre » nous, dit Darius. » C'est l'idée que donnait des eunuques, l'office qu'ils remplissaient auprès du roi.

Hérodote fait ailleurs sur ce sujet une remarque, qui mérite plus d'attention qu'il ne semble d'abord. « Aussitôt, dit-il, que Darius fut » parvenu à l'empire, il résolut de ne pas laisser » impunis les crimes d'Orétès, et particulière» ment la mort de Mitrobate et de son fils. » (*Hérodote*, *l.* III. *c.* 127.)

Le récit de l'élévation d'Aman suivait immédiatement celui de la punition des eunuques. « Après cela, le roi Assuérus éleva en dignité ...n puissance Aman, fils d'Amadatha, et le ...seoir sur un trône, au-dessus de tous les ...es qu'il avait auprès de sa personne. » ...r, *c.* III. *v.* I.) Il est donc possible

qu'on ait confondu Aman placé sur un trône par Assuérus, avec Assuérus qui monte sur le trône; car l'Ecrivain emploie la même expression pour l'un et pour l'autre : « Lorsque le roi Assuérus s'assit sur le trône de son empire » dans la ville de Suse. » (*c.* 1. *v.* 2.) La mort des deux eunuques paraissait donc avoir précédé l'avénement de Darius : et c'était au moment où il venait d'acquérir l'empire, que ce prince avait pris la résolution de punir leur meurtrier. Jusque-là le Texte nous fournit tous les élémens du récit. Mais qui a fait imaginer ce vif désir de venger les deux Perses ? Darius ne devait-il pas être plus sensible aux insultes personnelles qu'il en avait reçues, au mépris de ses ordres, à l'assassinat de ses courriers ? La remarque n'est donc pas des conteurs, ils l'avaient trouvée quelque part.

Le Texte Hébreu n'en offre point d'indice; mais on en voit clairement l'origine dans le Texte Grec. Après le supplice des deux eunuques, raconté au premier Chapitre de cette Version, on y lit : « Aman, fils d'Amadath, » était en grand honneur devant le roi, et il » voulut perdre Mardochée et son peuple, à » cause de ces deux eunuques du roi ; » c'est-à-dire, pour venger leur mort, dont Mardochée, par sa dénonciation, avait été la cause. On n'a fait que transporter à Darius les dispositions d'Aman, et prêter au vengeur de Mitrobate et

[illegible] par des courriers [illegible] en terre [illegible] les courriers [illegible] Les [illegible] avec le cavalier [illegible] d'en faire [illegible]

[illegible] de Darius. [illegible] de la [illegible]

[illegible], envoyer [illegible] qu'il savait que ce [illegible] considérables. Sa garde, [illegible] de mille Perses, et [illegible] comprenait la Phrygie, la [illegible] *Hérodote*, *l. III. c. 127.*) [illegible] de recourir à la [illegible] aux Perses assemblés quel [illegible] qui se chargera de tuer, ou [illegible] Sur cette proposi-

» faire aux Perses. » (*c.* 127.) On reconnaît tout de suite une imitation de la manière dont l'Auteur sacré rapporte la publication de l'Edit obtenu par Aman, et sa rétractation par le second Edit que Mardochée fit rendre : tous les détails confirmeront ce premier aperçu.

« Les lettres furent envoyées par des courriers » dans toutes les provinces. » (*Esther*, *c.* III. *v.* 13.) Voilà les courriers qui portent à Orétès dans son gouvernement les ordres de Darius. L'Historien n'en suppose qu'un ; mais le prince, mieux instruit, parle de plusieurs.

La révocation du premier Edit est exprimée en Hébreu par le terme, faire revenir : Esther demande que l'on écrive « pour faire revenir les » lettres envoyées par Aman. » (*c.* VIII. *v.* 5.) L'expression est souvent répétée dans ce Chapitre. C'est de là qu'on a pris ce que l'on fait dire à Darius, qu'il ordonnait à Orétès de se rendre auprès de lui.

Le courrier est tué. Esther ajoutait « que les » lettres d'Aman avaient été écrites dans le des- » sein de faire périr les Juifs qui étaient dans » toutes les provinces du roi. » On a entendu que le courrier de Darius avait péri ; et comme en cet endroit même, il est question de retour, on a pu y voir qu'Orétès l'avait fait tuer, lorsqu'il s'en retournait.

Il est tué lui et son cheval. En parlant des premières lettres, l'Ecrivain sacré dit simple-

ment qu'elles furent envoyées par des courriers; mais à l'égard des secondes, il marque en termes exprès qu'elles le furent par des courriers à cheval, *cursores in equis.* (*c.* VIII. *v.* 10.) Les assassins durent tuer le cheval avec le cavalier qui le montait. La précaution d'en faire disparaître les cadavres, était toute naturelle.

Esther ajoutait encore : « Comment pourrai-je » voir le malheur qui va fondre sur mon peuple? » et comment pourrai-je voir la perte de ceux » qui sont de même origine que moi? » (*v.* 6.) C'est aussi la conclusion du discours de Darius. Il prévoit de plus grands maux encore de la part d'Orétès, et veut les prévenir; il craint pour les Perses, les malheurs qu'Esther veut détourner des Juifs.

II. Darius ne voulut pas, au commencement de son règne, et lorsque les affaires étaient encore dans un état de fermentation, envoyer une armée directement contre Orétès : « d'au» tant plus, dit Hérodote, qu'il savait que ce » satrape avait des forces considérables. Sa garde, » en effet, était composée de mille Perses, et » son Gouvernement comprenait la Phrygie, la » Lydie et l'Ionie. » (*Hérodote*, *l.* III. *c.* 127.) Darius trouve plus expédient de recourir à la ruse, et demande aux Perses assemblés quel est celui d'entr'eux qui se chargera de tuer, ou de lui amener vif Orétès. « Sur cette proposi-

» tion, trente Perses promirent, à l'envi l'un » de l'autre, de le servir. Pour terminer leurs » contestations, Darius ordonna que le sort en » déciderait. On tira donc, et le sort tomba sur » Bagéus, fils d'Artontès. » (*Hérodote, l.* III. *c.* 128.)

1° S'il n'était question que d'une garde pour Orétès, nous pourrions ne pas nous arrêter à une pareille circonstance ; mais ce nombre déterminé réveille l'attention. Mille hommes armés ne devaient pas en imposer au roi de Perse ; et Hérodote, qui représente Orétès comme si redoutable, lui eût donné probablement une garde plus forte, s'il eût pu la grossir à volonté. J'observerai donc que nous revenons au Chapitre IIIe, par lequel nous avons commencé, c'est-à-dire, aux accusations d'Aman et à l'Edit qui en fut la suite ; et qu'en cet endroit précisément, entre les accusations et l'Edit, nous trouvons ce nombre de mille.

Suivons cette indication, et assurons-nous si le nombre des talens offerts par Aman, a pu produire celui des gardes d'Orétès.

Aman promet « de peser dix mille talens » d'argent entre les mains de ceux qui régissent » les affaires. » (*Esther*, *c.* III. *v.* 9.)

Nous avons déjà vu le mot dix, G^H.S^H.R.; devenir, par la simple transposition d'une lettre, S^H.G^H.R., qui signifie porte, et portier. Le changement, qu'il fût altération volontaire ou pure méprise, était facile pour les conteurs,

accoutumés à lire ce dernier mot dans le Livre d'Esther, où il est si souvent question des portes du roi. Ils ont donc trouvé des portiers au nombre de mille, ou une porte gardée par mille hommes.

Le mot C.Ç.R., talent, apprenait ce qu'étaient ces hommes. C.R., et au pluriel, C.R.I.M., qu'il le dérivassent ou non du mot semblable qui signifie un agneau, un belier, étaient chez les Hébreux un nom de guerre, et désignaient des chefs de troupes ou les troupes mêmes. C'est ainsi qu'au IV.e Livre des Rois, (*c.* XI. *v.* 4.) les Cari qu'on y trouve placés entre les centurions ou chefs de cent hommes, et les Razim ou coureurs, sont regardés par les uns, comme des officiers subalternes, commandant les simples soldats, les Razim, sous les ordres des centurions; et par les autres, comme des corps de soldats semblables aux Razim, et divisés comme eux en compagnies de cent hommes, chacune avec son centurion qui commandait le tout. On sait que dans leurs armées, les Hébreux avaient des chefs de mille, de cent, de cinquante, et de dix hommes: cet ordre de divisions pour les corps de troupes, et de grades pour les officiers, avait été établi par Moïse, et on le retrouve sous Judas Machabée. Dans l'une et dans l'autre interprétation, les Cari sont essentiellement des hommes de guerre.

Nous ne déciderons pas laquelle des deux doit être préférée. La première est la plus généralement suivie ; cependant, la seconde est la plus conforme à la lettre du Texte, et semble répondre mieux à ce qui est dit des Cari et des Razim, soit dans ce Chapitre des Rois, soit dans le Chapitre parallèle des Chroniques. Les Cari seraient donc de véritables corps de troupes, comme les Razim ; des soldats, ainsi que saint Jérôme les appelle : et ils en auraient été plus propres à représenter les soldats d'Orétès. Ils formaient avec les Razim, la garde du Temple ; ceux-ci paraissent ordinairement dans l'Ecriture, comme formant la garde du prince : telle était donc leur destination commune ; et l'un ou l'autre nom, même seul, aurait porté avec lui l'idée d'une troupe armée pour la garde du gouverneur ; d'une troupe choisie, comme l'étaient des gardes, et par une conséquence naturelle, toute composée de Perses.

C.S.P^{H}., argent, devenait alors de toute nécessité B.S.P^{H}., sur le seuil, le seuil de la porte du gouverneur. (3) La station marquait parfaitement leur service ; des soldats n'étaient là que pour garder le palais et en défendre l'entrée.

Les dernières paroles d'Aman complétaient la preuve. Le mot I.D., la main, se prend aussi pour le côté, le flanc : l'homme qui faisait les

(3) כסף, *argentum.* סף, *limen.* בסף, *in limine.*

affaires de la province, en était certainement le gouverneur. Les soldats étaient donc sous la main, aux ordres et à la disposition d'Orétès; ils se tenaient auprès de lui, et gardaient sa personne.

La phrase des conteurs revenait à celle-ci : *Ad portam mille milites, pendentes à manu, appensi lateri satrapæ.* Il était difficile de traduire plus habilement.

2° Mais la note caractéristique du récit d'Hérodote, est le tirage au sort que Darius *établit* entre les trente braves. Le fait est placé, dans son récit, après la garde d'Orétès; et nous le trouvons dans le Texte immédiatement avant l'offre des dix mille talens. Comment ne pas le reconnaître dans les Phurs d'Aman, les sorts qu'il fait jeter devant lui, pour savoir en quel mois, à quel jour du mois, il ordonnera le massacre des Juifs? L'expression du Texte signifie, à la lettre, qu'on fit tomber le sort, ou que le sort tomba, en présence d'Aman : on a entendu que le sort tomba sur lui.

Aman, dans la Version Grecque, est appelé le Bugéen, *Bugaios* ou Bugéus. Serait-ce de là que viendrait le nom de notre Bagéus, en grec *Bageios*? dans ce cas, Hérodote nous fournirait une preuve décisive de la véritable leçon du Texte original : on y lisait, comme dans la Version Grecque, Aman Bugéen; et la leçon de l'Hébreu actuel, A.G.G.I., Aggéen suivant

l'étymologie, ou de la race d'Agag suivant l'interprétation commune, serait une altération. Ainsi tomberaient les difficultés qu'on a faites, les conjectures qu'on a fondées, sur les qualités d'Amalécite, et de descendant du dernier roi d'Amalec.

3° Les contendans sont au nombre de trente. On avait ici les nombres douze et treize, les mêmes dont on a fait les quinze soldats de Polycrate. Il paraît qu'en cette occasion, les conteurs les ont pris tels qu'ils sont; ce qui leur donnait vingt-cinq, qu'ils ont ensuite élevé à trente pour faire un compte rond. On voit au moins qu'ils avaient des matériaux à leur disposition, et il est toujours singulier qu'ils nous offrent des nombres quelconques, dont après tout ils pouvaient se passer, dans les deux récits qu'ils ont tirés d'un Texte qui leur présentait en effet des nombres.

III. Passons au stratagème que Bagéus emploie, conformément à la maxime établie par Darius, que la violence est inutile, quand il ne faut que de l'adresse.

1° « Il écrivit plusieurs lettres sur différentes » affaires, les scella du sceau de Darius, et » partit pour Sardes avec ces dépêches. » (*Hérodote*, *l.* III. *c.* 128.)

Nous n'avons pas besoin de rappeler au lecteur les Edits d'Assuérus, et la manière dont

[illegible]

[illegible] C'est [illegible] de [illegible] secrétaires [illegible] du roi, [illegible] On fit donc [illegible] écrivit [illegible] par Mar- [illegible]

2° « Aussitôt qu'il [illegible]
» trouver Orètes et [illegible]
» l'autre, au secrétaire [illegible]
» lecture : car [illegible]
» verneurs des provinces [illegible]
» secrétaires du roi. » [illegible]

On voyait dans le [illegible]
roi qu'on appelle [illegible]
rus ; de [illegible]
fait lire les lettres [illegible]
donnée à celui-ci [illegible]
verbe Q.R.A. [illegible]
taire qui est [illegible]
qui lit.

Le mot S.P.R.L.L. [illegible]
cations, employées [illegible]
où il désigne [illegible]
les lettres. [illegible]
dans l'un ou dans l'autre [illegible]
en [illegible]
qui furent [illegible]
Or il y avait les [illegible]
neurs des provinces [illegible]
du roi pour chaque [illegible]
sommes bien [illegible]
de l'administration [illegible]

3° [illegible]
» donnant les lettres [illegible]
» tion de [illegible]
» voir s'ils [illegible]

2° « Aussitôt qu'il fut arrivé à Sardes, il alla » trouver Orétès et donna les lettres, l'une après » l'autre, au secrétaire du roi, pour en faire la » lecture : car, ajoute Hérodote, tous les gou- » verneurs des provinces ont auprès d'eux, des » secrétaires du roi. » (*Hérodote*, *l.* III. *c.* 128.)

On voyait dans le Texte, des secrétaires du roi qu'on appelle pour écrire les lettres d'Assuérus ; de là le secrétaire du roi, par qui Orétès fait lire les lettres de Darius. La commission donnée à celui-ci, était même exprimée : le verbe Q.R.A., signifie appeler et lire ; le secrétaire qui est appelé, pouvait être un secrétaire qui lit.

Le mot S.P^{H}.R.I.M., a de même deux significations, employées l'une et l'autre dans le Texte, où il désigne tantôt les secrétaires, tantôt les lettres. On a donc pu le prendre au besoin dans l'un ou dans l'autre sens, et transformer en autant de secrétaires, les différentes copies qui furent faites des lettres ou Edits d'Assuérus. Or il y avait des copies pour tous les gouverneurs des provinces ; on a donc eu un secrétaire du roi pour chaque gouverneur. Comme nous sommes bien instruits des usages et des formes de l'administration chez les Perses !

3° Bagéus procédait avec circonspection : « En » donnant les lettres séparément, il avait inten- » tion de sonder les gardes du gouverneur, pour » voir s'ils seraient disposés à l'abandonner.

» tous ceux qui conspireraient et s'élèveraient » contre eux. » (*Esther*, c. III. v. 13. et c. VIII. v. 11.)

5° Le récit d'Hérodote est encore visiblement calqué sur celui que l'Auteur sacré nous donne de l'exécution de ce second Edit. Son premier effet fut de déconcerter les ennemis des Juifs, et de leur faire tomber, pour ainsi dire, les armes de la main : « Nul n'osa leur résister, » parce que la terreur de leur nom avait saisi » tous les peuples. » En même temps, il encouragea les Juifs « qui se jetèrent sur tous leurs » ennemis, les frappèrent de l'épée, les tuè» rent, et les firent périr. » (*Esther*, c. IX. v. 2 et 25.)

6° Les Edits contenaient une dernière clause, dont les Juifs ne se prévalurent pas, mais que l'Historien lisait et n'a pas omise. Les ennemis des Juifs avaient ordre d'enlever et de piller tous leurs biens ; les Juifs eurent la permission de piller les dépouilles de tous leurs ennemis. D'ailleurs, Aman avait promis dix mille talens d'argent, qui seraient provenus sans doute de la dépouille des Juifs, et il devait les déposer dans les coffres du roi. Hérodote ne manque pas [illegible] que les biens d'Orétès furent confisqués et transportés à Suse. » Il est remarquable que dans l'histoire d'Intapherne, condamné à mort, il ne parle point de la confiscation de ses biens, et qu'il ne fasse mention de cette cir-

l'Historien, soit qu'on les entende du premier Edit, qui ne pouvait plus être annulé, ou du second, dont rien ne pourrait empêcher l'exécution; on y voit les deux choses qu'Hérodote a fort bien distinguées : les signes extérieurs, le nom et le sceau du roi, qui annoncent des lettres de sa part, et impriment le respect; le contenu des lettres, qui manifeste sa volonté, et qui est ponctuellement accompli.

4° Les dispositions des gardes font prévoir l'événement, et nous pourrions nous dispenser de le rapporter; mais la scène est théatrale. « Bagéus donna une autre lettre conçue en ces » termes : Perses, le roi Darius vous défend » de servir désormais de gardes à Orétès. Là-» dessus, ils mirent sur-le-champ, bas leurs » piques. Encouragé par leur soumission, Ba-» géus mit entre les mains du secrétaire la der-» nière lettre, ainsi conçue : Le roi Darius or-» donne aux Perses, qui sont à Sardes, de » tuer Orétès. Aussitôt les gardes tirent leurs » cimeterres, et tuent le gouverneur sur la » place. » (*Hérodote*, *l.* III. *c.* 128.)

Au reste, on reconnaît dans ces deux lettres de Darius les clauses des Edits. Celui d'Aman avait ordonné, « que l'on exterminât et que » l'on tuât tous les Juifs. » Celui de Mardochée, dont il s'agit particulièrement ici, leur avait permis « de s'assembler et de se tenir prêts pour » défendre leur vie, de tuer et de faire périr

» tous ceux qui conspireraient et s'éleveraient » contre eux. » (*Esther*, *c.* III. *v.* 13. *et c.* VIII. *v.* 11.)

5° Le récit d'Hérodote est encore visiblement calqué sur celui que l'Auteur sacré nous donne de l'exécution de ce second Edit. Son premier effet fut de déconcerter les ennemis des Juifs, et de leur faire tomber, pour ainsi dire, les armes de la main : « Nul n'osa leur résister, » parce que la terreur de leur nom avait saisi » tous les peuples. » En même temps, il encouragea les Juifs « qui se jetèrent sur tous leurs » ennemis, les frappèrent de l'épée, les tuè» rent, et les firent périr. » (*Esther*, *c.* IX. *v.* 2 *et* 25.)

6° Les Edits contenaient une dernière clause, dont les Juifs ne se prévalurent pas, mais que l'Historien lisait et n'a pas omise. Les ennemis des Juifs avaient ordre d'enlever et de piller tous leurs biens ; les Juifs eurent la permission de piller les dépouilles de tous leurs ennemis. D'ailleurs, Aman avait promis dix mille talens d'argent, qui seraient provenus sans doute de la dépouille des Juifs, et il devait les déposer dans les coffres du roi. Hérodote ne manque pas d'ajouter « que les biens d'Orétès furent confis» qués, et transportés à Suse. » Il est remarquable que, dans l'histoire d'Intapherne, condamné à mort, il ne parle point de la confiscation de ses biens ; et qu'il ne fasse mention de cette cir-

constance, que lorsque le Texte sacré lui en fournit l'occasion.

Ce dernier trait confirme une remarque qu'on a pu faire à chaque pas dans le cours de cette discussion. Le conte de Bagéus, tiré de différentes parties du Texte, n'est point ce qu'on appellerait fait de pièces rapportées. Tous ces morceaux se trouvent dans le Texte même, et y forment comme un récit particulier, qui se développe avec le récit général; il a suffi aux interprètes de savoir le démêler, et d'en recueillir les diverses circonstances, qu'ils ont rapprochées à peu près dans le même ordre. Le conte roule jusqu'à la fin sur les deux Edits, et ne se compose que de traits propres à leur histoire.

CHAPITRE XII.

L'ENTORSE DE DARIUS, ET LE MÉDECIN DÉMOCÈDE.

Les détails, dans ce travestissement, s'écartent peut-être encore plus librement de l'ordre des Textes : mais le fait principal est bien marqué, et nous fixe sans incertitude au seul endroit du Livre d'Esther qui ait pu le fournir.

Le conte a deux parties : la première regarde spécialement l'accident de Darius ; la seconde contient une anecdote entre les femmes de ce prince, et Démocède, qu'il leur envoie après sa guérison. Hérodote parle ensuite de la manière magnifique dont le médecin fut récompensé.

ART. I. *Darius, maltraité par ses médecins Égyptiens, est guéri par le Grec Démocède.*

Insomnie de Darius. — L'insomnie d'Assuérus.

Entorse au pied que Darius se donne en descendant de cheval : — L'habit d'Assuérus, et le cheval sur lequel il montait.

Médecins Egyptiens, et leur traitement violent : — Les Annales ou Livre des jours, et le fait des deux eunuques qu'on y lisait.

...ède, formé de celui de Mardochée ; ses fers

et ses haillons, tirés du mot qui signifie la salle du palais, et des habits déchirés que Mardochée portait.

Demande que fait Darius, réponse que fait Démocède : — La question d'Assuérus, et la réponse d'Aman.

Les fouets et les poinçons : — Bévues sur l'exemplaire de l'Édit publié à Suse, dont parle Mardochée. (*Esther*, c. IV. v. 8.)

Remèdes violens et doux : — Autres bévues sur les mots, fléchir le roi en faveur de son peuple. (v. 9.)

Les deux paires de ceps d'or : — Le sharbit d'or d'Assuérus.

I. « Les biens d'Orétès ayant été confisqués » et transportés à Suse, il arriva, peu de temps » après, que Darius, étant à la chasse, se donna » une entorse au pied en sautant à bas de son » cheval ; elle fut si violente, que la cheville du » pied se déboîta. Darius, qui croyait avoir au- » près de lui les plus habiles médecins, parce » qu'il en avait qui passaient pour les premiers » médecins de l'Egypte, eut d'abord recours à » eux. Mais ils lui tournèrent le pied avec tant » de violence, qu'ils augmentèrent le mal. Le » roi fut sept jours et sept nuits sans fermer » l'œil, tant la douleur était vive. » (*Hérodote*, l. III. c. 129.)

L'insomnie d'Assuérus est un trait remarquable dans l'Histoire d'Esther, par l'exemple qu'il nous offre de la manière admirable dont la sagesse divine dispose toutes choses, et dirige les événemens les plus naturels, vers l'accomplissement de ses vues. Nos interprètes ne pouvaient pas élever jusque-là leurs pensées : mais le fait était singulier, et devait nécessairement

CHAPITRE XII.

L'Entorse de Darius, et le médecin Démocède.

Les détails, dans ce travestissement, s'écartent peut-être encore plus librement de l'ordre des Textes : mais le fait principal est bien marqué, et nous fixe sans incertitude au seul endroit du Livre d'Esther qui ait pu le fournir.

Le conte a deux parties : la première regarde spécialement l'accident de Darius ; la seconde contient une anecdote entre les femmes de ce prince, et Démocède, qu'il leur envoie après sa guérison. Hérodote parle ensuite de la manière magnifique dont le médecin fut récompensé.

Art. 1. *Darius, maltraité par ses médecins Égyptiens, est guéri par le Grec Démocède.*

Insomnie de Darius. — L'insomnie d'Assuérus.

Entorse au pied que Darius se donne en descendant de cheval : — L'habit d'Assuérus, et le cheval sur lequel il montait.

Médecins Egyptiens, et leur traitement violent : — Les Annales ou Livre des jours, et le fait des deux eunuques qu'on y lisait.

Le nom de Démocède, formé de celui de Mardochée ; ses fers

et ses haillons, tirés du mot qui signifie la salle du palais, et des habits déchirés que Mardochée portait.

Demande que fait Darius, réponse que fait Démocède : — La question d'Assuérus, et la réponse d'Aman.

Les fouets et les poinçons : — Bévues sur l'exemplaire de l'Édit publié à Suse, dont parle Mardochée. (*Esther*, *c.* IV. *v.* 8.)

Remèdes violens et doux : — Autres bévues sur les mots, fléchir le roi en faveur de son peuple. (*v.* 9.)

Les deux paires de ceps d'or : — Le sharbit d'or d'Assuérus.

I. « Les biens d'Orétès ayant été confisqués » et transportés à Suse, il arriva, peu de temps » après, que Darius, étant à la chasse, se donna » une entorse au pied en sautant à bas de son » cheval ; elle fut si violente, que la cheville du » pied se déboîta. Darius, qui croyait avoir au- » près de lui les plus habiles médecins, parce » qu'il en avait qui passaient pour les premiers » médecins de l'Egypte, eut d'abord recours à » eux. Mais ils lui tournèrent le pied avec tant » de violence, qu'ils augmentèrent le mal. Le » roi fut sept jours et sept nuits sans fermer » l'œil, tant la douleur était vive. » (*Hérodote*, *l.* III. *c.* 129.)

L'insomnie d'Assuérus est un trait remarquable dans l'Histoire d'Esther, par l'exemple qu'il nous offre de la manière admirable dont la sagesse divine dispose toutes choses, et dirige les événemens les plus naturels, vers l'accomplissement de ses vues. Nos interprètes ne pouvaient pas élever jusque-là leurs pensées : mais le fait était singulier, et devait nécessairement

attirer leur attention. Ce n'était pas une nuit d'insomnie, survenue par hasard et terminée sans conséquence, qu'on aurait voulu consigner dans des mémoires : les interprètes voyaient que celle de Darius avait mis tout le palais en mouvement ; il fallait lui chercher une cause, et en expliquer les suites. De là est né le conte de l'entorse.

1° « Cette nuit-là, le roi ne put pas dor» mir : » à la lettre : le sommeil s'éloigna du roi. (*Esther*, c. VI. v. 1.)

Le mot S^H. N. H., sommeil, ressemble à N. S^H. H., tendon, l'endroit où un os s'emboîte dans un autre, la contraction ou la foulure du nerf dans cette partie. C'est celui qui, dans la Genèse, marque l'accident qu'éprouva Jacob, lorsque l'Ange contre lequel il luttait, lui toucha le haut de la hanche, en affecta le nerf, et le rendit boiteux. (*Genèse*, c. XXXII. v. 32.) Le verbe N.D.D., s'enfuir, s'éloigner, signifie aussi, être remué, changé de place. Ainsi, on a pu voir dans les mêmes paroles, une nuit passée sans sommeil, et une luxation qui en est la cause.

2° Bientôt il sera parlé du cheval du roi, et dans tout le corps du Chapitre, il n'est question que de monter et d'aller à cheval : de là cette partie de chasse que Darius venait de faire. Ce devait être en sautant à bas de son cheval, comme on le pratiquait avant l'inven-

tion des étriers, qu'il s'était blessé, et ce ne pouvait être que le pied, qui s'était déboîté. On a pu étendre l'insomnie à volonté, mais la durée qu'on lui donne rappelle naturellement les Juifs et leur semaine.

3° « Le roi commanda que l'on apportât le » Livre des annales, (littéralement : le Livre des » souvenirs,) contenant les paroles (ou, con- » cernant les affaires) des jours, et on le lisait » devant lui. » Il n'est pas facile de deviner, par quelles altérations on est parvenu à trouver là des médecins. Ce qu'il y a de certain, c'est que Darius dans sa position, devait être plus pressé de voir des gens de l'art que de se faire lire des annales, même celles de son règne. Les interprètes n'ont donc pas imaginé qu'il fût ici question d'annales et de lecture ; ils n'ont dû penser qu'à une visite de médecins.

Le verbe Hébreu que nous rendons par, apporter, signifie proprement faire venir ; et celui qui signifie lire, pouvait être rendu par appeler, *vocare*. Or, on appelle quelqu'un, et non pas un livre ; et l'on dit de quelqu'un, plutôt que d'un livre, qu'on l'a fait venir. Les interprètes comprenaient donc déjà, que Darius n'avait pas demandé qu'on lui apportât des annales, mais qu'on lui amenât certaines personnes.

Sepher est un livre, mais *sopher* aurait signifié celui qui parle, qui disserte ; c'est le

même mot diversement prononcé. Sans faire violence aux termes, et sans s'écarter de l'usage de la langue, les paroles, les affaires des jours pouvaient désigner quelque chose de relatif aux jours ou à la vie de l'homme, à la conservation des jours, de la vie ou de la santé. Voilà bien la médecine; et ceux qui avaient le souvenir de ces choses, qui les connaissaient et savaient en parler, étaient bien des Médecins.

Ajoutez à cela le besoin de la circonstance, la nécessité de trouver soit des remèdes au mal, soit des hommes capables de les employer; et l'interprétation ne paraîtra plus si étrange.

4° Assuérus se faisait lire les Annales de son règne : « et il y trouva que Mardochée avait » donné avis sur Bagathan et Tharès, les deux » eunuques du roi, gardes de la porte, qui » avaient cherché à porter la main sur le roi As- » suérus. » (*Esther*, *c.* VI. *v.* 2.) Après la découverte du pied déboîté, et des médecins appelés pour le remettre, on avait droit de supposer que la suite du Texte ferait connaître les détails et le succès de leur opération. Des gardes de la porte, qui cherchent à mettre la main sur Assuérus, sont donc devenus très-naturellement les médecins attachés au service de Darius, qui cherchent où est le mal, saisissent son pied, et le tournent avec violence.

II. Les douleurs et l'insomnie duraient de-

puis sept jours et sept nuits. « Enfin, le huitième jour, comme Darius se trouvait très-mal, quelqu'un, qui, pendant son séjour à Sardes, avait entendu dire quelque chose de la profession de Démocède de Crotone, lui parla de ce médecin. » (*Hérodote, l.* III. *c.* 129.)

1° On voyait en effet dans le Texte, un avis donné, quelque chose qu'on annonçait ou racontait de quelqu'un, et c'est le propre sens de l'expression d'Hérodote, *nuntiavit*, *narravit*. Il n'en fallait pas davantage : l'avis était donné à l'occasion du traitement des Egyptiens ; c'était donc un nouveau remède, ou un autre médecin qu'on indiquait à Darius.

2° Mais on a bientôt vu qu'il s'agissait d'un Médecin, et l'on y a même appris son nom. Ce qui est dit de Mardochée, qu'il avait dénoncé la conspiration des eunuques, a été pris en sens contraire, et l'on a entendu que quelqu'un avait annoncé Mardochée, pour remplacer les Egyptiens Bagathan et Tharès, qui avaient mis si maladroitement leurs mains sur le roi. La phrase Hébraïque, détachée du reste, se prêtait à cette interprétation : *qui indicavit Mardochæum super Bagathan et Thares*. Mardochée devenait ainsi le médecin, dont quelqu'un de la Cour avait parlé à Darius. Son nom devait être celui du médecin altéré seulement par les Perses, et que l'on rétablirait infailliblement par quelqu'un des procédés ordinaires. D'abord,

... dans la cour?
... intérieure
... demander au roi
... à la potence qu'il
... étaient auprès
... Aman qui est
... v. 4 et 5.)
... Darius se fait
... qu'Aman
... que ce qu'on
... conte.
... la cour, le
... assez
... des liens,
... particularisant,
... mains. (2)
... était
... pieds. Ce rap-
... termes de cette
... immobiles,
... se rencon-
... Livres saints. Par
... dans le concours
... rapprochés
... que nous cher-
... n'avons là les
... Un autre trait le
... presque dire, jusqu'à

... הרצבים, vincula.

couverte des interprètes, et Démocède ne serait-il venu qu'après? celui-ci serait-il une pure altération de l'autre; ou, tiré immédiatement comme lui du terme original, n'offrirait-il qu'une combinaison plus raffinée des mêmes élémens? Dans tous les cas, à quoi aurait-il dû la préférence qu'il a obtenue; à l'autorité d'Hérodote, à la célébrité d'un nom déjà connu des Grecs, ou à quelqu'autre circonstance? Que l'on agite ou non ces inutiles questions, et quelque parti que l'on prenne, il n'en restera pas moins démontré, que les médecins Démocède, et Démodoce, ne sont entrés dans le conte, que sous le nom du médecin qu'on trouvait dans le Texte.

III. « Darius se le fit amener en diligence. On » le trouva confondu parmi les esclaves d'Orétès, comme un homme dont on ne faisait » pas grand cas. On le présenta au roi couvert » de haillons, et ayant des ceps aux pieds. » (*Hérodote*, *l.* III. *c.* 129.)

1° Assuérus demande « ce qui a été fait d'honorable et de grand à Mardochée pour cette » action. Et les gens qui étaient auprès du roi, » et qui le servaient, répondirent : Il n'a rien » été fait pour lui : » (*Esther*, *c.* VI. *v.* 3.) Il n'a pas été difficile de voir là un homme que l'on ne traite pas selon son mérite, pour qui l'on n'a point d'égard, que l'on néglige, *pro neglecto habebatur*.

2° « Alors le roi dit : Qui est dans la cour ? » Or Aman était venu dans la cour intérieure » de la maison du roi, pour demander au roi » que Mardochée fût pendu à la potence qu'il » avait fait dresser. Les gens qui étaient auprès » du roi, lui répondirent : Voilà Aman qui est » dans la cour. Le roi dit : Qu'il entre. » (*v.* 4 *et* 5.) On trouvait là un homme que Darius se fait amener, et sur-le-champ : il est clair qu'Aman prend ici le rôle du médecin, et que ce qu'on va dire de lui, est entré dans le conte.

3° Les mots C^H. T^S. R. — B. I. T^H., la cour, le vestibule de la maison, représentaient assez exactement le mot C^H. R. T^S. B. U. T^H., des liens, des chaînes, *vincula*, et en le particularisant, des ceps, des fers aux pieds ou aux mains. (2) Aman était dans le vestibule ; Démocède était donc dans les fers, les ceps aux pieds. Ce rapport mérite d'être observé. Les termes de cette forme, composés de quatre lettres immobiles, sont rares en Hébreu, et celui-ci ne se rencontre qu'en deux endroits des Livres saints. Par quel hasard se reproduit-il ici dans le concours de deux mots, qui semblent n'être rapprochés que pour nous fournir les ceps que nous cherchons ? Peut-on douter que nous n'ayons là les propres ceps des interprètes ? Un autre trait le confirmera, nous oserions presque dire, jusqu'à l'évidence.

(2) חצר בית, *atrium domûs*. חרצבות, *vincula*.

4° Des haillons sur le corps allaient naturellement avec des fers aux pieds, et convenaient d'ailleurs à la situation de Démocède. Mais pourquoi en faire mention ? le voici. Au quatrième Chapitre, d'où est tirée la seconde partie de l'histoire de Démocède, on voyait Mardochée qui déchire ses vêtemens. Du verbe Q.R.G^{H}., déchirer, rompre, dérive le substantif Q.R.G^{H}.I.M., employé spécialement pour désigner des habits mis en cet état, les véritables haillons d'Hérodote, qui ne sont pas des vêtemens usés ou rapiécés, mais proprement des habits déchirés et rompus. (3).

IV. « Darius lui ayant demandé s'il savait la » médecine, Démocède n'en convint point, » dans la crainte de se fermer à jamais le che» min de la Grèce, s'il se faisait connaître. » (*Hérodote*, *l.* III. *c.* 130.)

Il y a ici trois choses : Darius interroge, Démocède réfléchit sur le danger qui le menace, il répond en conséquence. C'est toute la marche du Texte : d'abord une question d'Assuérus à celui qu'il a fait entrer ; un moment de suspension de la part de la personne, qui semble hésiter et craindre de s'expliquer ; enfin sa réponse au roi.

(3) קרע, *fidit*, *laceravit*. קרעים, *lacera vestimenta*.

1° Assuérus demande « ce que l'on doit faire » pour un homme que le roi veut honorer ; à la » lettre : dont le roi veut l'honneur. » (*Esther*, *c.* VI. *v.* 6.) I.Q.R., honneur, gloire, signifie aussi le prix d'une chose, ce qui la rend précieuse, estimable : on a donc entendu que le roi voulait connaître le mérite de Démocède, *son* talent, c'est-à-dire, s'il possédait la médecine.

2° « Aman dit en son cœur : A qui le roi veut- » il faire honneur, plutôt qu'à moi ? » Voilà Démocède qui réfléchit sur la demande, prévoit où elle tend, et craint d'y répondre. Dans l'esprit des conteurs Grecs, que pouvait-il appréhender de plus fâcheux, que de ne revoir jamais sa patrie ? l'expression du Texte indiquait *une* affection du cœur ; c'était l'amour de la Grèce, et le désir d'y retourner un jour.

Que les interprètes aient pris L.M.I., *cui*, à qui, pour L.M.H., *ad quid*, pourquoi ; qu'ils aient pris encore, si l'on veut, le mot I.U.T^{H}.R., mis ici pour l'adverbe *potiùs*, *magìs*, plutôt que moi, dans sa signification d'émolument, profit qui reste d'une chose : Démocède se demanderait : Pourquoi le roi veut-il savoir si je suis médecin ? que m'en reviendrait-il ? De là sortait naturellement la réflexion qu'ils lui prêtent, sur le retour dans sa patrie.

3° « Aman dit au roi : L'homme que le roi veut honorer. » La préposition A.L., *ad*, au »i, autrement ponctuée, devient une particule

négative : le sens était alors : Je ne suis pas l'homme que le roi cherche. C'était ne pas convenir qu'il fût médecin, sans le nier formellement.

Le reste de la réponse d'Aman ne pouvait plus s'appliquer à Démocède. On a vu l'usage qu'en ont fait d'autres conteurs : ceux-ci se sont arrêtés à ce que nous en avons extrait, et il faudra chercher ailleurs la suite de leur histoire.

V. « Darius s'apercevant qu'il tergiversait, et » qu'il savait effectivement la médecine, ordonna » à ceux qui le lui avaient amené, d'apporter » des fouets et des poinçons. Démocède ne crut » pas devoir dissimuler plus long-temps. »

Nous avons averti que la seconde partie de ce conte était tirée du Chapitre IV[e] ; et l'on a déjà vu une excursion faite sur ce terrain, d'où les interprètes ont rapporté les haillons de Démocède. On ne s'étonnera donc pas qu'ils aient tiré du même Chapitre les dernières circonstances de la guérison de Darius. Elles s'y trouvaient, là où finit la seconde anecdote, et étaient censées par conséquent appartenir à l'histoire générale de l'entorse ; d'ailleurs, le nom de Mardochée rappelait celui de Démocède. En les mettant à la place qui leur convenait, on a conservé l'ordre qu'elles avaient entr'elles : ainsi leur déplacement même devient une preuve de leur origine ; il est visible qu'on a transporté le Texte tout entier. Cette réflexion

s'applique à tous les contes de ce genre, que nous avons rencontrés. Les différentes parties dont un travestissement se compose, ne peuvent pas toujours avoir, dans le Texte, la même liaison et les mêmes rapports entr'elles, que dans le récit travesti. Il faut les prendre où on les trouve, rassembler ces fragmens, et leur donner une suite, relative au sens étranger qu'on leur attribue : mais chaque partie n'en représente pas moins le corps entier et la marche du Texte particulier, auquel elle répond. Au reste, nous ignorons de quelle manière ces récits étaient construits dans les mémoires des premiers interprètes ; ils ont pu recevoir entre les mains des historiens Grecs une forme plus régulière, qui en les éloignant de l'ordre du Texte, nous rend les plagiats moins faciles à reconnaître.

Le moyen auquel Darius a recours pour faire parler Démocède, s'imaginait aisément. Cependant, ces instrumens de tortures, spécifiés et dénombrés, sont-ils purement du choix des conteurs ? pourquoi deux ? pourquoi ces deux-là, les poinçons surtout, moins connus que le fouet dans l'histoire des Perses ?

Mardochée avait rendu compte à l'eunuque Athac de l'entreprise d'Aman contre les Juifs : « Il lui donna aussi une copie de l'Édit qui avait » été publié dans Suse pour les exterminer, afin la faire voir à Esther, et de lui donner avis

» de ce qui se passait, et de lui recommander » d'aller trouver le roi pour intercéder auprès » de lui, et le solliciter en faveur de son peu» ple. » (*Esther*, c. IV. *v.* 8.)

1° Le premier mot qui se présentait à nos conteurs, était cet exemplaire de l'Edit, ce P^{H}. T^{H}. S^{H}. G. N., qui a déjà exercé les historiens du fleuve Acès. Le Gimel se confond si aisément avec le Nun, soit en lisant soit en écrivant, que les interprètes auraient pu lire par simple erreur, ou qu'ils auraient pu trouver écrit d'avance dans le Texte, S^{H}. N. N., au lieu de S^{H}. G. N. Le verbe S^{H}. N. N., signifie aiguiser, et particulièrement, rendre perçant, tailler en pointe comme un fer de flèche; S^{H}. N., est une dent, *dens*, et une pointe de rocher. P^{H}. T^{H}. S^{H}. N. N., était donc littéralement, un morceau pointu, n'importe la matière, et pouvait signifier des morceaux de fer en forme de dents ou d'aiguillons, de véritables poinçons.

2° S^{H}. U. S^{H}., approche beaucoup de S^{H}. U. T., le Shin et le Teth se ressemblant par la figure. Les fouets devaient venir après les poinçons; on n'a donc pas douté qu'au lieu de B. S^{H}. U. S^{H}. N., dans Suse, il ne fallût lire B. S^{H}. U. T., B. S^{H}. U. T. N., car la terminaison N., est accidentelle : *in flagellis*, avec des fouets.

3° Ces instrumens étaient destinés à châtier Démocède, comme l'Édit d'Aman était donné pour exterminer les Juifs. Mais, si de H. S^{H}. M. I. D.,

perdere, on a fait H. S. M. I. R., *horrorem incutere*, les instrumens de torture n'auraient été apportés que pour lui faire peur.

4° Le nom d'Esther signifie caché, dérobé à la vue ou à la connaissance. Ce qui est dit de la copie remise à Athac, pour la faire voir à Esther, a donc signifié : pour voir, pour connaître ce que Démocède voulait tenir caché ; pour lui faire avouer ce qu'il dissimulait.

Les mots suivans « et pour lui donner avis » marquaient alors que Démocède avait enfin parlé ouvertement, et déclaré ce qu'il était.

5° Mardochée exhorte Esther, ou lui ordonne d'aller au roi : c'était Démocède qui s'approchait du roi pour le traiter, ou le roi qui lui commandait de venir, pour se mettre entre ses mains.

Le verbe Cⁿ. N. N., qui dans la dernière conjugaison signifie intercéder, exprime en général ce qui calme, adoucit, touche le cœur d'un homme, et les affections morales de ce genre, clémence, douceur : dans un sens physique, il était par conséquent très-propre à désigner des remèdes doux et modérés ; il montrait que Démocède en avait fait usage.

6° Hérodote se ressouvient ici de remèdes violens qui avaient précédé : où les a-t-il trouvés ? dans cet endroit même : ce qui explique pourquoi il n'en a rien dit, lorsqu'il parlait des Egyptiens : il ne voyait alors qu'une main bru-

tale et un pied tordu. Ici on lisait à la lettre : « et à chercher de sa face sur son peuple. » Le mot M. L. P^{H}. N. I., de sa face, *à facie*, se prend adverbialement pour *antè*, *ab antè*, avant, auparavant. G^{H}. M., peuple, ou G^{H}. M. H., son peuple, diffèrent peu de G^{H}. I. M., violence, force, ou fort et violent. Il était donc clair qu'on avait cherché, employé des remèdes violens avant les remèdes benins, et que ceux-ci n'étaient venus qu'après les autres : *medicamenta mitia, post vehementia, admovens.*

Les traducteurs sont partagés sur le sens de cette phrase d'Hérodote. Suivant les uns, il a voulu opposer le traitement du médecin Grec à celui des médecins Egyptiens : suivant les autres, c'est Démocède qui emploie alternativement les moyens doux et les moyens violens ; ce qu'ils entendent, ou de médicamens des deux espèces qui se succèdent, ou de médicamens propres à calmer, qui succèdent aux opérations douloureuses. (4) Nous n'avons point à

(4) Larcher, avait d'abord suivi la première interprétation, qui est celle de Wesseling. « Démocède fit succéder aux remè- » des violens des Egyptiens, des lénitifs. » Depuis, sur les observations d'un habile Helléniste, il avait changé, et dans sa seconde édition il traduit : « Démocède le traita à la manière » des Grecs, faisant succéder les remèdes doux et calmans aux » remèdes violens. » L'auteur des observations expliquait plus nettement le procédé du médecin : « A la suite d'une opération » qu'il était obligé de faire subir à son malade, Démocède, afin » de calmer les douleurs, lui donnait quelque narcotique, par » exemple, l'opium pour le faire dormir. » Il n'est question

examiner quelle était l'idée d'Hérodote ; il nous suffit de savoir à quoi tient sa phrase.

7° Mais pourquoi donnait-on à Darius des médecins d'Egypte, plutôt que de Perse, ou de tout autre pays ? Hérodote ne distingue les Egyptiens que pour les maladies des yeux ; les habiles médecins de son temps étaient ceux de Crotone et de Cyrène. Serait-ce des Juifs dont il ferait mention sous le nom d'Egyptiens ? Il est souvent question des Juifs dans le Chapitre où nous sommes, et c'est le seul nom de peuple qu'on y lise. Nous avons vu, en plusieurs occasions, les Juifs du Texte sacré devenir les Egyptiens de ses contes ; Nitétis n'est princesse Egyptienne que parce qu'elle était Juive. On dirait qu'Hérodote n'a pas même connu cette nation : il parle évidemment de Jérusalem, mais sous un nom emprunté ; et il semble ignorer de quel

dans Hérodote, ni de narcotiques, ni de calmans, et moins encore d'opérations ; mais de remèdes uniquement, les uns doux, les autres forts, acres, violens, comme on voudra l'entendre. Cette théorie chirurgicale conviendrait-elle ici ? était-elle dans la pensée de l'Historien ? L'interprétation de Wesseling est certainement plus naturelle, et se présente la première à l'esprit : *lenibus, post acria illorum, (Ægyptiorum) usus est medicamentis*. Mais alors, quels sont ces médicamens acres des Egyptiens, quand Hérodote n'a encore fait mention que de leur opération sur le pied luxé, et qu'il ne les nomme même pas ici, où il parlerait pour la première fois de leurs médicamens ? Le plus court, ce semble, est de prendre son récit tel qu'il est, et de ne pas plus chercher à l'expliquer, qu'il n'a cherché à entendre son Texte.

pays particulier la ville de Cadytis était la capitale, par quel peuple elle était habitée. Il ne nomme les Juifs nulle part : il a donc pu les produire dans ses contes et d'après ses conteurs, sous le nom d'Egyptiens, comme il les confond, dans les parties plus sérieuses de son Histoire, sous le nom général de Phéniciens.

VI. » Darius lui fit présent de deux paires de » ceps d'or : Démocède lui demanda s'il prétendait doubler ainsi son mal, (si c'était à dessein qu'il lui donnait un double mal) en récompense de la guérison qu'il lui avait procurée. (*Hérodote*, *l.* III. *c.* 130.)

Il y a un mot, dans la réponse d'Esther, qui infailliblement a fixé l'attention des interprètes; c'est le sharbit d'Assuérus, soit qu'ils n'en aient pas connu la signification, soit qu'ils n'aient pas deviné à quoi pouvait servir ici le sceptre de Darius. Les termes les plus extraordinaires du Texte sont ordinairement ceux qui fournissent les traits les plus saillans du récit travesti.

« Quiconque va trouver le roi dans la cour » intérieure, sans y être appelé, est condamné » à mort par une de ses lois, à moins que le » roi ne lui tende son sceptre d'or, et qu'il ne » lui sauve ainsi la vie : or il y a trente jours » que je n'ai été appelée pour aller chez le roi. » (*Esther*, *c.* IV. *v.* 11.)

1° Les interprètes ont dû être frappés d'abord de la ressemblance de S^{H}.R.B.I.T., ou en y joignant l'article, comme il est écrit ailleurs, H.S^{H}.R.B.I.T., avec les deux mots C^{H}.T^{S}.R. — B.I.T^{H}., qu'ils avaient rencontrés précédemment, et dont ils avaient fait des ceps. Ils ont donc cru les retrouver ici : mais le sharbit est d'or ; il s'agissait par conséquent de ceps d'or.

2° C'est le roi qui présente le sharbit à quelqu'un : c'était donc Darius qui présentait les ceps ; et à qui pouvait-il faire ce don, qu'à Démocède ? mais il lui en donne deux paires : ceci demande un peu plus de développement.

Les paroles qui suivent, dans le Texte, doivent contenir la repartie du médecin : en effet, on y a trouvé d'abord la guérison de Darius, telle que les interprètes se la représentaient. Le Texte porte, *et vivat*, qu'il vive ; Démocède lui avait donc sauvé la vie. Hérodote dit simplement qu'il le guérit, « quoique ce prince eût » perdu toute espérance de pouvoir jamais se » servir de son pied : » mais Démocède est moins modeste, il lui dit à lui-même, qu'il l'a rendu sain et sauf : *cùm ab eo sospes foret effectus ;* et plus bas, les eunuques le présentent aux femmes de Darius, comme celui qui a rendu la vie au roi : *hunc esse qui restituisset animam regi.* Il n'est donc pas douteux que les interprè-
es lisaient dans leur Texte que le roi était en
nger de mourir, et que Démocède l'avait fait

vivre. En adoucissant l'expression, Hérodote en a conservé les traces : Tout espoir de guérison était perdu.

Esther ajoute : « Et moi, je n'ai pas été appelée » pour aller chez le roi, voilà trente jours. » On a fait dire à Démocède, qu'il n'était pas venu chez le roi pour en recevoir une pareille récompense. C'est donc dans les trente jours qu'on a trouvé cette récompense, le double mal dont il parle, les deux paires de ceps que Darius lui offre. De S^{H}. L. U. S^{H}. I. M. — I. U. M., *triginta dies*, on n'a pas eu de peine à faire S^{H}. L. U. S^{H}. — M. U. M., *tria mala, triplex malum*, trois maux, trois causes de mal, ou un triple mal. C'étaient les ceps de Démocède : il se plaignait d'en avoir le triple, depuis le présent de Darius, d'en avoir trois paires pour une qu'il portait auparavant ; on a conclu de là qu'il en avait reçu deux de la main du prince. Ce n'est point une subtilité, mais une explication nécessaire et très-simple. Puisque les interprètes ne comptaient que deux paires de ceps d'or, quoiqu'ils trouvassent trois paires de ceps dans leur Texte, il faut qu'ils aient compté celle de fer pour la troisième ; c'est parce qu'ils en voyaient trois et seulement trois en tout, qu'ils en ont mis deux et seulement deux en or.

Au surplus, les conteurs Grecs ont pu rendre à leur manière la facétie du médecin : qu'elle tombe sur les ceps d'or ou sur tous les ceps, le

» roi, au sujet des Juifs, pour les faire
(*Esther*, c. IV. v. 7.)

Nous avons déjà vu l'explication de la
de ces termes, et les bévues auxquelles
donné lieu ailleurs : tout se trouve ici, j
domestique de Démocède. L'offre d'arg
le don des statères d'or : on a pu rema
qu'Hérodote change presque toujours l'
en or. Les coffres du roi sont le coffre
femmes puisent les statères ; le nom des
a fourni *les coupes* qui servent à *cet eff*
D. U. D. I. M. ; et le domestique a été découve
dans le mot L. A. B. D., pour les perdre, do
on a fait L. G^B. B. D., pour le serviteur.

Je demande aux personnes, qui seraient
core disposées à regarder ces sortes d'expli
tions comme des jeux d'esprit, *ou de simpl*
résultats de rencontres fortuites, *si c'est le h*
sard qui nous a fourni celles qu'on vient de lire
qui nous les a fait rencontrer dans l'endroi
même auquel nous avons été inopinément ren
voyés ; ou, sans cela, nous n'aurions eu ni l
pensée, ni le droit de venir les chercher ; le seu
endroit où il nous était permis d'en faire la re
cherche, où il fallait les trouver ? Si le cont
de l'histoire semblait s'écarter trop et trop sou
vent de la marche du Texte, il faudrait au
moins convenir que nous n'avons pas choisi
arbitrairement les pièces qui le composent. La
chose en serait aux censeurs, et nous n'avons

du roi sont la reine Esther et ses filles ; les eunuques, qui leur amènent Démocède, sont ceux qui annoncent à Esther ce que fait Mardochée au dehors du palais : car ces derniers étaient aussi eunuques du roi : *Accitoque Athac ex eunuchis regis.* (v. 5.) Il est dit qu'Assuérus les avait établis pour servir Esther ; » qu'il les » faisait tenir en sa présence ; » *quos stare fecit in conspectu ejus.* C'est peut-être de ces paroles, et des informations qu'Athac est chargé ensuite de prendre sur Mardochée, qu'on a tiré la présentation de Démocède, et ce que les eunuques apprennent de lui aux femmes de Darius. Mais il serait superflu de s'appesantir sur ces détails : la partie essentielle du récit est renfermée dans le septième verset.

II. « Les femmes firent présent à Démocède » de statères d'or qu'elles puisaient dans un » coffre, chacune avec une soucoupe. Ce pré» sent fut si considérable, que le domestique » qui le suivait, et qui s'appelait Sciton, fit une » grosse somme d'or des pièces qu'il ramassa à » mesure qu'elles tombaient des soucoupes. » (*Hérodote, l.* III. *c.* 130.) Nous connaissons le coffre, et il suffit pour nous indiquer tout le reste.

« Mardochée lui exposa (à Athac) tout ce qui » était arrivé, et l'offre de l'argent qu'Aman » avait promis de remettre dans les coffres du

» roi, au sujet des Juifs, pour les faire périr. » (*Esther*, c. IV. v. 7.)

Nous avons déjà vu l'explication de la plupart de ces termes, et les bévues auxquelles ils ont donné lieu ailleurs : tout se trouve ici, jusqu'au domestique de Démocède. L'offre d'argent est le don des statères d'or : on a pu remarquer qu'Hérodote change presque toujours l'argent en or. Les coffres du roi sont le coffre où ses femmes puisent les statères ; le nom des Juifs a fourni les coupes qui servent à cet effet, D.U.D.I.M. ; et le domestique a été découvert dans le mot L.A.B.D., pour les perdre, dont on a fait L.G^{H}.B.D., pour le serviteur.

Je demande aux personnes, qui seraient encore disposées à regarder ces sortes d'explications comme des jeux d'esprit, ou de simples résultats de rencontres fortuites, si c'est le hasard qui nous a fourni celles qu'on vient de lire ; qui nous les a fait rencontrer dans l'endroit même auquel nous avons été inopinément renvoyés ; où, sans cela, nous n'aurions eu ni la pensée, ni le droit de venir les chercher ; le seul enfin, où il nous était permis d'en faire la recherche, et où il fallait les trouver ? Si le conte de l'entorse semblait s'écarter trop et trop souvent de la marche du Texte, il faudrait au moins convenir que nous n'avons pas choisi arbitrairement les pièces qui le composent. La faute en serait aux conteurs, et nous n'avons

fait que les suivre; encore ne marchaient-ils pas eux-mêmes tout-à-fait au hasard, et sans quelque fil conducteur dans leurs divagations.

Art. 3. *Grande maison à Suse donnée à Démocède : — La maison d'Aman donnée à Mardochée.*

Médecins Égyptiens délivrés de la mort à sa prière : — Les Juifs en danger de périr, pour lesquels Esther intercède.

Devin d'Élée tiré d'esclavage : — Travestissemens des mauvais desseins d'Aman, et de la révocation de son Édit.

Considération dont jouit Démocède auprès de Darius : — L'élévation de Mardochée à la Cour d'Assuérus.

Démocède fut récompensé comme il le méritait : « On lui donna une très-grande maison à » Suse; il mangeait à la table du roi, et rien » ne lui manquait, que la liberté de retourner » en Grèce. Il obtint du roi la grâce des Égyp- » tiens, qui étaient auparavant ses médecins » ordinaires, et qui, pour s'être laissés surpas- » ser en leur art par un médecin Grec, avaient » été condamnés à être mis en croix. Il fit ren- » dre la liberté à un Devin d'Élée qui avait » suivi Polycrate, et qu'on avait mis au nombre » des esclaves, sans qu'on songeât à lui. Enfin,

» Démocède jouissait auprès du roi de la plus » grande considération. » (*Hérodote, l.* III. *c.* 132.) Plusieurs de ces traits nous sont déjà connus.

1° La grande maison, donnée à Démocède, est évidemment la maison d'Aman, dont Assuérus fait présent à Esther, et qu'Esther donne à Mardochée. (*Esther, c.* VIII. *v.* 1 *et* 2.) Nous partirons de là pour expliquer le reste.

2° Esther intercède en faveur des Juifs. Dans un autre endroit de ce conte (page 358), nous avions conjecturé que les médecins Égyptiens pourraient bien être des Juifs; nous en avons ici la preuve : les personnes pour qui Esther intercède sont évidemment celles dont Démocède sollicite et obtient la grâce. « Esther parla » au roi pour détourner le mal que voulait faire » Aman, et les desseins qu'il avait formés con- » tre les Juifs. » (*v.* 3.) On voyait là de fâcheuses résolutions prises contre les médecins, un malheur qui les menaçait, et auquel Démocède veut les soustraire.

3° Le Devin d'Élée a été plus difficile à trouver. Au verset cinquième, Esther réitère sa demande, et en développe l'objet : « Que l'on écrive » pour faire revenir les lettres contenant les » desseins d'Aman. » (*v.* 5.)

Une nouvelle circonstance mentionnée ici a fait croire qu'il ne s'agissait plus des médecins, et les interprètes ont cherché à qui s'appliquaient ces paroles. S. P^{ll}. R., une lettre, est aussi un

homme qui annonce, qui raconte. C^{H}. S^{H}. B., en Hébreu, penser, imaginer, supputer, se prend dans le Chaldéen pour conjecturer, deviner, tirer des pronostics : M. C^{H}. S^{H}. B., ferait un Devin, et M. C^{H}. S^{H}. B. T^{H}., la Divination. De S. P^{H}. R. I. M. — M. C^{H}. S^{H}. B. T^{H}, *litteras cogitationis*, les lettres des desseins ou des machinations d'Aman, on a donc formé S. P^{H}. R. — M. M. C^{H}. S^{H}. B. T^{H}., *annuntians, ex divinatione ;* ou simplement, S. P^{H}. R. — M. C^{H}. S^{H}. B., *annuntians divinator :* un homme qui annonce les choses par la divination, ou un devin qui les annonce.

4° Le mot qui signifie, pour faire revenir, pour retirer, en parlant des lettres, pouvait signifier, faire revenir ou tirer de captivité ; et c'est là qu'on a vu que le Devin d'Élée était dans l'esclavage, et que Démocède lui avait rendu la liberté. Hérodote ajoute qu'il était parmi les esclaves de Polycrate, tout-à-fait négligé et sans qu'on fît attention à lui : c'est ce qu'il a dit de Démocède, son compagnon d'infortune et dans les mêmes termes ; il aurait pu lui en donner également les ceps et les haillons, que nous ne serions pas tenus de les retrouver ici.

Quant à sa patrie, on peut s'en rapporter à notre Historien pour en trouver une, comme pour trouver des noms à ceux qu'il met en scène : d'où avait-il appris que le domestique de Démocède s'appelait Sciton ? Mais pour notre

devin, il n'y avait pas à chercher ; dès qu'il était Grec, il était d'Élée. On n'en voit pas d'autres dans Hérodote, qui nous fait connaître les différentes familles de ce pays, chez lesquelles le don de divination était héréditaire. (5)

5° Ce qu'il dit de la considération dont jouissait Démocède auprès du roi, est bien fondé. Il avait recueilli du Chapitre suivant, « que » Mardochée était en grande élévation dans la » maison du roi ; que sa réputation se répan- » dait dans toutes les provinces, et qu'on disait » partout que Mardochée était un homme qui » s'avançait et s'élevait de plus en plus. » (*Esther*, *c.* IX. *v.* 4.) Pour un médecin, ces éloges devaient se réduire à une grande, mais très-grande considération : *maximi apud regem momenti.*

Quant à l'honneur de manger avec le roi, le Texte n'en parlait point ici, et nulle part il ne l'attribue à Mardochée ; mais on voyait ailleurs qu'un autre en avait joui, et dès lors était-il possible que Démocède en eût été privé ? Nous pouvons croire seulement que si l'on n'avait pas eu cet exemple sous les yeux, on n'aurait pas pensé pour lui à une semblable faveur.

(5) Voy. Hérodote, v. 44 : VIII. 27 ; IX. 32 ; et les Notes de Larcher sur ces endroits.

CHAPITRE XIII.

L'Ulcère d'Atosse.

Un ulcère au sein survient à Atosse; progrès que fait le mal : — La douleur dont Esther est saisie; les habits qu'elle envoie; le sac de Mardochée. (*c.* IV. *v.* 4.)

Démocède exige d'Atosse qu'elle engage Darius à tourner ses armes contre les Grecs. — Mardochée exige d'Esther, qu'elle parle en faveur des Juifs.

I. « Il survint, peu de temps après, à Atosse, » fille de Cyrus et femme de Darius, une tu- » meur au sein, qui s'ouvrit et fit de grands » progrès. Tant que le mal fut peu considérable, » cette princesse le cacha par pudeur, » (*à la lettre* : le cachant, et ayant de la honte,) « et » n'en parla à personne. Mais quand elle vit qu'il » devenait dangereux, elle manda Démocède, » et le lui fit voir. Il lui promit de la guérir. » (*Hérodote*, *l.* III. *c.* 133.)

Ce récit a visiblement pour objet de mêler

l'influence d'un Grec dans les conseils politiques, et les délibérations les plus importantes des Perses : il fallait que les grands mouvemens qui vont agiter l'Asie et l'Europe, eussent une cause secrète, dans laquelle Hérodote pût faire jouer un rôle à quelqu'un de ses concitoyens ; et le médecin Démocède se serait trouvé là fort à propos pour donner la première impulsion. Mais la maladie d'Atosse est déterminée ; bien d'autres cures que celle d'un cancer au sein, auraient fait le même honneur à la médecine Grecque, et conduit aux mêmes résultats. De plus, l'Historien nous indique où il faut chercher le fait ; car, chez lui, les événemens qui se rapprochent pour le temps, sont ceux qu'il trouvait rapprochés dans son Texte.

Esther apprend l'état de désolation dans lequel étaient Mardochée et les Juifs : « La reine en » fut vivement touchée ; et elle envoya des ha- » bits à Mardochée, afin qu'il s'en revêtît, et » qu'il quittât le sac dont il était couvert ; et » il ne les reçut point. » (*Esther*, c. IV. v. 4.)

1° Le mot, qui signifie ici, être troublée, suivant les Septante ; être consternée, suivant saint Jérôme ; être saisie de douleur, comme d'autres le traduisent, pouvait aussi signifier, être malade, être affectée d'un mal : la reine avait donc une maladie sérieuse. Il est bon d'observer qu'Esther, car elle est expressément nommée, devient ici Atosse pour les interprètes,

parce qu'ils ont vu qu'il s'agissait de la reine régnante, plus connue sous le nom de Hadassa ou Atosse, que sous celui d'Esther ou Artystone.

2° Les interprètes ne pouvaient pas deviner de quelle nature était la maladie d'Esther : ils ont cru le trouver dans le mot suivant T^{H}.S^{H}.L.C^{H}., *misit*, elle envoya. Ils en ont fait T^{S}. L.C^{H}.T^{H}.; le sein ou l'aisselle, les deux lettres sifflantes, Tsade et Shin, se confondant aisément, et ils ont connu d'abord le siége du mal.

3° B.G.D.I.M., qui suit et marque les vêtemens qu'Esther envoie, a été considéré comme le mot G.D.I.M., avec la préposition B. Le verbe radical G.D.D., signifie couper, faire ou se faire des incisions; G.D.U.D.I.M., qui en dérive, marque ces incisions, ces coupures. On y a donc vu une tumeur qui se fend, qui s'ouvre d'elle-même.

4° Il n'était plus question de vêtir, puisqu'il n'y avait plus de vêtemens, et L.H.L.B.I.S^{H}., *ad induendum*, devait avoir un autre sens. Le verbe B.U.S^{H}., signifie, avoir de la pudeur ou de la honte, et l'Hiphil H.B.I.S^{H}., faire rougir de honte ou de pudeur. De L.H.L.B.I.S^{H}., on a donc fait deux mots, le pronom L.H., *illi*, à elle, et L.B.U.S^{H}., *ad pudendum*, ou, L.B.I.S^{H}., *ad pudefaciendum*; elle avait honte de son mal; ou son mal lui faisait honte. Car on ne voit pas qu'il s'agisse ici de pudeur; puisqu'Atosse n'en a parlé à personne, pas même aux femmes qui

la servent, et qu'il n'est pas encore question de recourir au médecin. Elle le cache à tous, par un motif qui s'étendait à tous, le sentiment de honte qu'une femme attache à ce genre de mal, suite naturelle de l'horreur qu'il inspire et des justes craintes qu'il donne. Telle paraît être la pensée d'Hérodote.

5° Atosse se détermine enfin à mander Démocède. On trouvait en effet, immédiatement après, le nom de Mardochée, c'est-à-dire, Démocède en personne. Si l'on a pris l'article ou la préposion A.T^H^., qui précède le nom, pour le verbe A.T^H^.H., venir ou amener, on aura vu que Démocède vint, ou qu'Atosse le fit venir.

6° L'Historien avait remarqué que la tumeur ouverte faisait de grands progrès ; à la lettre, se distribuait, s'étendait au loin : le sac de Mardochée l'indiquait. S^H^.U.Q. et S^H^.Q.Q. signifient, aller en avant, et particulièrement, aller çà et là, courir de côté et d'autre, *discurrere*, *discursitare*. Ainsi les mots du Texte, « à Mardochée, pour retirer son sac de dessus » lui, » auront signifié qu'Atosse fit venir Démocède, pour extirper le mal qui s'étendait de plus en plus sur son sein, qui gagnait de tous les côtés. C'est la raison qu'en donne Hérodote dans cet endroit même, où il rappelle la circonstance des progrès de l'ulcère, parce que c'était là qu'il l'avait trouvée : « voyant que le » mal devenait dangereux, elle manda Démo» cède. »

Voilà tout ce qu'il nous apprend de la nature du mal. Quant à la guérison, on s'attend bien qu'elle fut prompte, entre les mains du plus habile des médecins de son temps. Elle eut de grandes suites, qui ne sont pas de notre ressort, et que nous laisserons à l'histoire ; mais dont nous pouvons dévoiler les causes prochaines, parce qu'elles appartiennent au conte.

II. « Il lui promit de la guérir ; mais il exigea » d'elle sous serment, qu'elle l'obligerait à son » tour, dans une chose dont il la prierait ; » et que nous apprenons par le discours qu'Atosse, guérie de son mal, tient à Darius, conformément, dit l'Historien, aux instructions qu'elle avait reçues de Démocède.

1° Je remarquerai d'abord que les derniers mots du verset 4 : « et il ne les reçut pas ; » Mardochée ne voulut pas recevoir les habits d'Esther ; ont formé la liaison, telle qu'Hérodote l'établit, entre la maladie d'Atosse et les événemens qui suivirent. C'est là qu'il a vu que Démocède n'avait pas voulu entreprendre la cure de la tumeur ouverte, des *Gheddudim*, sans avoir fait ses conditions. Il ne s'agissait de rien moins que d'engager Darius à tourner ses armes contre la Grèce ; Démocède n'avait pas imaginé de meilleur moyen de s'en ouvrir la route.

2° Le projet était insensé et barbare : livrer

son pays au fer et à la flamme, peut-être à la servitude, pour satisfaire l'envie de le revoir : il n'est pas possible que les Grecs aient trouvé fort admirable cette manière d'aimer la patrie ; mais les conteurs, Grecs eux-mêmes vraisemblablement, avaient rapporté le fait, sans en discuter la moralité. Ils trouvaient dans leur Texte, que Mardochée avait exigé d'Esther, « qu'elle intercédât auprès du roi, et qu'elle « le sollicitât sur son peuple. » (*Esther*, *c.* IV. *v.* 8.) Les vues de Mardochée semblent très-pacifiques ; ils avaient su y découvrir des projets de guerre.

H.T^N.C^N.N.N., prier, intercéder, vient de C^N.N.N., accorder une grâce, avoir compassion ; on l'a rapporté à C^N.N.H., dresser un camp, se mettre en campagne ; et l'on a vu qu'Atosse demanderait à Darius de camper, de prendre les armes.

Le terme que nous ne pouvons rendre que par un équivalent, tel que solliciter, signifie proprement, chercher : la préposition qui marque ici, sur ou pour, marquerait également, contre, *adversus*. On a donc vu qu'Atosse demanderait que Darius allât chercher le peuple de Démocède, qu'il marchât contre la Grèce.

3° Mardochée ne s'était pas expliqué au premier message qu'il avait reçu d'Esther, et ce n'est qu'au second qu'il déclare ce qu'il exige d'elle : on y a vu que Démocède n'avait pas ex-

pliqué l'objet de sa demande, dans la première visite qu'il avait rendue à Atosse, et qu'il s'était réservé de le lui déclarer après sa guérison. Ce n'était pas néanmoins le plus sûr ; car la reine une fois guérie, pouvait aisément trouver des raisons pour éluder une promesse dont elle n'avait pas considéré l'étendue, et dont on pouvait abuser. Il valait certainement mieux avoir sa parole sur la chose même, et avec cette précaution, Démocède eût été heureux qu'elle voulût la tenir. Voyez Esther, ses craintes, ses délais, les détours qu'elle prend, avant d'oser s'ouvrir au roi ; quoique lui-même l'invite à parler, et qu'elle n'ait à demander que la chose la plus juste et qui l'intéresse personnellement. Voilà ce qui porte le caractère de vérité ; on sent qu'il devait en être ainsi auprès de ces maîtres absolus, qui ne connaissaient que leurs volontés, devant qui tout tremblait, et chez qui d'ailleurs il paraît que les femmes, puissantes dans leur intérieur, n'entraient ordinairement pour rien dans les grandes affaires de l'Etat.

4° La condition que dicte Démocède, lorsqu'il n'avait qu'à obéir, la manière impudente dont il la propose, l'objet de sa demande qu'il semble, ainsi qu'Atosse, regarder comme une affaire toute simple et qui allait d'elle-même, les conseils que la princesse donne à Darius sur la guerre contre les Grecs, les confidences qu'elle

[illegible]

CHAPITRE XIV.

Le Manteau de Syloson.

Syloson sur la place de Memphis, en manteau d'écarlate, refuse de le vendre, mais le cède en pur don à Darius : — Mardochée sur la place de Suse ; habits qu'on lui apporte ; il ne les reçoit pas.

Syloson arrive à Suse et s'assied dans le vestibule du palais ; un des gardes de la porte va en parler au roi ; il est introduit, et rappelle à Darius l'aventure de Memphis : — Mardochée assis ordinairement à la porte du palais ; les eunuques en parlent à la reine ; il lui fait savoir ce qui vient d'arriver.

Promesses d'or et d'argent faites à Syloson ; il demande que Darius lui rende sa patrie : — Argent qu'Aman a promis au roi ; demande que Mardochée fait faire au roi par Esther.

On est las de ces insipides puérilités ; voici la dernière. Le seul conte qui nous restera encore, n'est pas tout-à-fait du même genre, et sa célébrité au moins lui donne quelque intérêt.

I. « Syloson, banni de Samos par Polycrate » son frère, avait suivi Cambyse en Egypte ; et » ce fut dans le cours de cette expédition, que » lui arriva l'aventure qui fit sa fortune sous le » règne de Darius.

» Syloson se promenait un jour sur la place » de Memphis, couvert d'un manteau d'écarlate. » Darius, qui n'était encore que simple garde » du corps de Cambyse, et qui ne jouissait pas » encore d'une grande considération, l'aperçut » et eut envie de son manteau. Il s'approcha de » l'étranger, et le pria de le lui vendre. Syloson, » remarquant que Darius en avait une envie » extrême, lui répondit, comme inspiré de » quelque dieu : Pour quelque prix que ce soit, » je ne veux point le vendre ; mais, puisqu'il » faut que les choses soient ainsi, je vous le » donne. Darius loua sa générosité, et accepta » le manteau. » (*Hérodote*, *l.* III. c. 139.)

On reconnaît déjà sans doute Mardochée, et les habits qu'on lui apporte sur la place de Suse, par l'ordre d'Esther : « Elle envoya des habits » pour revêtir Mardochée, et pour retirer son » sac de dessus lui ; et il ne les reçut pas. » (*Esther*, c. IV. *v*. 4.)

1° Le verbe, envoyer, pouvait se prendre aussi dans le sens de, jeter, lancer ; mais cette signification n'aurait guère mieux convenu que

l'autre, et il paraît que de S^{H}.L.C^{H}., on a fait tout simplement le nom de Syloson : soit qu'on ait formé le nom sur ce mot, soit qu'on ait cru l'y reconnaître. Ce qui confirme la conjecture, c'est que nous trouverons de même en son lieu le nom de Darius.

2° Le mot, habits, pouvait s'entendre de toute espèce de vêtemens, et les interprètes avaient le choix : mais ils ont vu dans un autre endroit qu'il s'agissait d'un manteau. Syloson avait donc pris un manteau pour se vêtir.

3° Qu'a-t-on fait du nom de Mardochée, A.T^{H}.—M.R.D.C.I.? d'abord A.T^{H}.M., qui par un changement facile, que nous avons expliqué, sera devenu A.D.M., rouge, *ruber ;* et l'on a vu quelle était la couleur du manteau. On lisait donc : *Syloso* (*sumpsit*) *vestimentum quo indueretur rubrum.* Comparez la phrase d'Hérodote : *Sumens amiculum*, *ac sibi circumdans rubrum.* La même tournure ; comme si l'on disait en français : Prenant un manteau et s'en couvrant, qui était rouge.

4° Si à la partie qui nous reste du nom de Mardochée, on a joint le Vau qui suit, et qui en effet ne pouvait plus être la conjonction *et*, on a eu R.D.C.I.U. ; et à la vue seule de ces lettres, nous devinons ce qu'en ont tiré les interprètes, qui avaient besoin du nom de Darius en cet endroit même du conte. Il n'ont eu qu'à le rétablir, D.R.I.U.C.

Strabon remarque, comme un exemple des variations auxquelles sont sujets les noms propres, surtout ceux des Barbares, qu'on disait Dariécès pour Darius ; on écrivait donc aussi D.R.I.C., pour D.R.I.U.S[H]. Les corrections proposées sur ce mot, n'ont eu pour objet que de le ramener à la prononciation Massoréthique, *Dariauesh*, aussi éloignée de Darius que de Dariécès. (1) S'il est vrai qu'on ait dit D.R.I.C., à plus forte raison aura-t-on dit D.R.I.U.C. ; et les interprètes ont pu croire, qu'ils lisaient véritablement dans leur Texte le nom de Darius. Il y a plus : le Caph renversé aurait représenté un Shin, et alors ils auraient lu en toutes lettres, D.R.I.U.S[H]., comme les Livres saints

(1) Strab. lib. XVI, ad fin. Voy. aussi la Note. La remarque de Strabon peut donner lieu à quelques conjectures. De Daric ou Dariec viendraient directement les Adarconim et les Darcmonim d'Esdras et de Néhémie ; il ne serait plus douteux que ces pièces de monnaie ne fussent les Dariques d'or, frappées par un Darius, de l'aveu de tous les Auteurs, le fils d'Hystaspe selon les uns, ou, selon d'autres, un plus ancien, qui ne pourrait être que Darius le Mède ; et l'on ne serait plus obligé d'en chercher l'étymologie dans des mots Grecs, inconnus vraisemblablement en Perse et en Judée au temps de Néhémie et plus encore d'Esdras. D. R. C. U. N., et avec l'addition d'un Aleph emphatique, A. D. R. C. U. N., auraient la même source que le Daréicos des Grecs, et n'auraient pas été formés sur ce dernier mot. D. R. C. M. U. N. ne serait que D. R. C., joint à l'Hébreu ou Chaldéen M. U. N., et signifierait, Monnaie de Darius ; il aurait produit le mot grec *Drachmé*, plutôt qu'il n'en serait venu. Ainsi l'étymologie des mots en confirmerait la signification, et les difficultés qu'on a faites sur l'une et sur l'autre, disparaîtraient.

nons donnent ce mot, soit en Hébreu, soit en Chaldéen.

5° On est étonné de voir le fils d'Hystaspe, simple garde du corps de Cambyse ; il n'en a probablement jamais eu la qualité que dans notre conte. H.S.I.R., retirer, ôter, Hiphil du verbe S.U.R., diffère peu de H.T^{s}.I.R., qui serait l'Hiphil du verbe N.T^{s}.R., garder ; L.H.T^{s}.I.R., signifierait, pour garder, *ad custodiendum*. Voilà la fonction de Darius ; il était un de ceux qui gardaient la personne du roi.

6° S^{H}.U.Q. signifie désirer, et même désirer vivement ; et si l'on en dérivait S^{H}.Q.U., son sac, ce mot signifierait, son désir, ou, il le désira. De là l'envie extrême que montre Darius : *magnoperè cupiens*.

7° M.G^{H}.L.I.U. signifie, de dessus lui ; mais M.G^{H}.I.L. est un manteau, proprement un manteau, *pallium*. C'était donc celui de Syloson que Darius voulait avoir ; et l'on voyait ici à quoi se réduisaient les habits d'écarlate dont il s'était couvert.

8° On lisait ensuite : « et il ne reçut pas ; » *et non recepit*. » Dans le Texte, c'est Mardochée qui ne veut pas recevoir les habits : pour les conteurs, c'était Syloson qui se refusait à la demande de Darius, ou Darius qui n'obtenait pas le manteau. Il fallait cependant qu'il l'eût obtenu ; la suite de l'histoire le supposait. Tout s'est concilié, au moyen d'une explication très-

simple : Darius avait voulu acheter le manteau. Syloson n'avait pas voulu le vendre : mais il avait fini par le céder en pur don.

9° La scène se passe en Egypte et à Memphis. cela devait être, puisque les acteurs sont de l'expédition de Cambyse. Mais pourquoi sur la place publique? parce que dans les versets suivans, on voyait Mardochée sur la place de la ville, où d'autres viennent le trouver. Le lieu convenait à la rencontre fortuite de deux personnes, et dès lors il a été choisi pour faire rencontrer Darius et Syloson. L'idée en aurait pu venir d'elle-même : mais du moment qu'un endroit quelconque du Texte la faisait naître, il était impossible qu'on ne s'y arrêtât pas.

Telle est l'aventure de Memphis et du manteau. Le reste se passe à Suse. Il n'y a cependant de changé que le lieu de l'action ; et nous n'avons qu'à suivre toujours notre Texte.

II. « Syloson ayant appris que la couronne » était échue à celui à qui, sur ses vives in- » stances, il avait donné son manteau en Egypte, » part pour Suse, se rend au palais, et s'étant » assis au vestibule, il dit qu'il avait autrefois » obligé Darius. Le garde de la porte qui avait » entendu ce discours, en fit son rapport au » roi. Quel est donc ce Grec, se dit en lui- » même Darius étonné, qui m'a prévenu de ses » bienfaits? Mais qu'on le fasse entrer ; je verrai

» ce qu'il veut dire [illegible]
son, qui [illegible]
du manteau [illegible]
qui l'a donné [illegible]
» généreux [illegible]
» vous qui m'avez [illegible]
» encore [illegible]
comme on voit [illegible]
sance [illegible]
pression [illegible]
aux portes [illegible]
» tant d'[illegible]
» de vous [illegible]
» d'Hystaspe [illegible]
» vous [illegible]
» Susas [illegible]
» [illegible]
» vos [illegible]
» vous [illegible]

J'ai [illegible]
de même [illegible]
et ne nous [illegible]

1° [illegible]
lais. Nous [illegible]
teurs du [illegible]
qui attend [illegible]
reine Esther qui [illegible]
vestibule intérieur [illegible]
celui-ci [illegible]
que tout le [illegible]

[illegible] s'arrête.
[illegible] faute de
[illegible] et la distri-
[illegible] Nous le
[illegible] et nous ne
[illegible] lignes de la
[illegible] pour en étran-
[illegible] représente,
[illegible] une de la
[illegible] n'est pas
[illegible] que de lui
[illegible] près, et
[illegible]

[illegible] cette pri-
[illegible] c'est-à-dire,
[illegible] Suse et au palais:
[illegible] vient ensuite;
[illegible] l'audience qu'il a
[illegible] sans l'ordre du
[illegible] mais son récit
[illegible]

[illegible] qui vient lui an-
[illegible] de Mardochée,
[illegible] dont l'un va rap-
[illegible] la ressem-
[illegible] favorisait la
[illegible] qu'Athac
[illegible] au service d'Es-
[illegible] et les interprètes
[illegible] des eunuques du roi,
[illegible] en même temps gardes de la porte.

ce qu'il veut dire. » Le garde introduit Syloson, qui raconte ce qui s'était passé au sujet du manteau, en ajoutant que c'est lui-même qui l'a donné. « Darius lui répondit : O le plus » généreux de tous les hommes ! est-ce donc » vous qui m'avez fait ce don, lorsque je n'avais » encore aucune puissance ? » Chez ce prince, comme on voit, le sentiment de la reconnaissance était vif, et il n'en ménageait pas l'expression. Il faisait mieux, et ne s'en tenait point aux paroles : « Je vous donnerai tant d'or et » tant d'argent, que vous n'aurez jamais sujet » de vous repentir d'avoir obligé Darius fils » d'Hystaspe. Grand roi, reprit Syloson, je ne » vous demande ni or ni argent. Rendez-moi » Samos, ma patrie. Depuis qu'Orétès a fait » mourir mon frère Polycrate, un de nos escla- » ves s'en est emparé : c'est cette patrie que je » vous demande.... » (*Hérodote*, *l.* III. *c.* 140.)

J'ai rapporté de suite le récit, pour en donner de même l'explication, qui n'est pas difficile, et ne nous retiendra pas long-temps.

1° Syloson s'assied dans le vestibule du palais. Nous avons vu Mardochée et les serviteurs du roi, assis à la porte du palais, Aman qui attend dans le vestibule extérieur, et la reine Esther qui se hasarde à pénétrer jusqu'au vestibule intérieur. Personne n'entrait dans celui-ci sans un ordre exprès ; et l'on peut croire que tout le monde n'entrait pas indifféremment

dans le premier, où Aman lui même s'arrête. Hérodote ne fait aucune distinction ; faute de connaître l'étiquette de la Cour et la distribution du palais, il a tout confondu. Nous le rectifierons sur son Texte même, et nous ne ferons asseoir Syloson que sur les degrés de la porte d'entrée : ce sera beaucoup pour un étranger inconnu. Mardochée, qu'il représente, n'était venu cette fois que jusqu'en face de la porte : heureusement les interprètes n'ont pas fait attention à son habit de deuil, *qui ne lui permettait pas d'en approcher de plus près, et de s'y asseoir comme à son ordinaire.*

Il est vraisemblable que dans le conte primitif, le récit commençait par là, c'est-à-dire, par l'arrivée de Syloson à Suse et au palais : l'exposé du motif qui l'amène, venait ensuite ; puis les gardes de la porte, l'audience qu'il a du roi, et le reste. C'était du moins l'ordre du Texte : l'Historien l'a interverti, mais son récit en conserve tous les traits.

2° Les eunuques d'Esther, qui vont lui annoncer les cris et les plaintes de Mardochée, sont les gardes de la porte, dont l'un va rapporter à Darius ce qu'a dit Syloson : la ressemblance des noms de roi et de reine favorisait la méprise. Il est marqué, verset sixième, qu'Athac et les autres, quoiqu'attachés au service d'Esther, étaient eunuques du roi : et les interprètes avaient trouvé ailleurs des eunuques du roi, qui étaient en même temps gardes de la porte.

[illegible] PARTIE. [illegible]

CHAPITRE [illegible]

Le Siége [illegible] de [illegible]

On est surpris sans doute de n'avoir encore rencontré aucune allusion formelle à l'événement principal du Livre d'Esther, à un fait, non-seulement le plus remarquable et le plus important de ceux qu'il contient, mais très-extraordinaire en lui-même, très-digne d'attention dans l'ordre de l'Histoire, qui a dû être universellement connu dans le temps, et devait avoir laissé dans les esprits une impression profonde : nous voulons parler de la terrible vengeance que les Juifs tirèrent de leurs ennemis, et du massacre qu'ils en firent, sur un ordre ou une permission expresse du roi. Le silence des anciens Auteurs sur ce fait a servi de prétexte pour en contester la réalité : Comment le souvenir d'une pareille catastrophe se serait-il si promptement perdu ? Comment des Historiens, proche de ces temps, et qui nous donnent tant de détails des règnes de Darius [illegible] ses premiers successeurs, n'en auraient-ils [illegible] su, ou n'en auraient-ils rien [illegible]

Mardochée, qui exhorte Esther à solliciter auprès du roi le salut de son peuple. On lisait à la lettre : « De chercher auprès du roi son peu» ple : » Aussi a-t-on compris, que Syloson ne se contentait pas que sa patrie fût tirée d'oppression. Il voulait que Samos lui fût donnée, il cherchait à l'avoir pour lui-même : *da mihi patriam meam Samum.*

Comme tous ces traits nous sont familiers, il suffit de les indiquer pour qu'on en reconnaisse, dans le travestissement, et l'application et la suite. Le reste du récit, l'armement des Perses, la réduction de Samos, la remise de la ville entre les mains de Syloson, appartiennent à l'Histoire de la Grèce; et ces événemens, du moins quant aux faits principaux, ont sans doute un fondement réel. Les circonstances fabuleuses, qui peuvent encore s'y trouver mêlées, mais qui y sont inhérentes, n'ont point de rapport avec les fables de Memphis et de Suse, qu'on y avait seulement cousues, et que l'on peut en détacher : elles ne sauraient avoir la même origine.

CHAPITRE XVe ET DERNIER.

Le Siége de Babylone et le Stratagème de Zopyre.

On est surpris sans doute de n'avoir encore rencontré aucune allusion formelle à l'événement principal du Livre d'Esther, à un fait, non-seulement le plus remarquable et le plus important de ceux qu'il contient, mais très-extraordinaire en lui-même, très-digne d'attention dans l'ordre de l'Histoire, qui a dû être universellement connu dans le temps, et devait avoir laissé dans les esprits une impression profonde : nous voulons parler de la terrible vengeance que les Juifs tirèrent de leurs ennemis, et du massacre qu'ils en firent, sur un ordre ou une permission expresse du roi. Le silence des anciens Auteurs sur ce fait a servi de prétexte pour en contester la réalité : Comment le souvenir d'une pareille catastrophe se serait-il si promptement perdu ? Comment des Historiens, proche de ces temps, et qui nous donnent tant de détails des règnes de Darius et de ses premiers successeurs, n'en auraient-ils rien su, ou n'en auraient-ils rien dit ? Le fait est

... quelques ...

... de régence ... auquel ...

... pour cher- ...

... suivant.

... — Plaintes d'... elle et son peuple sont ...

... — Les réjouissances ... au Barinacher, et l'État ...

... — Lettres sur ... et particulière- ...

... ement sous le règne ... commencemens de son ... à l'origine, et la ... qui accompagnè-

et dans le même temps que tous les autres : qu'il a passé comme eux dans les contes, puisqu'il n'est pas resté dans l'Histoire : qu'il se trouve quelque part chez Hérodote, sous un déguisement qui le cache, puisqu'il n'y est pas dans son état naturel : enfin, que nous l'avons dans la relation même du Siége de Babylone, puisque cet événement y répond par son caractère général, qu'il offre avec lui des rapports sensibles, et que l'on chercherait vainement une pareille analogie et des rapports semblables, dans aucun autre des récits de l'Auteur.

De cela seul cependant il ne suivrait pas, que le siége et la prise de Babylone par Darius fils d'Hystaspe, fussent de pures fables : un fait de cette nature pourrait absolument être vrai pour le fond, quoique les circonstances qu'on en rapporte fussent imaginaires. On aurait su par tradition que les Babyloniens s'étaient révoltés, et que Darius avait été obligé de les soumettre ; le Texte sacré aurait paru présenter le tableau d'une grande guerre et de sanglans combats, dans le sein même de l'empire : on aurait donc pensé qu'il y était question de la guerre contre les Babyloniens, et sur les détails que le Texte offrait, on en aurait bâti l'histoire. Ce serait, comme on en trouve de fréquens exemples dans les anciennes Annales, un fait réel fabuleusement raconté. Mais nous n'avons pas à discuter maintenant, jus-

qu'à quel point ces suppositions peuvent être fondées ; on en jugera mieux quand on aura vu le travestissement, qui est notre véritable objet, et dont nous devons nous occuper d'abord.

Le récit d'Hérodote forme trois parties : Les premières opérations du siége, la prise de la ville, et entre les deux, le stratagème de Zopyre. Nous examinerons ensuite le court extrait de Ctésias, qui présente des circonstances particulières, et donne lieu à quelques observations.

Art. I. *Siége de Babylone.*

L'époque du siége dans les commencemens du règne de Darius : — C'est-à-dire, après la mort d'Aman, à laquelle les conteurs devaient faire commencer ce règne ; pour chercher ensuite le siége dans les événemens qui la suivirent.

Les Babyloniens étranglent leurs femmes : — Plaintes d'Esther sur le danger de périr auquel elle et son peuple sont exposés. (*c.* VII.)

Insultes et railleries des Babyloniens : — Les réjouissances des Juifs, lorsqu'ils virent l'élévation de Mardochée, et l'Édit en leur faveur affiché dans Suse. (*c.* VIII.)

Durée du siége : — La date de l'Édit.

Stratagème de Cyrus, renouvelé par Darius : — Bévues sur l'exemplaire de l'Édit publié dans les provinces, et particulièrement sur les mots P^H. T^H. et P^H. R. S^H. G. N.

I. Hérodote place l'événement sous le règne de Darius, et dans les commencemens de son règne. Il fait plus ; il remonte à l'origine, et la trouve dans les mouvemens qui accompagnè-

rent l'usurpation et la chute des Mages : « Les » Babyloniens se révoltèrent après avoir fait de » grands préparatifs. Pendant le règne du Mage, » et tandis que les sept Perses se soulevaient » contre lui, ils profitèrent de ce temps et des » troubles qu'il y eut à cette occasion, pour se » disposer à soutenir un siége, sans que les » Perses en eussent la moindre connaissance. » (*Hérodote*, *l.* III. *c.* 150.) C'est donc dans les derniers Chapitres du Livre d'Esther, et dans les événemens qui survinrent après la mort d'Aman, que nous devons trouver celui qui nous occupe.

En effet, la mort d'Aman, qui est celle du Mage, fixait pour les conteurs le commencement du règne de Darius.

Nous avons une donnée plus précise encore. L'histoire de Zopyre débute par un prodige, une de ses mules fit un poulain. Il n'y a dans tout le Livre qu'un seul endroit, où l'on ait pu découvrir des poulains et des mules, ou des mules qui engendrent ; et nous voilà par conséquent fixés, pour ce fait principal, au Chapitre VIIIe. On voit déjà pourquoi Hérodote n'a pas placé plus tôt le Siége de Babylone, et termine par ce récit tous les vols qu'il a faits à l'Histoire d'Esther.

II. « Après qu'ils eurent secoué ouvertement » le joug, ils prirent les mesures suivantes. De

» toutes les femmes qui se trouvèrent dans Ba-
» bylone, chaque homme, indépendamment de
» sa mère, ne se réserva que celle qu'il aimait
» le plus, (celle qu'il voulut) de celles de sa
» maison. Quant aux autres, il les assemblè-
» rent toutes en un même lieu, et les étran-
» glèrent. Celle que chacun s'était réservée,
» devait lui apprêter à manger (lui faire du
» pain); ils étranglèrent le reste, afin de ména-
» ger leurs provisions. » (*Hérodote*, *l.* III. *c.* 150.)

Le fait est certainement des plus extraordinaires, et cette manière de commencer par le dernier acte du désespoir, dans une entreprise méditée de sang froid et préparée de longue main, ne s'expliquerait, ni par les dispositions naturelles du cœur humain, ni par des exemples : on peut donc être aussi curieux de savoir s'il est vrai, que nous devons l'être de savoir d'où il vient. L'endroit du Texte qui a donné lieu à une si étrange interprétation, ne se montre pas au premier coup d'œil : c'est la difficulté qu'on éprouve toujours, plus ou moins, quand les faits n'ont été imaginés que sur des mots altérés ou mal entendus, sans aucun rapport pour le fond des choses; et qu'on n'est pas guidé par la suite du dévoilement, de manière à n'avoir pas même à chercher. Cependant il importe de découvrir ce Texte, et de s'assurer du travestissement. Le fait est trop marquant, pour l'abandonner à la seule invention des conteurs;

il laisserait un vide trop considérable dans l'explication générale, qui perdrait une des plus fortes garanties de sa solidité, du moment qu'elle ne s'étendrait pas à tout ce qui demanderait un fondement propre et solide.

Dans le discours d'Esther au Chapitre VIIe, il semble voir des personnes qui sont condamnées à la mort, d'autres à qui l'on accorde la vie, et nous y voyons clairement des femmes, qui sont destinées à être servantes. Ce discours n'est pas hors des limites qui nous sont prescrites, et par la place qu'il y occupe, il répondrait au fait des Babyloniennes, par lequel Hérodote commence. Saisissons ces premières indications.

« Que ma vie me soit donnée sur ma prière, » et celle de mon peuple sur ma demande. » (*Esther*, *c*. VII. *v*. 3.), « Car nous sommes livrés, » moi et mon peuple, pour être exterminés, » tués et détruits : et encore, si nous étions » livrés pour être serviteurs et servantes, je me » tairais ; car cette détresse ne suffirait pas, » pour que je vinsse donner du trouble au » roi. » (*v*. 4.) On traduit diversement la dernière phrase ; mais notre explication dépend des mots, et non du sens.

(*Verset* 3.) 1° Le mot N.P^H.S^H., l'ame, la vie, signifie en général toute personne, tout corps animé ou qui a eu vie. On voyait donc ici des personnes menacées de la mort, et que les Babyloniens voulaient y soustraire.

2° S^H. A. L., prier, s'écrit en Chaldéen T^S. L. A. et T^S. L. H. : le Texte Chaldéen pouvait donc porter ce dernier mot, et l'on a pu le supposer dans le Texte Hébreu au lieu de S^H. A. L. Or T^S. L. H. signifie en Hébreu, cuire, rotir ; T^S. L. I. L., qui en dérive, est un pain ou un gâteau, et dans notre Vulgate, un pain cuit sous la cendre. On voyait donc encore à quel service ces personnes étaient destinées, et l'on ne pouvait douter que ce ne fussent des femmes. Elles méritaient bien le nom qu'Hérodote leur donne : *unam quisque pistricem elegit*, chaque Babylonien en choisit une pour être sa boulangère ; la Version latine n'a pas conservé le mot, mais elle rend la chose : *ad panem sibi faciendum*, pour lui faire du pain.

Il est singulier que le service de cuisine dont ces femmes étaient chargées, fût si borné ; comme si les Babyloniens n'avaient dû vivre que de pain pendant tout le siége. Le Traducteur français a senti qu'une version littérale paraîtrait ridicule, et il a donné plus de latitude à leurs fonctions : « Celle que chacun s'était réservée, devait lui apprêter à manger. » Mais l'Historien ne parle, et pour être exact, il n'a dû parler, que de faire du pain.

3° G^H. M. I., mon peuple, a été pris pour A. M. I., ma mère. Le Ghaïn adouci n'est qu'un Aleph, et se prononçait souvent de même : on en a la preuve dans le nom du Patriarche Jacob, I. G^H. Q. B. Chaque Babylonien avait encore demandé la vie de sa mère.

C'était une grande avance pour la connaissance du fait dont il s'agit. On savait déjà que toutes les Babyloniennes avaient péri, à l'exception de deux dans chaque famille; puisqu'il n'y avait eu de conservées qu'une boulangère pour chaque Babylonien, et sa mère. Hérodote s'est particulièrement attaché au quatrième verset, qu'il suit avec beaucoup d'exactitude, en y rapportant au besoin ce que lui avait appris le verset précédent.

(*Verset* 4.) 1° N. M. C. R. N. U., nous sommes livrés, rapporté aux femmes, ne pouvait pas être à la première personne; c'est-à-dire, qu'on a lu N. M. C. R. U., elles furent livrées. Nous n'avons pas besoin d'observer combien ce changement, que le sens exigeait, était facile; il en est de même des autres mutations de personnes, de genres ou de temps, que nous trouverons encore, et que nous ne remarquerons pas.

2° Les femmes de Babylone avaient été livrées pour être exterminées : mais on connaissait les exceptions ; lors donc qu'on lisait ensuite, A. N. I. — U. G^{H}. M. I., moi et mon peuple, on a dû voir qu'il s'agissait des mères de famille, et de l'exception faite en leur faveur. Ainsi, U. G^{H}. M. I., était là pour A. M. U., sa mère, la mère de chaque Babylonien, ou pour A. M. U. T^{H}., les mères ; A. N. I. y était pour A. I. N., non, *nequaquàm* : et l'on avait, *nequaquàm matres*, non les mères, excepté les mères. Hérodote le remarque en cet endroit même :

3° Le Texte emploie trois termes différens, pour marquer l'étendue du massacre qui serait fait des Juifs. Un seul suffisait au récit, *ad exterminandum ;* il reste à savoir ce qu'ils ont fait des deux autres, *ad occidendum*, *ad perdendum.*

De H.R.U.G., tuer, on a fait R.G.U.N., le gosier, la gorge; et au lieu de L.H.R.U.G., *ad occidendum*, pour tuer, on a lu L.R.G.U.N., par la gorge. On apprenait ici de quelle manière les Babyloniennes avaient péri : exterminer par la gorge, c'est la couper, ou *étrangler.* Il était plus naturel qu'on eût employé ce dernier moyen pour des femmes ; mais un autre endroit du Texte ne laissait aucune incertitude.

4° Le troisième terme, *ad perdendum*, pour les perdre ou les détruire, se joignait alors à la phrase suivante, *et utinam in servos et in ancillas ;* et si encore (nous étions livrés) pour serviteurs et pour servantes ; en en a tiré la seconde exception, avec une explication du fait, dont on avait effectivement besoin.

L.A.B.D., pour les perdre, est devenu L.B.D., seul, solitaire, *solus*, ou *seorsim*, à part, séparément : U.A.L.U., et plût à Dieu, si encore, a donné H.U.A.I.L.U., ou même simplement, I.A.L.U., *voluerunt*, ils voulurent : enfin L.G^{H}.B.D.I.M., *in servos*, a été pris dans le sens de M.G^{H}.B.D.I.M., *ex servis*, d'entre les serviteurs, parmi les serviteurs. On a donc vu que les Babyloniens avaient mis à part chacun une

femme, mais une seule, la femme qu'ils avaient voulu, parmi celles qui les servaient : et *seorsim unam*, ou, *et unam solam* (*quam*) *voluerunt ex servis*. Chaque Babylonien conserva une des femmes de sa maison, celle qu'il voulut.

Nous avons là exactement tout ce qu'exprime Hérodote, et de la même manière qu'il l'exprime. Je dis tout : car il ne s'agit pas chez lui de la femme qui était la plus aimée : mais de celle que chacun voulut choisir dans toute sa maison : *mulierem unam sibi quisque delegit*, *quam voluit ex domesticis*, comme l'a rendu le Traducteur latin.

5° Le Texte ajoute : « et pour être servan- » tes. » On a entendu que ces femmes étaient conservées pour servir les Babyloniens. On avait vu plus haut, en quoi consistait leur service, et c'est ici qu'Hérodote le marque. Mais sur cela, il y a une observation à faire. Comme il a tiré cette circonstance d'ailleurs, elle ne se trouve pas jointe immédiatement, dans sa phrase, avec ce qu'il dit de la femme choisie par chaque Babylonien entre celles de sa maison : d'où il résulte que le sens n'est pas clair. Chacun se réserva-t-il, deux femmes, l'une comme épouse, l'autre comme servante, ou n'en garda-t-il qu'une seule? Le Traducteur latin avait adopté le premier sens, le Traducteur français, ainsi que le nouvel Éditeur, préfèrent le second. Ce qui nous paraît évident,

c'est que l'Historien a voulu rendre tout son Texte, au risque d'être obscur.

6° Il nous instruit ici du motif de cette barbare exécution ; il le trouvait effectivement dans les dernières paroles du verset.

Le verbe Ch.R.Sh., garder le silence, se prend aussi dans le sens de penser, réfléchir, méditer un projet. Ch.R.Sh.Th.I., je me tairais, a donc été réduit à Ch.R.Sh.Th., *cogitatio*, la pensée, le dessein, dans lesquels on fait une chose : *traditæ sunt eâ cogitatione ;* elles furent livrées à la mort dans cette pensée, dans la pensée que.

Le mot H.Ts.R., que nous avons traduit par détresse, et que d'autres entendent d'un ennemi, comme si Esther parlait d'Aman, signifie serrement, resserrement ; et pour nos conteurs, il ne pouvait marquer que l'action d'étrangler. Ils lisaient donc : *quia nisi strangulatio ;* dans la pensée que si on ne les étranglait pas. Une preuve qu'ils ont pris le mot en ce sens, et qu'ils y ont vu la manière dont les femmes avaient péri, c'est qu'Hérodote la rappelle, et très-inutilement, en cet endroit : « on les étran» gla afin que. » Il ne lui était certainement pas nécessaire de parler de nouveau du genre de mort, qui ne faisait rien à l'objet que les Babyloniens s'étaient proposé en les faisant mourir : mais les conteurs, qui pour la première fois, le trouvaient ici marqué en propres termes, avaient eu soin de l'exprimer ; et l'Historien qui

.I. « A la première nouvelle de leur révolte,
arius assembla toutes ses forces, et marcha
ontre eux. Lorsqu'il fut arrivé devant Baby-
ne, il en forma le siége. » (*Hérodote*, *l.* III.
50.)

Nous entrons dans l'histoire du Siége et de
pyre, et nous avons remarqué que le trait de
mule nous plaçait au Chapitre VIIIe à l'endroit
il s'agit de l'Edit d'Assuérus en faveur des
fs ; le Texte annonce d'abord à qui l'Edit de-
t être envoyé : « On écrivit conformément à
out ce qui fut ordonné par Mardochée, aux
Juifs, aux Satrapes, aux Gouverneurs, et aux
Chefs des provinces, depuis l'Inde jusqu'à
l'Ethiopie, à toutes les provinces, et à tous les
peuples, et aux Juifs. » (*Esther*, c. VIII. v. 9.)
On voyait là des ordres du roi, adressés à
us les *Satrapes et Gouverneurs* de ses provin-
s, à tous les peuples et pays de sa domina-
ion : on y a vu Darius qui se prépare à la
guerre, fait venir des troupes de toutes les par-
ties de l'empire, rassemble toutes ses forces.
Mais il y a une observation plus importante à
faire.

Un peuple est nommé en cet endroit, il l'est
même *deux fois*, et aucun autre n'y partage
cette distinction : dans le cours du récit, il est
souvent question des peuples et des provinces
soumises à Assuérus ; et jamais ni province,



Babylone après le Siége, pour les remplacer ; et ce nombre, nous le trouverons comme lui à l'endroit du Livre sacré où il nous aura conduits.

Reprenons le verset entier, tel que les interprètes ont pu l'expliquer à l'aide du verset précédent : que l'on en rapproche ensuite leur récit, et que l'on juge, s'il y eut jamais en ce genre travestissement plus manifeste.

TEXTE TRAVESTI.	HÉRODOTE.
Traditæ sunt, non tamen matres, ut exterminarentur in gutture, et præter unam (quam) voluerunt ex servis, ut essent in servas ad panem faciendum. Traditæ sunt eâ cogitatione, quòd nisi fieret strangulatio, esset in damnum cibi.	*Matres cum exemissent, mulierem quisque unam selegit, quam quidem voluit suis è domesticis ; reliquas verò omnes congregantes strangulaverunt : (hanc) autem unam sibi quisque sumpsit quæ panem conficeret. Strangulaverunt verò illas, ne frumentum ipsorum consumerent.*

TEXTE TRAVESTI.	HÉRODOTE.
Elles furent livrées, non cependant les mères, pour être exterminées et étranglées, et encore à l'exception d'une qu'ils voulurent, d'entre celles qui les servaient, pour être servantes faisant le pain. Elles furent livrées dans la pensée, que si elles n'étaient pas étranglées, ce serait au détriment des vivres.	Ayant mis les mères à part, chacun choisit une femme, celle qu'il voulut, parmi les personnes de sa maison. Rassemblant ensuite toutes les autres, ils les étranglèrent. Chacun s'en réserva une pour faire du pain. Ils les étranglèrent, afin qu'elles ne consumassent pas leurs vivres.

III. « A la première nouvelle de leur révolte, » Darius assembla toutes ses forces, et marcha » contre eux. Lorsqu'il fut arrivé devant Baby- » lone, il en forma le siége. » (*Hérodote, l.* III. *c.* 150.)

Nous entrons dans l'histoire du Siége et de Zopyre, et nous avons remarqué que le trait de la mule nous plaçait au Chapitre VIIIe à l'endroit où il s'agit de l'Edit d'Assuérus en faveur des Juifs; le Texte annonce d'abord à qui l'Edit devait être envoyé : « On écrivit conformément à » tout ce qui fut ordonné par Mardochée, aux » Juifs, aux Satrapes, aux Gouverneurs, et aux » Chefs des provinces, depuis l'Inde jusqu'à » l'Ethiopie, à toutes les provinces, et à tous les » peuples, et aux Juifs. » (*Esther, c.* VIII. *v.* 9.)

On voyait là des ordres du roi, adressés à tous les Satrapes et Gouverneurs de ses provinces, à tous les peuples et pays de sa domination : on y a vu Darius qui se prépare à la guerre, fait venir des troupes de toutes les parties de l'empire, rassemble toutes ses forces. Mais il y a une observation plus importante à faire.

Un peuple est nommé en cet endroit, il l'est même deux fois, et aucun autre n'y partage cette distinction : dans le cours du récit, il est souvent question des peuples et des provinces soumises à Assuérus; et jamais ni province,

ni peuple ne sont désignés particulièrement, excepté celui dont nous parlons, qui est nommé en plusieurs endroits. Ce peuple avait donc joué un rôle principal dans la guerre; et comme les conteurs ne nous en montrent aucun qui se distingue parmi les assaillans, il faut qu'ils aient fait de celui-ci le peuple même que Darius attaque ; il faut que dans leur conte les Juifs soient devenus les Babyloniens : et en effet, les Babyloniens seuls y sont nommés, comme les Juifs sont nommés seuls dans le Texte.

C'était donc, selon eux, contre les *Ihudim* qu'étaient destinés les préparatifs de guerre du verset 9; et quand ils y lisaient qu'on écrivit aux Juifs, ils avaient entendu que Darius donnait ses ordres contre les Babyloniens, qu'il rassemblait ses troupes pour marcher contre eux. La leçon de l'Hébreu ne s'y refusait pas : écrire aux Juifs, pouvait signifier, écrire au sujet des Juifs, contre les Juifs. La métamorphose une fois faite, se soutient dans le reste du récit, et les *Ihudim* y deviennent assez constamment les révoltés de Babylone : on en verra un exemple dans le paragraphe suivant, et d'autres encore. L'application que nous ferons aux Babyloniens de ces différens traits appartenant aux Juifs, ne sera pas arbitraire.

IV. Arrivé devant la ville, Darius en forma le siége ; mais les Babyloniens ne s'en inquié-

» taient pas. Montant sur leurs remparts, ils » dansaient, et insultaient par des railleries » Darius et son armée. » De leurs plaisanteries, Hérodote ne rapporte que celle de la mule, qui devint une prédiction : « Vous prendrez Baby- » lone, lorsque les mules engendreront. » On devine bien que ce n'est pas ici qu'on l'a trouvée.

Ces gaietés des Babyloniens ne sont qu'une caricature de ce qui est dit des Juifs vers la fin du Chapitre VIIIe, lorsqu'ils virent l'Edit d'Assuérus publié dans Suse, et Mardochée sortant du palais dans tout l'éclat de sa nouvelle dignité : « La ville de Suse retentit de cris de joie, » et était dans l'allégresse ; ce fut pour les Juifs » lumière, joie, allégresse et honneur. » (*Esther*, *c.* VIII. *v.* 15.)

Hérodote distingue trois choses : les danses, les railleries, et le lieu de ces scènes.

1° Le verbe T^s. H. L., ne signifie pas seulement jeter des cris de joie, mais encore tressaillir d'allégresse, sauter de plaisir, *exultavit*, *gestiit*. Les danses des Babyloniens, dans cette conjoncture, se bornaient là vraisemblablement ; des sauts et des gambades pour insulter aux Perses : c'est même le sens propre du terme Grec. L'excès de joie d'ailleurs, que dépeint le Texte sacré, supposait bien quelques démonstrations extérieures ; il ne fallait que leur donner un objet.

2° A. U. R., signifie luire, et lumière, et

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

là, dans le troisième mois, [illegible]
Sivan, dans le troisième [illegible]
(de ce mois). (*Esther*, [illegible])

1° Ces derniers [illegible]
du mois, vingt-troisième [illegible]
cependant que [illegible]
interprètes ont [illegible]
bres désignaient [illegible]
d'abord trois, puis [illegible]
en tout; précisément [illegible]

2° Mais en [illegible]
que ces sept mois [illegible]
temps : un temps [illegible]
qu'une année, [illegible]
nière de compter [illegible]
Orientaux : dans [illegible]
et la moitié d'un temps, [illegible]
plus six mois.

3° Il était [illegible]
ne marquait pas [illegible]
dix-neuf premiers [illegible]
les avait suivis.

Le siége [illegible]
et dans le vingtième [illegible]
amena la fin. [illegible]
n'est pas uniforme [illegible]
les temps; car [illegible]
[illegible]
partout que des [illegible]

A.U.R.H., lumière, éclat : mais A.R.R., signifie maudire, faire des imprécations, dire ou souhaiter du mal ; A.U.R.R., est celui qui maudit, et M.A.R.H., est une imprécation. Le trait cité ne passait pas la plaisanterie ; il y en eut sans doute de plus sérieux, et celui-ci même fut fatal aux moqueurs.

3° I.Q.R., honneur ou gloire, devait être ici Q.I.R., mur, muraille : il était naturel que, pour braver Darius, les Babyloniens fussent montés sur leurs remparts.

V. « Un an et sept mois s'étaient écoulés ; » et Darius était très-affligé, ainsi que son ar- » mée, parce qu'elle ne pouvait prendre Baby- » lone. Darius avait employé toutes sortes de » ruses et toutes sortes de stratagèmes ; mais il » n'avait pas pu la prendre. » (*Hérodote, l.* III. *c.* 152.)

Nous en étions au neuvième verset du Chapitre VIIIe, où commence l'histoire du second Édit d'Assuérus. Or ce verset débute par une date et des nombres : « On fit venir les secrétai- » res du roi le vingt-troisième jour du troisième » mois de Sivan. » Mais il faut avoir ce passage dans sa construction native, pour suivre les interprètes dans l'explication qu'ils en ont donnée.

In tempore illo, in mense tertio, ipse mensis Sivan, in tertio, et vicesimo in eo : En ce temps-

là, dans le troisième mois, qui est le mois de Sivan, dans le troisième, et le vingtième de lui (de ce mois). (*Esther*, *c.* VIII. *v.* 9.)

1° Ces derniers nombres marquaient le jour du mois, vingt-troisième de Sivan; de manière cependant que le mot jour ne s'y lisait pas : les interprètes ont donc supposé que tous ces nombres désignaient des mois. Or ils en trouvaient d'abord trois, puis un, puis trois autres, sept en tout; précisément les sept mois d'Hérodote.

2° Mais en remontant plus haut, ils voyaient que ces sept mois avaient été précédés d'un temps : un temps et sept mois ne pouvaient être qu'une année, et sept mois en sus. Cette manière de compter n'était pas nouvelle chez les Orientaux : dans Daniel, un temps, deux temps, et la moitié d'un temps, marquent trois années, plus six mois.

3° Il était clair alors que le nombre vingt ne marquait pas vingt autres mois à ajouter aux dix-neuf premiers, mais le vingtième mois qui les avait suivis.

Le siége durait donc depuis dix-neuf mois, et dans le vingtième arriva le prodige, qui en amena la fin. On voit pourquoi notre Historien n'est pas uniforme dans sa manière d'évaluer les temps : car il eût été naturel de compter un an et tant de mois partout, ou de ne compter partout que des mois.

[illegible] pour venir
[illegible] autres [illegible]
[illegible]
[illegible] événemens se
[illegible] plus. [illegible] je [illegible]
[illegible] *Hérodiade*.

[illegible] peut-
[illegible] de l'autre
[illegible] qui termine les
[illegible] à sa suite.
[illegible] transporter ici :
[illegible] absolument
[illegible] et semble
[illegible] précède. Nous
[illegible] de faire re-
[illegible] dans la phrase
[illegible] dans les
[illegible] qui ren-
[illegible] une tour-
[illegible] elles sont
[illegible] dans les versions
[illegible] des ver-
[illegible] de les observer.
[illegible]
[illegible] ne s'explique point sur le

[illegible] autres, [illegible]
[illegible]
[illegible]

[illegible]
par [illegible]
[illegible]
les [illegible]
[illegible]
[illegible]
tre. A cet [illegible]
bien copié leur Texte, [illegible]
désirer.

« Un exemplaire [illegible]
» donné dans toutes les [illegible]
» (ouvert) chez tous les peuples [illegible]
» Juifs se tinssent prêts [illegible]
» ger de leurs ennemis » [illegible]

1° P.T.S.G.N., [illegible]
composé et peu connu, [illegible]
Le Chaldéen était [illegible]
chant les deux leçons [illegible]
P.R.T., le nom du fleuve, l'Euphrate.

2° S.G.N. se distinguait [illegible]
le même que [illegible]
de S.N.L., [illegible]
la faire une autre fois, [illegible]

3° Le Verbe C.P.R. [illegible]
non plus beaucoup, [illegible]
C.T.R., couper, [illegible]
l'Euphrate avait été coupé [illegible]

[illegible]

VI. L'Historien reprend ; « Darius avait tenté » différens stratagèmes, et entr'autres celui » même par lequel Cyrus s'était autrefois rendu » maître de la ville ; mais les Babyloniens se » tenaient sans cesse sur leurs gardes, et il ne lui » était pas possible de les forcer. » (*Hérodote*, *l.* III. *c.* 152.)

Ce trait est tiré du verset treizième ; et peut-être faisait-il originairement partie de l'entretien de Zopyre avec Darius, qui occupe les versets intermédiaires, ou il venait à sa suite. Hérodote n'a pas eu tort de le transporter ici ; mais on peut observer, qu'il a effectivement l'air d'y avoir été ajouté après coup, et semble ne pas faire corps avec ce qui précède. Nous avons eu plusieurs fois l'occasion de faire remarquer cette espèce de gêne dans la phrase de l'Auteur. Ces nuances disparaissent dans les Traductions, lorsqu'on ne s'attache qu'à rendre le sens, pour donner au discours une tournure plus régulière ou plus facile : elles sont sensibles dans le Texte, et dans les versions plus littérales, comme peuvent l'être des versions latines ; et il est curieux de les observer, quand on en connaît les causes. (1)

Quoiqu'Hérodote ne s'explique point sur le

(1) *Integro anno septemque mensibus jam elapsis, dolebat Darius, et exercitus omnis, qui Babylonios expugnare non valebat. Et quidem omnia artificia omniaque machinamenta adhibuit in*



stratagème de Darius, qu'il désigne seulement par son rapport avec celui de Cyrus, nous ne doutons pas que ses mémoires n'en continssent les détails; il en avait besoin pour juger de la ressemblance des faits, et pouvoir dire avec assurance que l'un était une imitation de l'autre. A cet égard, les interprètes, s'ils avaient bien copié leur Texte, ne lui ont rien laissé à désirer.

« Un exemplaire fut écrit, afin que l'Edit fût » donné dans toutes les provinces, et publié » (ouvert) chez tous les peuples; et afin que les » Juifs se tinssent prêts en ce jour-là, pour se ven- » ger de leurs ennemis. » (*Esther*, c. VII. v. 13.)

1° $P^{H}.T^{H}.S.G.N.$, qui s'offrait d'abord, mot composé et peu connu, a dû être décomposé. Le Chaldéen était $P^{H}.R.S^{H}.G.N.$; en rapprochant les deux leçons, $P^{H}.T^{H}.$ et $P^{H}.R.$, on a eu $P^{H}.R.T^{H}.$, le nom du fleuve, l'Euphrate.

2° $S^{H}.G.N.$ se distinguait à peine de $S^{H}.N.N.$, le même que $S^{H}.N.A.N.$, *iteratio*, et très-peu de $S^{H}.N.I.$, *iterum* : la réitération d'une chose, la faire une autre fois, une seconde fois.

3° Le Verbe $C.T^{H}.B.$, écrire, ne différait pas non plus beaucoup, par la prononciation, de $C^{H}.T^{H}.B.$, couper, inciser. On voyait donc que l'Euphrate avait été coupé de nouveau, qu'une

eos Darius, sed nec sic illos capere potuit. Cùm et alia artificia tentasset, et illud etiam quo Cyrus ceperat eos, ipse tentavit. At vehementer excubiis incumbebant Babylonii, nec eos ullo modo capere valebat.

tranchée avait été faite à l'un de ses bords, comme au temps de Cyrus.

4° Pour être donné « dans toutes les provin» ces. » Ces expressions se retrouvent dans les versets précédens où il s'agit du projet de Zopyre, et elles y ont un sens fort éloigné de leur sens naturel ; nous verrons qu'elles y désignent des troupes de peu de valeur, que l'on peut sacrifier sans conséquence. Elles signifiaient donc ici la même chose, et marquaient que Darius avait employé à ce travail ses plus mauvais soldats, le rebut de son armée.

5° G.L.U.I., ouvert, deroulé comme un livre, quand il est question de l'Edit, n'aurait marqué ici que les ouvertures faites au fleuve, qui étaient déjà connues. Mais il se dit encore des flots de la mer, des eaux d'une rivière; et pris en ce sens, il faisait connaître le but de l'*opération* : on avait coupé la rive du fleuve, pour tirer les eaux de leur lit et les porter ailleurs.

6° Suivant le Texte, elles auraient été portées à tous les peuples ; ce qui a dû embarrasser les interprètes. Heureusement pour eux, G^n^.M.L.M., peuples, ressemblait beaucoup à A.G.M.I.M., des lieux couverts d'eaux, étangs, lacs ou marais : c'était dans un étang, un lac ou un marais, que les eaux avaient été conduites.

On lisait donc que Darius, à l'exemple de Cyrus, avait coupé l'Euphrate, qu'il avait employé à ce travail ses plus mauvaises troupes,

qu'il avait dérivé les eaux du fleuve dans un lac ou un marais : *Euphrates iterùm scissus est, ad dandum, ope militum infimorum (nullius ad bellum usus) aquas in lacum, vel, in paludem.*

Maintenant, comparez ce que les interprètes trouvaient dans ce passage sur le stratagème de Darius, avec ce que dit Hérodote de celui de Cyrus, lorsqu'il raconte la prise de Babylone par ce prince. Cyrus avait placé son armée, partie à l'endroit où le fleuve entre dans la ville, partie à l'endroit d'où il en sort : cela fait, dit l'Historien, « il se rendit au lac avec les troupes » qui étaient le moins en état de servir; lors- » qu'il y fut arrivé, il fit ce qu'avait fait autre- » fois la reine des Babyloniens, détournant, » par le canal de communication, le fleuve dans » le lac, qui était un marais. » (*Hérodote*, *l.* I. *c.* 191.) Je laisse les réflexions au lecteur, et je remarquerai seulement que les personnes qu'étonnait ce lac, creusé par Nitocris pour recevoir les eaux de l'Euphrate, et assez grand dans ses dimensions, de quelque manière qu'on en évalue les quatre cent vingt stades de tour, pour y avoir suffi pendant tout le temps que demandèrent la construction du pont et les autres ouvrages sur l'Euphrate dans l'intérieur de la ville, trouveront peut-être ici de quoi diminuer leur étonnement.

7° Il serait possible cependant, que d'autres conteurs se fussent moins éloignés du sens na-

turel de ce passage, et qu'ils eussent pris tout simplement les provinces pour des provinces, les peuples pour des peuples : ils auraient entendu que Cyrus fit ouvrir l'Euphrate des deux côtés et en différens endroits, pour en tirer les eaux et les porter dans toutes les provinces et chez tous les peuples voisins. Il paraît que cette interprétation n'a point été inconnue à Hérodote : il ne pouvait pas placer le fait ici ; mais il n'a pas voulu le perdre, et il l'a transporté ailleurs, en le conservant toujours à Cyrus. C'est à cela vraisemblablement que ce prince doit l'opération sur le Gynde qu'il lui attribue, aussi folle en elle-même que dans son motif, et si peu conforme au caractère que l'Histoire lui donne et que l'Ecriture ne dément pas. (2).

On connaissait une autre manière de mettre à sec, ou de rendre guéable le lit d'un fleuve ;

(2) Un des chevaux sacrés s'était noyé dans le Gynde : « Cyrus » indigné de l'insulte du fleuve le menace de le rendre si petit » et si faible, que dans la suite les femmes mêmes pourraient » le traverser sans se mouiller les genoux. Ces menaces faites, » il suspend l'expédition contre Babylone, partage son armée » en deux corps, trace au cordeau de chaque côté de la rivière, » cent quatre-vingt canaux qui venaient y aboutir en tous sens, » et les fait ensuite creuser par ses troupes... Cyrus s'étant vengé » du Gynde, en le coupant en trois cent soixante canaux, conti» nua sa marche vers Babylone, dès que le second printemps » fut commencé. » Cette glorieuse entreprise l'avait occupé tout l'été, et lui avait fait perdre une année entière. (*Hérodote*, *l.* I. *c.* 189.)

elle se présentait la première à l'esprit, et Crésus l'avait employée, pour faire passer à son armée le fleuve Halys. (3) Mais nos interprètes ne consultaient que leur Texte ; ils y trouvaient d'assez belles choses, pour n'être pas tentés de prendre ailleurs d'autres informations. De là cependant il résulte que nous ignorons de quel moyen se servit Cyrus pour entrer dans Babylone par l'Euphrate même, et surprendre les habitans au milieu des orgies d'une fête nocturne.

7° Le dernier stique du verset n'avait pas besoin de commentaire. Les Juifs doivent, au jour fixé, se tenir prêts à se venger de leurs ennemis : c'étaient les Babyloniens, qui toujours sur leurs gardes, et préparés à recevoir les assaillans, en avaient rendu toutes les tentatives inutiles.

On trouvait donc dans notre passage, tout ce qu'Hérodote dit, ou fait entendre, tout ce que les interprètes avaient pu consigner dans leurs mémoires, soit du stratagème renouvelé par Darius, soit de la cause qui l'avait fait échouer. Ajoutons une réflexion : le Texte n'offrait qu'un seul stratagème ; Hérodote, qui en suppose

(3) « Il fit creuser, en commençant au-dessus du camp, un » canal profond en forme de croissant. Le fleuve, détourné dans » ce canal longeait l'armée, et rentrait au-dessous dans son an- » cien lit. Il ne fut pas plus tôt partagé en deux bras, qu'il devint » également guéable dans l'un et dans l'autre. Quelques-uns » disent même que l'ancien canal fut mis entièrement à sec. » (*Hérodote*, *l.* I. *c.* 76.)

plusieurs, n'en spécifie cependant qu'un seul; et il arrive, que ce stratagème unique est celui précisément qu'on avait pu voir dans le Texte.

ART. 2. *Stratagème de Zopyre.*

Mule de Zopyre, qui fait un poulain : — Les courriers d'Assuérus, montés sur des mulets nés de mules.

Étymologie du nom de Zopyre. Manière dont il se mutile et se flagelle ; — Formée d'altérations des termes de l'Édit.

Trois fausses attaques concertées avec Darius ; nombre des troupes qui y seront employées ; à quelle distance l'une de l'autre elles auront lieu : — Les différens nombres qui marquent le jour donné aux Juifs pour se venger de leurs ennemis.

Quels hommes seront choisis pour ces trois attaques, et quelles seront leurs armes : — Bévues sur une phrase du même endroit.

Départ de Zopyre et sa réception à Babylone : — Autres bévues, bien plus étranges, sur la description de l'habillement de Mardochée.

I. « Le vingtième mois du Siége, il arriva un » prodige chez Zopyre, fils de ce Mégabyse, » qui avec les six autres conjurés, détrôna le » Mage. Une des mules, qui servaient à porter » ses provisions, fit un poulain. » (*Hérodote*, *l.* III. c. 153.)

Les Lettres écrites au nom du roi, et scellées de son anneau, partirent pour leur destination. « On envoya des Lettres par des courriers à » cheval, montés sur des *Recesh Achashthranim*, nés de *Rammacim*. » (*Esther*, c. VIII. v. 10.)

1° Il fallait que la signification de ces mots fût peu connue dès le temps de saint Jérôme,

et même des Septante, puisqu'ils n'ont pas entrepris de les rendre. Du premier, on fait un cheval, un mulet, un dromadaire; du second, des courriers ou des mulets du roi, ou, selon Bochard, de grands mulets, et plus vraisemblablement, des animaux fort vîtes à la course: mais ce sont les *Ramacim* qui nous intéressent le plus, parce que ce sont eux qui engendrent. Le mot ne se trouve qu'en ce seul endroit de l'Ecriture, et l'on suppose communément, et avec assez de raison, qu'il y est employé dans le sens de jumens, de cavales; cependant on reconnaît, d'après son usage dans les langues voisines de l'Hébreu, qu'il pouvait signifier des chevaux et des cavales, des mulets ou des mules. Nos interprètes ont donc eu droit de le prendre dans ce dernier sens, et ils ont trouvé dans leur Texte un poulain produit par un mulet, ou né d'une mule.

2° Le verbe S^H^. L. C^H^., envoyer, est d'un usage très-étendu. Il se dit des productions de la nature, des plantes qui naissent de la terre, des branches, des rejetons, des fruits que poussent les plantes : en l'appliquant aux animaux, il répondrait à l'expression latine, *emittere fœtum*. Il déterminait donc le sens, et montrait qu'une mule avait mis bas.

Dira-t-on que le hasard nous fait rencontrer ici l'explication d'une circonstance aussi singulière, ou plutôt la circonstance même et en

[illegible] que nous
[illegible] humaine.
[illegible]
[illegible]
[illegible] a
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible] dans
[illegible] Lettres.
[illegible]
[illegible] Zo-
[illegible] Ces
[illegible] et il
[illegible] il
[illegible]
[illegible] les Let-
[illegible] elle fit
[illegible]

[illegible] nous saurions
[illegible] mots du ver-
[illegible] R. A.
[illegible] vu
[illegible] qui
[illegible]
[illegible] ée-
[illegible] verset du
[illegible] Herodote
[illegible] arriva un
[illegible] le sens de tout le verset

aurait été pour les interprètes. « Il arriva chez » Zopyre un prodige, après un an et sept mois » de siége, le vingtième mois. »

Cet accord entre le Texte et les deux passages de l'Historien qui s'y rapportent, et l'harmonie qui en résulte dans l'ensemble de l'interprétation, donnent assurément du poids à notre conjecture : mais serait-il possible que ce nom de Zopyre, tant célébré depuis Hérodote, ne fût que celui des Scribes de Mardochée, ou des Lettres qu'il leur dicta ?

II. « Zopyre s'étant mis à réfléchir sur ce pro- » dige, se rappela les paroles du Babylonien.... » Il crut en conséquence de ce présage, qu'on » pouvait prendre Babylone. » (*Hérodote*, *l.* III. *c.* 153.)

C'est la suite du Texte, où l'Ecrivain sacré continue de parler des Lettres « que le roi donna » aux Juifs qui étaient dans toute ville et ville, » pour s'assembler et défendre leur vie, pour » exterminer, tuer et perdre toute force (troupe, » ou armée) du peuple et de la province qui » les attaqueraient. » (*Esther*, *c.* VIII. *v.* 11.)

On a rapporté cela au prodige, sur lequel Zopyre fait ses réflexions ; et l'on a entendu que le présage était donné au roi contre les Babyloniens, et leur ville, où ils s'étaient rassemblés, et se défendaient jusques-là avec succès. Le mot C^H. I. L. signifie, non-seulement force

et armée, mais encore, murs de défense, remparts : Zopyre pensa donc que le moment était venu de prendre et de détruire les remparts. C'est l'expression d'Hérodote, *fore ut muri expugnarentur.* On disserte sur quelques expressions de cet Auteur, sur celle-ci par exemple, *Teichos*, un mur, qu'il paraît employer quelquefois, pour désigner un château, une forteresse, une ville : on n'en soupçonne pas l'origine.

III. « Ayant fait réflexion qu'il ne pouvait se » rendre maître de la place, qu'en se mutilant, » pour passer ensuite chez l'ennemi en qualité » de transfuge ; il ne balança pas un instant, » et ne tint aucun compte d'une difformité, à » laquelle il ne serait pas possible de remédier. » (*Hérodote*, *l.* III. *c.* 154.)

Les interprètes avaient à expliquer la suite du verset : « du peuple et de la province, qui » les attaqueraient ; *populi et provinciæ obsi-* » *dentium eos.* »

1° Le mot G^H^.M., peuple, est aussi la préposition *cum*, avec. M.D.I.N.H., province, vient de D.U.N., juger, discuter ; M.D.U.N., et M.D.I.N., se prennent dans le sens de contention, dispute, et peuvent avoir celui de discussion, examen, sentence ; au lieu de G^H^.M.— U.M.D.I.N.H., peuple et province, on a donc lu G^H^.M.U.—M.D.I.N., *cum ipso sententia*,

disquisitio. Il examina ou réfléchit, il jugea ou résolut.

2° T^s.I.R., est un envoyé, *legatus ;* de là se forme le verbe H.T^s.T.I.R., *legatum se fingere*, se faire passer pour envoyé ; ce qui ressemblait beaucoup à quelqu'un qui se fait passer pour transfuge. Au lieu de H.T^s.R.I.M.—A.T^H.M., *obsidentes eos*, on a donc lu H.T^s.T.I.R.—M.A.T^H.M. ; et l'on a entendu que Zopyre pensait à jouer le role de transfuge du camp des Perses, vers les Babyloniens. *Stetit ei sententia transfugam se fingere ab illis.*

IV. « Il se coupa donc le nez et les oreilles, » se rasa, d'une manière honteuse, le tour de » la tête, se mit le corps en sang à coups de » fouet ; et en cet état, il alla se présenter au » roi. » (*Hérodote*, *l.* III. *c.* 154.) Je donne ici la Version française, qui ne pouvait pas être scrupuleusement littérale.

L'Édit permettait aux Juifs d'exterminer tous leurs ennemis : « les enfans et les femmes ; et » de piller leurs dépouilles. » C'est un tour de force de la part des interprètes, d'avoir tiré de là les sanglantes exécutions de Zopyre : mais on avouera que, dans leur récit, il ne devait être question ni de femmes, ni d'enfans.

1° Un enfant se dit T.P^H. ; le Teth aura paru être un Aleph, ou l'on aura cru qu'il en avait pris la place ; et on a lu, A.P^H., le nez, *nasus*,

on voyait donc que Zopyre s'était coupé le nez. Quant aux oreilles, on les voit coupées seules quelquefois, dans les contes d'Hérodote; on n'y voit pas de nez coupés sans les oreilles.

2° N.S.I.M. les femmes, était encore une faute qu'il fallait corriger, et l'on a deviné que la bonne leçon était G.Z.Z.I.M. Les deux mots, en caractères Hébreux, ont des rapports qu'on ne soupçonnerait pas, quand ils se présentent écrits en d'autres caractères: le Nun diffère peu du Gimel, et le Shin, imparfaitement formé, représenterait à l'œil deux Zaïn. Si l'on avait lu simplement G.Z.I.M., les mots se seraient rapprochés par la prononciation.

Le verbe G.Z.Z. signifie tondre: G.Z.Z.I.M., des tondeurs, *tonsores*; et G.Z.I.M., des tontes, *tonsuræ*. L'expression d'Hérodote est tondre: il aurait employé celle de raser, si le Texte avait parlé de rasoir.

3° Mais l'Auteur ajoute deux circonstances: Zopyre se tondit tout autour de la tête, et il le fit d'une manière difforme, suivant le Traducteur latin, honteuse, suivant notre Traducteur français. Le Grec est plus vague; *malè*, mal, autrement qu'il ne convient: ce qui semblerait désigner des cheveux coupés au hasard, par flocons, et non pas une coupe totale, ou uniforme et régulière. Le pluriel du mot Hébreu a peut-être suffi pour faire imaginer tout cela: des tontes, ou des tailles de chevelure, mar-

quaient des cheveux coupés en plusieurs endroits, dans toutes les parties de la tête, sans ordre, de manière à rendre l'aspect d'un homme ridicule. C'est à peu près le *difformiter*, de la Version latine, et probablement tout ce qu'a voulu dire Hérodote : *comam malè circumtondens.*

4° Il nous reste à trouver les coups de fouet; et nous avons les derniers mots du verset : « piller leurs dépouilles. » S^{u}. L. L, signifie dépouille et dépouiller : de S^{u}. L. L. M. — L. B. U. Z., *spolia eorum diripere*, on a donc fait, S^{u}.L.L. — M. L. B. U. S^{u}., *exuere*, *exuit vestimentum*, il se dépouilla de ses habits : et pourquoi ? sinon pour se battre de verges, dont il put montrer les empreintes sur son corps. Aussi le Grec n'est-il pas énergique en cet endroit : il se flagella, *flagellans se.* Et dans l'endroit même où l'on trouve du sang avec des coups des fouets, lorsque Zopyre se présente aux Babyloniens, le sang paraît appartenir aux blessures du nez et des oreilles, et les coups de fouet semblent n'avoir laissé que des marques. Le Traducteur a imité les anciens interprètes : d'une simple flagellation, il a conclu que Zopyre avait dû se mettre tout le corps en sang, comme ceux-ci avaient conclu du simple dépouillement de ses habits, qu'il avait dû se battre de verges.

Le lecteur voudra bien observer, que dans cette explication nous ne sommes responsables

[illegible] vous
[illegible] de la porte
[illegible] de Naïve.
[illegible] et vous
[illegible] près de la porte

» des Chaldéens. Mais que les uns et les autres » n'aient pour se défendre, d'autres armes que » leurs épées. Enfin le vingtième jour après, » faites avancer le reste de l'armée droit à la » ville, pour donner un assaut général. » (*Hérodote*, *l.* III. *c.* 155.)

Il devait donc y avoir trois fausses attaques, à la distance de dix, de sept, et de vingt jours; et ensuite une attaque générale, vingt autres jours après. Dans les trois premières, les Perses devaient être battus, et l'on voit que Zopyre prenait toutes les précautions pour être sûr de son fait; il attendait la quatrième pour consommer sa fraude, en ouvrant les portes de la ville. Voyons ce que fournira notre verset, qui marque le jour donné aux Juifs, pour se défaire de leurs ennemis : « En un même jour dans » toutes les provinces du roi Assuérus, le trei» zième du douzième mois, qui est le mois d'Adar : *in tertio decimo mensis duodecimi*, » *ipse mensis Adar*. » (*Esther*, *c.* VIII. *v.* 12.)

1° Remarquons d'abord ce que l'auteur du projet exige dans les premières attaques : Des troupes qui ne soient pour le roi d'aucune importance, qui n'aient d'arme que l'épée.

Suivant le Texte, ce seraient des troupes levées « dans toutes les provinces : » de celles par conséquent dont on faisait le moins de cas, et que l'on sacrifiait plus libéralement; soit parce qu'elles étaient rassemblées à la hâte et

sans choix, toujours mal disciplinées, et n'ayant en leur faveur que le nombre ; soit parce que le nombre même rendait les pertes peu sensibles ; soit surtout, par opposition avec les corps proprement Persans, dans lesquels seuls en effet, Darius et Zopyre semblent ici mettre leur confiance. « Placez-moi les Perses, disait Zopyre, » aux portes Bélides et Cissiènes. Je ne doute » pas que les Babyloniens, témoins de mes » grandes actions, ne me confient entr'autres » choses les clefs de ces portes : alors nous au- » rons soin, les Perses et moi, de faire ce qu'il » faudra. » (*Hérodote*, *l.* III. *c.* 155.)

On peut se rappeler notre explication du verset treizième, que la nécessité de suivre Hérodote nous a fait transporter à l'article précédent. Nous avons trouvé dans ce verset la même expression, et elle y est prise dans le même sens, ainsi que le prouve le rapprochement du Texte travesti : de mauvaises troupes, la partie inutile de l'armée de Cyrus, comme ici la partie méprisable de l'armée de Darius.

Le mot B.S^{H}.L.U.S^{U}.H., *in tertio*, n'est pas entré dans les calculs des interprètes : c'est qu'ils en ont fait B.S^{H}.L.C^{H}., ou B.S^{H}.L.U.C^{H}., *in gladio*, avec des épécs, armés d'épées seulement.

Les mots qui précèdent, *in die uno*, en un jour, marquaient que chaque jour, chacun des jours qui allaient être indiqués, il ne faudrait

envoyer que des troupes de cette condition, et armées de cette manière.

2° Passons aux époques dont on convint. Ces mêmes mots, *in die*, annonçaient qu'elles avaient été déterminées par certains nombres de jours, et ces nombres ne pouvaient être que ceux marqués au même endroit.

En effet, le premier que nous rencontrons, puisqu'il ne faut pas compter le nombre trois, est dix, *decimo*, ou *decem* : et c'était au dixième jour, que Darius devait faire marcher un premier corps.

Vient ensuite le douzième mois, S^{H}.N.I.M.— G^{H}.S^{H}.R., deux-dix. On peut en avoir fait S^{H}.N.I. —G^{H}.S^{H}.R.I.M., *bis viginti.* On peut encore avoir joint à G^{H}.S^{H}.R., les Heth du mot suivant, très-ressemblant au Mem final; et l'on aura lu G^{H}.S^{H}.R.M., ou G^{H}.S^{H}.R.I.M., *viginti*, et S^{H}.N.I.M. — G^{H}.S^{H}.R.I.M., *duo-viginti.* L'une et l'autre leçon, *bis* ou *duo viginti*, donnaient le même sens, deux fois vingt. Ainsi l'on trouvait déjà la première attaque au bout de dix jours, et les deux dernières chacune au bout de vingt jours.

3° Mais la seconde nous manque. Ce nombre rompu de sept, qui n'a aucun rapport avec les autres, n'est pas du fait des interprètes ; ils ont dû le trouver dans leur Texte, et s'il existe quelque part, c'est de là indubitablement qu'ils l'ont pris. Or il y est, verset 9, dans les cent

vingt-sept provinces d'Assuérus. S'il paraissait extraordinaire d'aller le chercher là, j'observerais qu'il ne l'est pas moins de l'y trouver. J'ajouterais que les provinces, dont il est fait mention en cet endroit, et qu'on prenait dans le même sens qu'au verset 12, ont formé un point de ralliement, et conduit à rapprocher les deux Textes. Mais je demande seulement que l'on veuille bien attendre : on jugera s'il est possible que les auteurs du conte n'aient pas fait usage de ce nombre sept, dans leur interprétation, lorsqu'on verra qu'ils y ont employé et de quelle manière ils ont employé les deux autres, cent et vingt.

4° On avait donc, pour marquer les jours fixés et l'intervalle des temps que l'on mettrait entr'eux, dix, sept, vingt, et encore vingt. A ce dernier nombre se trouvait joint le nom du douzième mois, Adar, qui signifie le magnifique, le fort, le prééminent. La quatrième attaque ne devait donc pas ressembler aux précédentes ; et ce n'était plus de faibles détachemens de mauvaises troupes qu'on livrait à Zopyre, mais le grand corps d'armée qui allait se déployer dans cette journée décisive, et surtout le corps des Perses qui devait en avoir la principale gloire.

J'aurais dû avertir dès le commencement, que le mot C[H]. D. S[H]., mois, *mensis*, signifie proprement, nouveau, renouvelé, et ne désigne les

mois, que parce que ceux-ci sont marqués par les nouvelles lunes. C^R.D.S^H. pouvait donc signifier, de nouveau, une autre fois, *iterùm*. Ainsi on lisait; *decem*, *iterùm septem*, *et bis viginti*, *iterùm Adar;* à compter du premier jour, dix, et ensuite sept, puis deux fois vingt, après quoi *adar :* l'armée entière marchera après la seconde vingtaine.

5° Voici quelque chose de plus : la force même des troupes, bien déterminée dans Hérodote, ne l'a été que par le Texte. L'augmentation progressive des trois corps s'imaginait aisément, et le premier nombre une fois trouvé, suffisait pour fixer les autres ; au défaut du premier, il aurait suffi de découvrir un des deux suivans. Si donc nous trouvions un nombre d'hommes employés à la seconde attaque, qui fut précisément celui du récit, et dont on eut pu tirer, soit le premier en le divisant, soit le dernier en le doublant, il deviendrait probable, plus que probable, que nous aurions découvert le nombre générateur, celui qui a guidé les interprètes, et qui les a fait commencer par mille hommes, plutôt que par deux mille ou cinq cents, qu'ils pouvaient également choisir.

Les nombres partiels qui forment le total des Satrapies d'Assuérus, sont rangés dans l'Hébreu en ordre inverse : *septem*, *et viginti*, *et centum provinciæ;* sept, vingt, cent provinces. Le premier nombre a fixé la date que l'on n'avait pas

trouvée ailleurs ; et que l'on cherchait encore : cela devait être, par la raison même qu'il se présentait le premier ; et dans le fait, c'est bien à lui que l'on s'est arrêté. Qu'a-t-on pu faire des deux autres, vingt et cent ? On voyait qu'il s'agissait ici de troupes des provinces, de ces troupes destinées aux fausses attaques ; il s'agissait par conséquent de celles qui marcheraient à la journée du sept. Mais pourquoi en parler, sinon pour en marquer le nombre, la seule chose qui restât à connaître ? à quel autre objet pouvaient servir les deux nombres qu'on y trouvait joints et qui s'y rapportaient évidemment ? Ils n'étaient donc là que l'expression de ce nombre. On lisait en toutes lettres : le sept, vingt cents hommes ; c'est-à-dire, que le septième jour, à la seconde attaque, il y aurait vingt fois cent hommes ou deux mille. D'où l'on a conclu qu'il y en avait eu mille à la première, et quatre mille à la troisième. Que l'on explique ces rapports, si les nombres d'Hérodote ont une autre origine.

Nous verrons bientôt le projet de Zopyre exécuté : on pourra comparer les deux travestissemens ; leur accord rendra la démonstration complète.

VI. Je n'ose presque pas annoncer le sujet de cet article. Hérodote va nous donner le départ de Zopyre, son arrivée aux portes de Babylone,

la réception qu'on lui fait ; et nous aurons, pour rendre compte de ce récit, la description de l'habillement de Mardochée, en sa qualité de premier ministre d'Assuérus. Cependant il n'y a point à balancer ; il faut à tout risque tenter l'entreprise, ou nous arrêter là.

« Ce discours achevé, il s'enfuit vers les portes de la ville, se retournant de temps en » temps, comme s'il eût été un véritable transfuge. Ceux qui étaient en sentinelle sur les » tours, l'ayant aperçu, descendirent promptement ; et ayant entr'ouvert un guichet de la » porte, ils lui demandèrent qui il était, et ce » qu'il venait chercher. Il leur répondit qu'il » était Zopyre, et qu'il venait se rendre aux » Babyloniens. Sur cette déclaration, les gardes » de la porte le conduisirent à l'assemblée de » la nation. » (*Hérodote*, *l.* III. *c.* 156.)

Nous sommes au quinzième verset. « Mardochée sortit de devant le roi, portant une robe » royale, mêlée de couleur d'hyacinthe et de » blanc, ayant une grande couronne d'or, et » un manteau de fin lin et de pourpre. » (*Esther*, *c.* VIII. *v.* 15.)

Mardochée sortant de la présence du roi, ne pouvait être que Zopyre quittant Darius pour se rendre au lieu de sa destination. Les interprètes ne doutaient donc pas que le verset ne contînt ce qu'avait fait Zopyre pour s'approcher de Babylone. Avec cette persuasion, rien n'était impossible.

[illegible]

[illegible] Le [illegible]

[illegible]

[illegible] n'a [illegible] et ce der- [illegible] chose. [illegible] la fin de la [illegible] avait [illegible] Zéphyre [illegible] gagnait [illegible] mais [illegible] l'autre.

[illegible] couleur blan- [illegible] U. C. U. R., [illegible], retour- [illegible] ce qui détermi- [illegible] phrase. Les Gram- [illegible] transformation du [illegible], est commune

dans le Chaldéen. Il se retournait en avançant vers la ville, et regardait toujours derrière lui : paraissant craindre qu'on ne le poursuivit, et comme l'aurait fait un véritable transfuge.

2° Mardochée avait sur la tête une grande couronne d'or, *coronam auri magnam.*

Une garde placée à la porte de la ville, convenait mieux ici qu'une couronne. Au lieu de G^{n}.T.R.T^{n}., on a donc lu M.T.R.T^{n}., dérivé de N.T.R., garder, observer, et qui signifiait une garde, *custodia*, un homme ou une troupe veillant à la sûreté de la ville.

Il paraît qu'il y a ici un double emploi, et que les mots suivans avaient fourni deux versions différentes, qu'on a ensuite réunies. Les uns y avaient vu les tours de la ville, et ils avaient placé dans ces tours les sentinelles, qui de loin aperçoivent Zopyre et descendent pour le recevoir; d'autres y avaient trouvé la porte même, avec la garde qui s'y tenait et qui l'ouvre à Zopyre. C'est ce qu'il faut expliquer.

On lisait dans le Texte : Z.H.B.—G.D.U.L.H., *auri magnam*. En donnant le Beth au mot suivant, on a eu B.G.D.U.L.H., dont on a fait aisément M.G.D.U.L., une tour; Z.H., est le pronom *hic*, *hæc* ; on a donc lu : *ipsa in turri* ; la garde qui était dans la tour.

D'autres ont fait de B.G.D.U.L.H., deux mots ; B.G., et D.U.L.H. Ce dernier ne pouvait être ici que D.L.T^{n}., une porte ; et dans le

premier, le Gimel ne pouvait être qu'un Nun, dont il ne diffère presque pas. Ils ont donc lu : Z. H. B. N. — D. L. T^{H}., *ipsa in porta, intrà portam*, à la porte.

Ajoutons deux remarques.

1° G. D. U. L. H., grande, s'écrit aussi G.D.L.H., et si les interprètes le trouvaient dans leur manuscrit sous cette forme abrégée, ils en auront tiré immédiatement D. L. H., qui se rapprochait encore plus de D. L. T^{H}.

2° S'ils ont détaché du mot suivant les deux premières lettres U. T^{H}., ils auront eu le pluriel D. L. T^{H}. U. T^{H}., des portes : Hérodote effectivement en suppose deux. On aurait lu : *ipsa in portis, inter portas*; la garde qui était aux portes, entre les portes.

3° Mardochée était revêtu d'un manteau, T^{H}. C. R. I. C.

Les sentinelles ou gardes, descendus de la tour, ouvrent une porte ; ce qu'Hérodote exprime en disant, qu'ils l'inclinèrent : on la baissa, ou on la pencha. C'est l'idée que présente le terme Grec, avant celle d'ouvrir ou d'entr'ouvrir. Les interprètes l'ont prise du verbe C. R. G^{H}., se courber, se coucher, et dans sa conjugaison Hiphil, abaisser ou être abaissé : c'est-à-dire, qu'ils lisaient T^{H}. C. R. I. G^{H}., au lieu de T^{H}. C. R. I. C.

Il faut observer, pour une parfaite intelligence de la chose, qu'Hérodote ne parle point

de guichet, mais d'une autre porte qu'on baissa ou qu'on ouvrit un peu : *alteram portam paululùm reclinantes*. Cette autre porte est manifestement une des deux portes, égales entr'elles, qui s'ouvraient des deux côtés, et par leur réunion fermaient totalement l'entrée ; un des deux battans de la porte. La nouvelle Traduction latine le rend fort bien : *paululùm reclinatâ alterâ portæ alâ*. Ce serait assez exactement le sens du Texte, si l'on prenait la préposition B.N., ou B.I.N., dans une autre signification du mot, le milieu ou la moitié. Les gardes ouvrirent un peu la porte par le milieu, ils baissèrent un peu la moitié de la porte.

4° Le manteau était de byssus et de pourpre : B.U.T^s.—U.—A.R.G.M.N.

L'usage qu'on a fait de ces termes, n'est pas incertain. Ils ont produit, B.I.T^s.A.U.—A.R.M.U.N., *in ire eum*, *ut iret ille ad palatium* : « on ouvrit la porte, pour qu'il allât au » palais : » et, si on y a joint le mot suivant, quoiqu'il appartienne à une autre phrase : « pour » qu'il allât au palais de la ville. »

L'expression de l'Historien, *ad communia Babyloniorum*, est susceptible de plusieurs sens. Les uns l'entendent de la Maison publique, où se traitaient les affaires de la Commune, *ad ædes publicas urbis* ; les autres, des magistrats de Babylone, *ad magistratus Babyloniorum* ; et d'autres encore, de l'assemblée même de la

[illegible]

[illegible]ment [illegible] manière [illegible] pour [illegible]. aussi [illegible] que [illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

Cinquante mille femmes rassemblées des provinces voisines, par l'ordre de Darius, pour repeupler la ville : — Les Lettres de Mardochée adressées aux Juifs des provinces soit voisines soit éloignées, et l'ordre contenu dans ces lettres, pour établir la fête des Phurim.

Récompense de Zopyre : — Les dons faits à Mardochée.

Hérodote raconte comment s'exécutèrent les trois premières attaques, et comment Zopyre, par ses faciles victoires, gagnait de plus en plus l'estime et la confiance des Babyloniens. Nous passons ici au Chapitre IXe, ainsi que nous en avons averti. En effet, puisqu'on avait trouvé le plan d'attaque, dans l'Édit rendu au Chapitre VIIIe, c'était au Chapitre suivant qui nous apprend l'exécution de l'Édit, que l'on devait chercher l'exécution du plan.

Les deux objets ne sont pas rapprochés dans le Texte ni développés par ordre, aussi exactement que dans le récit; tout s'y trouvait cependant. Les progrès de Zopyre dans la faveur des Babyloniens sont d'abord très-distinctement marqués : et cela aurait suffi ; les faits d'armes auxquels il en fut redevable, étant déjà connus. Mais ceux-ci même sont indiqués ensuite, d'une manière quelquefois un peu vague, telle néanmoins que les conteurs, instruits d'avance de ce qui devait arriver, n'ont pu s'y méprendre. Il ne s'agissait plus alors que de combiner les deux parties du Texte, en rapportant chaque effet à sa cause,

pour en tirer la narration symétrique d'Hérodote.

Nous suivrons l'ordre du Texte, et nous en examinerons successivement les deux parties.

I. « Tout fut changé pour les Juifs, dit » l'Historien sacré, par la publication de l'Édit » d'Assuérus, et le jour que leurs ennemis » attendaient pour se jeter sur eux, ce furent » eux-mêmes qui se jetèrent sur leurs ennemis. » (*Esther*, c. IX. v. 1.) Voilà où les interprètes ont commencé à voir le stratagème de Zopyre mis à exécution, les attaques et les défaites des Perses réalisées.

L'Historien continue, et nous représente la faveur et l'appui que trouvent les Juifs dans toutes les provinces, le respect que Mardochée inspire, la gloire de son nom qui s'étend, sa grandeur et sa puissance qui augmentent sans cesse. C'est là qu'ils ont vu la considération toujours croissante, que Zopyre s'acquiert à Babylone, et c'est sur ce tableau qu'ils en ont tracé la marche progressive. Il suffit, pour s'en convaincre, de comparer la copie avec l'original.

1° « Tous ceux qui tenaient le premier rang » dans les provinces... soutenaient et exaltaient » les Juifs, par la crainte et le respect que leur » inspirait Mardochée. » (*Esther*, c. IX. v. 3.) Après la défaite des premiers mille hommes,

« les Babyloniens ayant reconnu que les actions » de Zopyre répondaient à ses discours, en » témoignèrent une grande joie, et n'en furent » que plus disposés à lui obéir. » (*Hérodote*, *l.* III. *c.* 157.)

2° « Mardochée était en grande élévation dans » la maison du roi, et sa réputation se répandait » dans toutes les provinces. » (*v.* 4.) — Après la seconde victoire, « les Babyloniens n'avaient » que Zopyre dans la bouche, et ne célébraient » que ses louanges. » (*c.* 157.)

3° « Mardochée était un homme qui s'avançait » de plus en plus, et devenait grand et puis- » sant. » (*v.* 4.) — Zopyre triomphe pour la troi- sième fois : « Ce nouveau succès le rendit tout- » puissant parmi les assiégés ; il était tout : le » commandement général et la garde des rem- » parts lui furent déférés » (*c.* 157.)

II. Ici l'Historien sacré revient aux Juifs, et l'action entr'eux et leurs ennemis commence : nous passons donc aux exploits de Zopyre et des Babyloniens. Car, dans ce que nous venons de voir, Mardochée était Zopyre ; et l'on se rappellera que les Juifs sont les Babyloniens.

On lisait d'abord que « les Juifs frappèrent » leurs ennemis de l'épée, qu'ils les tuèrent, » qu'ils les exterminèrent : » (*Esther*, *c.* IX. *v.* 5.) et déjà on pouvait y distinguer trois combats. Tous ces termes ne devaient pas signifier la

même chose, et chacun d'eux marquait une affaire sanglante; c'était donc trois différentes tentatives des Perses. Le Texte ajoutait : « et ils » firent de leurs ennemis, comme ils le vou- » lurent : » les Babyloniens avaient donc remporté trois victoires complètes, et l'on voyait avec quelle facilité ils les avaient obtenues. Hérodote ne varie pas ses expressions; mais celle qu'il répéte, vaut seule les trois autres : dans chaque action, tous les Perses sont tués.

Ce ne pouvait être là qu'un début, qui mettait seulement sur la voie; et l'on conçoit que les interprètes ont dû souhaiter quelque chose de plus exprès et de plus circonstancié. Il était donc naturel qu'ils le cherchassent dans la suite du Texte, qui leur offrait les détails de cette première exécution des Juifs. Mais d'un autre côté, si tout ce qui regarde le massacre du premier jour à Suse, n'était que le récit des trois fausses attaques, il ne restait rien pour la quatrième, la plus importante cependant, et qui décida du sort de Babylone. En effet, les interprètes ne pouvaient aller plus loin : immédiatement après, au 13e verset, des hommes mis en croix leur annonçaient que la ville était prise; puisque ses habitans étaient à la discrétion de Darius.

Pour reconnaître de quelle manière ils ont disposé de leur Texte, il faut examiner ce qu'ils en ont tiré. J'y remarque, 1° qu'Hérodote re-

prend le détail des trois attaques, et les raconte l'une après l'autre avec autant de soin, que s'il en parlait pour la première fois : il les retrouvait donc distinctement marquées, dans cet endroit de ses mémoires ; 2° qu'il ne parle point de combat, lorsqu'il rend compte de la quatrième attaque ; de sorte que si l'on en jugeait par son récit, il n'y aurait pas eu une goutte de sang répandue : l'endroit des mémoires qu'il copiait alors, ne lui offrait donc rien de semblable. Ces faits indiquent la marche des auteurs ; nous n'avons qu'à la suivre.

1° « Dans Suse la capitale les Juifs tuèrent » et exterminèrent cinq cents hommes. « (*Esther*, c. IX. v. 6.) Nous sommes au siége de Babylone ; Suse la capitale n'était donc que la triomphante capitale des Babyloniens : S^H.S^H.U.N., la joie, l'allégresse. Les Babyloniens tuent, exterminent : deux expressions dont les interprètes connaissaient la force. Il y avait eu cinq cents Perses tués, et autant d'exterminés ; mille en tout, qui avaient péri dans cette première attaque.

2° La longue énumération des fils d'Aman, nommés chacun par leur nom, ne permettait pas de douter qu'il ne fût question d'un autre corps de troupes encore plus considérable. Il était composé, comme le précédent, de compagnies de cent hommes, qui étant au nombre de dix, et doublées de même, ont formé les

trouvé les premières actions pour découvrir ici la troisième, ou, s'ils sont partis de celle-ci, il fallait remonter plus haut pour trouver les deux autres. Il n'y a qu'une manière d'expliquer cet accord, c'est d'y reconnaître le simple et nécessaire effet d'un travestissement suivi de la totalité du Texte. Je ne crois pas qu'il puisse rester de doute sur l'interprétation du mot principal, si bien soutenue et vérifiée en tant d'occasions différentes : elle prouve que les conteurs procédaient avec ordre et combinaient leur marche.

4° Nous n'avons plus pour l'assaut général, que la dernière demande d'Esther : « Si le roi » le trouve bon, qu'il soit permis aux Juifs de » faire encore demain comme aujourd'hui. » (*Esther*, *c.* IX. *v.* 13.) On y voyait au moins une nouvelle action qui devait avoir lieu; et il n'en fallait pas davantage pour deviner de quoi il s'agissait. Les mots « comme aujourd'hui; (à » la lettre : selon la loi de ce jour,) » rappelait la convention, et le jour arrêté pour mettre en mouvement l'armée entière. C'est à peu près à cela que se réduit, pour le fond, le récit d'Hérodote.

On trouvait ici les hommes mis en croix, dont nous avons parlé, et qui ne laissent aucun lieu de douter que les interprètes n'aient vu dans le discours d'Esther, l'assaut général donné et la ville prise.

[illegible]

[illegible]

[illegible]

» potence : et le roi commanda que cela fût exé-
» cuté. L'ordre fut exécuté. L'ordre fut donc
» publié dans Suse ; et les dix fils d'Aman furent
» pendus. » (*Esther*, *c.* IX. *v.* 14.)

1° Le Texte ainsi détaché de ce qui précède, ne se rapportait plus qu'aux fils d'Aman, et par conséquent, au châtiment des Babyloniens : on y voyait d'abord que l'exécution avait été ordonnée par Darius, et qu'elle eut lieu dans la ville de Babylone, représentée par la ville de Suse.

2° On n'y trouvait encore que dix hommes ; mais le massacre du second jour, qu'Assuérus venait d'accorder, se lisait immédiatement après :
« Et les Juifs qui étaient dans Suse, s'assemblè-
» rent encore le quatorzième du mois d'Adar,
» et tuèrent trois cents hommes. » (*Esther*, *c.* IX. *v.* 15.)

Pour les interprètes, les deux faits se confondaient en un seul, et les deux nombres n'en faisaient qu'un. Ce n'était pas trois cent dix hommes qui avaient péri ; mais dix fois trois cents, ou trois mille, et tous avaient été pendus ou mis en croix.

3° « Darius, ajoute l'Historien, laissa le reste
» des Babyloniens habiter dans la ville. » C'est ainsi que l'on a entendu le seizième verset, où l'on voyait le reste des Juifs, qui étaient dans les provinces du roi, s'assembler, défendre leur vie, et mettre leurs ennemis hors d'état

de troubler désormais leur repos. « *Et residuum* » *Judæorum, qui erant in provinciis regis, con-* » *gregati sunt, et steterunt pro animabus suis,* » *et quieverunt ab inimicis suis.* (v. 16.)

Il paraît que M.D.I.N.U.T^{a}., a pris ici un sens particulier. Le mot vient de D.U.N., rendre la justice, juger; D.I.N. est un jugement; M.D.I.N., ou le féminin M.D.I.N.H., auraient la même signification: ce dernier tire de là celle de province. Ainsi les provinces du roi seraient devenues un jugement de Darius, la résolution qu'il prend de faire grâce au reste des Babyloniens. *Stare pro anima sua*, aura signifié, qu'ils conservaient la vie: *quiescere ab inimicis*, que leurs ennemis les laissaient en repos, qu'ils continuèrent d'habiter tranquillement leur ville.

4° On a pu observer qu'Hérodote ne marque pas un nombre déterminé, combien il y eut d'hommes pendus: il en compte environ trois mille, c'est-à-dire, trois mille plus ou moins.

Nous apprenons ici que la différence était en plus: et certes, il eût été possible de la porter bien au-delà de ce que l'expression permettait, quelque étendue qu'on lui donnât. Car il ne s'agit de rien moins, dans les derniers mots du verset, que du total des hommes sacrifiés à la vengeance des Juifs dans les différentes provinces: « et ils » tuèrent soixante et quinze mille d'entre ceux » qui les haïssaient. » Nous allons voir à quoi s'est

réduite cette terrible exécution entre les mains des interprètes.

Des hommes, mis à mort après la reddition de la ville, devaient être du nombre de ceux que Darius fit mettre en croix ; mais ils ne pouvaient pas former une si énorme multitude. On est parti de là, pour expliquer le mot A. L. P^H^. S'il signifie mille, A. L. U. P^H^., écrit même quelquefois simplement A. L. P^H^., signifie un chef, celui qui conduit, qui est à la tête. Au lieu de soixante et quinze mille, on trouvait donc soixante et quinze chefs ; ce qui a dû paraître beaucoup plus raisonnable. C'étaient autant de principaux révoltés, punis par la potence, qu'il fallait ajouter aux autres ; le nombre total devenait alors un peu plus de trois mille, environ trois mille.

On peut admirer la scrupuleuse exactitude des interprètes dans leur calcul ; mais en observant, qu'ils avaient besoin de ces surnuméraires, pour justifier la qualité qu'ils donnaient à tous. Ce n'est que par eux qu'ils ont découvert, que les Babyloniens mis en croix avaient été choisis parmi les chefs, les premiers, les coryphées de la ville, comme l'exprime très-littéralement Hérodote.

On s'étonnait sans doute de ne pas trouver dans son récit, le trait le plus remarquable de celui de l'Historien sacré ; on en voit maintenant la raison. Il y est, mais à la façon

conteurs ; et plus il y est méconnaissable au premier coup d'œil, plus on reconnaît, quand on l'a découvert, par quelles mains il a passé.

Mais quelle connaissance avaient donc du fait en lui-même, ceux qui en défiguraient si misérablement le récit? que savaient-ils des autres événemens de ce temps, ceux qui se jouaient ainsi d'un des plus mémorables? et Hérodote, qui adopte sans examen toutes leurs folies, qui copie bonnement leurs plus ineptes relations, sans se douter de la manière dont elles ont été formées, qu'a-t-il su, au fond, qu'a-t-il pu savoir de ce qui s'était passé dans l'intérieur de la Perse, à l'époque qu'il prétend décrire? Le fait seul dont il s'agit, prouverait avec évidence s'il était encore besoin de preuves, qu'il n'a eu pour s'en instruire que ces morceaux d'un Livre Juif, déjà dépécés, mutilés, retournés en tous sens, et les contes divers, sortis de ces sources corrompues, qui couraient alors parmi les peuples de l'Asie inférieure, et surtout parmi les Grecs qui l'habitaient; qu'il n'a fait que les recueillir, comme Hellanicus, Ctésias et d'autres avant et après lui, seulement peut-être avec plus de soin, soit qu'il fût plus diligent dans ses recherches ou plus avide de ces sortes de fables; qu'il les rend ordinairement, tels à peu près qu'il les avait reçus, et les donne avec d'autant plus de confiance pour une histoire des Perses, qu'il connaissait moins ce peuple et son histoire.

III. Les trois versets, qui contiennent les réjouissances des Juifs et les dates des fêtes qu'ils établissent, n'offraient rien à l'usage des interprètes. Ils ont donc sauté du seizième au vingtième, où des lettres écrites et des ordres donnés annonçaient une suite des événemens précédens. Nous avons à chercher ce qu'ils en ont tiré.

En faisant grâce au reste des rebelles, Darius leur avait permis d'habiter Babylone : mais la précaution prise avant le siége pour ménager les vivres, devenait fâcheuse après leur soumission, ils couraient le risque de laisser bientôt la ville déserte. Darius le prévit : « Il or» donna donc aux peuples voisins d'envoyer des » femmes à Babylone, et chaque nation fut taxée » à un certain nombre. Elles se montaient en » tout à cinquante mille (dans le Grec, à cinq » myriades). C'est de ces femmes que sont des» cendus les Babyloniens d'aujourd'hui. » (*Hérodote, l.* III. *c.* 159.)

On lisait dans le Texte : « Mardochée écrivit » donc toutes ces choses, et il envoya des let» tres à tous les Juifs qui étaient dans toutes » les provinces du roi Assuérus, à ceux qui » étaient proches et à ceux qui étaient éloignés, » afin d'établir parmi eux qu'ils célébrassent, » d'années en années, le quatorzième jour du » mois d'Adar, et le quinzième du même » mois. » (*Esther*, *c.* IX. *v.* 20 *et* 21.)

1° Mardochée avait écrit l'histoire de l'entreprise d'Aman, et il avait envoyé ce livre en forme de lettres, ou en y joignant une lettre, à tous les Juifs répandus dans l'empire des Perses. On a pris l'écrit et les lettres pour des ordres que Darius donnait, relativement à la situation des Babyloniens.

2° Les lettres sont adressées aux Juifs de toutes les provinces, et d'abord à ceux qui sont proches. On a entendu que les ordres de Darius étaient adressés à toutes les provinces voisines de Babylone. Le mot R.C^{H}.U.Q.I.M., éloignés, *procul positi*, reduit à C^{H}.U.Q.I.M., n'aura plus signifié que *præcipientes*, ordonnant, et se rapportait aux lettres : on l'aura joint au verset suivant, où l'on trouvait ce que contenaient les ordres.

L'interprétation est singulière : pour bien l'entendre, il faut avoir le mot à mot du Texte.

« *Præcipientes constituere apud illos, ut es-*
» *sent facientes diem quartum decimum mensis*
» *Adar, et diem quintum decimum illius, in*
» *omni anno et anno.* » (v. 21.)

3° Dans L.H.I.U.T^{H}.—G^{H}.S^{H}.I.M., *ut essent facientes*, H.I.U.T^{H}. s'est confondu facilement avec C^{H}.I.U.T^{H}., *animæ*, *vitæ*, en général des êtres vivans ; et le terme, féminin et pluriel, était très-propre à représenter des femmes. C'est le nom que reçut Ève, parce qu'elle devait être la mère des vivans ; on l'applique aux

sages-femmes, parce qu'elles produisent les enfans à la vie ; par la même raison, on pourrait l'appliquer aux mères, qui donnent la vie à leurs enfans ; dans le cas actuel, il aurait désigné spécialement des femmes en état de devenir mères, telles que Darius les demandait. Il n'en fallait pas tant pour autoriser le sens que lui ont donné les conteurs.

Ils lisaient donc : *constituere*, ou, *ut constituerent apud illos fœminas* : les provinces voisines eurent ordre de faire tenir, de placer à Babylone, des femmes. Hérodote a traduit exactement le verbe Hébreu : *stare facerent, collocarent.* L'ancien Traducteur avait cherché à s'en rapprocher : *ut fœminas Babylone repræsentarent.*

4° On a pu trouver dans le mot suivant, les quote-parts fixées à chaque province.

R.B.G^{H}., qui, en ne considérant que sa racine, signifierait seulement quatrième, ou une quatrième partie, semble pris quelquefois dans un sens plus général. C'est ainsi qu'en plusieurs endroits d'Ezéchiel, la Version Grecque et la Latine rendent R.B.G^{H}.I.M., *partes*, R.B.G^{H}.I.H.M., *partes eorum*, R.B.G^{H}.I.U., *partes ejus* ; et dans ces passages, il ne peut en effet signifier que les différentes parties, ou les différens côtés de la chose dont le Prophète parle. Quelques Critiques ont pensé que la leçon était fautive, et qu'il fallait lire T^{S}.L.G^{H}.I.M., *latera* : con-

jecture inadmissible, puisqu'elle supposerait la même erreur du copiste en trois endroits divers; mais qui prouve quel est le véritable sens du mot dans tous ces endroits. (1)

Chaque province devait donc envoyer sa contribution à un jour, ou dans un espace de temps, déterminé : car l'Hébreu I.U.M., signifie l'un et l'autre, *dies* ou *tempus*. C'est-à-dire, qu'au lieu de *facientes diem quartum*, célébrant le quatrième jour, on lisait, *facientes die statuto partem ;* envoyant sa part au jour marqué, ou le même jour.

G^{H}.S^{H}.R., dix, devenait alors le pronom A.S^{H}.R., *quæ*, lesquelles femmes, et se liait à la suite du Texte. On conviendra qu'il ne pouvait être question, pour les interprètes, de quatre, de dix, ou de quatorze, ni d'aucun nombre.

5° Ce sont les mots suivans, C^{H}.D.S^{H}.—A.D.R., le mois d'Adar, qui ont fait connaître la destination de ces femmes. Le premier, comme on l'a déjà vu, signifie renouveler, rétablir. D.U.R., et D.R. en Hébreu, D.R., M.D.R., et D.R.A. en Chaldéen, signifient génération, âges, siècles. On voyait donc que ces femmes étaient envoyées, pour y renouveler, y perpétuer les générations. On ne peut pas douter du sens que les interprètes donnaient à ces termes ; c'est

(1) Ezech. I. 8 ; X. 11. ; XLIII. 16.

celui qu'ils ont fourni à Hérodote : *ut generationes ipsis suborirentur.*

6° Le plus important est de trouver ce total de cinquante mille, que formaient les contributions des différentes provinces, et si l'on n'avait pas le Texte Grec sous les yeux, ce serait peut-être le plus difficile. Mais le calcul par dizaines de mille ne laisse pas même la peine de chercher, et à la seule vue du Texte Hébreu on reconnaît les cinq myriades des traducteurs. Qu'au lieu des mots C^{H}.M.S^{H}.H.—G^{H}.S^{H}.R.—B.U., le quinzième du même mois, *quintus decimus in eo*, on lise C^{H}.M.S^{H}.H.—G^{H}.S^{H}.—R.B.U., et sans avoir rien changé dans la suite des lettres, on aura : *quinque congregavit myriades* : on rassembla cinq myriades, cinq fois dix mille. Hérodote a traduit jusqu'au verbe G^{H}.U.S^{H}., ou G^{H}.S^{H}., *convenire*, *congregare*, se réunir, rassembler : *in summa quinque myriades fœminarum convenerunt.*

7° Il s'agissait en effet dans cet endroit, de femmes, et non d'années ; de ces mêmes femmes que l'on avait trouvées plus haut. S^{H}.N.H., ne pouvait donc être que N.S^{H}.H. ; et au lieu de B.C.L.—S^{H}.N.H.—U.S^{H}.N.H., *in omni anno et anno*, on a lu, B.C.L.—N.S^{H}.H.—U.N.S^{H}.H., *in omni fœmina et fœmina* : toutes les femmes réunies, il y en avait cinq myriades. Telles sont celles dont descendaient les Babyloniens du temps d'Hérodote ; on voit qu'il connaissait par-

faitement ce peuple et son histoire, et l'on ne doutera plus qu'il ne faille ajouter le voyage de Babylone à tant d'autres.

Reprenons le Texte entier travesti, pour en mettre l'ensemble sous les yeux du lecteur, et lui donner la facilité d'en vérifier à son gré toutes les parties, d'après les remarques précédentes. *Scripsit et misit litteras super Babylonios omnibus provinciis vicinis, jubentes ut statuerent apud illos fœminas, facientes stato die partem suam, quæ essent ad renovandas generationes, et die stato quinque congregavit myriades ex omnibus fœminis et fœminis istis.*

V. Zopyre fut magnifiquement récompensé. « Darius lui faisait, tous les ans, les présens » que les Perses regardent comme les plus hono» rables. Il lui donna la ville de Babylone sans » en exiger aucune redevance, pour en jouir sa » vie durant, et y ajouta beaucoup d'autres » choses. » (*Hérodote*, *l.* III. c. 160 *et dernier.*)

C'est ainsi qu'on expliquait ce que fit Assuérus en faveur d'Esther et de Mardochée, après la découverte de la conspiration d'Aman. « Le roi » Assuérus donna à Esther la maison d'Aman » l'ennemi des Juifs, et Mardochée parut devant » le roi; car Esther avait déclaré ce qu'il lui » était. Le roi alors tira son anneau, qu'il avait » fait reprendre à Aman, et le donna à Mardochée. » (*Esther*, *c.* VIII. *v.* 1 *et* 2.)

1° Ce que dit Hérodote des présens faits à Zopyre, est la même chose et presqu'en mêmes termes, que ce qu'il a dit d'Otane. Il a cru que Darius n'avait pu en faire moins pour l'un, que les conjurés n'en avaient fait pour l'autre. Il voyait bien des dons pour Zopyre, mais dont la qualité n'était pas marquée; il en a jugé par ceux qu'Otane avait autrefois reçus : et de là les dons les plus honorables, les plus précieux parmi les Perses, qui reparaissent ici. Nous sommes dispensés de les chercher dans notre Texte.

2° La maison d'Aman pouvait s'interpréter, Maison de la multitude, Maison du tumulte; sous ces dénominations, elle représentait Babylone, la grande Ville, ou Babel, la Ville de confusion et de trouble. T[s].R.R., ennemi, aura été pris dans le sens qu'ont d'autres dérivés de la même racine, pour la force ou les fortifications d'une ville, la force ou la forteresse d'un peuple. Ainsi, la maison d'Aman, ennemi des H.I.U.D.I.M., était Babylone, la force ou la forteresse des Babyloniens. M.R.D. qui suit et qui fait partie du nom de Mardochée, signifie rebelle, rebellion; on a pu l'appliquer aux Babyloniens révoltés. Babylone est donnée à Zopyre, comme la maison d'Aman est donnée par Assuérus à Esther, et ensuite par elle à Mardochée.

3° Nous devons trouver dans le second stique de ce verset, les deux conditions sous lesquelles

Zopyre reçoit Babylone : La ville lui est cédée exempte de toutes charges, mais pour sa vie seulement.

On voit dans Esdras trois termes différens employés pour marquer l'impôt, et qui probablement marquaient trois différentes sortes d'impositions établies chez les Perses. (5) L'un de ses termes est H.L.C., que saint Jerôme entend des revenus annuels; d'autres, des droits d'entrée et de sortie, de passage, de péage, *vectigalia*, selon les notions qu'on s'en forme d'après le verbe H.L.C., aller, marcher. Les Septante les renferment tous les trois dans le seul mot φόρος, *tributum;* et en effet tous désignent un tribut, sous quelque forme qu'il fût payé, et tous étaient propres à désigner le tribut. Nos interprètes auraient donc eu le droit de prendre H.L.C., en ce sens général, pour le tribut ou les tributs, pour toute imposition. Au reste, le terme Grec s'entend particulièrement du *vectigal*, et répondrait ainsi à la signification particulière qu'on donnerait au terme Hébreu.

Ce premier point convenu, passons au Texte qu'ils avaient à traduire.

Ils lisaient : G.I.—B.A.—L.P^H^.N.I.—H.M.L.C., *quia venit in conspectu regis;* et il vint en présence du roi. On voit déjà où ils ont trouvé le tribut : H.M.L.C., le roi, devenu M.H.L.C.,

(5) Esdr. IV. 13 et 21 ; VII. 24. « *Tributum, et vectigal, et* » *annuos reditus non dabunt.* »

était H.L.C., avec la préposition *ab*; *à tributo*, de tribut.

Le verbe P^{H}.N.H., entr'autres significations, a celles de détourner, ôter, dégager : P^{H}.N.U.I., en serait le participe passif, *aversa*, *amota*, *expedita*, détournée, ôtée du tribut, dégagée de tribut ; c'est-à-dire, exempte et libre. Les interprètes ont donc lu : C.I. — B.A. — L.P^{H}.N.U.I. — M.H.L.C., *venit ad exemptam à tributo* ; il vint à Babylone, il l'obtint, exempte de tribut.

Mais si de B.A.L., ils avaient fait le nom de la ville, ce qui est très-vraisemblable, ils auraient lu : C.I. — B.B.L. — P^{H}.N.U.I., *Babylon autem exempta erat*. Le sens était plus clair, et la phrase se liait parfaitement à celle qui précède : Le roi lui donna Babylone, et la ville fut déchargée d'impositions. C'est la phrase même d'Hérodote : *Babylonem tradidit à vectigali immunem*.

4° Il devait être clair par le fait, que la ville n'avait été donnée à Zopyre que pour le temps de sa vie, qu'elle n'avait point passé à sa postérité, et que le roi seul, au temps des conteurs, en percevait les impôts. Mais nos interprètes ne sont pas accoutumés à mentionner des circonstances qu'ils n'ont pas lues ; d'ailleurs il avait fallu rendre la phrase qui suivait.

« Esther fit connaître ce qu'il lui était : » sa parenté avec Mardochée : H.G.I.D.H. — A.S.T^{H}.R. — M.H. — H.U.A. — L.H. ; ils auront

lu, G^{H}.D.I. — A.S^{H}.R. — T^{H}.M.H. — H.U.A. — L.H.; *usquedùm integer esset ille ipsi ;* tant que la ville le conserverait sain et sauf; tant qu'il vivrait. C'était un grand changement pour le sens, mais obtenu à peu de frais.

5° Darius lui donna encore beaucoup de choses, que l'Historien ne spécifie pas ; c'est ce qu'on a conclu de la phrase suivante : « Le roi » tira son anneau, qu'il avait fait reprendre à » Aman, et le donna à Mardochée. » (*v.* 2.) On trouvait là d'abord un anneau, et, comme le terme pouvait être un pluriel, des anneaux, que l'on aura pris pour des bijoux, des choses précieuses de différens genres. Le mot Hébreu est peu usité, et sa signification propre n'était vraisemblablement pas bien connue des interprètes.

L'anneau a été repris à Aman : A.S^{H}.R. — H.G^{H}.B.I.R. — M.H.M.N. Chaque mot demandait une interprétation : or G^{H}.S^{H}.R. serait des richesses; G^{H}.B.U.R., le produit d'une ou de plusieurs terres; A.M.U.N., une multitude, un grand nombre.

On voyait donc des bijoux, de l'argent, des biens-fonds, que le roi donne, et le tout en grande quantité. Ces grâces, accordées à Zopyre, étaient bien distinguées du don de la ville, et des premiers présens : c'étaient de nouvelles faveurs que Darius y ajoutait, et, sans que l'on

sût en quoi elles consistaient, on avait droit de dire qu'il lui accorda d'autres choses ; *alià multa concessit.*

ART. 4. *Le siége et la prise de Babylone, suivant Ctésias.*

Réflexions sur ce récit. Il n'offre qu'une circonstance particulière, la meule d'or donnée par Darius à Mégabyse : — Ou l'anneau d'Assuérus donné à Mardochée.

Ctésias parlait aussi du siége et de la prise de Babylone ; mais il l'attribuait à Xerxès fils et successeur de Darius ; ce qui est assez singulier, à l'égard d'un fait de cette importance et encore récent. Il ne s'accordait pas non plus avec Hérodote sur plusieurs circonstances, comme on le voit par le trop court extrait de son récit, que Photius nous donne.

Xerxès se préparait à son expédition contre les Grecs, lorsqu'il reçut à Ecbatane la nouvelle de la révolte des Babyloniens, et de la mort de Zopyre son général, qu'ils avaient tué. « C'est ainsi, dit Photius, que Ctésias raconte » ces choses ; et en cela il s'éloigne d'Hérodote. » Car, à l'exception du prodige de la mule, qui » mit bas un poulain, ce que celui-ci dit de » Zopyre, Ctésias l'attribue à Mégabyse, qui » était gendre de Xerxès, dont il avait épousé » la fille Amytis. » (*Pers. c.* 22.)

Quoiqu'il semblât par-là, que Ctésias n'eût fait que transporter à Mégabyse les faits et gestes de Zopyre, on peut croire que le prodige de la mule et une autre circonstance mentionnée par Photius, n'étaient pas les seules sur lesquelles les deux récits variaient, et qu'il y avait entr'eux bien d'autres différences. Aucun auteur n'a parlé du nez et des oreilles coupés de Mégabyse, et tous ceux qui rapportent ce fait l'attribuent à Zopyre : il fallait donc que Ctésias n'en eût rien dit ; il fallait que cette circonstance, capitale dans Hérodote et sur laquelle roule tout son récit, fût remplacée par quelque autre, qui eût le même objet et le même résultat, ou que les détails du siége différassent considérablement dans les deux Historiens.

Nous devons d'autant plus regretter de n'avoir pas la relation entière de Ctésias, que le trait de la mule montre suffisamment où il avait puisé, et que le reste nous en fournirait indubitablement d'autres du même genre. On peut se rappeler quelle lumière jette sur l'histoire de Smerdis, ce que Photius nous a conservé de celle de Sphendadate. Examinons néanmoins les deux circonstances que l'Abréviateur nous a fait connaître.

1° Zopyre, général de Xerxès ou des Babyloniens, (car la leçon du Grec est incertaine,) était probablement Gouverneur de la ville, ou

Satrape de la province, et sa mort fut le signal de la révolte. Il est difficile de deviner à quoi servait le prodige dans cette narration, quelle influence il a pu avoir sur les événemens, et pourquoi l'Historien ne l'a pas attribué à Mégabyse, comme le reste des actions de Zopyre. Nous n'en voyons qu'une raison : c'est que les interprètes de Ctésias, à l'exemple de ceux d'Hérodote, avaient tiré le nom de Zopyre, des Sopirim de Mardochée, et que la mule par conséquent devait appartenir à quelqu'un de ce nom, qu'il fût ou ne fût pas le vainqueur des Babyloniens.

La liberté, avec laquelle Ctésias dispose des hauts faits de Zopyre, donne à réfléchir. Il semblerait que, de son temps, la réputation du personnage n'était pas aussi bien, ou aussi généralement établie en Perse, qu'elle l'a été depuis dans le monde : car comment un Historien eût-il pu, eût-il osé transporter arbitrairement à un autre les actions mémorables qui l'auraient illustré ? Le généreux dévouement de Zopyre n'eût pas été sitôt oublié dans sa patrie ; son nom devait être encore dans la bouche de tous les sujets de l'empire ; les magnifiques éloges qu'en avait fait Darius, devaient encore se répéter, à Babylone surtout et à Suse. C'est un problème à résoudre, pour ceux qui voudraient maintenir l'existence et la gloire du héros d'Hérodote.

[illegible]

[illegible] plusieurs [illegible]

[illegible] cependant [illegible]

[illegible] Normales [illegible] poids de [illegible] incontestablement [illegible] premier pe-

[illegible]

s
es
,
it
ait

mais
His-
aby-
nt il
. Ces
euse-
iture,
de

torique. Sur ce sujet je me permettrai une remarque.

On connaît une monnaie d'or des anciens Perses, fabriquée, selon quelques-uns, par un premier Darius ; selon l'opinion commune et la plus vraisemblable, par Darius fils d'Hystaspe, et qui fut très-répandue dans l'Asie et dans la Grèce. Nous avons encore de ces pièces, que l'on reconnaît avec certitude à leur signe, indiqué par Plutarque, un Archer ou Sagittaire, et qui pèsent 157 grains. (8) Ne devaient-elles pas être des parties aliquotes quelconques du talent Babylonien ? Or la Darique tient le milieu entre deux deniers qui donnent 146 grains, et deux drachmes, qui en donnent 164 : on sait que le denier dans le talent Romain, répond à la drachme dans l'Attique, et que ces pièces comptaient l'une pour l'autre. La Darique représenterait donc deux drachmes d'or Babyloniennes ; et en supposant le talent de 6000 drachmes, conformément à la règle ordinaire, elle en aurait été la 3000e. partie. De tout cela il suivrait que chez les Perses, le talent était de la même valeur, avait le même poids, ou à peu près, que chez les Grecs ; et il faudrait abandonner Hérodote, qui suppose une différence notable entre le Babylonien et l'Euboïque, si

(8) Sur cette évaluation et les suivantes, voyez l'ouvrage cité, pag. 108, pag. 35, pag. 82 et ailleurs.

l'on croyait que sous ce dernier nom il désigne l'Attique.

On admettra la conséquence avec d'autant plus de facilité, que le fait qu'elle établit, est en soi extrêmement probable. La Grèce dans l'origine, et même lorsqu'elle exploitait ses propres mines, recevait de l'Asie la plus grande partie de ses métaux précieux, et particulièrement de son or ; il est tout simple qu'elle ait reçu avec les métaux, les poids qui en réglaient l'achat ou l'échange, et qui furent, on n'en saurait douter, ceux mêmes dont se servaient entr'elles les nations de l'Asie. C'est ainsi probablement, que les peuples de l'Italie prirent l'usage des poids monétaires, dont les Grecs se servaient dans leur commerce avec eux.

Quoi qu'il en soit et en attendant mieux, prenons pour base le talent Attique et l'évaluation qu'on a vue. Six talens d'or à 80 livres romaines chaque, en auraient pesé 480 ; et quatre à cinq quintaux, même de ce métal, pouvaient bien former une petite meule. Ils auraient valu, en monnaie, 631,680 francs ; et l'on conçoit également, que le grand roi ne fit pas à ses sujets des présens d'une plus grande valeur, que de pareils dons fussent réputés les plus honorables. L'expression de Ctésias, la même au reste que celle d'Hérodote, souffre les deux sens : quel que soit celui dans lequel il l'em-

ploie, nous ne voyons pas qu'on ait eu, ni motif, ni intérêt, à la critiquer.

Nous finirons cette discussion, plus longue peut-être que nécessaire, en rappelant un trait d'histoire, qui fera juger de l'importance du don à cette époque. Trente mille Dariques n'auraient produit, selon notre compte, que dix talens d'or; et avec cette somme, un des successeurs de Xerxès gagna la plupart des grandes républiques de la Grèce, et força Agésilas et ses Lacédémoniens d'abandonner l'Asie, que ce prince entreprenant regardait déjà comme sa conquête. (9)

On voit par-là quelle idée les conteurs avaient prise dans leur Texte, de la munificence du roi de Perse envers le prétendu Zopyre; en effet, Assuérus semble ne pouvoir en faire assez pour honorer Esther et récompenser Mardochée. Mais l'or en bloc, au lieu d'être en Dariques, et la façon qu'on lui donne, qui en a fait naître l'idée? Cette forme de meule de moulin, qui a certainement quelque chose d'extraordinaire, et dont l'antiquité n'offre pas d'autre exemple parmi les gratifications des rois en argent ou en or, d'où vient-elle? La réponse est facile: du même endroit de l'Histoire d'Esther, que la mule qui engendre; du cercle, du rond, de

(9) C'étaient les trente mille Archers qui, disait-il, l'en avaient chassé. (*Plutarque*, *Apophtegmes des Lacédém. Agésilas.*)

l'anneau enfin, qu'Assuérus donne à son nouveau Ministre. Je ne sais si l'on aura de la peine à y reconnaître la meule de Ctésias ; mais je ne crois pas qu'on la retrouve ailleurs.

Ainsi dans le petit nombre de circonstances que l'on connaît du récit de Ctésias, celles mêmes qui diffèrent du récit d'Hérodote, sont sorties du même fond. Il semble qu'il n'y en ait pas eu d'autre pour toutes ces histoires de la défection et de la réduction de Babylone, sous Darius ou Xerxès. Mais le trait de la meule d'or donne lieu à une observation particulière.

Cette partie du récit de Ctésias répond à celle du récit d'Hérodote, où il s'agit du don de plusieurs choses que Darius ajoute à la récompense de Zopyre ; la seule différence est que l'un des deux Auteurs a mieux connu que l'autre ce que c'était qu'un *Tabaghath*, ou a cherché du moins à s'en former une idée. Or cette circonstance même, l'anneau d'Assuérus devenu une meule, nous indiquant manifestement le deuxième verset du Chapitre huit, il s'ensuit que tout ce que nous dit Hérodote, non-seulement des dons divers qu'il ne spécifie pas, mais de la cession de Babylone et des conditions qui y furent mises, est tiré du même endroit. S'il était resté quelques doutes sur l'explication que nous en avons donnée, Ctésias les leverait.

Le travestissement que nous venons d'exposer,

est un des plus remarquables, soit par l'importance du fait principal, soit par le romanesque des circonstances, et cependant, selon nous, un des mieux prouvés, parmi tant d'autres dont l'évidence semble mise hors d'atteinte. Notre but, en nous engageant dans cette discussion, n'a pas été d'établir qu'il n'y eût jamais, sous le règne de Darius ou de quelqu'un de ses premiers successeurs, ni révolte des Babyloniens, ni siége de Babylone, ni rigueurs exercées sur la ville et ses habitans, comme les Historiens le rapportent : nous avions seulement entrepris de montrer que l'histoire qu'ils nous en donnent, est une pure fiction, et n'a pour fondement qu'une suite de bévues sur un Texte étranger, et d'altérations continuelles de faits d'un tout autre genre. Nous croyons avoir rempli notre tâche; et nous pouvons laisser à d'autres les discussions ultérieures. Ceux qui supposeront encore un fond vrai dans ces relations mensongères, auront à montrer comment ils distingueraient ce fond de vérité, n'ayant rien que de faux sous les yeux, et ce qu'il leur restera du fait, après l'avoir dépouillé de toutes ses circonstances. Observons qu'il n'en est pas ici comme dans d'autres occasions, ou les Historiens sont partis d'un fait général, connu d'ailleurs et prouvé, que chacun ensuite a pu développer à sa manière, selon son goût pour la vérité ou les fables, sur des témoignages,

d'après des conjectures, ou en ne consultant que son imagination. Dans cette occasion, au contraire, ce sont les circonstances que les premiers auteurs des récits ont trouvées écrites, qu'ils ont recueillies comme autant de vérités historiques; et l'on peut croire qu'ils n'ont imaginé un Siége de Babylone, que pour y appliquer ces circonstances, et parce qu'elles indiquaient quelque chose de semblable. Alors, un léger incident aurait suffi pour tourner les idées de ce côté. Les fureurs de Xerxès contre les Idoles et les Temples de Babylone, auraient servi de fondement au récit de Ctésias, qui lui en attribue le siége: des rapports personnels d'Aman avec cette ville, une part ou plus active qu'elle aurait prise à sa conjuration, ou plus grande qu'elle aurait eue à la vengeance des Juifs, auraient déterminé le récit d'Hérodote, qui d'ailleurs, plus voisin de ce temps, devait au moins savoir que l'événement travesti avait eu lieu sous le règne de Darius.

Il suit de là qu'il faudra peut-être désormais d'autres témoignages que ceux de ces deux Historiens, pour le fait même d'un siége de Babylone par Darius ou Xerxès; et certainement il en faudra d'autres pour l'histoire du siége. Ces conséquences méritent d'être pesées sérieusement par ceux des Commentateurs de l'Ecriture, qui croient trouver dans ce second désastre de

Babylone, la vérification littérale de diverses parties des Prophéties qui la concernent. Il est en général très-douteux que ces explications détaillées, tirées de faits qu'on va chercher au loin, ou de considérations minutieuses, aient le mérite et l'utilité qu'on leur suppose : par la raison, entr'autres, que les détails, dans les histoires anciennes, sont presque toujours suspects, ou n'ont pas le degré de certitude que demanderait l'usage sacré qu'on prétend en faire. Il y aurait plus ici : puisque les particularités qui ont séduit quelques Interprètes, seraient prouvées fausses, et que le fait principal resterait sans preuves.

FIN DE LA TROISIÈME PARTIE.

CONCLUSION GÉNÉRALE.

Nous avions avancé que le troisième Livre d'Hérodote était tiré presque entièrement du Livre d'Esther, et que le Livre d'Esther était fondu à peu près tout entier dans celui d'Hérodote. On peut juger maintenant si l'assertion était hasardée, ou si les détails dans lesquels nous sommes entrés la justifient. Nous les terminerons par quelques observations générales.

I. Nous avons entrepris cet ouvrage, dans la persuasion que nous étions sur la bonne route; et dans le ferme espoir qu'elle nous conduirait au but où nous tendions : mais si nous l'avons suivie avec constance, nous n'y avons point marché inconsidérément. Nous n'avons jamais fait un pas sans avoir sondé diligemment le terrain, et l'avoir reconnu dans toutes ses parties; n'adoptant un travestissement, que lorsque nous en avions acquis et discuté la preuve, et prenant ainsi toutes les précautions, pour que les découvertes précédentes ne nous fissent point illusion sur des découvertes nouvelles.

Le caractère de singularité, originale ou puérile, d'un conte, était le premier indice; l'ex-

périence nous l'avait bientôt appris, et ne nous a guère trompé. Cependant, nous ne nous en sommes jamais contenté ; et l'on peut voir par le soin que nous avons mis à développer plusieurs de ces anecdotes, dont il aurait suffi de noter le trait principal, que nous avons voulu nous garantir de toute surprise, autant que prévenir tous les doutes de la part des lecteurs, et ne laisser dans leur esprit aucun sujet d'incertitude. La peine d'ailleurs n'est pas perdue. Ces détails qui, vu le peu d'importance d'un conte ou l'évidence du travestissement, sembleraient superflus, servent à faire mieux connaître, par des exemples multipliés, la marche d'Hérodote et de ses interprètes, et leur scrupuleux assujettissement au Texte, qui leur fournit non-seulement toutes les idées, mais presque toujours les expressions. Peut-être viendra-t-il un temps où toutes ces discussions, que nous aurions craint de trop abréger, pourront être concentrées dans un petit nombre de pages, qui suffiront à la preuve de vérités, paradoxales aujourd'hui, mais sanctionnées alors par l'opinion, et devenues communes et triviales.

II. Les résultats de ces découvertes, si celles-ci sont en effet aussi réelles et aussi solidement établies, que le sentiment que nous en avons est intime et profond, ne se bornent pas à quelques points de critique profane éclaircis,

à quelques erreurs réformées dans l'Histoire : il en est d'ultérieurs et de plus importans, que nous n'avons encore touchés qu'en partie, lorsque l'occasion s'en est présentée, et sur lesquels nous devons, avant de finir, ramener l'attention des lecteurs ; mettant un tout autre intérêt à ce qui peut édifier et nourrir leur religion, qu'à ce qui servirait uniquement à satisfaire une stérile curiosité. C'est l'espoir d'en recueillir ce fruit, qui nous a le plus constamment animé, le plus efficacement soutenu dans notre travail ; c'est la persuasion qu'il a rempli nos vues à cet égard, qui en est pour nous la véritable récompense, et qui, bien plus que la considération des avantages purement littéraires qu'on en pourra retirer, justifie à nos yeux l'emploi du temps que nous y avons consacré.

Le trait historique, consigné dans le Livre d'Esther, a été, sous ce point de vue et comme appartenant à l'Histoire, le sujet d'objections que nos incrédules, érudits ou croyant l'être, regardaient comme insolubles. Sa réalité est mise hors de doute ; et il ne leur reste pour ressource, que de censurer vainement des faits qu'ils ne peuvent plus contester.

L'époque de l'événement était incertaine, parce que l'Historien ne la marque pas expressément ; que le nom d'Assuérus, commun parmi les rois de ces anciennes monarchies, ou plutôt applicable à tous, n'en désignait aucun en par-

[illegible] et
[illegible]
[illegible] sur
[illegible] Ce n'est
[illegible] le titre
[illegible] son Auteur : qui
[illegible] rapporte par
[illegible]. le plus
[illegible] : il lui reste à
[illegible] jusqu'à nous est
[illegible] ont parlé : s'il nous
[illegible] intégrité, dans sa pureté
[illegible] s'il n'a point été gâté par des inter-

polations furtives, par des additions étrangères, qu'il faut pouvoir distinguer, ou qui rendraient tout le reste suspect. C'est l'opposé ici : le témoignage ne fait mention ni de l'Auteur ni de son écrit; mais il extrait l'ouvrage, il le copie souvent, il en représente successivement les diverses parties, de manière à nous faire voir avec une égale précision, et ce qu'il contenait, et à quoi il se bornait. Ainsi cet Hérodote dont on s'est alternativement servi, pour combattre l'Histoire Sainte par son autorité, ou pour la tourner en ridicule par une odieuse comparaison, devient le plus sûr garant, dans l'ordre des preuves purement critiques, de l'authenticité d'un de ses plus précieux monumens, et de l'antiquité qu'on lui disputait. Ainsi de misérables contes, qu'il ne recueillit que pour amuser ses Grecs, et se faire un nom parmi eux, deviennent autant de témoignages, certains et irrécusables, d'un des traits les plus éclatans de cette Histoire. Il est donc vrai que Dieu se plaît à confondre, quand il le veut, comme il le veut, et par les moyens auxquels on se serait le moins attendu, le fol orgueil de ceux qui s'élèvent contre lui : « car il est écrit, » disait l'Apôtre saint Paul aux faux sages de son temps, d'après ce que le Prophète Isaïe avait autrefois annoncé aux Juifs incrédules, « il est écrit:
» Je détruirai la sagesse des sages, et je rendrai
» vaine l'intelligence des hommes intelligens.

[illegible]

[illegible]

[illegible]

de différentes mains, sont de la même date que le Texte primitif, ont dû en faire originairement partie, et désormais, quelle que soit la cause qui les en a détachés, ne laisseront pas même le droit d'opposer cette circonstance à leur authenticité, prouvée par des monumens antérieurs, positifs et incontestables. Qu'il nous soit permis de nous arrêter un moment sur cet important sujet, et de toucher au moins en passant, les premières réflexions qu'il fait naitre.

On a regardé d'abord en général tous les Fragmens du Livre d'Esther comme supposés, parce que nous ne les avons point en Hébreu; et bientôt, pour appuyer cet arrêt sévère, dont le fondement pouvait paraître ruineux, on a porté sur chacun d'eux l'œil inquiet d'une censure hostile; on semble avoir cru donner aux objections la force qui leur manquait, en les multipliant; on en a cherché partout, et chaque mot, pour ainsi dire, a subi sa condamnation particulière. Le témoignage des Juifs avant Jésus-Christ, qui n'avaient eu garde de les retrancher de leur Traduction du Livre d'Esther; celui des premiers Chrétiens, qui les avaient reçus, tels qu'ils les trouvaient dans la Version des Septante; celui de l'Eglise Latine, qui les possédait dans son ancienne Vulgate, et n'élevait à leur égard aucun doute, qui ensuite les avait recueillis avec soin, et les conserva toujours avec le même respect, dans sa Version nou-

» Où sont maintenant les sages ? où sont les » doctes ? que sont devenus les esprits curieux » des sciences de ce siècle ? Dieu n'a-t-il pas » convaincu de folie, la sagesse de ce monde ? » (1. *Cor.* c. 1. *v.* 19 *et* 20.)

On demandait quel était l'Auteur du Livre d'Esther, et en l'attribuant à Mardochée on ne croyait énoncer qu'une opinion vraisemblable. L'époque du Livre résout la question : dès qu'il date du temps de Mardochée, il ne saurait être que l'ouvrage de cet illustre Juif, le Livre même qu'il écrivit alors et qu'il envoya à tous ceux de ses frères, répandus dans les provinces du roi Assuérus, afin que tous connussent les circonstances d'un événement si glorieux et si avantageux à la nation ; afin encore qu'ils établissent pour le célébrer, une Fête annuelle, qui en conserverait la mémoire parmi leurs descendans, la transmettrait aux autres peuples, et la perpétuerait dans les siècles les plus reculés. (*Esther*, c. IX. *v.* 20 *et suiv.*)

Enfin, les Additions de la Version Grecque étaient suspectes aux yeux de plusieurs, et même, absolument et dédaigneusement rejetées par la plupart de ceux qui ne veulent reconnaître comme canonique dans l'Ancien Testament, que ce qui est renfermé dans le canon des Juifs. Et cependant, il se trouve aujourd'hui, que ces lambeaux épars, manifestement apocryphes, forgés long-temps après, et l'œuvre incohérente

de différentes mains, sont de la même date que le Texte primitif, ont dû en faire originairement partie, et désormais, quelle que soit la cause qui les en a détachés, ne laisseront pas même le droit d'opposer cette circonstance à leur authenticité, prouvée par des monumens antérieurs, positifs et incontestables. Qu'il nous soit permis de nous arrêter un moment sur cet important sujet, et de toucher au moins en passant, les premières réflexions qu'il fait naître.

On a regardé d'abord en général tous les Fragmens du Livre d'Esther comme supposés, parce que nous ne les avons point en Hébreu; et bientôt, pour appuyer cet arrêt sévère, dont le fondement pouvait paraître ruineux, on a porté sur chacun d'eux l'œil inquiet d'une censure hostile; on semble avoir cru donner aux objections la force qui leur manquait, en les multipliant; on en a cherché partout, et chaque mot, pour ainsi dire, a subi sa condamnation particulière. Le témoignage des Juifs avant Jésus-Christ, qui n'avaient eu garde de les retrancher de leur Traduction du Livre d'Esther; celui des premiers Chrétiens, qui les avaient reçus, tels qu'ils les trouvaient dans la Version des Septante; celui de l'Eglise Latine, qui les possédait dans son ancienne Vulgate, et n'élevait à leur égard aucun doute, qui ensuite les avait recueillis avec soin, et les conserva toujours avec le même respect, dans sa Version nou-

velle ; celui enfin de l'Eglise assemblée dans le Concile de Trente, qui en a reconnu et solennellement proclamé l'authenticité et la canonicité : ces témoignages imposans ont été comptés pour rien ; on a pensé que l'art de la critique si souvent fautif, le simple raisonnement si souvent trompeur, étaient des guides plus sûrs, qu'une tradition constante et une définition formelle de l'Eglise Catholique.

La même marche a été suivie relativement à d'autres portions de la Bible, plus considérables et d'un plus haut intérêt. Sous les mêmes prétextes d'obscurité à éclaircir, de difficultés à résoudre, des Livres entiers ont été rejetés avec mépris, proscrits sans appel, et ne sortent plus de la presse, ou ne sont plus cités dans les écrits, que flétris par une qualification infamante.

C'est maintenant à ceux, qui n'ont pas craint de prendre cette route scabreuse, pour parvenir à un discernement raisonné, dit-on, des Ecritures canoniques, de voir si elle offre autant d'assurance qu'ils aiment à se le persuader ; si l'on ne risque rien, sur ce point comme sur les autres, à s'écarter de l'enseignement de l'Eglise ; si l'on gagne quelque chose à s'affranchir de son autorité, pour se livrer uniquement aux impressions versatiles du sens privé, soumettre tous les objets à la discussion, toutes les discussions à ses propres lumières, et ne se soumettre soi-même qu'à son propre jugement.

III. L'Auteur de *la véritable Histoire des temps fabuleux* s'était d'abord porté à l'origine des âges ; et l'explication de l'Histoire d'Egypte l'avait mené jusqu'au règne d'Amasis, qui tient à celui de Cambyse. Nous avons commencé où l'Auteur avait fini ; et reprenant la chaîne des événemens, nous en avons parcouru les derniers chaînons, jusqu'au Siége de Babylone par Darius fils d'Hystaspe, que suivirent bientôt des guerres étrangères, et où se termine cette suite singulière et non interrompue de faits mensongers, tirés de la source la plus pure. Le point de transition est remarquable. Jusque-là, tout ce qu'Hérodote nous a dit de Darius, soit avant soit depuis son élévation, se trouve renfermé dans l'intérieur de l'empire, ou plutôt de Suse et de la Cour ; et l'on se persuade sans peine, qu'il n'en ait eu que des notions confuses, qu'il a données telles qu'il les avait reçues, de quelque part qu'elles lui vinssent. Les événemens subséquens sont d'un autre ordre ; ils sont liés à l'Histoire de la Grèce, ils en font pour ce temps-là une partie essentielle et principale : on conçoit donc que mieux instruit de ce qui regardait sa patrie, à une époque si voisine de la sienne, il a eu des matériaux suffisans pour remplir son cadre, qu'il a dû s'attacher moins aux contes populaires d'un autre peuple, dont il avait à rapporter tant de

faits plus certains, plus importans en eux-mêmes, et plus intéressans pour les Grecs.

Mais il reste encore une portion considérable de l'Histoire ancienne, d'autant plus digne d'attention, qu'elle est plus intimement mêlée avec celle du peuple Hébreu ; je veux dire, l'Histoire des premiers empires de l'Asie. La durée que l'on donne à celui des Assyriens, le ferait remonter aux temps voisins du Déluge, ou même au-delà de cette époque de la renaissance du genre humain : son histoire à la vérité n'est pas longue ; on ne nous en apprend que les commencemens et la fin. Sur les ruines de cette première Monarchie, ébranlée par les coups terribles dont elle fut frappée, lorsqu'après avoir détruit le royaume d'Israël, ses princes orgueilleux voulurent encore abattre celui de Juda, dont la punition ne leur était pas réservée, s'élevèrent successivement ou à la fois, les royaumes des Lydiens, des Chaldéens, et des Mèdes, renversés à leur tour et engloutis dans l'immense monarchie des Mèdes et des Perses, que fonda Cyrus père de Cambyse. Nous voilà donc ramenés au même point, par une autre succession d'empires et de faits. Que sait-on sur ces grandes révolutions ; et que faut-il penser de ce que les Auteurs nous en disent ? On peut le pressentir, d'après ce que l'on sait depuis long-temps de l'Histoire d'Egypte, qui est collatérale, et ce que l'on voit mainte-

nant de celle des premiers rois de Perse, qui est postérieure. (1)

(1) Si remontant plus haut que les Perses et les Egyptiens d'Hérodote, l'on examinait ce que Diodore de Sicile, et quelques fragmens de différens Auteurs, nous rapportent de peuples plus anciens, tels que les Assyriens et d'autres qui occupèrent les premiers le centre de l'Asie, nous aurions à comparer cette autre partie de l'Histoire profane avec les détails que Moïse nous a conservés, soit sur les peuples qui se formèrent immédiatement après la dispersion des hommes, soit sur les trois Patriarches dont il s'occupe spécialement et desquels sortit le Peuple Hébreu. On verrait que presque tout ce que les anciens Auteurs racontaient de ces premiers siècles de la race humaine, n'offre le plus souvent que des copies défigurées de ce qu'en dit la Genèse ; on verrait que ce Livre seul a fourni tous les traits, ou du moins les principaux traits du tableau, en remontant jusqu'au déluge universel, dont on trouve des traces plus ou moins marquées, dans les traditions de tous les anciens peuples. (*)

Nous n'entrerons pas dans les détails qu'offrirait ce nouveau sujet de recherches, quoiqu'il tienne de près à celui que nous venons de traiter, et qu'il ne soit pas moins intéressant. Il offrirait de même des rapprochemens aussi utiles que curieux, et mènerait à cette conclusion définitive, que le fond de toute l'Histoire des anciens peuples, antérieure au temps où commencent les mémoires contemporains ou peu éloignés des temps qu'ils décrivent, n'offrent, en général, que des faits incertains ou évidemment fabuleux, dont le germe et les idées premières ont été puisées dans les Livres de Moïse, et que ces Livres sont

(*) C'est un but à peu près semblable que s'est proposé M. de Lavaur dans la *Conférence de la Fable avec l'Histoire Sainte. Paris*, 1730. Cet Ouvrage malgré ses imperfections fait ressortir jusqu'à l'évidence les nombreux emprunts que les Poètes Païens ont faits aux Saintes Ecritures ; par ex. au Pentateuque, ce qu'ils ont dit de Phaéton, d'Orphée, de Philemon et Baucis, de Laomédon ; au Livre des Juges : Hercule, les Argonautes, Iphigénie ; à Job, Niobé, etc. Les exemplaires en étant assez rares, on a jugé convenable de le réimprimer, ainsi que l'Ouvrage bien plus rare encore que M. Baër a traduit en partie du Suédois d'Eurenius et publié sous le titre d'*Essai historique et critique sur les Atlantiques, dans lequel on se propose de faire voir la conformité qu'il y a entre l'Histoire de ce Peuple, et celle des Hébreux. Paris*, 1762. Ces nouvelles éditions viennent de paraître chez Seguin aîné, imprimeur-libraire-éditeur, à Avignon. (*Note de l'Editeur*.)

Il paraît que Guérin du Rocher s'était assuré des travestissemens, qui formaient le fond, ou qui étaient entrés dans le corps de ces différentes histoires ; il en fait mention en plusieurs endroits. Mais ce fruit précieux de ses savantes veilles n'a pas été publié, et vraisemblablement a péri avec lui. C'est un vide à remplir dans le tableau des temps fabuleux de l'Asie, et des larcins faits aux Livres sacrés par les Au-

les seuls monumens authentiques qu'on eut à consulter, quand on voulut donner des Annales écrites à des peuples qui n'avaient eu jusque-là que leurs traditions orales.

Nous n'en citerons qu'un exemple, et nous le choisissons, parce qu'il nous reporte aux temps les plus anciens, et qu'il caractérise le génie des écrivains qui ont prétendu nous les faire connaître.

Sémiramis, née dans la Syrie, en part pour aller rejoindre son mari, qui servait dans l'armée de Ninus, occupé alors des immenses conquêtes dans la haute Asie, que l'Histoire lui attribue. « Comme ce voyage était long, dit Diodore de Sicile, » elle prit un habit ambigu, et par lequel on ne pouvait juger, » si elle était homme ou femme ; d'un côté, il était très-propre » à garantir son corps et son visage des impressions du soleil » dans le chemin ; et de l'autre il laissait une pleine liberté à » tous ses membres pour les exercices de la guerre. Cet habit, » ajoute l'Historien, avait tant de grâce qu'il a été pris par les » Mèdes et ensuite par les Perses. » (*Diod. de Sic. l.* II. *c.* 7.)

Cette forme de vêtement était donc bien connue en Asie ; et cependant l'Historien qui en fait tant d'éloges, n'a pas voulu nous le faire connaître, ou n'a pas su le décrire : il en relève les avantages, et nous laisse ignorer à quoi il les devait. Ce merveilleux habit ne laissait pas distinguer si la personne était homme ou femme ; ainsi chez les Mèdes et les Perses qui l'adoptèrent, rien dans l'habillement ne distinguait les sexes. Encore un trait : pour Sémiramis, c'était un habit propre à faciliter tous les exercices de la guerre ; et pour les peuples qui en firent

teurs profanes qui en ont voulu parler. La nature et l'étendue du travail peuvent effrayer : cependant, si quelqu'un, muni des connaissances préliminaires qu'il exige, avait le courage de l'entreprendre, l'exemple et les assertions positives de l'Ecrivain cité lui répondraient du succès ; et si quelques essais de notre part, de simples aperçus, mais nombreux et suivis, nous autorisaient à y joindre notre té-

usage, ce n'était plus un habit guerrier, il n'avait de mérite que l'élégance et la grâce.

On reconnaît là des conteurs qui cherchent des qualités disparates, sans examiner si les unes n'excluraient pas les autres. Cherchons donc d'où a pu venir ce conte. C'est tout simplement comme tant d'autres que nous avons dévoilés ailleurs, un trait de la Genèse dont ils se sont emparés : c'est Rebecca partant de la Mésopotamie, son pays natal, montée sur un chameau, pour aller chercher dans le pays de Chanaan celui qu'elle doit épouser.

Voilà bien Sémiramis en marche, pour aller rejoindre son mari dans le camp de Ninus : mais où a-t-on trouvé ce vêtement singulier, qui laissait ignorer le sexe de celui qui le portait ? dans le même récit de l'Ecrivain sacré ; dans le pallium que Rebecca se hâte de prendre, quand elle voit approcher Isaac, et dont elle se couvre pour le recevoir. Un habillement que Rebecca pouvait prendre ou quitter à son gré, a fait naître l'idée d'un habillement qu'un homme ou une femme pouvaient également porter. Ceux qui connaissent le talent des auteurs de ces travestissemens, ne trouveront rien dans celui-ci qui soit au-dessus de leurs forces.

Quant au fond, sans prétendre déterminer la nature et la forme précise du vêtement dont il s'agit dans l'Auteur sacré, nous dirons qu'il n'était pas un simple voile pour couvrir le visage ; mais comme le pense saint Jérôme, un véritable vêtement, embrassant tout le corps et la tête, tel qu'on en portait de son temps dans ces climats brûlans.

moignage, nous oserions lui promettre une abondante moisson de découvertes, aussi sûres que neuves, aussi curieuses qu'utiles.

Les contes, mêlés à l'Histoire de Cyrus, termineraient ce travail. C'est leur véritable place, puisqu'ils viennent des mêmes sources; et c'est aussi la raison pour laquelle nous ne sommes pas remontés jusqu'à ce prince, dont le règne aurait completé le tableau des premiers temps de la monarchie Persienne. L'Histoire de ses successeurs tient, comme on l'a vu, à une autre suite de travestissemens qui commencent avec Cambyse, et forment un corps à part. Ils remplissent le troisième Livre d'Hérodote, et sont, pour la plus grande partie, tirés du seul Livre d'Esther: par-là, nous nous sommes trouvés comme enfermés dans une double enceinte, dont nous n'avons dû sortir que par occasion, et lorsqu'un plus parfait éclaircissement des sujets que nous traitions l'a rendu nécessaire.

FIN DU SECOND ET DERNIER VOLUME.

TABLE

DU TOME SECOND.

TROISIÈME PARTIE.

RÈGNE DE DARIUS FILS D'HYSTASPE.

FIN DE LA TABLE DU SECOND ET DERNIER VOLU[illegible]

Orès

de la

mir Or

t le mé

le.

on.

e et le S

abylone,

RNIER



